



Dialogue



Organe de "Dialogue des Peuples"

La Réforme de l'Enseignement

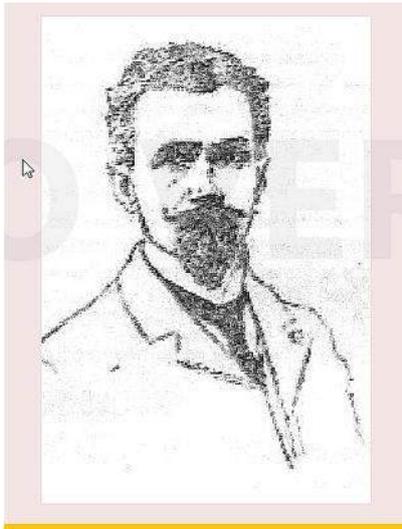


Cyr. VAN OVERBERGH

Pourquoi ne pas raconter...



TOUTE l'Histoire du Congo ?



Van OVERBERGH Cyrille (1866 - 1959)

Né à Courtrai le 7 mars 1866, docteur en droit, ministre d'État depuis 1934, Cyrille Van OVERBERGH est décédé à Ixelles le 31 mars 1959. Sa brillante carrière se déroula dans le triple secteur de l'administration, de l'action politique et du travail philosophique.

Après avoir été commissaire d'arrondissement de Courtrai (1892), il fut attaché à divers ministères ; il fut notamment chef de cabinet du ministre Schollaert, qui le nomma secrétaire général du Ministère des Sciences et des Arts (1911). Il se consacra ensuite aux tâches sociales, dans les rangs de la démocratie chrétienne. Il fut notamment au long des années 30 membre du Conseil d'administration du fonds d'amortissement de la dette publique.

Il est nommé ministre d'État le 31 juillet 1934, titre honorifique conféré à des personnalités très « méritantes » dans la vie publique. Cette attribution du titre de ministre d'État est la prérogative du Roi ; il est octroyé par arrêté royal contresigné par le Premier ministre¹.

Il fut membre du Sénat de Belgique de 1925 à 1952. L'intérêt qu'il portait aux doctrines sociales avait amené Mgr Mercier à lui confier, à l'Institut supérieur de Philosophie de Louvain, des conférences hebdomadaires sur *Le socialisme contemporain*, qu'il donna depuis l'année 1894-1895 jusqu'à l'année 1907-1908, et de nouveau en 1911- 1912.

Il publia à cette époque plusieurs études dans la *Revue Néo-Scholastique* (1895, 1896, 1897, 1900). Il collabora plus intimement encore à la *Revue*, lorsqu'on ajouta à celle-ci (de mai 1900 à février 1906) le supplément intitulé *Le mouvement sociologique*, bulletin bibliographique trimestriel publié par la Société belge de Sociologie, dont Van Overbergh était président. Il publia de nombreux volumes.

Relevons :

- *Les inspecteurs du travail dans les fabriques et les ateliers* (1893) ;
- *Les caractères généraux du socialisme scientifique* (1897) ;
- *La réforme de la bienfaisance publique et privée en Belgique* (1900) ;

¹ Les ministres d'État ne sont pas, en tant que tels, membres du gouvernement et, par conséquent, non plus du Conseil des ministres mais ils forment sous la présidence du roi le Conseil de la Couronne. Lorsqu'ils siègent au sein de ce Conseil, les ministres d'État ont seulement une compétence consultative.

- *Le matérialisme historique* (1903) ;
- *La classe sociale* (1905) ;
- *La réforme de l'enseignement* (1906, 2 vol.) ;
- *Sociologie descriptive : Collection de monographies ethnographiques africaines* (14 monogr. publ. en collab. de 1906 à 1914) ;

- *Sociologie théorique : Collection de systèmes sociologiques* (1907, 1909) ;
- *Les nègres d'Afrique* (1913) ;
- *La grève générale belge en 1913* (1913).

Après sa retraite, il se consacra à la préparation d'une vaste étude sur le marxisme, à publier dans une *Collection d'études marxistes* qui devait compter sept volumes ; il publia :

- 1. *Karl Marx, son œuvre, le bilan du marxisme* (1948, 3e éd. 1952) ;
- 2. *Karl Marx, critique de son économie politique* (1949) ;
- 3. *Karl Marx, critique de sa guerre des classes* (1951).

Il en vulgarisa l'essentiel dans une *Collection de brochures marxistes*, dans laquelle parurent :

- *Le marxisme, exposé et critique de l'économie politique du Capital* (1950) ;
- *Le marxisme, critique de ses huit caractères fondamentaux* (1950, 2e éd. 1951, trad, néerlandaise en 1951).

Sources :

- Wenin Christian, « Chronique générale ». In : *Revue Philosophique de Louvain*. Troisième série, Tome 57, N°54, 1959. pp. 291-308.
- [Archives du Conseil des ministres](#) des gouvernements belges (1918-1979) ;

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

La Réforme de l'Enseignement

D'APRÈS LE

PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION MONDIALE

(MONS 1905)

PAR

Cyr. VAN OVERBERGH

Directeur général de l'Enseignement Supérieur des Sciences et des Lettres
au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique de Belgique
Secrétaire général du Congrès International d'Expansion économique mondiale

SECOND VOLUME

BRUXELLES

OSCAR SCHEPENS & C^e, ÉDITEURS

16, rue Treurenberg, 16

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, boulevard Saint-Germain, 108

BERLIN

R. FRIEDLANDER & SOHN, VERLAG

11, Carlstrasse, N. W. 6

1906

Educ 176.1.30

Lucy Osgood fund

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

	PAGES
CHAPITRE V. — L'enseignement supérieur	287-427
Le double but de l'enseignement supérieur et le programme du Congrès. — Rapports.	297-299
§ 1. — LES RECRUTÉS. — Dans l'ordre de l'expansion, quelle est la meilleure organisation d'enseignement supérieur pour les ingénieurs de toutes catégories? — I. Formation générale ou spéciale? Importance du problème; réponse unanime des nombreux rapporteurs. Vœu: il y a lieu au point de vue de l'expansion d'assurer une formation générale de l'ingénieur; cette formation comporte un fonds commun de connaissances scientifiques et techniques; elle sera complétée par des études spéciales en vue de carrières déterminées. — II. Le stage. — III. Culture commerciale de l'ingénieur. — IV. Connaissances spéciales à l'expansion; la géographie industrielle; l'enseignement de la géologie appliquée, industrielle, économique; les connaissances spéciales à l'expansion mondiale feront l'objet d'instituts spéciaux	299-330
§ 2. — L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL. — Importance extrême au point de vue expansionniste. — I. Position de la question autrefois et aujourd'hui. — II. Formation pratique ou culture générale avec applications? Les programmes de l'enseignement commercial auront une base scientifique et seront conçus de façon à pro-	

duire des hommes éclairés possédant une forte culture. — III. Branches spéciales; l'étude technique des industries exportatrices; les sciences commerciales avec la mercéologie; la géographie économique et la géographie industrielle. — IV. Bureau commercial. — V. Formation générale ou spéciale? — VI. Le stage; dans la maison de commerce; au navire-école; la bourse de voyage. — VII. Formation des professeurs d'enseignement commercial moyen. 330-362

§ 3. — PRÉPARATION DES PROFESSEURS D'HISTOIRE. — A partir des années de doctorat, à l'Université, l'histoire ancienne sera séparée de l'histoire moderne; dans l'enseignement moyen supérieur l'histoire de l'antiquité sera attribuée aux philologues historiens; l'histoire moderne aux spécialistes en histoire des temps modernes. L'enseignement de l'histoire spéciale sera le noyau de l'enseignement à l'Université; extension de l'histoire spéciale aux diverses facultés. Importance plus grande à accorder à l'histoire des derniers siècles et à celle d'autres peuples que ceux d'Europe. Spécialités. Excursions. Cours pratiques et thèses doctorales. Bibliothèques. Colonisation. 363-375

§ 4. — PRÉPARATION DES PROFESSEURS DE GÉOGRAPHIE. — L'organisation type du doctorat en géographie en Belgique et les amendements de M. Arctowski. — Le vote du Congrès en faveur de l'extension des études ethnographiques et sociologiques. 375-383

§ 5. — LA MEILLEURE PRÉPARATION DES AUTRES SPÉCIALITÉS PROFESSIONNELLES ÉLEVÉS, en vue des carrières hors du pays. — Les professeurs de philosophie et les idées de Mgr Mercier. — Formation des missionnaires américains en Belgique. — Les artistes et M. Fierens-Gevaert. — Les architectes et M. Saintenoy. — Réformes dans les études médicales. 384-404

§ 6. — PLACEMENT A L'ÉTRANGER DES NATIONAUX DIPLOMÉS. — Propositions de Mgr Mercier et de MM. Cheval et Dauwe. — Il y a lieu de créer, dans les différents pays, une Société de placement pour les universitaires diplômés. — Initiative belge. 404-411

§ 7. — COURS D'ÉTÉ ET DE VACANCES. — Propositions de M. Saroléa, quant aux élèves. — Propositions de MM. Blondel, Mgr Mercier, et Saroléa quant aux professeurs. 411-417

§ 8. — EXTENSIONS UNIVERSITAIRES ET UNIVERSITÉS POPULAIRES. — Conclusion de M. de Winde. — Le Congrès estime qu'une puissante organisation de conférences populaires constituerait un excellent moyen, a) de faire pénétrer, parmi les peuples, l'intelligence de la solidarité internationale et de l'expansion civilisatrice, b) de faire germer les vocations spéciales que réclame le commerce international et les autres aspects de l'expansion : cette propagande sera organisée par l'initiative privée, avec l'aide et la protection des Pouvoirs publics. — Commentaires Castelein, de Haulleville et du Monceau 417-427

CHAPITRE VI — L'Enseignement mondial spécial. 428-527

Ce qu'est cet enseignement. — Le Congrès en voulut-il à l'enseignement primaire ? à l'enseignement moyen ? à l'enseignement supérieur ? 428-431

§ 1. — L'ÉCOLE COLONIALE. — I. Etat de l'enseignement colonial, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie, dans les Pays-Bas, en Belgique, dans l'État Indépendant du Congo. — II. Texte du vœu. — III. L'analyse des considérants et du vœu relativement : 1° au recrutement des fonctionnaires coloniaux ; 2° aux agents relevant des différentes spécialités ou professions d'ordre militaire, judiciaire, médical, agronomique, industriel, commercial. — IV. Les autres élèves de l'Institut colonial. — V. Le programme d'études. — VI. Le personnel colonial inférieur. — Les suggestions de MM. Lonay, Lebrun, Van Campenhout, Aspe-Fleurimont et Jean Brunhès. — VII. Personnel enseignant. — Conclusions de MM. Le Marinel et Roget. 431-491

§ 2. — L'ÉCOLE MONDIALE. — Ce que serait l'Institut mondial en tant que distinct de l'École coloniale. — Son importance et un plan d'organisation 491-493

§ 3. — L'ENSEIGNEMENT MARITIME SPÉCIAL. — Comment se posait le problème et comment il a été résolu. — I. L'instruction maritime dans l'enseignement général ; depuis les écoles primaires jusqu'aux Universités, il sera occasionnel. — II. L'enseignement maritime professionnel sera organisé sur des bases larges, modernes et accessibles à toutes les classes de la société. 1. Le personnel marin. 2. Le personnel des chantiers. — III. Le diplôme obligatoire des mécaniciens maritimes. — IV. Connaissances à exiger des patrons et seconds des bateaux de pêche 493-519

	PAGES
§ 4. — ASPECT ÉDUCATIF DES GRANDES ENTREPRISES. — I. Les grands buts nationaux. — II. Les buts internationaux (la conquête des pôles). — III. Effets des "entraîneurs", sur l'esprit des peuples.	519-527
CHAPITRE VII. — MUSÉES ET DOCUMENTATION	528-604
Ce qui rattache ce chapitre aux précédents dont il est le couronnement.	528
§ 1. MUSÉES PÉDAGOGIQUES. — Notion. — I. Enseignement primaire. — II. Enseignement moyen. — III. Enseignement supérieur. — Relations internationales . . .	528-537
§ 2. MUSÉES ET EXPOSITIONS. — I. L'analyse des considérants du vœu du Congrès. — II. Mesures recommandées. — Extension des musées coloniaux jusqu'au musée mondial; groupement territorial; collections intégrales; mise en valeur des objets; coopération internationale entre les musées centraux; les collections de vulgarisation et les musées accessoires; le musée circulant. — Les expositions temporaires, générales ou particulières, nationales ou internationales, et leurs méthodes — Mise en rapport des musées avec les offices d'information. — Le rôle de la presse. . . .	537-568
§ 3. PROCÉDÉS DE DOCUMENTATION. — Le vœu complet. — I. Analyse de l'exposé des motifs. — II. Les décisions; les services d'informations à organiser en matière d'expansion; le personnel de ces services; comment pourvoir à la documentation; les collections; le Répertoire <i>central</i> de documentation; le Répertoire <i>universel</i> . — L'organisation modèle de l'Institut international de Bibliographie de Bruxelles. — L'Office central et l'Office international.	568-591
§ 4. COLLABORATIONS DOCUMENTAIRES. — I. Les instituts pour formation de missionnaires. — Rôle géographique, ethnographique et sociologique des missionnaires. — Le Congrès de Mons et les missionnaires. — II. Le Bureau international d'ethnographie: les rapports, les débats, le vœu, la Commission internationale. — Couronnement de l'œuvre du Congrès	591-604

CHAPITRE V

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur a deux buts principaux : la préparation aux professions élevées, la culture de la science.

Cette double mission ne sera jamais perdue de vue, quelle que soit la réforme proposée.

Les nations sont aussi intéressées à l'une qu'à l'autre. Les chercheurs de vérité et les inventeurs leur sont aussi précieux que les techniciens habiles et les conducteurs d'hommes. La science auréole l'art et le guide.

Si le souci du travail personnel a déjà pour le collégien l'importance sociale qui a été décrite au chapitre précédent, il sera prépondérant dans l'enseignement supérieur, lorsque l'étudiant ayant choisi sa voie, s'essayera d'y marcher seul, sous l'égide du professeur mais avec la ferme volonté de courir bientôt par ses seules forces. L'« enfin seul » sera le point de mire de l'universitaire.

Si l'enseignement moyen supérieur doit former des hommes, l'Université en fera des « inventeurs », ou tout au

moins des hommes qui ont conquis le sens des recherches personnelles.

C'est dans ces pensées que les organisateurs du Congrès mondial ont formulé le programme de la sous-section d'enseignement supérieur, qu'ils divisèrent ainsi :

1. « Dans l'ordre de l'expansion, quelle est la meilleure organisation d'enseignement supérieur :

a) Pour les professeurs d'enseignement moyen supérieur et spécialement ceux d'histoire, de géographie, de commerce, etc. ?

b) Pour les ingénieurs de toutes catégories (préparation générale ou spéciale) ?

c) Pour les colonisateurs, les fonctionnaires coloniaux, les commerçants, etc. ?

2. « Quelle est la meilleure préparation des autres spécialités professionnelles élevées, en vue des carrières hors du pays ?

3. « Quels sont les meilleurs moyens d'organiser dans l'enseignement supérieur, les *cours de langues étrangères* ?

4. « Quelle doit être la culture physique dans les établissements d'enseignement supérieur ?

5. « Quels moyens préconiser pour faciliter le placement à l'étranger des nationaux diplômés ? (Le système des bourses de voyage, des missions, des sociétés de placement, etc.).

6. « L'expansion et les cours de vacances, les cours d'été, etc., organisés dans les Universités, à l'usage des étrangers. Échanges des étudiants et des professeurs.

7. « De quelle manière les extensions universitaires et les Universités populaires peuvent-elles contribuer à la vulgarisation des idées d'expansion ? »

Les questions troisième et quatrième ont été traitées aux chapitres premier et deuxième.

En réponse aux autres, de nombreux rapports parvinrent au Bureau. Le problème des ingénieurs fut surtout étudié.

Les débats de la sous-section furent élevés et calmes. Des réponses furent données à toutes les questions.

§ I. — Les ingénieurs.

Une des professions dont la formation importe le plus à la grande industrie moderne est incontestablement celle des ingénieurs.

Aussi les divers pays mettent-ils des soins spéciaux à la création et à l'amélioration des hautes écoles techniques. Presque tous ont élevé cette culture à la hauteur de l'Université. Si parfois le préjugé existe encore, le courant devient de plus en plus fort, et renversera bientôt l'obstacle.

Ce n'est pas la formation de l'ingénieur en général que le Congrès de Mons portait à son programme. La question était plus limitée et plus précise. Elle ne visait que l'expansion mondiale.

Dans l'ordre de l'expansion, quelle est la meilleure organisation d'enseignement supérieur pour les ingénieurs de toutes catégories ?

I. — FORMATION GÉNÉRALE OU SPÉCIALE ?

Faut-il notamment préconiser la formation générale avec ou sans spécialisation après les études universitaires ? Convient-il, au contraire, de préparer des spécialistes pour chaque branche industrielle principale ?

Le problème est d'une actualité brûlante pour tous les pays à développement économique intense.

Beaucoup d'usines ont aujourd'hui des succursales à l'étranger. Nombre d'entreprises industrielles se fondent au loin avec les capitaux et le personnel technique d'Europe.

Tous ces établissements demandent des ingénieurs. Quels ingénieurs ?

Ceux qui ont une formation générale, ou ceux qui ont une formation spéciale ?

Voici une société qui crée une ligne de chemin de fer au Congo ou en Chine. L'ingénieur qu'elle emploie doit être capable de « se tirer d'affaire ». Il construira la ligne, mais aussi des ponts ; au besoin il creusera une mine et même élèvera et dirigera une industrie. L'ingénieur « idéal » pour cette société d'expansion n'est-ce pas comme l'appelle M. Siret, un ingénieur *capable de tout aborder* ?

Sur ce point fondamental, les rapporteurs paraissent à peu près unanimes.

M. Siret, président de l'Association des Anciens étudiants sortis des écoles spéciales de Louvain, est en même temps Directeur général de la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs africains. « Si l'on parle d'expansion mondiale, écrit-il, cela veut dire expatriation pour l'ingénieur, et l'inéluctable nécessité s'ensuit de préparer cet ingénieur à se débrouiller partout, en tout et toujours, de l'armer sérieusement et de diverses manières, pour lui éviter la terrible réponse à une demande de projet « Je n'ai pas étudié ces matières ». Je voudrais donc qu'il n'y ait qu'une seule sorte d'ingénieurs, avec un seul programme d'études. »

C'est net.

M. Dalémont, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), n'hésite pas à se rallier à la même opinion :

« Quelles sont nos conclusions en ce qui concerne les pays neufs où il faut découvrir et mettre en valeur les ressources d'un pays? L'ingénieur ne peut entrer là dans une organisation qui n'existe pas : il doit la concevoir, la créer, assurer son développement normal. Et dès lors toute idée de spécialisation doit être immédiatement écartée... L'on s'explique aisément que l'Angleterre ait écarté toute spécialisation dans la formation des agents qu'elle destine à son Empire des Indes. Elle leur impose à tous un même examen qui porte sur des matières tout à fait générales, et leur remet un diplôme qui leur assure une importante situation dans le service administratif, judiciaire ou technique de la Colonie. Nous avons donc là un fait important qui confirme la nécessité, pour les agents d'expansion vers les pays neufs, d'un enseignement assez général. »

M. de Leener, professeur à l'Université de Bruxelles, résume de manière remarquable la discussion approfondie du *Comité d'études* de la *Société belge des Ingénieurs et des Industriels* (1903-1904, 1904-1905). Au point de vue spécial qui nous occupe, il écrit :

« On doit se demander si cette spécialisation (des études) favorise le placement des ingénieurs à l'étranger et surtout dans les pays neufs; dans ceux-ci, l'industrie est à créer complètement, des chemins de fer doivent être construits, des travaux publics exécutés, les richesses minières mises en exploitation. Dans ces contrées, les ingénieurs sont souvent rares et très dispersés; aussi doivent-ils, à notre avis,

y posséder une compétence plus étendue qui en fasse presque des « ingénieurs à tout faire ». La rapidité des travaux y est généralement plus prisee que leur précision. Au prix même d'imperfections d'exécution et d'études, mieux vaut donc pour les ingénieurs employés dans les pays neufs être capable d'aborder tous les domaines de la technique, plutôt que de posséder dans un seul une spécialité approfondie. »

Plus loin, M. de Leener constate que, bien que les débats de la *Société des Ingénieurs et des Industriels* n'aient pas roulé sur la question d'expansion, cependant même pour les ingénieurs nationaux, « la spécialisation des études a été généralement combattue ». A plus forte raison l'eût-elle été pour l'expansion.

Conclusions semblables chez M. Bréda, ingénieur principal de 1^{re} classe des chemins de fer de l'État et professeur à l'Université de Liège et chez M. G. Gillon, professeur à l'Université catholique de Louvain.

Quant à M. Deschamps, professeur à l'Université de Liège, il expose dans son beau rapport, outre ses idées personnelles, celles de la Commission chargée par l'*Association des ingénieurs de Liège*, d'étudier « l'organisation des écoles spéciales annexées à l'Université et de rechercher les améliorations qu'il y aurait lieu d'y introduire ». A raison de l'importance qu'attacha le Congrès à ses conclusions, il y a lieu de le citer avec quelque détail :

« Il faut avoir égard aux besoins de l'industrie et veiller à ce que l'ingénieur soit en état de remplir convenablement sa mission.

« Or, celui-ci n'est pas, comme le savant, libre de n'étudier que les questions de son choix ; il doit résoudre les

problèmes tels qu'ils se présentent et au moment où ils se posent ; il doit être armé pour vaincre toutes les difficultés qu'il est exposé à rencontrer dans son service, et ces questions peuvent n'être pas du même ordre. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la division du travail technique n'est pas poussée très loin dans la plupart de nos usines. Il n'existe dans beaucoup de fabriques et de charbonnages qu'un petit nombre d'ingénieurs ; parfois même il n'y en a qu'un seul. Si l'école restreignait trop la compétence de ses élèves, elle leur fermerait l'accès de positions nombreuses où un technicien, confiné dans une spécialité déterminée, devrait trop fréquemment faire appel à d'autres spécialistes pour résoudre les questions qui se présentent journallement dans un service technique.

• *Il est évident que si ce qui précède est vrai pour notre pays, il l'est A FORTIORI, si l'on envisage l'hypothèse où l'ingénieur exercerait sa profession à l'étranger, dans une contrée où l'industrie en serait à ses débuts.*

• Il y a donc un fond commun de connaissances que tout ingénieur doit posséder et qui ne se limite pas au domaine des sciences pures.

• Cette conclusion se trouve encore renforcée par cette considération qu'il n'est pas à conseiller de mettre les jeunes gens dans l'obligation de choisir une spécialité dès le début de leurs études, avant de rien connaître des sciences appliquées, avant d'avoir pu se rendre compte de leurs aptitudes. Il faut d'ailleurs que l'ingénieur soit capable d'aborder l'étude des questions nouvelles qu'il rencontrera au cours de sa carrière, qu'il puisse même, si les nécessités de la vie l'y obligent, suivre une voie différente de celle dans laquelle

il s'était d'abord engagé. S'il ne peut tout savoir, il doit du moins être en état de tout apprendre.

« Il y parviendra sans difficulté s'il possède les connaissances fondamentales dont l'ensemble constitue, en quelque sorte, le tronc d'où partent toutes les branches de l'art de l'ingénieur. »

Donc, sur la réponse à donner à la question posée, il y eut, en réalité, unanimité parmi les rapporteurs.

En vue de l'expansion, il y a lieu de préconiser la formation générale de l'ingénieur.

L'ingénieur doit être capable de tout aborder, dit M. Siret. — En vue de l'expansion, toute idée de spécialisation doit être écartée, affirme M. Dalémont. — Pour l'expansion, il faut des ingénieurs à tout faire, conclut M. de Leener. — Et aussi répètent sur des modes divers et avec des nuances différentes MM. Gillon, Bréda et Deschamps.

A la séance du 25 septembre, M. Helleputte, président de la section d'enseignement supérieur, put donc légitimement résumer les rapports dans la conclusion suivante :

« Il y a lieu d'assurer une formation générale à l'ingénieur, en vue de la préparation aux carrières d'expansion. Cette formation générale pourrait être complétée par des études spéciales en vue de carrières déterminées. »

La discussion prit immédiatement une tournure « belge », non pas dans ce sens que le débat ne se rapportait qu'à notre organisation nationale technique, mais la Belgique fut l'exemple pratique qui fixa les idées et autour duquel se fixa l'argumentation.

Sans doute, certains arguments furent trop « belges » comme en d'autres circonstances il y en a eut de trop français ou anglais. Mais ce n'est là pour le lecteur qu'une question de mise au point. Nos compatriotes d'ailleurs ne se plaindront pas : le travail du Congrès leur devient ainsi de compréhension plus aisée.

Quoi qu'il en soit, les orateurs furent unanimes, ainsi que le constata le président, à se rallier à la *formation générale de l'ingénieur*, que ce fût en vue de l'expansion ou même de l'industrie nationale.

Il ressort cependant de la lecture de certains rapports que pour les grands pays industriels tels que l'Allemagne et les États-Unis où chaque spécialité comporte un grand nombre d'emplois permettant aux spécialistes d'utiliser leurs connaissances, quelques professeurs distingués comme MM. Bréda et Flamache ne seraient pas éloignés de tolérer, sinon de préconiser la spécialisation.

Une conclusion importante du Congrès mondial réside donc dans ce fait que, au point de vue de la formation générale de l'ingénieur, les rapports comme les orateurs furent unanimes à la préconiser en vue de l'expansion mondiale; ils furent même unanimes à la préconiser pour des pays, comme la Belgique, en vue de l'industrie nationale.

Même unanimité en ce qui concerne la proposition des études spéciales, après les études générales.

L'importance de ces trois conclusions du Congrès mondial, émises à l'unanimité, n'échappera à personne. On peut dire qu'elles fixent d'une manière décisive la solution d'un problème, qui longtemps sembla diviser les meilleurs esprits.

La même unanimité ne se manifesta plus lorsqu'il fallut passer à l'organisation pratique de cette formation générale et spéciale en vue de l'octroi du diplôme d'ingénieur.

Tandis que les uns — la plupart des rapporteurs — soutenaient que les études spéciales seraient *facultatives*, MM. Deschamps, Habets, d'Andrimont, Sabbatini, Bel et d'autres les voulaient *obligatoires*.

« La formation générale que l'école doit assurer à l'ingénieur, concluait M. Sabbatini (Italie), *devra* être complétée par des études spéciales en vue des carrières déterminées. »

M. Deschamps accentua cette proposition : « Cette formation générale, dit-il, *devrait* être complétée par des études spéciales, en vue des carrières déterminées et le diplôme d'ingénieur ne serait confié que postérieurement à cette dernière formation ».

Sans cette disposition, ajoutait l'orateur, beaucoup de jeunes gens ne poursuivront pas leurs études spécialisées s'ils ont un diplôme d'ingénieur à la suite de leurs études générales.

La divergence de vues entre les deux partis se concrétisait donc dans les termes *devrait* (système Deschamps et consorts) et *pourrait* (système des autres rapporteurs).

La formation de l'ingénieur *peut* s'arrêter après la préparation générale, disaient les uns et le diplôme pourra leur être octroyé. Non, disaient les autres cette préparation générale *doit* être complétée par des études spéciales, sinon pas de diplôme.

Cette dernière proposition finit par rallier l'unanimité de l'assemblée.

Quelles matières devait comprendre la formation générale de l'ingénieur ?

Le Congrès se rallia au vœu que voici : « Cette formation doit comporter un fond commun de connaissances scientifiques et techniques ».

Il semble qu'il faille chercher l'explication de ces termes dans le rapport de M. Deschamps, qui soutenait que le meilleur système d'organisation consiste à diviser les études en trois parties.

« La première serait entièrement consacrée à l'enseignement des *sciences pures*, suivant un programme unique.

« Au programme de la deuxième partie on inscrirait les *cours de sciences appliquées et les matières techniques* proprement dites dont l'étude serait reconnue indispensable pour tous les ingénieurs. »

Quelles matières comporterait la formation spéciale de l'ingénieur ?

Le Congrès a vraisemblablement voulu se rallier aux idées du rapport de M. Deschamps ; dans ce cas, la réponse se trouve dans la troisième des parties proposées par l'auteur :

« C'est dans la troisième partie, dit-il, que les élèves se spécialiseraient, suivant le diplôme auquel ils aspirent, et qu'ils recevraient un *enseignement approfondi, théorique et pratique*, sur les branches portées au programme de leur section. Cette partie des études constituerait un véritable *doctorat technique*. »

Le vœu global, relativement à la formation des ingénieurs, fut voté, en fin de compte, à l'unanimité, dans les termes suivants :

« Il y a lieu, tant au point de vue de l'expansion que de l'industrie nationale, d'assurer une formation générale

à l'ingénieur. Cette formation doit comporter un fond commun de connaissances scientifiques et techniques.

» Elle serait complétée par des études spéciales en vue de carrières déterminées ».

On remarquera combien ce vœu cadre avec l'esprit qui prévaut dans l'organisation de l'enseignement supérieur en Belgique. L'ordonnance générale des études de nos Universités se suit dans l'ordre rythmique de candidature, et de doctorat : ces divisions correspondent aux connaissances générales plutôt d'ordre didactique d'une part et de travail approfondi, spécialisé et personnel d'autre part.

Le vœu du Congrès mondial respecte cette conception générale, qui semble définitivement la meilleure, en tous domaines.

Il y a lieu de remarquer avec quelle énergie ce vœu s'écarte du système prussien qui par arrêté royal du 21 octobre 1899 imposa aux élèves de ses écoles techniques qui aspirent à l'un des titres d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur des constructions civiles, d'ingénieur des constructions navales ou d'ingénieur chimiste et métallurgiste, l'obligation de faire un stage pratique d'une année au moins « avant » de commencer leurs études.

Résolument le Congrès rejette la spécialisation jusque après la formation générale. Telle paraît être la voie tracée par la sagesse et l'expérience.

Le Congrès ne discuta pas les détails d'organisation. Ce n'était pas son rôle.

Les rapports cependant contiennent des considérations importantes qu'il est utile de mentionner.

La Commission des Ingénieurs de Liège avait proposé de

réaliser cette organisation de la manière suivante : Le programme des études serait commun à tous les élèves pendant les trois premières années, lesquelles seraient consacrées aux cours de sciences pures et aux cours de sciences appliquées, qui forment le trait d'union entre les premiers et l'enseignement technique proprement dit. — La bifurcation des programmes commencerait au début de la quatrième année, mais ne serait encore que partielle. Les élèves suivraient en commun les cours techniques d'un intérêt général et recevraient, en outre, un enseignement théorique et pratique sur des matières spéciales. — Celui-ci serait complété pendant la cinquième année, dont le programme serait composé de manière à donner toute l'importance nécessaire aux travaux de laboratoire, à la rédaction de projets, au travail personnel des élèves.

Cette organisation, comme l'a fait remarquer avec raison M. le professeur Deschamps, ne diffère pas essentiellement de ce qui existe dans les écoles belges qui, à côté de l'enseignement organisé par la loi, ont institué des sections spéciales qui préparent à la construction mécanique, à l'industrie électrique, aux industries chimiques, à la métallurgie, etc.

M. de Leener résume son opinion de la manière suivante : « Spécialisation partielle dans les Universités, spécialisation approfondie dans les instituts spéciaux ». Telle est, ajoute-t-il, la tendance que dégagent les débats devant la *Société belge des ingénieurs et des industriels*.

La proposition de M. Max (France) paraît se rapprocher pratiquement de la solution de M. de Leener. Il proposa, au cours des débats : « Il y a lieu de créer une école centrale

où les ingénieurs recevraient l'enseignement, non seulement des sciences pures, mais aussi des sciences appliquées communes à toutes les catégories d'ingénieurs. Cette école conférerait le titre d'ingénieur civil et le droit d'entrer dans les écoles d'application ».

C'est encore un projet semblable que préconisait M. Har-
mant quand il voulait faire suivre les études universitaires purement techniques par des cours d'application, dans des écoles spéciales, « que l'on appellera si l'on veut, comme pour les armes spéciales à l'école militaire, *école d'application* et dont le siège serait en pleine région industrielle. Chaque spécialité, exploitation, métallurgie, chimie industrielle, aurait son école spéciale ou sa section d'école d'application, situées là où l'industrie correspondante à cette spécialité est particulièrement développée ».

Pour M. Gillon, l'école spéciale, après avoir donné une éducation théorique complète à l'élève, cherchera à aplanir les difficultés qu'il rencontre au début de sa carrière en lui constituant une transition entre la pratique industrielle et l'enseignement théorique des quatre premières années. Ce serait là le rôle de l'année complémentaire, après que l'on pourrait créer pour une spécialité quelconque. Le but de cette année serait double : achever la formation de l'élève dans la spécialité choisie, — lui faciliter l'entrée de l'industrie en lui inculquant les principales notions pratiques nécessaires au début de sa carrière (1).

On voit que les rapporteurs paraissent, ici encore, d'accord sur les grandes lignes.

(1) M. Gillon s'occupe ensuite, à titre exemplatif, de la section des électriciens.

Que la formation générale se fasse dans une école centrale indépendante ou dans des écoles spéciales jointes à l'Université, qu'importe! Que la formation spéciale se fasse dans des instituts spéciaux ou des instituts annexes, qu'importe encore, au fond? Ce qu'il faut retenir c'est que les rapporteurs concluent tous à une longue formation générale et à une courte formation spéciale.

Quant au caractère propre des deux formations, l'accord paraît unanime aussi.

M. Gillon semble avoir déterminé avec précision le caractère de la formation spéciale et M. Deschamps celui de la formation générale.

A la formation générale comme à la formation spéciale s'appliquent les considérations pédagogiques générales dont les rapports s'occupent à diverses reprises et dans un sens identique.

« J'estime, dit M. Deschamps, que l'enseignement technique a un double rôle à remplir : éducatif et instructif et que c'est à son rôle éducatif qu'il faut attacher le plus d'importance. D'une manière générale, l'enseignement doit tendre à former le jugement, à développer l'initiative, à exercer l'ingéniosité.

« L'élève ne doit pas seulement apprendre à connaître des machines, des appareils, des procédés. Il doit être capable de les comparer, de se rendre compte de leurs avantages, de leurs inconvénients, des perfectionnements qu'ils sont susceptibles de recevoir. Il faut qu'il s'exerce à observer, à vaincre les difficultés imprévues, à résoudre des problèmes auxquels il n'aura pas été directement préparé par l'enseignement oral, qu'il sache se documenter lui-

même pour l'étude d'une question nouvelle. Il faut surtout qu'il apprenne à poser nettement un problème industriel en ne perdant jamais de vue le côté économique de la question et à discerner, parmi les diverses solutions possibles dans un cas donné, celle qui conduira le plus directement et le plus avantageusement au but. »

Un tel programme exige :

1° Que les cours aient une durée suffisante pour permettre au professeur d'approfondir les sujets qu'il traite et que l'élève dispose d'assez de temps pour méditer les leçons qu'il reçoit.

2° Surtout, que l'enseignement oral soit largement appuyé d'excursions industrielles, de travaux de laboratoire, de travaux graphiques comportant l'étude non seulement d'avant-projets, mais aussi de projets détaillés, et que cet enseignement pratique soit méthodiquement organisé et dirigé par le professeur même, aidé d'un personnel d'assistants en rapport avec le nombre des étudiants.

MM. Siret et Gillon mettent les professeurs en garde contre l'extension trop grande donnée à leurs cours.

Mais il faut, selon M. Siret, que le professeur s'attache à supprimer de son cours les vieilleries démodées, à présenter un enseignement s'adressant plus à l'esprit qu'à la mémoire, à schématiser en abandonnant les détails (1).

Les cours relatifs aux sciences appliquées — mécanique, exploitation des mines ou constructions générales — constituent pour chaque matière, selon M. Gillon, non un exposé

(1) Il faut réduire aussi les décevantes heures passées à la salle de dessin à tracer des lettres, des cadres, faire de l'encre de chine ou essayer de montrer avec un pinceau qu'un cylindre est un corps rond, supprimer la plupart des excursions, inutiles et coûteuses parties de plaisir. (Siret.)

complet et détaillé de tous les types existants de machines ou de modes de construction, mais une étude approfondie de quelques modèles typiques, judicieusement choisis; le professeur chercherait, par l'analyse détaillée de ces modèles, à développer la réflexion et l'esprit d'observation de l'étudiant, en même temps qu'il lui ferait saisir les caractères principaux de la science. De plus, chaque cours de science appliquée doit avoir son laboratoire d'essai; la vérification pratique des phénomènes décrits à l'auditoire est une nécessité; l'observation directe et l'expérience donnent de la clarté à l'exposé oral; elles frappent l'esprit et forcent la réflexion.

M. Siret émet des considérations intéressantes sur la série des sections qui, dès à présent, pourraient être créées, comme correspondant à des spécialisations nettement définies. Il les ramène à six : génie civil, chimie industrielle, électricité et mécanique, exploitation des mines, chemins de fer, métallurgie.

Des professeurs, *distincts de ceux des cours ordinaires* d'université, seraient chargés de ces cours pratiques, en nombre égal à celui des spécialités.

M. Flamache regrette que ce système ne soit pas applicable dans son intégralité. Pour donner le cours de chemins de fer, par exemple, il faudrait au moins sept ou huit professeurs. « Qui oserait même, s'il est spécialiste des voies, pontifier en ce qui concerne l'aménagement des gares ou la construction des locomotives? Même en chargeant un praticien de chaque cours, il ne serait réellement l'homme de la situation que pour une partie de ce cours, et pour toutes les autres il lui faudrait enseigner l'expérience

d'autrui. On ne se figure guère un métallurgiste du fer enseignant avec le même brio la métallurgie du fer et celle du zinc ou du mercure, et je crois que tout compte fait, il serait inférieur à un métallurgiste tout court, sans spécialité. »

M. Harmant souhaiterait des professeurs, ingénieurs eux-mêmes, mais ayant passé dans la pratique un temps suffisant pour connaître parfaitement le métier ; les élèves apprendraient à l'usine, à la mine, etc., à faire les applications, pratiquer des sciences qui leur ont été données à l'école.

C'est à ces techniciens qu'il incomberait, suivant M. Siret comme suivant M. Harmant, de conduire les élèves dans les industries correspondantes.

Et ces visites ne seraient plus ces « excursions courantes, insuffisamment préparées, où l'on est trop nombreux pour comprendre les explications hâtivement égoïllées au milieu des poulies et du sifflement de la vapeur ; visites au cours desquelles quelques rares privilégiés, ceux qui sont tout près du cicerone, ont compris quelque chose, tout juste assez pour bâcler un vague rapport, qui sera passé à titre de bonne camaraderie aux autres qui n'ont rien compris ».

Les visites qu'il faudrait faire dureraient plusieurs jours, chaque fois ; il n'y en aurait qu'un petit nombre ; elles passeraient en revue tous les détails de l'usine, expliquant le fonctionnement de toutes choses, leur raison d'être, les perfectionnements obtenus dans les procédés ; de telle manière qu'il ne serait pas possible de ne pas comprendre d'une manière tout à fait complète et intelligente. Après chaque visite, les élèves auraient un projet à faire pour une fabrication semblable à celle qu'ils viennent de voir ou pour une partie importante d'usine ou de chantier ; on varierait

les données pour éviter les complaisances. Ces projets ne devraient comporter que des dessins semblables à ceux que, plus tard, l'ingénieur remettra à ses dessinateurs pour l'exécution. Beaucoup d'idées, du raisonnement, des calculs. Le professeur critiquerait ces projets ; il pourrait le faire en retournant au besoin à l'usine et en donnant à l'élève la démonstration de la faute commise.

II. — LE STAGE

Se posait à l'attention de tous la question du stage, vivement discutée dans tous les pays du monde.

Aussi tous les rapporteurs s'en occupent.

M. de Leener se montre partisan du stage pratique intercalé dans les études. Il fut vivement combattu au sein de la Société des Ingénieurs et des Industriels, notamment par M. Flamache, professeur à l'Université de Gand, pour des motifs nombreux et qui paraissent décisifs à la plupart des rapporteurs du Congrès mondial.

Ce serait, dit M. Sirat, résumant l'opinion de ses collègues, un maniement d'outils plutôt qu'un complément d'études.

Aussi, suivant la grande majorité des rapporteurs le stage doit être placé à la fin des études.

Doit-il être pratiqué spécialement à l'école d'application (ou durant l'année terminale des études universitaires) ou bien dans l'atelier industriel lui-même ?

Les avis diffèrent.

La plupart le confondent avec la période de formation spéciale, dont la pratique industrielle constituerait dès lors l'épine dorsale. Telle est l'opinion de MM. Sirat et Gillon.

M. Deschamps, lui, le place résolument après la formation générale, additionnée de la formation spéciale. « Un stage, dont la durée pourra rarement être moins de deux ans et qui variera, d'ailleurs, avec le genre d'industrie, les aptitudes du sujet, la préparation plus ou moins forte qu'il aura reçue à l'école, est donc le complément indispensable des études techniques. Aucune organisation de l'enseignement ne peut le remplacer, et c'est seulement après l'avoir terminé que le jeune ingénieur sera, non pas encore entièrement maître de son métier, mais suffisamment préparé pour pouvoir occuper des fonctions comportant une certaine responsabilité, soit dans son pays, soit à l'étranger.

» Par stage, je n'entends pas un simple volontariat, le séjour sans situation définie, sans mission précise dans un établissement, avec la seule occupation de regarder autour de soi et de coopérer occasionnellement à quelque tâche secondaire. Il faut que le débutant soit astreint à une besogne régulière, quelque modeste qu'elle soit d'abord, qu'il apporte sa contribution au travail collectif, et qu'il s'efforce constamment d'étendre son rôle, d'accroître l'effet utile de sa collaboration.

» C'est, du reste, ainsi que les ingénieurs se forment à la pratique dans la plupart des pays d'Europe. »

Plusieurs rapports contiennent des objections non pas tant, je crois, à la solution d'ensemble préconisée par M. Deschamps, qu'à la conception fautive qu'on se fait trop souvent de l'utilité du stage industriel dans l'usine.

« L'usine n'enseigne pas, elle travaille. Sans doute, le travail est par lui-même un enseignement, et si l'on veut

étudier la construction d'une machine, rien de tel que d'aider à en construire. L'instruction acquise de la sorte est des plus précises, mais elle a le grand défaut d'être lente et souvent trop empirique, personne dans une usine n'étant spécialement chargé de l'éducation des stagiaires. De plus, le travail d'un atelier est réglé d'après les commandes, et les pièces mises en œuvre sont parfois longtemps les mêmes. »

On peut tenir compte de l'objection de M. Gillon et cependant ne pas repousser la solution de M. Deschamps. Celui-ci ne préconise, au fond, le stage qu'après l'année complémentaire de M. Gillon. Dès lors, leurs solutions peuvent se cumuler, s'additionner : elles ne s'excluent pas.

III. — CULTURE COMMERCIALE.

Plusieurs rapports soulèvent la question de culture commerciale dont il faut pourvoir l'ingénieur contemporain.

M. Harmant décrit clairement le besoin :

« Au bout d'un certain nombre d'années de pratique industrielle, temps variable suivant les sujets et les circonstances, un ingénieur, s'il poursuit laborieusement et honnêtement sa carrière, arrive aux fonctions de directeur-gérant, de chef d'industrie. A partir de ce moment, il aura à faire preuve de bien d'autres connaissances que les connaissances techniques dont, comme ingénieur, il aura surtout dû faire usage jusqu'alors. Il lui faudra, en plus, des connaissances administratives, commerciales, comptables, etc.

« Or, bien qu'au cours de sa carrière, il ait eu l'occasion d'étudier, d'assez loin habituellement, le fonctionnement

général et commercial de l'affaire dont il dirigeait seulement la partie technique, l'on doit reconnaître que notre homme aborde maintenant un champ d'opérations qui est loin de lui être familier. Pourquoi ? Parce que ni ses études antérieures, ni même ses occupations pratiques ne lui ont donné des connaissances suffisantes en commerce, en comptabilité, en administration, etc. Ces connaissances sont cependant d'une importance capitale, car l'on ne fait d'affaire industrielle que pour gagner de l'argent. Et pour gagner de l'argent dans une affaire, il faut sans doute bien fabriquer et au meilleur marché possible, mais il faut surtout savoir bien vendre, aborder les marchés où le produit trouvera le meilleur placement, prévoir les événements qui feront que l'on vendra et même que l'on achètera les matières premières à tel prix et pour tel temps, etc., en un mot, il faut *administrer* son affaire prudemment, sagement et habilement.

* Puis, il faut aussi qu'un chef d'industrie connaisse à fond la comptabilité, non seulement pour diriger d'une manière effective cette partie si importante de l'entreprise, mais pour imprimer la direction au régime financier de l'affaire et, enfin, pour pouvoir, au besoin, découvrir et empêcher les détournements frauduleux, qui deviennent si fréquents de nos jours dans les affaires.

* Or, il ne faut pas se dissimuler que, du jour où le conseil d'administration lui aura conféré les fonctions de directeur-gérant, l'ingénieur aura à faire face à toutes difficultés inhérentes à sa position, à faire preuve de toutes les connaissances qu'elle comporte vis-à-vis de ses supérieurs, de ses inférieurs et vis-à-vis du public.

« S'il n'a pas acquis ces connaissances préalablement ou si, du moins, il n'en possède pas les bases, les choses essentielles, il sera à la merci de ses sous-ordres et risquera fort de faire fausse route. »

De crainte d'allonger la durée des études ou de surcharger le programme, M. Harmant voudrait « que l'on attribuât à ces connaissances commerciales une importance beaucoup plus effective que maintenant au cours des études préparatoires, qui se donnent avant l'entrée à l'université, dans les établissements d'enseignement secondaire ».

C'est surtout dans les postes à conquérir dans les pays d'expansion, dit à son tour M. de Léner, que ces qualités commerciales sont requises de l'ingénieur : il n'y trouve pas à sa disposition l'administration agencée et le personnel dressé que possèdent les entreprises industrielles des vieux pays. D'un autre côté, le technicien, susceptible de s'élever à des emplois de direction, doit avoir le sens commercial affiné s'il veut conserver à son entreprise une place digne dans la compétition internationale et la faire réussir sur le marché mondial. Enfin, notons que l'expansion économique d'un pays n'est pas une question individuelle : c'est la masse qu'il faut entraîner ; il faut donc que tous les techniciens sortant des écoles techniques supérieures soient pénétrés de l'esprit des problèmes commerciaux et des conflits du commerce international ; il y va d'ailleurs de leur propre intérêt, car souvent leur avenir dépendra de la tournure des événements économiques. A ce point de vue, on pourrait, comme nous en exprimons l'opinion dans un rapport spécial, tirer parti du cours de géographie industrielle et commerciale, inscrit au programme de beaucoup d'écoles techniques.

Il est désirable aussi que les ingénieurs techniciens habituels, sans se confondre avec les ingénieurs commerciaux, acquièrent par des études supplémentaires une forte préparation commerciale : dans de nombreux domaines industriels ils seraient les meilleurs pionniers pour l'expansion nationale. C'est en considération de cette utilité que le règlement des Universités belges réserve aux ingénieurs diplômés la faculté d'obtenir le grade d'ingénieur commercial ou de licencié en sciences commerciales, après une durée réduite d'études supplémentaires d'une année.

Outre les solutions de MM. Harmant et de Leener, on peut enregistrer celle de M. Siret, qui préconise l'enseignement *occasionnel*, au cours des études pratiques. On ne cesserait d'appeler l'attention des étudiants sur le coût des matières premières, leur origine, leur provenance, le prix de la fabrication, celui du produit fini, sa destination, le détail du coût du charbon extrait, son prix de vente, ses débouchés, le prix du train-kilomètre, du kilowatt, etc. Ainsi se formerait le « sens commercial » du futur ingénieur.

Voici enfin la solution que préconise M. Fagnart et qui est appliquée à l'École des Arts et Manufactures annexée à l'Université de Gand. Des cours facultatifs y sont professés sous les titres de « *Comptabilité commerciale et industrielle* » et de « *Conférences sur l'administration commerciale et industrielle* ». M. Fagnart propose de rendre ces cours obligatoires.

IV. — CONNAISSANCES SPÉCIALES A L'EXPANSION

Quelles connaissances spéciales sont nécessaires à l'ingénieur qui se destine à l'expansion ? Ces connaissances doit-il les obtenir pendant sa formation générale ou pendant sa formation spéciale ou durant les deux formations à la fois ?

L'unanimité s'obtient sans grand débat sur le vœu proposé par M. Bel :

« *L'enseignement de la géographie, limité jusqu'ici aux deux premiers degrés de l'enseignement, devrait être étendu, sous la forme de géographie industrielle, aux écoles supérieures d'ingénieurs.*

« *L'enseignement de la géologie appliquée, industrielle, économique, ne doit pas être limité aux études supérieures.* »

Le rapport de M. Bel explique clairement la contenance du vœu :

« A titre d'exemple d'un programme de *géographie industrielle*, dit-il, nous ne saurions mieux faire que d'en indiquer, en les complétant, les grandes lignes, principalement d'après celui qui fut proposé, à cet effet, par M. A. Habets, à la séance du 2 août 1871, d'une section de l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège.

« Un cours de *géographie industrielle* destiné aux écoles techniques comporterait deux parties :

1. Étude générale des grandes voies de communication et des lignes douanières ;

2. Conditions géographiques de l'industrie métropolitaine, par rapport aux pays voisins, et de l'industrie étrangère par rapport à la métropole.

La première comprendrait :

- 1° Navigation extérieure; ses grandes lignes; les ports;
- 2° Navigation, transports intérieurs et métropolitains; système des canaux de la métropole; points de jonction avec les réseaux voisins; navigation intérieure dans les autres pays; tirants d'eau; écluses; droits de navigation; batelage; tonnage;
- 3° Chemins de fer; idées générales qui ont présidé dans chaque pays à la formation de son réseau: réseau métropolitain; réseaux étrangers; exploitation par l'État et par les Compagnies;
- 4° Lignes de douane; régime douanier métropolitain; tendances douanières des pays étrangers.

La deuxième partie traiterait :

- 1° De l'influence sur l'industrie des voies de transports, des douanes et autres conditions géographiques;
- 2° De la division industrielle de l'Europe par bassins houillers; industrie houillère métropolitaine et ses débouchés; des zones où ses produits se rencontrent avec ceux des bassins étrangers les plus voisins; des conditions de l'industrie du fer, du zinc, du plomb, des produits chimiques, etc., dans la métropole et dans les pays étrangers.

Il faudrait y ajouter une troisième partie relative aux divisions industrielles du monde, par rapport aux districts producteurs des métaux précieux et des métaux autres que le fer, dans leurs rapports avec l'état financier de la métropole.

Par là, le cours de géographie industrielle passe à la géographie minérale et vient confiner à la *géologie appliquée*.

M. de Lesner a fait un rapport spécial sur l'enseignement de la géographie industrielle et commerciale dans les écoles techniques supérieures. Il se rallie, en somme, semble-t-il, aux grandes lignes de l'organisation préconisée par M. Bel. Voici cependant des extraits de son travail qui permettront de se rendre compte des différences.

La base sur laquelle repose le cours est le point de vue de l'expansion économique.

« Nous avons adopté cette manière dans le cours de géographie industrielle et commerciale que nous professons à la Faculté des Sciences appliquées, à l'Université libre de Bruxelles. Nous nous plaçons dans tout le cours au point de vue du rayonnement des marchés ; à ce titre nous examinons successivement les transports, le régime douanier, le change, l'expansion coloniale, et l'organisation du commerce extérieur... Tel quel, ce schéma suffit à grouper et à synthétiser tous les éléments dont dépend l'expansion économique des grands pays du monde moderne. Nous sommes convaincus que la géographie industrielle et commerciale ainsi comprise, ouvre l'esprit des futurs ingénieurs à l'examen raisonné des problèmes de concurrence qui se présentent journellement dans l'industrie, mieux que ne le pourrait, à temps égal, la nomenclature habituelle des cours de géographie. Elle met en même temps les étudiants au courant de nombreux points de technique commerciale dont la connaissance leur sera si souvent utile dans leurs carrières futures. Enfin, elle les intéresse aux questions d'expansion économique, qui pourra ainsi peut-être trouver un jour en eux de précieux auxiliaires. »

Quant à la formation spéciale en vue de l'expansion

mondiale, le Congrès fut d'avis qu'il y avait là une spécialité particulière qui devait couronner les études de tout ingénieur après la conquête de son diplôme tel que le Congrès l'avait préconisé (formation générale, formation spéciale).

C'est dans ce sens que doit être compris le vœu suivant :

« Les connaissances spéciales à l'expansion mondiale paraissent devoir faire l'objet d'instituts spéciaux. »

Il résulte des débats que les orateurs visaient ici l'Institut mondial, dont il est question plus loin au chapitre VI.

Ces connaissances ne furent guère définies par le Congrès. Elles ne pouvaient l'être.

Mais les *rappports* et les discussions donnent des renseignements intéressants, exemplatifs toutefois :

Outre la connaissance des langues étrangères qui est de style pour toutes les professions, en vue de l'expansion, il y a, par exemple, la géologie appliquée qui devrait prendre une assiette plus ferme dans les programmes.

Le rapport de M. Max Lohest, professeur à l'Université de Liège, traite cette question avec autorité.

Les élèves de nos écoles, dit-il, se casent en grande partie à l'étranger et l'enseignement de la géologie compris en vue de l'expansion économique doit se modifier en s'orientant davantage vers les applications.

La partie descriptive de cet enseignement ne doit plus être limitée à l'étude du territoire belge, disons national. La partie fondamentale du cours doit être la confection et l'interprétation des cartes géologiques. Un examen géolo-

gique tel que celui organisé parfois par l'État pour le recrutement de ses ingénieurs devrait se faire non par cœur mais en permettant au candidat d'apporter tous les documents qu'il désire.

Il suffit de lui remettre une carte géologique quelconque, de lui demander de l'interpréter par une coupe ou un sondage, d'indiquer les matériaux utilisables rencontrés et la raison des solutions indiquées.

Quant aux moyens pratiques de donner à la géologie une place plus importante dans l'enseignement des ingénieurs, il est assez difficile de les indiquer. Le système « des années complémentaires » où, après avoir passé cinq ans à l'École des mines, l'ingénieur consacre encore un an ou deux à des études spéciales, présente de multiples inconvénients.

Outre celui d'une dépense de temps et d'argent considérable, il oblige l'élève à s'assimiler des sciences vers lesquelles il n'est point porté au détriment de son initiative et de la connaissance des branches qui le séduisent davantage.

D'autre part, il ne paraît pas possible d'augmenter les heures de cours et de surcharger les programmes. Il serait également nuisible à l'intérêt général de demander à certains professeurs de réduire leurs heures de leçons ou d'abaisser le niveau de leur enseignement. Toutes ces sciences utiles à l'ingénieur doivent s'enseigner de la façon la plus complète possible, mais on ne peut continuer à obliger les élèves à posséder toutes les notions pouvant éventuellement leur être utiles.

« Le système à adopter nous paraît être celui des

cours à option où, à côté d'un certain nombre de branches obligatoires, on créerait des cours libres pour certains élèves.

» Pour préciser, l'hydrologie et la géologie appliquée, qui est le cours le plus important de l'École des mines de Paris, pourrait entrer éventuellement dans l'examen d'un ingénieur belge, mais en remplacement d'un autre cours à déterminer.

» L'introduire à titre obligatoire dans les programmes déjà surchargés serait chose funeste à la majorité des élèves. Conserver à ce cours le caractère purement facultatif qu'il possède actuellement c'est, au point de vue de l'expansion économique, mettre l'ingénieur dans une situation inférieure au praticien formé dans une école étrangère. »

Naturellement, le Congrès n'adopta pas l'organisation détaillée proposée par M. Lohest. Il vota le principe.

En quoi peut consister l'enseignement pratique de la géologie industrielle et économique ? M. Fourmarier essaie de nous le faire toucher du doigt.

Au laboratoire de géologie de l'Université de Liège, on ne se contente pas des excursions prévues au programme ; mais on se livre à des exercices de cartographie géologique, en faisant autant que possible abstraction de toute nomenclature de terrains belges, de façon à mettre les élèves dans la même situation que s'ils parcouraient un pays inexploré.

» Les élèves ont compris toute l'importance de ces travaux ; ils y sont venus nombreux et les résultats obtenus ont été appréciables. En apprenant à dresser eux-mêmes une carte géologique, ils ont appris en même temps à lire

plus aisément celle des autres, parce qu'ils ont mieux saisi quelle est, dans celle-ci, la part de vérité et la part d'hypothèse, et ils ont mieux compris la nécessité de rechercher le plus grand nombre possible de documents avant de se hasarder à établir une théorie. C'est justement de cette nécessité que doit être bien pénétré celui qui veut se lancer dans la voie des explorations à l'étranger, car les renseignements qu'il apportera ne pourraient être contrôlés qu'au prix de grandes difficultés, et ils doivent avant tout être recueillis avec exactitude et sincérité; il faut que l'explorateur soit certain de ce qu'il avance. »

Qu'est-ce maintenant que « la géologie appliquée, industrielle, économique », dont parle le vœu ?

M. Fuchs, professeur à l'École supérieure des mines à Paris, a défini la *géologie appliquée* : l'application des connaissances géologiques à la recherche et à la mise en exploitation des substances minérales utiles.

Suivant M. Demaret, ingénieur principal au Corps des Mines à Mons, la *géologie appliquée* à l'art des mines ou *géologie minière*, ou la *géologie pratique* des Anglais et des Allemands, c'est ce que les Américains ont appelé l'*Economic Geology* qui comprend :

1° Les théories de la formation des divers gisements non-métalliques : houille, tourbe, pétrole, kaolin, phosphates, nitrates, etc. ; et les mêmes théories concernant les gisements métallifères (la métallogénie de M. De Launay) : ces théories permettent, en l'absence de travaux de recherches, de présumer l'étendue des gisements ; elles guident donc non seulement le chercheur, mais aussi l'exploitant de mines.

2° L'étude des principaux gisements du monde, faite à titre d'exemples.

a) Dans cette étude, la classification à adopter doit être double : — une classification par substance : zinc, cuivre, brouille, etc., par la raison que l'industriel qui fait du zinc, par exemple, n'a souvent ni le désir ni le temps d'étudier les gisements de cuivre ; — une classification des gisements de toutes natures par pays, pour donner aux ingénieurs qui étudient des affaires, des moyens de commencer à connaître les ressources du pays où ils opèrent ; ici un préambule est nécessaire dans chacun des pays pour l'exposition de sa géologie spéciale et de l'état de son développement économique.

b) Pour justifier le nom de *Géologie économique*, l'étude géologique des principaux gisements du monde doit marcher de concert avec celle des statistiques de production.

c) L'étude des gisements, pour être complète, doit renseigner les éléments du prix de revient de l'exploitation, laquelle comprend l'extraction, la préparation mécanique, le traitement métallurgique, le transport au marché ; enfin, les cours des minerais et des métaux, leurs fluctuations, les formules de vente et les emplois industriels doivent être étudiés.

Le vœu du Congrès porte-t-il plus loin que l'enseignement géologique à fournir aux élèves ingénieurs ?

On n'en peut douter. Il s'applique à toutes les catégories d'études supérieures, auxquelles la géologie peut être utile, en vertu de l'expansion mondiale.

C'est ainsi que la proposition de M. Mourlon rentre dans l'esprit du vœu du Congrès.

M. Michel Murlon est le directeur des services géologiques de Belgique.

La conclusion de son rapport est la création de l'*Institut pratique des hautes études en géologie*, qui serait dû à l'État ou à l'initiative particulière.

Le but serait la préparation à l'exploration géologique de toutes les régions du globe. La base actuelle serait ce qui a été réalisé jusqu'ici par le service géologique de Belgique.

« Pour effectuer dans de bonnes conditions des missions géologiques à l'étranger il ne suffit pas d'être un géologue, fût-il même de profession, et l'on sait qu'ils ne pullulent point, mais il faut qu'il puisse, avant de s'aventurer au loin, prendre connaissance de toutes les cartes et documents géologiques, publiés dans les différentes langues, sur les régions à explorer.

« Il suffirait pour que ce premier point fût résolu que l'on pût trouver les renseignements bibliographiques les plus complets à l'aide d'une bibliothèque spéciale, dont les publications fussent dépouillées de façon à ce que les titres d'articles dont elle se compose soient imprimés sur des fiches, dont un classement méthodique permit de trouver immédiatement la littérature de la région où se rend l'explorateur.

« Or, ce travail, inauguré par le Service géologique (de Belgique), qui a publié seize volumes de son *Répertoire des sciences géologiques*, comprenant près de cent mille renseignements bibliographiques, pourrait, sans grands frais, être repris, complété et tenu à jour par l'Institut à créer.

« Après avoir été ainsi à même de passer en revue tout

ce qui a été publié sur la constitution géologique des pays à explorer et s'être rendu compte des formations qu'il aura à y étudier, il faudrait que notre voyageur pût recourir à l'expérience d'un ou de plusieurs spécialistes, afin d'être mis à même d'examiner *sur place*, avant son départ, les gisements analogues qui se trouvent à notre portée, soit dans les limites ou même un peu au delà de notre territoire.

« Ici encore, l'Institut à créer trouvera sa tâche bien facilitée par le fait qu'à l'occasion de la confection de la carte géologique du royaume, le Gouvernement a groupé en une Commission permanente tous les collaborateurs de cette grande œuvre et, par l'organe de son service géologique, s'est attaché à resserrer de plus en plus les liens qui unissent tous les géologues du pays, au concours plus spécial desquels il ne serait certainement pas fait appel en vain. »

§ II. — L'enseignement commercial.

La deuxième question qui attira vivement l'attention de la section de l'enseignement supérieur fut le haut enseignement commercial.

Après l'industrie, le commerce est le grand facteur économique des sociétés.

Jamais son importance ne fut aussi grande que de nos jours. Il caractérise si bien le développement des sociétés humaines, que les savants les plus réputés ont cherché de ce côté le classement des peuples et la formule de l'évolution économique. De local, le commerce est devenu national, puis international. Aujourd'hui, il est mondial.

Les peuples avancés en civilisation sont en relations d'affaires avec le monde entier. Le grand commerce est une des fonctions essentielles de l'organisme des nations prospères. On peut dire qu'il constitue l'épine dorsale de l'économie contemporaine.

On ne saurait exagérer son importance dans le présent et surtout dans l'avenir.

Les gouvernements ont donc le plus grand intérêt à préparer de la manière la plus pratique et la plus élevée les générations commerçantes de demain.

La question se pose dès lors de savoir quelle est la meilleure préparation, de nos jours ?

I. — LE PASSÉ ET LE PRÉSENT

Longtemps vécut ce préjugé que c'est en forgeant qu'on devient forgeron et que la meilleure préparation du commerçant se fait en commerçant, dans le comptoir ou dans la maison commerciale.

Au cours de mon voyage aux États-Unis, l'an dernier, j'entendis ce refrain partout. Les grands « arrivés » notamment ne tarissaient pas d'éloges pour ce qu'ils appelaient la méthode directe.

D'autre part le monde universitaire semblait bien rendre aux hommes d'affaires dédain pour dédain. Lorsqu'il y a quelques années j'eus l'honneur de défendre l'introduction des études commerciales dans les universités, devant un corps savant belge, il se trouva des hommes éminents pour contester le « dignus intrare » aux études commerciales. « Les sciences commerciales, osait-on dire, n'existent pas. Enseignez cet art dans les écoles profession-

nelles ; mais à l'université, non. Vous diminuerez notre niveau. »

Aujourd'hui il semble bien que ces deux tendances extrêmes soient de plus en plus délaissées. Une opinion moyenne s'affirme, de plus en plus omnipotente.

L'an dernier, le président d'une université américaine fit une enquête. Il s'adressa aux « capitaines d'affaires » dans le domaine de l'administration, de la banque, des transports et des assurances. Il reçut beaucoup de réponses semblables à celle-ci : « L'éducation supérieure est indispensable aux hommes d'affaires ».

Le rapport de M. Van Caeneghem relate le fait suivant qui est exemplatif mais en même temps représentatif de la majorité de l'opinion américaine ; je le confirme par mes impressions personnelles. Hugh Crisholm (président of the international Paper Company) déclara :

« A mon avis, il n'est pas de problème plus sérieux pour les directeurs d'écoles supérieures de notre époque, que celui d'organiser d'une façon intelligente et pratique un programme de hautes études ayant pour but d'éduquer et d'instruire le mieux possible ceux de leurs élèves qui aspirent à entrer dans une carrière commerciale, plutôt que dans une autre carrière, et de créer ainsi ce *type de haute capacité intellectuelle, cet homme pratique et intègre que l'on réclame de toutes parts avec instances*, pour administrer avec succès et honnêteté la vaste somme de capital concentré dans les grandes sociétés industrielles de ce pays. »

De ces citations et de beaucoup d'autres qu'on pourrait extraire du livre de M. Ch. Twing (*College training*

and Business man), M. l'abbé Van Caeneghem n'hésite pas à conclure que « les grands chefs d'industrie du Nouveau Monde sont d'accord pour proclamer la nécessité de l'Université commerciale, de cette institution qu'ils se plaisent à appeler du nom suggestif de *Modern University* ».

Cette généralisation, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, me paraît forcée. Beaucoup de préjugés continuent d'exister en Amérique contre les élèves sortant des écoles; mais il y a un revirement surtout parmi les hommes méritants actuels de l'industrie américaine. Telle est bien l'impression d'ensemble de mon voyage d'études et de l'enquête personnelle à laquelle je me suis livré.

L'Angleterre elle-même, si fière de son *self help*, surtout dans le domaine du commerce, a lentement mais déjà sensiblement évolué vers la conception nouvelle. Et l'on sait que M. Chamberlain, un des représentants les plus attirés et fascinants du monde des grandes affaires anglaises, s'écriait dans un récent discours de Birmingham : « Je ne puis trouver une seule raison pour croire qu'une instruction universitaire serait moins utile aux hommes qui passeront leur vie dans les affaires, qu'à ceux de n'importe quelle autre carrière savante ».

D'autre part, le monde académique lui-même, mieux informé, semble considérer de façon plus sympathique les études commerciales élevées. On ne conteste plus le droit de cité aux « sciences commerciales ». On leur fait bon accueil dans les vieilles facultés. Le progrès a même été si rapide qu'il a surpris les initiateurs du mouvement.

Quoi qu'il en soit, partout planent aujourd'hui des idées

semblables à celles que formulait ainsi, devant le roi de Saxe, le 15 octobre 1904, M. Zweiniger, de Leipzig.

« Notre vie économique acquiert une étendue et une importance toujours plus grande; nous communiquons avec le monde entier par terre et par mer; notre commerce extérieur doit être constamment à la recherche de débouchés nouveaux; des problèmes nouveaux surgissent sans cesse dans le domaine du commerce et de l'industrie, comme dans le domaine de la politique sociale et coloniale; toute notre activité économique, en un mot, exige que les jeunes gens destinés aux carrières commerciales et industrielles soient mis en possession non seulement d'une instruction technique limitée aux choses de leur état, mais d'une instruction approfondie; la vie moderne exige qu'ils soient munis d'un *bagage scientifique aussi perfectionné que possible pour la vie publique et pour leur profession*. C'est pour ces motifs qu'il y a huit ans la Chambre de commerce de Leipzig a fondé cette École supérieure. »

Le Congrès mondial ne pouvait que constater l'unanime accord de ses membres en ces matières fondamentales.

Tous les rapports concluent dans ce sens. En les relisant on sent palpiter sous chaque page l'enthousiaste conviction des défenseurs d'une des professions les plus importantes de la société.

Bien enterré, le préjugé relatif à la déconsidération de l'homme d'affaires. L'homme des carrières libérales a remis son injuste et froid dédain. Pas le moindre rappel de cette stupide idée d'antan, qui détourna du commerce tant de jeunes gens qui se fourvoyèrent dans les carrières administratives ou judiciaires. -

La constatation de ce résultat, au Congrès qui clôtura si solennellement la célébration de notre 75^e anniversaire, est une consolation pour ceux qui ont foi et espoir dans le développement indéfini de notre patrie.

Cette considération montante pour les carrières d'affaires saturera désormais l'atmosphère que respireront nos enfants. C'est le milieu favorable à l'éclosion des vocations commerciales : quelle promesse pour l'avenir !

Comment maintenant faut-il concevoir le meilleur enseignement commercial supérieur ?

De nombreuses expériences ont été faites.

Au Congrès international de l'enseignement commercial, M. Siegfried avec la haute autorité qui lui appartient, en exposa, dans un long mémoire, la situation actuelle dans le monde entier.

En lisant ce rapport, on ne peut se défendre d'un double sentiment : le premier, de fierté nationale en constatant que la Belgique fut la première à l'organiser et servit de modèle à beaucoup de nations ; le second, de fierté humanitaire, si je puis dire, de voir qu'à peine le besoin constaté, une moisson extraordinaire d'écoles surgit, partout, expérimentant les types les plus divers et s'acheminant rapidement vers la solution la meilleure.

II. — FORMATION PRATIQUE OU CULTURE GÉNÉRALE AVEC APPLICATIONS ?

Les débats du Congrès mondial furent dominés par la préoccupation de savoir laquelle des deux grandes tendances qui se manifestaient actuellement dans le monde, devait être préconisée ?

Le rapport de M. Van Caeneghem avait posé ainsi le problème :

Les uns tiennent pour un programme avant tout d'application, immédiatement pratique, dans lequel figurent, à l'avant-plan, les branches qui constituent les exercices simulés d'une maison d'affaires, tels les cours d'arithmétique commerciale, de bureau, de tenue des livres, de correspondance, de produits commerçables ou de l'étude des marchandises, du calcul des tarifs de transport, de constructions et d'armements maritimes, de droit commercial et maritime, de géographie, des règlements consulaires, etc. Pas de philosophie, pas de littérature. A l'arrière-plan, quelques cours moins immédiatement utilitaires, tels que l'économie politique dans ses grandes lignes, l'histoire du commerce et de l'industrie, certaines parties du droit.

Les partisans du courant parallèle au premier, mettent, au contraire, à la base du programme, des cours de *moderne culture générale*. Ensuite, figurent les cours d'application, et enfin ils placent une série de cours facultatifs, destinés à combler les lacunes les plus saillantes que peut accuser la partie destinée à la culture générale. C'est ainsi que certaines écoles inscrivent au programme un cours d'introduction à la philosophie, un cours de logique, un cours de morale, une cours de psychologie. D'autres, un cours de littérature de langues vivantes et un cours intitulé : l'essor économique comparé des grandes nations.

M. Van Caeneghem dénommait la première tendance franco-belge, la seconde germano-américaine.

Or, suivant la déclaration de M. Siegfried, au début des débats devant le Congrès mondial, le rapport de

M. Marischal défendait le premier courant. Celui de M. Van Caeneghem le second.

M. Marischal qui fut attaché à l'École supérieure de commerce de Tokio, professe actuellement à l'École des sciences commerciales et consulaires de l'Université de Louvain. Il proclame qu'un des résultats les plus indéniables de l'organisation des écoles de commerce, type n° 2, c'est de pousser les élèves négociants vers les carrières administratives ou autres du même genre. « Tous voudraient devenir consuls, et le titre de « licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires » attaché au diplôme ne fait que rendre ces dispositions plus intenses. Peu se sentent attirés vers les carrières commerciales, beaucoup plus indépendantes et plus lucratives cependant et pour lesquelles d'ailleurs les écoles de commerce ont été créées. » Le rapporteur attribue la cause de ce fait au « peu d'intérêt que l'on sait donner au cours plein d'ampleur mondiale des opérations commerciales, à l'insuffisance du cours de commerce noyé dans une pléthore de sciences améliorantes ou pourrissant comme une terre sous l'excès d'engrais ». Conclusion : il importe de débarrasser les programmes des inutilités qui les encombrant. « La science commerciale doit enseigner avant tout *l'art d'échanger les marchandises* (Contorwissenschaften, sciences de bureau) et la *connaissance de ces marchandises* (mercéologie, géographie commerciale et industrielle). Elle doit embrasser ainsi deux ordres de connaissances primordiales, et par suite de son caractère international, *l'étude des principales langues commerciales*. » Quant aux autres branches, qu'on les enseigne comme branches auxiliaires. « Satellites des

branches principales elles doivent graviter autour de la science commerciale proprement dite et éviter d'entraver leur développement par une ampleur démesurée en compromettant l'esprit et le but de l'enseignement commercial. »

M. Van Caeneghem estime que la préférence des esprits éclairés et modernes ira vers les programmes les plus larges, les plus élevés les plus généreux. Il conclut que les programmes actuels d'enseignement commercial sont trop professionnels. « L'évolution mondiale du commerce requiert plus et mieux. » Il engage ses collègues de l'enseignement supérieur commercial à ne rien négliger pour que « les programmes de nos écoles donnent au pays des *hommes complets*, possédant une *culture complète, men, gentlemen, business men*, capables de travailler avec intelligence et énergie au développement commercial du pays ». Il se couvre de l'autorité de Sir J. Lawrence Langlin, professeur et président du département de l'économie politique à l'Université de Chicago, qui écrit dans la préface du *Meaning and Practice of commercial Education* :

« Si l'homme d'affaires ne parvient pas à trouver une formation éducative et littéraire, même dans les écoles supérieures, il pâtira de plus en plus de cette lacune ; et l'on verra grandir toujours cette classe de commerçants étroits qui ne comprennent qu'un seul côté de la vie : la poursuite de la richesse. — Gagner de l'argent devrait être considéré comme un moyen, non comme un terme ; l'enseignement de l'art de faire fortune devrait être considéré comme un instrument servant à la formation des goûts élevés et des qualités de l'esprit qui nous font découvrir et savourer les

belles choses de la vie, ces choses qui ne peuvent être acquises à prix d'argent. »

M. Van Caeneghem soulignait ainsi sa pensée : *C'est de la culture vraiment universitaire*, large et moderne, des jeunes gens qui se destinent au grand commerce, que celui-ci, ainsi que l'expansion mondiale doivent attendre les meilleurs fruits et les plus durables.

Dans la discussion, M. Baker (Angleterre) se prononça pour l'opinion de M. Van Caeneghem. Selon lui, le commerçant doit être un homme complet. « L'Angleterre offre des exemples de ce type de l'homme d'affaires, preuve frappante de ce fait d'une vérité générale que la vie commerciale n'abaisse pas celui qui la pratique, mais au contraire, l'élève. »

M. l'inspecteur général Rombaut, en même temps président de la fédération internationale des Écoles de commerce, se déclara d'accord avec M. Van Caeneghem. « Le jeune homme qui se destine au commerce a besoin d'une culture élevée, sérieuse, intense. *Tout le monde est d'accord sur ce point...* Aujourd'hui le commerçant est un homme d'affaires, et pour être homme d'affaires, il est utile d'avoir une culture scientifique très élevée. »

Ainsi parut opiner M. Siegfried qui, sur interpellation de M. Solvay, donna une définition de l'homme d'affaires : c'est celui qui, prenant son journal le matin et y lisant ce qui se passe dans le monde, se fait une idée exacte du contre-coup que cela aura sur les affaires en général et sur les siennes en particulier. D'où, la nécessité d'un enseignement commercial sérieux que complètera l'expérience de la vie, qui reste la grande école pour la formation des hommes.

M. Orban, professeur à l'Université de Liège s'exprima dans le même sens que M. Van Caeneghem. « Le diplôme supérieur scientifique commercial doit devenir un vrai diplôme de docteur, délivré par de véritables facultés de commerce. »

Après que la presque unanimité des orateurs se fut ainsi exprimée énergiquement dans le sens d'une culture générale, M. Marischal prétendit qu'on avait interprété son rapport de façon trop générale. « Se placer au point de vue spécial des exigences de l'expatriation n'est pas se mettre en opposition, ainsi que plusieurs ont pu le croire, avec *la nécessité d'une culture générale que l'orateur désire d'ailleurs la meilleure possible.* » Au surplus, les branches pratiques qu'il préconise comme essentielles, « si elles étaient bien enseignées peuvent donner par elles-mêmes une culture générale, très vaste, car le commerce touche à presque toutes les connaissances humaines ».

Finalement, l'assemblée admit à l'unanimité le vœu suivant :

« En ce qui concerne les programmes des écoles supérieures, le Congrès émet le vœu que les programmes de l'enseignement commercial aient une base scientifique et soient conçus de façon à produire des hommes éclairés possédant une forte culture (1). »

(1) Un corollaire de ce vœu fut celui qui fut voté à la même séance et qui s'occupait des conditions à exiger des jeunes gens qui abordent les études supérieures commerciales.

Voir enseignement moyen, chapitre IV.

« En ce qui concerne l'admission aux écoles supérieures commerciales, le Congrès émet le vœu que les écoles exigent de leurs récipiendaires une préparation complète équivalente à celle exigée des jeunes gens qui se destinent à l'enseignement supérieur. »

III. — BRANCHES SPÉCIALES

C'est pour simplifier l'exposé qu'il n'a été question jusqu'ici que des rapports de MM. Van Caeneghem et Marischal. Les autres renferment une foule de constatations intéressantes. Parmi les plus importants il convient de relever ceux de M. Jottrand, Directeur de l'Institut commercial des industriels du Hainaut et Secrétaire de la Fédération des Associations commerciales et industrielles de Belgique et de M. Fagnart, professeur à l'Université de Gand.

Et même, la question de principe une fois résolue, c'est dans ces rapports qu'il faut chercher les mines de renseignements spéciaux fournis par l'expérience la plus autorisée.

M. Jottrand défend notamment les thèses suivantes :

1. Pour des pays d'exportation tels que la Belgique, il est nécessaire que la formation des commerçants des colonies et des pays neufs soit complétée par l'étude sérieuse de la technique des industries exportatrices. Cet enseignement doit être confié aussi souvent qu'il est possible à des praticiens spécialisés.

2. Les écoles de commerce, pour bien remplir leur mission éducatrice, doivent être accessibles aux élèves étrangers comme aux élèves nationaux. Il doit en être ainsi dans l'intérêt des seconds comme dans l'intérêt des premiers, afin de favoriser, dès l'âge d'école, entre les peuples du monde, un échange de sympathies qui assurera le mieux les idées de paix et de progrès.

M. Fagnart professe que l'Université est le milieu scien-

tifique le meilleur pour résoudre le difficile problème de trouver le juste équilibre entre l'esprit scientifique trop exclusif et l'éducation professionnelle trop étroite. Selon lui, quatre groupes principaux de branches forment la base de l'enseignement commercial supérieur :

1. Les sciences commerciales proprement dites, auxquelles il faut joindre le cours de mercéologie et de technologie.

2. Les sciences économiques, auxquelles se rattache la géographie économique ; et spécialement cette science statistique que visait le roi Léopold II, à la réception du jour de l'an en 1903.

3. Les sciences juridiques.

4. Les langues.

Plusieurs rapporteurs ont fait un effort méritoire pour déterminer le contenu de la « géographie économique », qu'il convient d'enseigner dans les écoles supérieures de commerce.

M. Jules Mees recherche la définition de la « géographie économique ». Il la précise ainsi : l'étude géographique raisonnée de la production et du commerce avec les voies et moyens de communication.

La géographie économique ne serait donc autre chose que l'étude des faits économiques dans leurs rapports avec la géographie.

La géographie économique n'est plus une énumération inexplicée des objets de l'agriculture, de l'industrie, du commerce. Le moment est venu pour elle de rechercher les causes, d'établir les lois, en un mot de s'élever à une étude systématique.

Les Allemands, et après eux les Anglais et les Américains, distinguent une géographie économique générale, qui étudie d'une façon générale les facteurs, ainsi que leur distribution sur la surface terrestre, et une géographie économique spéciale, qui a pour objet l'étude des différents pays. Suivant M. Mees, la partie générale doit servir de base à l'étude de la Belgique (la patrie) et des autres pays; elle fera comprendre les faits particuliers et l'élève, l'ayant toujours présente à la mémoire, saura tirer lui-même les conclusions.

« Les conceptions différentes de la géographie économique comme science ont naturellement leur écho dans les manuels d'enseignement. Deckert s'attache surtout aux conditions naturelles dans ses *Grundzüge der Handels- und Verkehrsgeographie*; Friedrich prétend jeter de nouvelles bases en mettant l'homme économique à l'avant-plan; enfin, tout dernièrement, Eckert a étendu le cadre de la géographie mathématique en ajoutant des notions d'économie politique, qui n'ont avec notre science qu'un lien peu étroit. »

« Sans doute, le facteur humain est le plus important, et tout ce qui ne présente aucun rapport avec l'activité économique de l'homme sort du domaine de la géographie économique. Mais si l'œuvre de l'homme est une de ses faces, l'autre face appartient à la nature et c'est l'interdépendance des facteurs géographiques et économiques qui doit être l'idée inspiratrice de l'enseignement. »

L'auteur multiplie les exemples d'application. La géographie physique, par exemple, qui est le fondement matériel de la géographie économique, ne sera pas étudiée pour elle-

même, mais seulement comme le moyen d'expliquer les productions, d'aboutir à la connaissance économique du monde. Il ne faut consulter la géologie que dans la mesure où elle contribue à expliquer la distribution des richesses minérales, et ce serait faire fausse route que de lui consacrer une attention spéciale. L'étude du commerce avec les voies et les moyens de communication sera le couronnement de l'édifice : le secours de la statistique lui est indispensable, mais n'oublions pas que les chiffres ne disent rien par eux-mêmes, qu'il faut leur ouvrir la bouche, les localiser, les expliquer par comparaison, etc.

La géographie n'est plus « un mélange colossal des notions les plus hétérogènes » ; tout s'enchaîne, tout se déduit, et l'on n'aura une idée complète de la situation économique d'un pays que si l'on aura compris dans leur interdépendance nécessaire tous les facteurs qui apportent leur pierre à l'édifice.

M. Georges Gossuin s'occupe de la « géographie industrielle ».

Son rapport assure que la notion de la nécessité de l'enseignement rationnel de la géographie industrielle prédomine en tout pays. Parmi les autorités adhérentes, il cite Karl von Scherztor en Allemagne, Marcel Dubois en France, Brunhès en Suisse, Trotter aux États-Unis, Chisholm et Herbertson en Angleterre.

« On peut, suivant l'auteur, exprimer ainsi, en résumé, le but de l'enseignement industriel : faire connaître quels sont, dans les grands pays producteurs, les principaux centres industriels, la manière dont ils s'alimentent en matières premières, les régions dans lesquelles ils écoulent

leurs produits fabriqués; familiariser l'étudiant avec les noms des grandes firmes industrielles de son pays et de l'étranger; lui enseigner à quelles circonstances les industries étrangères doivent leur supériorité ou leur situation difficile et montrer l'étendue de la concurrence qu'elles nous font.

Suivent alors une série de paragraphes dont les titres seuls sont suggestifs et dont la citation permettra amplement d'être renseigné sur le contenu.

L'examen critique de la localisation des industries constitue l'exercice le plus utile de cet enseignement. — Il faut étudier les industries-types. — De l'utilité de l'emploi des cartes et des graphiques spéciaux pour aborder cette étude avec fruit. — La nomenclature industrielle comprise dans le cours devra être celle usitée dans les affaires; elle sera donnée avec discernement. — L'étude de la nomenclature sera facilitée par des procédés graphiques. — L'étudiant en géographie industrielle doit savoir mettre à profit ses observations personnelles (1). — Les centres commerciaux doivent être étudiés dans le même esprit que les centres industriels. — Caractère analytique de ces études. — L'étude des régions productrices et commerçantes se com-

(1) « Pour se livrer avec fruit à l'étude des localisations, l'élève ne devra point négliger de mettre à profit ses observations personnelles. Que de fois ne disons-nous pas à nos jeunes gens, au cours d'excursions dans nos districts industriels : « Lorsque vous rencontrez une usine, demandez-vous quels sont les mobiles qui ont pu guider ses fondateurs. Avaient-ils les matières premières sur place? Pouvaient-ils aisément recruter une main-d'œuvre abondante, habile et bon marché? S'établissaient-ils au milieu d'une population dense de consommateurs? » Telles sont les questions dont nous engageons nos élèves à chercher la solution. Les données de leurs autres cours doivent leur venir ici en aide. Dans un système d'éducation commerciale bien compris, tous les cours ne doivent-ils d'ailleurs pas présenter de nombreux points connexes et former un ensemble harmonieux et vivant! »

plète par celle des voies de communications qui les unissent.

Pour l'application d'une telle méthode, il faut au professeur un matériel géographique considérable. M. Gossuin se range à l'avis de M. Brunhès : « Les vraies cartes géographiques fondamentales pour étudier les répartitions des produits naturels d'origine minérale, sont les cartes géologiques ; pour la distribution des produits végétaux et animaux, ce sont les cartes se rapportant aux climats. Enfin, on pourrait prendre pour base de l'étude de la répartition générale des industries, les cartes de densité de la population ; » et M. Gossuin ajoute : « et les cartes donnant la répartition de la houille noire et blanche ».

Le professeur s'aidera de nombreux guides, brochures et *folders* illustrés publiés par les compagnies de chemins de fer et de navigation et des cartes spéciales que contiennent ces livrets.

Il emploiera aussi de grandes cartes montrant, par exemple, les voies de communications maritimes employées par un commerce déterminé. Les ports seront représentés par des cercles différemment teintés suivant qu'ils sont importateurs ou exportateurs du produit étudié.

A conseiller aussi l'atlas commercial de Soebel, l'atlas général Vidal-Lablache, les atlas industriels, officiels, etc.

Les résultats qu'espère l'auteur ?

« Nous y voyons surtout, à côté d'une documentation pratique et actuelle, l'occasion d'exercices de nature à faire comprendre à l'élève les conditions économiques du développement de l'industrie, à lui donner la clairvoyance des intérêts matériels de son pays. Lorsqu'il aura gagné

l'esprit critique que donne l'étude de la géographie industrielle ainsi comprise, lorsqu'il se sera familiarisé avec les méthodes d'investigation qu'elle emploie, il lui sera facile d'aborder seul des questions non traitées au cours, en s'aidant de ses observations personnelles et des documents dont on lui donnera au besoin la bibliographie. »

IV. — BUREAU COMMERCIAL

De nombreux rapports traitent aussi du *Bureau commercial* dont il fut question plusieurs fois dans les vœux de l'enseignement moyen.

Cueillons quelques opinions importantes : M. Rodolphe Van Loo assure que le recteur anglais Ashley et le professeur italien G. Rota, deux autorités en matière de sciences commerciales, estiment qu'un cours de pratique commerciale, organisé sous forme de bureau, ne peut produire tous ses effets utiles qu'en traitant séparément les spécialités, dont chacune doit être confiée à un professeur compétent et expérimenté.

M. Marischal, professeur à l'Université de Louvain, estime que le bureau commercial doit être pour les élèves négociants ce qu'est l'amphithéâtre pour les élèves médecins, l'atelier de machines pour les élèves ingénieurs et le laboratoire pour les élèves chimistes.

M. Fagnart, professeur à l'Université de Gand, écrit de son côté : Ainsi que le disait au Congrès international technique de Paris (1900), le Commandeur F. Ferraris, professeur à l'École supérieure du Commerce de Venise, « le Bureau commercial est d'une absolue nécessité et a une grande valeur : valeur pratique, valeur intellectuelle,

valeur pédagogique ». On ne peut pas plus concevoir l'étude du commerce sans travaux pratiques que l'étude de la chimie sans travaux de laboratoire.

On se souvient de « l'idéal » produit par M. le professeur Orban en matière d'école moyenne.

M. Fagnart propose aussi son « idéal », celui du Bureau commercial de certains Business-Colleges des États-Unis.

La propagande de ce Bureau se partage généralement en deux grandes catégories de travaux : le *Banking Department* ou section de banque, où l'on s'occupe de tout ce qui se rapporte aux sociétés financières, telles que banques, trusts, sociétés immobilières, assurances ; — le *commerce* proprement dit.

Suivant que le futur homme d'affaires se destine plus spécialement à l'une ou à l'autre de ces carrières, il y consacre la plus grande partie de son temps.

Toutefois, comme les relations entre les deux branches d'affaires sont infiniment plus étroites et plus nombreuses aux États-Unis qu'en Europe, tous les élèves sont tenus de passer par tous les bureaux et d'en remplir chacune des fonctions.

Ici on ne se borne pas à inscrire les opérations fictives et sans liaison entre elles, sur des feuilles de papier ou sur des cahiers simulant des livres, ou même sur des livres de comptabilité, mais chaque affaire commerciale est conduite du commencement à la fin en la faisant passer par toutes les phases de la vie réelle.

Ainsi dans la vente, pour prendre l'opération la plus simple, la marchandise sera représentée par l'échantillon, sa valeur sera cotée au cours du jour ; il y aura offre,

acceptation par correspondance ou autrement, assurance, envoi, avec toutes les péripéties possibles dans la livraison, avaries, retard, refus de la marchandise, telles qu'elles se présentent dans la vie réelle ; suivra le paiement avec ses multiples modalités : acceptation de lettres de change, refus, protêts, en un mot la reproduction vivante du commerce.

Les autres élèves interviennent pour former la contrepartie de ces opérations, chacun dans sa sphère.

C'est bien ainsi, conclut M. Fagnart, que doit être compris le travail du *Bureau commercial* tant dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire. Ce qui varie, c'est la nature des opérations qui sont évidemment plus complexes dans l'enseignement supérieur.

Ici, ce sont les opérations du haut commerce : ventes en disponible — ventes à livrer — affaires à terme, leur liquidation par filières ; en même temps interviennent les organismes auxiliaires du haut commerce : bourses de marchandises, entreprises de transport, compagnies d'assurances, magasins généraux, banques, etc. A cet effet, les élèves sont divisés en groupes représentant diverses maisons ; comptoirs, banques, entreprises de transport, compagnies d'assurances, etc., établies sur tous les points du globe et faisant entre elles des transactions.

Mais là ne doivent pas se borner les exercices du Bureau commercial dans l'enseignement supérieur, continue M. Fagnart.

Aujourd'hui surtout, où toutes les entreprises de grande et même de moyenne importance sont fondées sur une association de capitaux, c'est-à-dire par une société ano-

nyme, il y a aussi une autre catégorie d'exercices destinés à préparer le licencié en sciences commerciales au rôle qu'il doit ambitionner : celui d'être la pensée directrice ou au moins l'un des auxiliaires dirigeants d'une maison ou société commerciale ou industrielle. Il doit donc s'exercer à faire la synthèse économique de diverses entreprises : maisons ou sociétés de commerce, banques, compagnies d'assurances, établissements industriels ; synthèse comprenant les diverses périodes : période d'études, période de constitution, période d'organisation, période d'action, période de fin d'année.

Étant donné tel commerce, telle exploitation, telle entreprise de banque, telle industrie, on expose schématiquement toute l'organisation économique ; notamment, tracer l'organisation complète de la comptabilité, faire la nomenclature des comptes à ouvrir et le rôle que chacun jouera, indiquer les divers livres auxiliaires dont on aura besoin au point de vue de la division du travail, des renseignements à fournir et de la passation des écritures au journal.

Ces exercices seront faits séparément par chaque élève ou groupe d'élèves et une discussion générale viendrait ensuite.

C'est cette notion du *Bureau commercial*, la plus moderne, qui tend à s'implanter dans les établissements supérieurs d'enseignement commercial.

V. — FORMATION GÉNÉRALE OU SPÉCIALE ?

L'enseignement supérieur du commerce lutte encore pour le droit à l'existence. C'est pourquoi les questions vitales qui se présentent pour l'enseignement supérieur technique

ne se présentent pas encore ici avec la même urgence. Mais le problème de demain, sinon d'aujourd'hui, pour les commerçants comme pour les ingénieurs, sera sans contredit celui de la formation générale ou spéciale.

Faut-il préparer des commerçants spécialistes, principalement sinon exclusivement pour telle catégorie d'affaires? Ou bien convient-il de les préparer tous de la même manière générale?

A la vérité, la question ne paraît pas brûlante, si l'on en juge par la lecture des rapports au Congrès mondial.

Cependant quelques rapporteurs s'en occupent.

La plupart semblent se tenir encore dans cette espèce d'état amorphe qui peu à peu, suivant une loi universitaire quasi-naturelle, se scinde en spécialités. Mais d'autres, comme M. Van Loo, préconisent, comme exemple à imiter, la réforme récente de l'Institut supérieur du Commerce d'Anvers.

C'est le *Moniteur* du 6 mai 1905 qui publia le nouveau règlement organique.

L'enseignement est divisé en trois années d'études. Les cours des deux premières années sont communs à tous les élèves, quelles que soient leurs spécialités futures; la troisième année est subdivisée en sections spéciales, d'après la carrière choisie par l'étudiant. Ici, certains cours généraux, utiles à tous les élèves, sont communs aux diverses sections; d'autres cours, répondant à un enseignement particulier, sont spéciaux à chacune d'elles.

Les deux premières années d'études forment un enseignement complet, sanctionné par le diplôme de licencié en sciences commerciales.

L'examen de sortie de la troisième année donne lieu à l'obtention du diplôme de licencié en sciences commerciales, complété par la spécialité consulaire, coloniale ou maritime, choisie par l'élève.

Les étudiants diplômés de cette catégorie, qui font ensuite deux années au moins de stage pratique, peuvent obtenir le diplôme de docteur en sciences commerciales, spécialisé pour les mêmes carrières.

La réforme d'Anvers se caractérise, on le voit, par deux traits essentiels :

Elle est résolument entrée dans le cadre universitaire traditionnel en s'adaptant aux idées de candidature, de licence et de doctorat. C'est l'habit universitaire qui correspond trop bien, comme achèvement, aux principes votés par le Congrès mondial pour n'être pas au moins l'écho de son sentiment intime.

En second lieu, la réforme d'Anvers s'approprie, somme toute, la formule votée par le Congrès mondial pour les ingénieurs, avec peut-être un peu plus d'étroitesse. Elle pose la culture générale commune des deux premières années, réservant la spécialité à la dernière année, avec comme couronnement ultime, cette spécialisation sublimée du doctorat.

Il semble bien donc que, si le Congrès mondial eût eu le temps de discuter et de voter la meilleure organisation pour la formation des commerçants, c'est bien du côté de la réforme d'Anvers qu'il l'eût aiguillée.

VI. — LE STAGE

Quant à la question du stage, M. Marischal la traite avec quelque détail. Il l'envisage comme le complément nécessaire de l'enseignement commercial supérieur. Il le veut dans une ou plusieurs maisons de commerce. « Ce stage devra durer plus ou moins longtemps suivant les cas, mais, hormis les circonstances exceptionnelles, il devra au minimum se prolonger pendant deux années. » Ce stage est bien plus nécessaire à l'élève négociant qui désire s'expatrier qu'à celui qui se propose de se fixer en Europe.

Le stage fut énergiquement préconisé par une série de rapports de la VI^e section, non seulement en vue de la préparation aux carrières consulaires, mais en vue de la formation à toutes les carrières mondiales.

Il constitue même l'essence du deuxième vœu de la VI^e section, ainsi formulé :

« En dehors de l'enseignement, il convient d'organiser et de favoriser la formation des hommes qui se destinent aux carrières d'expansion, au point de vue de l'acquisition des qualités morales et techniques indispensables. »

Un des auteurs de ce vœu fit précéder ses conclusions des considérations suivantes :

Il faut se préoccuper de la formation pratique des hommes qui veulent s'expatrier, disait M. Ch. Morisseaux, ancien directeur général de la Compagnie à Charte du Mozambique. L'enseignement théorique ne suffit pas. On aura beau multiplier et modifier les programmes, ils ne suffiront jamais, parce que rien ne peut remplacer l'expérience acquise au contact des hommes et des faits.

Il faut bien le reconnaître, il n'est pas facile pour un jeune homme qui a terminé ses études universitaires, et qui ne possède pas quelques ressources personnelles, de se donner le complément de formation indispensable pour se caser à l'étranger.

Au sortir de l'école, après avoir conquis son diplôme, le jeune commerçant, par exemple, passera deux ou trois ans dans l'industrie ou le commerce, y faire un stage sérieux, y descendre même aux tâches les plus modestes, pour se rendre compte du mécanisme de la production et des échanges, et se faire la main. Ayant subi cette éducation spéciale, il est apte désormais à remplir un emploi à l'étranger et à faire apprécier sa collaboration.

Une seconde période d'apprentissage commence alors pour lui. Grâce à la position conquise, il va pouvoir observer la mentalité et les allures d'un monde nouveau. Il apprend de quelle manière s'y traitent les affaires; il étudie les caractères, se crée des relations, observe les ressources et se fait une discipline de vie.

Quand il possède tout cela, disait M. Morisseaux, il est devenu un facteur précieux pour l'expansion économique de son pays d'origine.

Voici quelques extraits de rapports :

Notre *représentant commercial* devra enfin, et c'est là le point capital, disait M. H. Dutrieux, fondateur de l'Institut commercial des Industriels du Hainaut, être à même de représenter avec une capacité technique suffisante les établissements dont il est chargé de placer les produits; il devra, par exemple pour un atelier de construction, connaître, si pas la théorie et les calculs des dimensions des

pièces constitutives d'une machine, la nomenclature de ces pièces, leur rôle, leurs dimensions, leur mode de fabrication, leurs défauts et leurs qualités, leur agencement et leur montage, les conditions de réception et d'épreuve ; il devra pouvoir surveiller, contrôler, se livrer au besoin aux opérations relatives à l'observance de ces conditions, ou nécessaires pour élucider les contestations avec les clients. « Pour ce, concluait à son tour, M. René Delay, un stage est indispensable dans les établissements dont le représentant aura à placer les produits. »

La préparation la plus utile aux carrières d'expansion, dit M. De Bauw, administrateur de sociétés commerciales ayant leur siège dans l'État Indépendant du Congo, consiste à faire un stage dans une grande firme d'exportation dont le genre d'affaires est similaire ou approchant du commerce général du pays où on désire se fixer. L'inconvénient du système réside dans ce fait que le stage exige des ressources suffisantes de la part du candidat, les volontaires et les apprentis étant généralement peu ou point payés par les firmes qui les agrément ; peut-être pourrait-on par voie de subsides, faciliter la préparation des candidats. Les Chambres de commerce à créer à l'étranger pourraient très efficacement guider les candidats dans cette voie.

Précisément, M. Van Scherpenzeel-Thim, consul général de Belgique à Moscou, approuve avec beaucoup d'autres rapporteurs, l'allocation de bourses de voyage, dans le genre de celles qu'octroie le Gouvernement belge aux jeunes gens porteurs d'un diplôme délivré par nos hautes écoles commerciales.

L'arrêté royal du 18 mai 1893 a réorganisé la matière.

Les bourses de voyage sont réservées aux jeunes Belges qui, dans un but commercial, iront se fixer à l'étranger et de préférence dans les pays hors d'Europe. Nul ne pourra en obtenir s'il n'est porteur du diplôme de licencié en sciences commerciales et s'il n'a fait un stage professionnel de deux années au moins; la durée du stage pourra être réduite à une année pour les licenciés du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires. Le taux de la bourse est de 6.000 francs; l'allocation pourra être renouvelée dans les mêmes conditions jusqu'à concurrence d'une somme maxima de 18.000 francs. Chaque année le boursier adresse au Ministre des Affaires Étrangères par l'intermédiaire du Conseil belge compétent, un rapport commercial sur le pays de sa résidence et est tenu d'y joindre les indications propres à éclairer le Gouvernement sur l'utilité et les résultats pratiques de son expatriation.

« Nous avons eu, dans le cours d'une carrière consulaire déjà longue, l'occasion, à diverses reprises, de pouvoir apprécier les avantages que des jeunes gens peu fortunés tiraient des subsides que l'État leur accorde dans le but de perfectionner leur instruction commerciale et d'être à même, après un séjour de quelques années à l'étranger, d'aider au développement des échanges commerciaux de leur patrie avec le pays de leur résidence.

« Nous estimons que l'allocation, par le Gouvernement, de bourses de voyage (1) et d'études est un des meilleurs moyens d'encourager officiellement l'initiative privée. »

(1) M. Bomerson approuve vivement l'allocation des bourses de voyage. Mais il souhaite des réformes de détail. Il croit, par exemple, que 6.000 francs est une somme trop importante : au lieu de 6.000 francs pendant trois ans, il préférerait 3.600 francs pendant cinq ans ou 4.000 francs pendant quatre ans.

Il y a lieu de signaler ici un passage du rapport de M. de Formanoir de la Cazerie.

« A propos de la formation théorique et pratique des futurs commerçants, dit-il, nous voyons en Belgique une tentative récente due à l'initiative privée et qui s'annonce comme devant justifier les plus belles espérances qu'elle avait fait naître : je veux parler du navire-école belge. »

Il entrait, en effet, dans la pensée des organisateurs de donner à des jeunes gens, choisis avec soin, une éducation à la fois de marin et de commerçant de telle manière qu'à la fin des cours chacun pût opter pour celle de ces deux branches qui lui souriait le plus. La méthode est originale : à un principe exposé fait suite immédiatement son application pratique. Après avoir enseigné aux élèves la matière de l'assurance maritime, le professeur met dans les mains de l'un d'eux la police d'assurance du navire ; en supposant une avarie quelconque, l'élève saura comment il doit rédiger la déclaration, dans quel port il la déposera, en considérant la situation où l'on se trouve, entre les mains de qui il devra en faire le dépôt, etc. ; ou bien un élève est censé commander le navire, il doit indiquer l'endroit exact où l'on est, dire quelle est la manœuvre qu'il conviendrait d'ordonner, etc. Le bateau-école décharge sa cargaison dans différents ports et y reprend d'autres marchandises ; la visite de ces ports étrangers, la connaissance des usages qu'on y suit, les observations prises sur le vif ; voilà autant d'éléments qui contribuent à la préparation pratique.

Des jeunes hommes préparés dans le navire-école paraissent tout indiqués pour devenir non seulement des agents importants du commerce maritime, mais aussi des

auxiliaires précieux des expositions flottantes, dont on parle trop pour qu'elles ne se réalisent pas quelque jour.

M. Abel Quinet-Bonehill, vice-consul d'Espagne et du Portugal à Mons, communiqua un rapport sur l'école navale de commerce de Barcelone, que venait de fonder M. Juan Lopez. Les élèves de ce bâtiment devront parcourir et visiter, en trois cours de huit mois chacun, les diverses contrées de l'Europe, d'Amérique, d'Afrique et de l'Orient. La connaissance des différents pays et la pratique de leurs langues : voilà la base principale du système d'instruction ; on s'occupera aussi de la formation du caractère, c'est-à-dire de la culture morale des élèves ; les exercices de gymnastique, les classes sur le pont, le choix des jeux, autant de préoccupations relatives à l'hygiène et à la santé des jeunes gens, qui seront soumis à une discipline et à un régime de sobriété imposés par la vie à bord. Des démarches sont faites auprès du Gouvernement en vue d'obtenir qu'au terme des voyages du navire-école, il soit accordé aux élèves qui voudraient faire sanctionner leurs études, de se présenter à des examens officiels. Les élèves ne pourront être âgés de moins de 15 ans ni de plus de 23 ans et le prix d'inscription sera, pour chaque cours, de 3.250 pesetas.

M. Capelle, Directeur général du commerce et des consulats au Ministère des Affaires Étrangères à Bruxelles, n'hésite pas à recommander le stage pour les carrières consulaires. Dans le même sens concluent la plupart des rapporteurs.

« Ce stage permettrait d'inculquer aux jeunes agents, en même temps que les qualités professionnelles, les connaissances techniques qu'il ne leur aurait pas été possible

d'acquérir avant leur désignation. Il ne pourrait évidemment s'effectuer en pays étranger seulement. Mais la connaissance du pays d'origine n'importe-t-elle pas autant à l'agent du service extérieur que la connaissance des pays étrangers et comment pourra-t-il remplir avec fruit sa mission s'il connaît imparfaitement les intérêts qu'il a à défendre ?

» Serait-il excessif de demander qu'entre le moment de son admission dans la carrière et celui de sa promotion au grade de chef de poste, l'agent soit appelé à prendre part pendant plusieurs années aux travaux de l'administration centrale dans son pays d'origine ?

» Lorsque l'agent aura, par un stage ainsi organisé, acquis des notions exactes concernant l'état économique du pays qu'il représente et des pays où il exerce ses fonctions, sa tâche sera singulièrement facilitée et la confiance des hommes d'affaires en sa compétence, sera, à juste titre, notablement accrue. »

Le stage s'impose surtout aux futurs *attachés commerciaux*.

Beaucoup de rapports s'occupent de ces fonctionnaires d'avenir.

Le remède?... se demande M. Warocqué. Il a été plus d'une fois indiqué par les économistes. Il consiste dans la création d'un corps officiel et national d'agents ou d'attachés commerciaux placés sous la direction et la surveillance des consuls généraux et choisis parmi l'élite des jeunes gens sortis des Instituts de Commerce *et ayant acquis la pratique et le sens des affaires*. Il leur serait formellement interdit, comme aux consuls, de s'intéresser directement ou indirectement

tement à aucune affaire commerciale, industrielle ou financière. Leurs voyages, leurs enquêtes et leurs rapports seraient destinés à fournir les renseignements propres à développer économiquement leur pays, à éveiller et à stimuler l'initiative privée. Ces rapports seraient aussi fréquents que possible et n'exempteraient pas les attachés commerciaux de l'obligation de fournir aux particuliers les renseignements sollicités. La publication aurait lieu, non seulement dans un journal officiel comme cela se pratique en Belgique, mais aussi dans les feuilles quotidiennes. Ce serait le moyen de contribuer largement à l'œuvre de vulgarisation qu'assument en ce moment les musées commerciaux. Les collections de ceux-ci et celles des consulats seraient fournies par les attachés commerciaux, qui auraient toutes facilités dans leurs tournées de recueillir les échantillons.

VII. — FORMATION

DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL MOYEN

Une dernière question concernant le commerce, figurait au programme de la sous-section de l'enseignement supérieur :

« Dans l'ordre de l'expansion, quelle est la meilleure organisation d'enseignement supérieur pour les professeurs de commerce dans l'enseignement moyen supérieur? »

Peu de rapporteurs se soucièrent d'y répondre, soit que la question déroutait par sa nouveauté, soit que pour beaucoup d'excellents esprits elle se résolvait d'elle-même, par l'enseignement supérieur de l'enseignement commercial.

M. Fagnart s'inspire de l'étude de M. Gaille, publiée dans la *Revue internationale pour le développement de l'Éducation Commerciale*.

La formation d'un professeur de sciences commerciales doit comprendre les trois phases suivantes (1) :

1. Un professeur de branches commerciales doit avoir, tout d'abord, une culture générale suffisante et posséder au moins le diplôme d'humanités anciennes ou modernes.

2. Il doit ensuite suivre les cours de la licence en sciences commerciales et, à la dernière épreuve de licencié, faire une leçon publique portant sur un sujet pris parmi les matières de l'enseignement moyen. A cet effet, les candidats professeurs seront exercés à la pratique de l'enseignement sous la direction de professeurs compétents, pendant leur dernière année académique.

3. Il fera ensuite un stage pratique d'au moins un an dans une maison de commerce, de préférence établie dans un pays dans la langue duquel il aura ainsi l'occasion de se perfectionner.

En outre, afin de maintenir le personnel enseignant en contact perpétuel avec la pratique, tous les cinq ou six ans, il conviendrait de donner à tour de rôle à chaque professeur un congé de six mois, afin de l'envoyer faire un stage dans une maison de commerce d'une place importante. Le premier mois pourrait être consacré à un voyage d'études comprenant la visite d'écoles de commerce et de certaines usines ; les quatre suivants au stage pratique sus-indiqué, et le dernier à un nouveau voyage d'études. Le Gouvernement pourvoirait au remplacement du professeur en congé par un professeur intérimaire.

Cette proposition est, en effet, une excellente base de

(1) On sait que ces principes sont appliqués dans le nouveau Règlement de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers et va l'être dans les Sections commerciales des Universités de l'État en Belgique et, partant, bientôt dans l'enseignement libre.

discussion. Elle applique à la formation du professeur de commerce toutes les idées que suggère l'expérience dans la préparation la meilleure des autres professeurs d'enseignement moyen.

Elle suppose l'institution, dans l'enseignement supérieur commercial d'un cours de pédagogie spéciale, qui serait placé dans la dernière année académique. Aucun rapport n'explique le contenu éventuel de ce cours.

Le stage post-universitaire est une idée qui se répand de plus en plus dans tous les domaines de l'enseignement moyen. Ici, il paraît plus justifié encore qu'ailleurs puisque la pratique des affaires joue un rôle essentiel dans l'enseignement commercial.

§ III. — Préparation des professeurs d'histoire.

Après les gros débats sur les ingénieurs et les commerçants, ces carrières mondiales par excellence, après la victoire de la culture physique, cette base de toute expansion, le Congrès n'avait plus qu'un temps limité pour prendre position sur les autres terrains auxquels le Programme et les rapports le conviaient.

Pour la meilleure formation des professeurs d'histoire de l'enseignement moyen supérieur il prit cependant une attitude, aussi décisive qu'indicative, qu'il faut décrire en détail.

On sait comment la question se posait.

La sous-section de l'enseignement moyen venait de voter ce vœu si important pour l'enseignement de l'histoire :

• Le Congrès, considérant que l'histoire, parce qu'elle est

la reconstitution des civilisations principales envisagées dans la diversité de leurs aspects, peut stimuler les tendances à l'expansion mondiale par l'étude des faits d'ordre économique, émet le vœu :

1. « Que cet enseignement accorde à ces questions de haute actualité l'importance qu'elles méritent ;

2. » Qu'en conséquence, dans les classes supérieures, on réduise dans une large mesure l'antiquité et le moyen âge ; qu'on diminue la part faite aux événements militaires et politiques et qu'une place plus grande soit réservée aux périodes moderne et contemporaine, l'histoire nationale restant toujours le centre de tout enseignement historique. »

A la suite de ce vœu, une orientation nouvelle s'imposait dans la formation du professeur d'histoire dans l'enseignement supérieur. Le Congrès était saisi par deux rapports, celui de M. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, et celui de M. Cauchie, professeur à l'Université de Louvain.

Voici le vœu complexe du Congrès :

1. *Il est désirable qu'à partir des années de doctorat à l'Université, l'histoire ancienne soit séparée de l'histoire des temps modernes et que désormais dans l'enseignement moyen du degré supérieur, l'histoire de l'antiquité et celle des temps modernes soient respectivement attribuées aux philologues-historiens et aux spécialistes en histoire des temps modernes.*

2. *Il est désirable qu'à l'Université l'enseignement de l'histoire proprement dite se concentre sur l'histoire spéciale.*

3. *Il est désirable que, soit à la faculté de philosophie et lettres, soit à la faculté de droit, soit aux écoles commar-*

ciales et consulaires y annexées, il existe un enseignement spécial de l'histoire du droit, de l'histoire économique et sociale, de l'histoire des sciences, de l'histoire des arts et de l'histoire religieuse et que, s'il n'est pas rendu obligatoire, cet enseignement soit du moins fortement recommandé aux élèves du doctorat en histoire, à titre facultatif ou à titre de branches à option.

4. Il est désirable que dans les cours d'histoire existants ou à créer une attention plus grande soit accordée à l'histoire des derniers siècles et à celle des autres peuples que ceux de la Vieille Europe.

5. Il est désirable que les élèves en histoire puissent choisir eux-mêmes, d'accord avec le directeur de leurs études, les branches auxiliaires les plus en rapport avec les questions dont ils veulent se faire une spécialité.

6. Il est désirable que les titulaires des cours pratiques organisent des excursions aux musées coloniaux et qu'ils aient à leur disposition des reproductions des principales collections.

7. Il est désirable que la matière des cours pratiques et sujets de dissertations doctorales aient partiellement pour objet les questions qui rentrent dans les spécialités indiquées sous les numéros 2-4.

8. Il est désirable que ses bibliothèques publiques perfectionnent leur outillage historique de manière à rendre ces études possibles.

9. Il est désirable que le Gouvernement favorise le plus possible les recherches historiques dans les archives des peuples colonisateurs et dans les pays de civilisation récente.

Pour des vœux dans le genre de celui-ci, où beaucoup de questions importantes sont résolues, il importe de procéder pas à pas et d'en faire l'analyse soignée.

1. Le premier paragraphe comporte deux réformes intéressantes : la première relative à l'enseignement au sein de l'Université, la seconde à l'attribution des cours dans l'enseignement moyen supérieur.

Pourquoi, à partir des années de doctorat à l'Université, l'histoire ancienne sera-t-elle séparée de l'histoire des temps modernes ? Parce que la loi de la division du travail impose cette mesure. L'histoire ancienne voit son domaine s'agrandir d'année en année ; des civilisations sont déterrées et il y a pénurie de savants pour déchiffrer les monuments. Même constatation pour l'histoire moderne et contemporaine : elle s'étend non seulement dans le temps par la découverte des archives sans nombre, mais elle s'applique au monde tout entier. N'est-il pas raisonnable dès lors, après les études générales communes des premières années, qu'au moment de la spécialisation, de la formation personnelle de l'élève, l'histoire ancienne — cette immensité — soit séparée de l'histoire moderne — cette autre immensité ? Ce ne seront ni les étudiants, ni la science qui s'en plaindront. N'est-ce pas le propre de la division du travail bien appliquée de multiplier l'effort et le résultat ?

La seconde réforme préconisée par ce paragraphe réalisait un changement logique dans l'enseignement moyen supérieur. N'est-il pas légitime que l'histoire de l'antiquité relève de titulaires qui la cultivent avec amour sous toutes ses faces civilisatrices, littéraires et archéologiques surtout ? Ceux que le vœu qualifie du nom de « philologues-histo-

riens » paraissent tout indiqués pour remplir cette tâche. Ils s'en acquitteront vraisemblablement beaucoup mieux que les spécialistes en histoire des temps modernes, dont le travail et l'amour ne sera plus ainsi partagé entre les pôles les plus opposés du temps.

2. « Il est désirable qu'à l'Université l'enseignement de l'histoire proprement dite se concentre sur l'histoire spéciale. »

Parlant des cours théoriques d'histoire, M. Cauchie s'exprime ainsi :

« Aussi bien pour l'antiquité que pour le moyen âge, les temps modernes et l'époque contemporaine, il est hautement désirable que l'enseignement *moyen* donne une connaissance suffisante de l'histoire *générale* et que, à l'Université, dès la candidature, l'enseignement porte, avant tout, sur l'histoire *spéciale*. Ainsi seraient mis en relief devant les élèves les divers aspects de la civilisation et conséquemment, au point de vue qui occupe le Congrès, les principales phases de l'histoire économique chez tous les peuples du monde. »

... « Aux cours d'histoire proprement dite se rattachent diverses branches de l'histoire *spéciale*. Importante pour ouvrir des horizons à la conception historique, l'histoire de la philosophie a de plus l'avantage de montrer en substance l'évolution des principaux systèmes philosophiques qui, d'une part, ont résumé et formulé les aspirations intellectuelles les plus élevées des peuples anciens et modernes et qui, d'autre part, ont à leur tour profondément réagi sur la mentalité de ces peuples. Il va sans dire qu'il appartient aux spécialistes de discuter la meilleure organisation à donner à l'enseignement de cette science. — Importante

également pour la formation historique des futurs docteurs et professeurs, *l'histoire des littératures modernes*, qui est une branche essentielle pour faire connaître à l'adolescent la culture générale des temps modernes ; mais s'il y a des améliorations utiles à introduire en vue d'étendre cet enseignement aux littératures contemporaines des principaux peuples, encore une fois ce n'est pas à nous, mais bien aux professionnels qu'il appartient d'examiner cette question. — Non moins précieuse, soit au point de vue général de l'éducation, soit au point de vue particulier des connaissances à posséder pour l'enseignement de l'histoire en vue de l'expansion économique mondiale — puisqu'elle est l'histoire des découvertes et des études géographiques dont la connaissance est si précieuse pour favoriser et éclairer le mouvement d'expansion économique mondiale — *l'histoire de la géographie* peut soulever aussi des questions qu'il convient de même de réserver aux spécialistes. — En résumé ces trois branches constituent autant d'aspects de la civilisation utiles à étudier pour posséder les connaissances indispensables à l'enseignement de l'histoire spéciale et pour mettre en relation quelques-uns des facteurs essentiels du progrès moderne. »

Dans nos facultés belges — comme dans la plupart des facultés étrangères — il manque cependant, selon M. Cauchie, un complément indispensable à cet enseignement spécial : ni l'histoire du droit, ni l'histoire économique et sociale, ni l'histoire des sciences dans leur totalité, ni l'histoire des arts, ni l'histoire religieuse ne sont officiellement représentées au programme du doctorat ; c'est au cours d'institutions qu'incombe forcément, à l'heure actuelle, la tâche

difficile de combler cette lacune. Et cependant, ces divers aspects de l'histoire ont tous une importance considérable en eux-mêmes et il importe, en outre, de pénétrer leurs rapports mutuels si l'on veut comprendre l'ensemble de la civilisation moderne.

3. « Il est désirable que, soit à la faculté de philosophie et lettres, soit à la faculté de droit, soit aux écoles commerciales et consulaires y annexées, il existe un enseignement spécial de l'histoire du droit, de l'histoire économique et sociale, de l'histoire des sciences, de l'histoire des arts et de l'histoire religieuse et que, s'il n'est pas rendu obligatoire, cet enseignement soit du moins fortement recommandé aux élèves du doctorat en histoire, à titre facultatif ou à titre de branches à option. »

La fin de l'exposé des motifs du paragraphe précédent contient, en germe, la justification du contenu de cet alinéa. Sans doute, il serait utile que le cours d'institutions puisse accorder un développement suffisant à chacun des objets spéciaux énumérés, de manière que les futurs docteurs en histoire eussent une formation aussi complète que possible dans tous les aspects de la civilisation. Mais n'est-ce pas là une impossibilité? Outre la question du temps se pose la question du professeur également capable en toutes ces spécialités. Il ne s'agit plus ici d'enseignement moyen mais d'enseignement supérieur. La solution proposée par le Congrès paraît pratique.

Que dans chaque Faculté particulièrement intéressée au cours d'histoire de la science donnée s'élève et y pénètre l'ampleur que comportera son autonomie! De cette manière les futurs professeurs d'histoire de l'enseignement moyen

sauront où puiser, à pleines mains, les connaissances spéciales que sollicite à la fois leur goût particulier et le souci de leur formation générale. Ainsi encore sera complétée, par un enseignement historique approprié, la culture professionnelle des étudiants des facultés intéressées. L'histoire du droit paraît aussi indispensable aux futurs docteurs en droit que l'histoire de la philosophie aux futurs docteurs en philosophie. Quelle lacune dans l'esprit d'un élève en sciences si l'histoire des sciences ne complète pas ses connaissances professionnelles ! Et en ce temps de « matérialisme historique » et d'« interprétation économique de l'histoire », qui ne sont que des signes de la force du facteur économique en civilisation, qui ne comprend la nécessité d'instituer dans les universités un cours approfondi d'histoire économique et sociale ?

Si l'on objectait la crainte de surmenage pour les docteurs en histoire, il y aurait lieu de faire remarquer que le Congrès indique le choix d'un double remède : le cours facultatif ou l'option des branches.

4. « Il est désirable que dans les cours d'histoire existants ou à créer, une attention plus grande soit accordée à l'histoire des derniers siècles et à celle des autres peuples que ceux de la vieille Europe. »

C'est sur ce point que le rapport de M. Pirenne insiste particulièrement.

« L'enseignement supérieur de l'histoire, y lisons-nous, est susceptible d'une réforme qui, en même temps qu'elle en comblerait une grande lacune, tournerait à l'avantage de l'« expansion ».

» Telle qu'elle est enseignée dans la plupart des univer-

sités, l'histoire se borne, en effet, à l'étude des peuples européens. Les trois compartiments scholastiques dans lesquels l'enferme la tradition : antiquité, moyen âge et temps modernes, n'ont été conçus et n'ont de sens que pour ces peuples. Leur étroitesse, pourtant, devient plus apparente de jour en jour. Si l'antiquité classique ne peut plus être comprise dans l'étude des civilisations orientales qui l'ont précédée et préparée, combien n'est-il pas plus évident encore que l'histoire moderne, restreinte au sol de l'Europe, doit renoncer à nous dévoiler les origines du monde au milieu duquel nous vivons. Il est urgent d'y faire leur place à ces étonnants mouvements de conquête, de colonisation et de découvertes qui se sont manifestés depuis le XV^e siècle, à la fondation des États d'outre-mer, à leurs institutions politiques et sociales. De même qu'il a été indispensable d'allonger nos programmes dans le temps et d'y comprendre l'histoire contemporaine après l'histoire moderne, il importe de les élargir, pour ainsi dire, dans l'espace. L'histoire de l'Europe ne peut plus nous apparaître aujourd'hui comme elle nous apparaissait encore il y a un demi-siècle. Des événements auxquels on n'accordait jadis qu'une importance secondaire, réclament toute notre attention depuis que leurs résultats se révèlent au grand jour... On pourrait introduire dans les programmes l'enseignement, l'étude des sociétés extra-européennes nées de la colonisation. Ce serait les mettre à même de répondre à une nécessité scientifique de plus en plus apparente, en même temps qu'aux préoccupations créées par notre civilisation de plus en plus universalisée. »

M. Pirenne rappelle que dans la *Weltgeschichte*, publiée

sous la direction de M. N.-F. Helmolt, l'histoire de l'Europe n'y est plus présentée comme le centre de l'histoire universelle, mais simplement comme l'histoire d'un des continents de notre planète.

« Il est urgent aussi de modifier les frontières chronologiques et géographiques, disait à son tour M. Cauchie.

« A un point de vue moderne et utilitaire, il y a quelque quinze ans, un juriste de grande valeur, M. A. Nyssens, demandait la suppression presque totale de l'histoire antérieure à l'époque contemporaine. Il est symptomatique de trouver un sentiment analogue chez un historien de profession, M. Ch. Seignobos : « L'évolution des sociétés civilisées s'est accélérée à tel point depuis cent ans que, pour l'intelligence de leur forme actuelle, l'histoire de ces cent ans importe plus que celle de dix siècles antérieurs. Comme explication du présent, l'histoire se réduirait presque à l'étude de la période contemporaine. » C'est là certes oublier la nécessité de connaître l'ensemble du développement de l'humanité et l'importance de certaines phases de ce développement, telles les origines du christianisme, au point de vue de notre civilisation contemporaine. On reconnaîtra cependant qu'on néglige trop les antécédents immédiats et les phénomènes universels de la civilisation actuelle pour s'attacher à nos lointaines origines. Ne serait-il pas avantageux de diminuer la part de l'histoire ancienne pour augmenter celle de l'histoire moderne et contemporaine ?

« L'histoire de l'Amérique et *a fortiori* celle de l'Océanie, de l'Asie et de l'Afrique ne sont guère représentées ou du moins le sont trop peu dans les leçons d'histoire moderne et contemporaine. Ce n'est pas sortir du cadre général de

l'histoire que de leur accorder une certaine attention, voire une importance considérable, puisque la civilisation s'y développe à pas de géants. Et, de ce chef, l'horizon des élèves s'élargirait considérablement, d'autant que, de par la nature même du sujet et selon le vœu exprimé plus haut, cette histoire serait avant tout une histoire des découvertes, des missions, de la colonisation, du développement politique, économique, intellectuel, artistique et religieux des peuples nouveaux avec lesquels l'expansion projetée doit mettre les Belges en rapport.

5. « Il est désirable que les élèves en histoire puissent choisir eux-mêmes, d'accord avec le directeur de leurs études, les branches auxiliaires les plus en rapport avec les questions dont ils veulent se faire une spécialité. »

L'organisation actuelle du doctorat — et ce serait le cas notamment en Belgique — tend avant tout à former des médiévistes, puisque *les branches auxiliaires* portées au programme ne se rapportent qu'au moyen âge.

C'est un concept trop étroit, assure M. Cauchie. S'il faut donner aux futurs professeurs une éducation historique générale, il ne faut pas moins, dans l'intérêt même de la science et de ses futurs représentants, promouvoir et faciliter les initiatives dans tous les domaines de l'histoire. Or, on peut dire que dans nos universités l'ensemble des sciences sont représentées ; mais on ne peut dire que toutes les sciences historiques soient étudiées aux cours du doctorat en histoire. « Le progrès à réaliser serait de supprimer l'obligation des branches historiques auxiliaires et de laisser l'élève choisir celles des sciences qui sont en rapport direct avec l'objet de ses études spéciales. »

6. « Il est désirable que les titulaires des cours pratiques organisent des excursions aux musées coloniaux et qu'ils aient à leur disposition des reproductions des principales collections. »

Les cours pratiques initient les élèves au travail personnel. Le succès de cette partie de l'enseignement de l'histoire est éblouissant. Il serait superflu et dangereux de réformer et d'innover sous ce rapport, dit M. Cauchie, d'autant plus que les chefs de nos laboratoires historiques sont constamment en éveil pour s'approprier et pour promouvoir eux-mêmes le progrès de la méthode historique toujours en marche.

Les problèmes d'expansion se posent naturellement ici. « Nous disposons de telles ressources intellectuelles, nous avons tant d'intérêt à nous mêler au mouvement historique universel, qu'il serait heureux de voir une élite étudier avec méthode les problèmes d'histoire internationale. » Mais les matériaux manquent dans nos bibliothèques. « Du jour où l'on songera à créer un enseignement historique de ce genre, il faudra de toute nécessité remédier à la misère de nos bibliothèques. »

Cependant « pour rendre l'enseignement pratique » de ces problèmes d'expansion « plus efficace encore », il faudrait, comme le dit le vœu, organiser des visites aux musées coloniaux et même avoir sous la main les reproductions des principales collections coloniales (1).

7. « Il est désirable que les matières des cours pratiques et les sujets de dissertations doctorales aient partiellement pour objet les questions qui rentrent dans les spécialités indiquées dans les numéros 2-4. »

(1) Cf. Chap. VII § I.

8. « Il est désirable que les bibliothèques publiques perfectionnent leur outillage historique de manière à rendre ces études possibles. »

Ces paragraphes s'entendent d'eux-mêmes, à la suite de la lecture de l'exposé des motifs de l'alinéa sixième.

9. « Il est désirable que le Gouvernement favorise le plus possible les recherches historiques dans les archives des peuples colonisateurs et dans les pays de civilisation récente. »

C'est là, en effet, une féconde indication.

Chaque pays adaptera ce vœu à ses mœurs et à sa jurisprudence administrative.

En Belgique, il y a deux ou trois moyens à la disposition des autorités publiques et dès à présent en application courante.

D'abord, l'État par ses bourses de voyage de quatre mille francs permet aux plus choisis parmi les docteurs en histoire, d'utiliser ses subsides dans le sens du vœu.

Puis, le Gouvernement accorde des subsides réguliers aux professeurs des quatre Universités, qui veulent aller remplir des missions dans le genre de celles dont il est question.

Enfin la Commission d'histoire dispose d'un crédit dans ce but.

Quand on synthétise les diverses parties du vœu concernant la formation la meilleure des professeurs d'histoire pour l'enseignement moyen, on constate, en relisant le vœu en faveur de l'enseignement de l'histoire dans l'enseignement moyen supérieur, que les réformes paraissent adéquates aux espoirs émis,

Ayant étudié à fond chacun des facteurs — « des aspects » — de la civilisation et « des principales civilisations » le professeur d'histoire possèdera les données nécessaires à l'enseignement d'ensemble qu'on lui demande. Comme il aura suivi un cours approfondi d'histoire économique et sociale, il saura enseigner avec la précision qui convient les faits d'ordre économique que réclame l'expansion. Les cours d'histoire étant désormais vigoureusement orientés vers l'étude des périodes contemporaines, les docteurs en histoire de demain pourront attirer l'attention spéciale de leurs élèves vers la vie sociale qui les entoure et dans laquelle ils se meuvent.

§ IV. — Préparation des professeurs de géographie.

Le programme de la première question portée à la sous-section de l'enseignement supérieur n'était pas encore épuisé. Après l'examen des problèmes agités dans les paragraphes précédents, il restait ceci :

« Dans l'ordre de l'expansion, quelle est la meilleure organisation d'enseignement supérieur ?

a) Pour les professeurs d'enseignement moyen supérieur et spécialement ceux de géographie ;

b) Pour les colonisateurs et les fonctionnaires coloniaux. »

La dernière catégorie relève plutôt du chapitre sixième et c'est là, en effet, qu'il en est traité avec l'ampleur désirable.

Quant aux professeurs de géographie dans l'enseignement moyen supérieur quelques rapports s'en occupèrent.

On a vu l'importance extraordinaire que les trois sous-

sections de l'enseignement attachaient à la géographie, matière « mondiale » par excellence. On s'étonnera que le Congrès ait accordé relativement peu d'attention à la formation des professeurs de cette branche.

La raison en est « belge ». Il y a quelques années à peine, le Gouvernement a organisé un doctorat en géographie qui passe pour un modèle. L'institution créée a fonctionné à la satisfaction générale. Peu de lacunes ont pu être observées.

Or, la question de la formation du professeur de l'enseignement moyen a été rapportée surtout par des Belges qui, naturellement, se sont placés au point de vue national, dans la plupart de leurs exemples d'application.

Cependant quelques rapporteurs ont traité de la formation des professeurs de géographie à l'Université. C'est le cas notamment de M. Henryk Arctowsky, explorateur au pôle antarctique (Belgica).

Afin de se faire une idée exacte de la portée des amendements qu'il propose, il faut connaître l'organisation du doctorat belge en géographie.

Le rapport au Roi qui précéda l'arrêté royal organique du 20 février 1900, détermine la portée de la réforme. Le voici :

* S'il est vrai que « le monde appartiendra à celui qui le connaîtra le mieux », la Belgique, plus que toute autre nation, a un grand intérêt à cultiver la connaissance de la terre ; car, plus que toute autre, elle a besoin de créer sans cesse de nouveaux débouchés à son industrie, à son commerce et à ceux de ses enfants qui veulent émigrer.

* Plus que toute autre nation, par conséquent, la

Belgique doit organiser solidement à tous les degrés de son enseignement, et tout d'abord dans ses universités, l'étude de la science qui lui facilitera la connaissance du monde.

» C'est dans ces vues que Votre Majesté a jugé utile d'attribuer au concours international du Prix du Roi pour 1885, une somme de 25,000 francs à accorder « au meilleur ouvrage exposant les moyens à employer et les mesures à prendre pour populariser l'étude de la géographie et pour en développer l'enseignement dans les établissements des divers degrés ».

» Le caractère scientifique de cette branche de nos connaissances n'a plus besoin de justification. Les progrès de la géographie se sont affirmés en ces dernières années avec un éclat incomparable.

» Si la géographie fait de nombreux emprunts aux autres sciences physiques et naturelles, morales et politiques, elle transforme et adapte ce qu'elle emprunte et, par sa méthode comme par ses applications immédiatement pratiques, elle n'en constitue pas moins, personne ne le conteste plus, une science absolument distincte.

» C'est comme telle qu'elle est traitée depuis longtemps dans la plupart des universités autrichiennes et allemandes.

» Dans le programme des universités belges, la géographie n'a occupé jusqu'ici qu'une place secondaire. Elle y est traitée, en effet, comme une science auxiliaire de l'histoire, du commerce, de l'industrie et des sciences botaniques, zoologiques et minéralogiques; elle est morcelée en conséquence et répartie par tronçons entre plusieurs facultés, cependant que dans aucune d'elles, elle n'est enseignée d'une manière complète.

» C'est pour remédier, dans la mesure du possible, à cette lacune et préparer peu à peu à tous les degrés de notre enseignement la renaissance des études géographiques que, d'accord avec le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, j'ai l'honneur de soumettre à la haute approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-après. »

... (Signé) DE TROOZ.

L'article premier institue, dans les facultés des sciences des universités de l'État, les grades et diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en géographie.

L'article 3 règle l'examen pour le grade de candidat en géographie qui fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend : 1° Des notions élémentaires de physique, de chimie, de botanique, de zoologie, de géologie, de minéralogie et de géographie physique ; 2° Les éléments de mathématiques supérieures ; 3° Les éléments de la logique, de la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte, et de la philosophie morale ; 4° L'histoire contemporaine ; 5° L'économie politique ; 6° Des notions de statistique ; 7° Des exercices pratiques de géographie.

L'examen pour le grade de licencié en géographie fait l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

Cet examen comprend : 1° La géographie physique générale ; 2° La géographie physique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc., à titre d'application) ; 3° La géographie botanique ; 4° La géographie zoologique ; 5° La géographie mathématique (géodésie, physique du globe et cartographie) ;

6° La géographie politique générale; 7° La géographie politique spéciale (Belgique, Europe occidentale, etc.); 8° La géographie industrielle et commerciale; 9° La géographie coloniale; 10° La géographie ethnographique; 11° L'histoire de la géographie et des découvertes géographiques; 12° La méthodologie géographique; 13° Des exercices pratiques de géographie et de cartographie.

L'aspirant au grade de docteur en géographie devra présenter et défendre publiquement une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une ou plusieurs questions se rapportant aux matières reprises sous les n^{os} 1 à 11 inclus de l'examen de licencié, ainsi que cinq thèses se rattachant à ces matières.

L'aspirant qui se destine au professorat de l'enseignement moyen devra faire, en outre, une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par le jury et choisi dans le programme des athénées.

C'est à cette organisation que M. Arctowski propose quelques amendements.

« L'énumération des cours de la licence, écrit-il, démontre que la spécialisation des cours répond parfaitement au but universitaire, mais elle démontre aussi, ce me semble, qu'il y a dans cet enseignement encore quelques lacunes à combler. »

1° Un cours de géographie générale, en quelque sorte une synthèse élémentaire de toutes les branches de la géographie, formerait une excellente introduction à tous ces cours spéciaux et devrait être au programme de candidature.

2° Le programme de la licence ne tient pas compte de

deux branches des sciences géographiques qui sont de la plus haute importance : la climatologie et l'océanographie. On ne peut exiger du professeur de géographie physique qu'il soit, non seulement géologue mais encore météorologiste et océanographe. De nos jours il est difficile de se tenir au courant du progrès de plus d'une science, et il est dans l'intérêt de l'enseignement universitaire d'avoir des spécialistes pour les diverses branches.

Le Congrès n'a pas discuté ces propositions, faute de temps.

Mais il n'en est pas de même de celles qui se rattachent à un autre point du programme du doctorat en géographie, qui a pris subitement une importance extraordinaire. Il s'agit des cours d'ethnographie.

A la cinquième section du Congrès plus de huit rapports traitèrent avec autorité des problèmes ethnographiques. A la vérité, la plupart examinaient surtout les meilleurs moyens d'étudier les peuples de civilisation inférieure. Mais outre qu'indirectement ils proclamaient ainsi l'extraordinaire importance de ces études, ils affirmaient la nécessité de s'en occuper beaucoup plus qu'on ne le fait dans les établissements d'enseignement supérieur et notamment dans les Universités.

Or, de l'organisation actuelle de l'enseignement ethnographique c'est M. Ed. De Jonghe qui s'en occupe spécialement.

Il constate que cette organisation manque en France ; qu'en Allemagne elle est défectueuse, l'enseignement de l'ethnographie y étant abandonné en partie à l'arbitraire des Facultés.

• Le programme universitaire belge, continue-t-il, ne comporte guère jusqu'ici de cours d'anthropologie au sens où je comprends ce mot. Les cours de linguistique n'existent que pour quelques langues privilégiées. En fait d'archéologie on n'enseigne en général que l'archéologie classique, et dans une certaine mesure, l'archéologie nationale; à Liège, cependant, le doctorat en art a multiplié les cours d'histoire de l'art. Depuis la création d'un doctorat en géographie on a trouvé nécessaire que les docteurs en géographie et les explorateurs possèdent certaines notions ethnographiques. C'est le motif de l'institution d'un cours de géographie ethnographique qui trouve son complément dans la géographie politique et coloniale. Notre enseignement supérieur est organisé de telle sorte qu'il peut plus facilement que celui des autres pays s'élargir et s'adapter le nouveau groupe de sciences. Il suffit pour cela de grouper celles-ci non pas autour de l'anthropologie, mais autour de l'ethnographie que l'on définit alors : l'étude des manifestations de l'esprit des peuples dans les différents domaines de l'activité humaine. Or, nos facultés de philosophie et lettres comprennent précisément des branches qui se proposent le même but appliqué à des peuples déterminés. La philologie classique ne considère l'étude des langues et littératures grecques et latines que comme un moyen de pénétrer plus avant dans l'esprit des Grecs et dans l'esprit des Latins. La philologie germanique ne s'applique-t-elle pas à l'étude des civilisations germaniques, et la philologie romane à l'étude des civilisations romanes? L'histoire elle-même n'a-t-elle pas pour mission de reconstituer la civilisation de certains peuples dans le passé? C'est donc dans la

faculté de philosophie et lettres que l'ethnographie trouve sa place marquée. Elle constitue le complément rationnel des études philosophiques et historiques. »

Le rapporteur conclut à l'institution d'un grade de docteur en sciences ethnographiques. Ce sera, assure-t-il, un puissant moyen d'expansion.

C'était là un moyen particulier de marquer l'importance des études ethnographiques, tout comme la proposition de musées spéciaux et d'autres semblables. Le Congrès mondial ne pouvait évidemment s'arrêter à la discussion de ces applications particulières. L'idée générale seule importait. Unaniment les membres de la cinquième section votèrent le vœu suivant :

« Il importe que dans l'enseignement supérieur il soit fait une large place à l'étude des sciences ethnographiques et sociologiques, ces termes étant pris dans leur sens le plus large. »

Le Congrès se plaçait d'un coup d'aile au-dessus des disputes d'écoles et de mots.

Au point où en est arrivée la science, il importe de multiplier les sources d'études ethnographiques et sociologiques, où viendront boire les générations.

L'expression de sciences sociologiques, jointe à celle de sciences ethnographiques, élargit le domaine. L'ethnographie, même la plus large, a toujours une tendance à s'en tenir à certains côtés, plutôt matériels, des sociétés étudiées. La sociologie embrassant tous les facteurs sociaux, et toutes les lois des groupes, rappelle sans cesse les idées synthétiques. Grâce à elle, le souci de l'ensemble ne sera jamais perdu de vue.

On peut soutenir que les sciences ethnographiques au sens large sont les auxiliaires les plus féconds de la sociologie des sociétés primitives. Or, c'est dans les sociétés les moins compliquées que la science cherche surtout, en ce moment, les lois qui régissent les groupements sociaux.

Si l'enseignement supérieur multiplie les cours et les musées, ces laboratoires sociaux, qui ne voit que non seulement les étudiants expansionnistes auront beaucoup de facilité pour s'instruire pratiquement, mais que les foyers de culture scientifique, d'où s'échapperont demain les étincelles de la science nouvelle, seront multipliés et fécondés ?

L'Exposé des motifs de l'arrêté organique belge du doctorat en géographie déclare que « le monde appartiendra à celui qui le connaîtra le mieux ». Mais ce pays le connaîtra surtout qui possèdera le plus de notions et le meilleur enseignement de connaissances ethnographiques et sociologiques.

Toutes les grandes nations deviennent conscientes de cette vérité. Non seulement elles organisent systématiquement l'étude des indigènes de leurs colonies, mais elles éprouvent toutes le besoin de comparer les résultats de leurs études réciproques. Le bureau ethnographique international, sorti des délibérations du Congrès mondial, est le fruit naturel de ce mouvement universel.

Ces résultats, il faut les mettre à la portée des peuples. Aux Universités incombe la mission de les formuler en langage d'enseignement. De ces hauteurs, la vérité, comme d'habitude, descendra tous les degrés, jusqu'aux couches populaires.

§ V. — Quelle est la meilleure préparation des autres spécialités professionnelles élevées, en vue des carrières hors du pays ?

I. Parmi les rapports qui répondirent à la deuxième question, il en est un qui attire tout d'abord l'attention tant par l'objet qu'il traite que par la manière dont il l'envisage. C'est celui de Mgr Mercier, aujourd'hui archevêque de Malines, sur la meilleure préparation des professeurs de philosophie.

Bien que la sous-section de l'enseignement supérieur n'ait pas eu le temps d'en délibérer, l'argumentation et les conclusions sont d'une telle ampleur qu'on peut dire qu'ils étaient conçus et formulés selon l'esprit général qui a prévalu dans le Congrès. Autant dire que celui-ci les eut adoptés s'il eût pu s'en occuper expressément.

Je voudrais essayer de montrer dans ce rapport, dit Mgr Mercier, que nous pourrions et comment nous pourrions, dans le champ de la philosophie, contribuer à l'œuvre de l'expansion mondiale de l'activité belge,

L'auteur choisit donc délibérément le terrain de la patrie belge. Son argumentation s'en ressent évidemment, surtout à raison des exemples, mais ses conclusions sont de portée générale; elles le sont non seulement en ce sens que d'autres pays pourraient se les appliquer, mais que tous profiteraient éventuellement de l'organisation modèle créée en Belgique soit en y envoyant leurs nationaux, soit en appelant les spécialistes belges aux chaires professorales. L'enseignement de la philosophie serait ainsi un des objets où s'épanouirait le mieux le sentiment de la solidarité

internationale sous un de ses aspects les plus recommandables.

Que les Belges soient capables d'aider au progrès et à l'expansion des idées philosophiques, l'histoire le prouve surabondamment. Au XIII^e siècle, par exemple, une pléiade de penseurs belges illustra l'Université de Paris : Godefroid de Fontaines, Henri de Gand, Gilles de Lessines, Gauthier de Bruges, Siger de Brabant, Bernier de Nivelles, etc. MM. Dewulf et Peltzer publient, en ce moment même, sous les auspices du Gouvernement, une collection de philosophes belges, dans laquelle paraissent, avec commentaires, les œuvres inédites de ces maîtres illustres.

La philosophie doit partir de l'observation des faits, car elle n'est autre chose que la recherche du dernier pourquoi du monde réel. Il saute aux yeux, remarque Mgr Mercier, qu'il faut s'assurer du pourquoi immédiat, celui que donnent les sciences, avant de passer aux recherches ultimes qui incombent aux philosophes.

Or, à l'Institut supérieur de philosophie de Louvain, on s'est attaché à relier la philosophie aux sciences et à synthétiser les résultats. L'enseignement y est réparti sur trois années. Les cours sont, les uns généraux, les autres spéciaux. Les cours généraux ont pour objet l'ensemble de la philosophie de Saint Thomas, l'histoire de la philosophie et les sciences naturelles directement connexes à la philosophie. Ils sont obligatoires pour les étudiants.

Les cours spéciaux se distribuent en deux sections. — La première comprend les mathématiques supérieures et les sciences naturelles auxiliaires de la philosophie, non comprises dans les cours généraux, telles que la biologie géné-

rale, la physiologie, etc. — La seconde section comprend les sciences politiques et sociales.

Par conséquent, — la cosmologie ou philosophie de la matière, est étudiée en connexion avec la physique, la chimie, la minéralogie, la cristallographie et les mathématiques supérieures; — la psychologie ou philosophie de la vie, est étudiée en connexion avec la biologie générale, l'embryologie, l'anatomie, la physiologie, la psycho-physiologie, la botanique et la zoologie; — la morale ou philosophie des actes humains, est étudiée en connexion avec le droit naturel, individuel et social, les sciences économiques et politiques.

À côté de cet enseignement *théorique* réparti sur trois années et complété par des séries de conférences sur le dogme catholique, sur les grands philosophes de l'époque moderne, sur l'anthropologie criminelle, sur la philosophie de l'histoire, sur le socialisme scientifique, etc., il existe un enseignement d'ordre *pratique* qui se poursuit d'une part dans les laboratoires de chimie et de psycho-physiologie, d'autre part dans les cours pratiques du séminaire d'histoire de la philosophie médiévale et de la conférence de philosophie sociale. Ici, les étudiants s'initient, sous la direction de leur professeur, à la pratique du travail scientifique dans telle spécialité déterminée; ils apprennent à manier les méthodes de recherche et les instruments de travail et s'essaient de la sorte à fournir personnellement une étude monographique; là ils s'exercent à observer patiemment et minutieusement les faits, à imaginer et à vérifier expérimentalement des hypothèses et à pratiquer l'analyse et les méthodes inductives.

L'Institut met à la disposition de ses élèves, outre les laboratoires de chimie et de psycho-physiologie, une bibliothèque et un cabinet de périodiques qui reçoit environ 120 revues d'ordre philosophique, social ou général. Grâce à la confection d'un *Sommaire idéologique des ouvrages et des revues de philosophie* il a été possible de constituer sur fiches un vaste répertoire bibliographique, onomastique et idéologique.

La *Société philosophique* des anciens étudiants de l'Institut se réunit à l'Institut chaque mois et publie la *Revue néo-scholastique*.

La *Société philosophique des étudiants* comprend deux cercles distincts : le Cercle philosophique et le Cercle d'études sociales. A chaque réunion hebdomadaire que préside un professeur de l'Institut, les membres et quelquefois des orateurs étrangers font une conférence généralement suivie d'une discussion.

« Dans ces conditions, appuyée constamment sur l'observation scientifique, en commerce avec la pensée vivante des contemporains, la philosophie ne se présente plus aux jeunes intelligences comme un vain échafaudage d'abstractions creuses, mais comme la continuation nécessaire d'études dont tous aujourd'hui reconnaissent la nécessité et le prix. »

L'Institut a produit des fruits abondants qu'énumère le rapport de Mgr Mercier.

Une des conclusions importantes est celle-ci :

Il importerait de favoriser la formation de professeurs de philosophie pour l'étranger. Plusieurs mesures pratiques pourraient y contribuer.

Il serait désirable de modifier le règlement sur la collation

des bourses de voyage gouvernementales de manière à admettre au concours les élèves, par exemple, en philosophie thomiste. « On donnerait ainsi toute facilité à nos jeunes philosophes de se rendre à l'étranger, d'en apprendre les langues, d'y suivre les cours des professeurs en renom, de s'y faire des relations qui leur pourraient être utiles, et peut-être d'y faire leur carrière. »

Un autre moyen, pour les philosophes belges (agrégés et professeurs suppléants), de se faire connaître en dehors du pays, serait l'échange de professeurs avec les Universités étrangères (1).

Il conviendrait aussi de donner aux professeurs de philosophie de nos Universités une grande liberté de se rendre en pays étranger. « Ne faudrait-il pas les dispenser tous les deux ou trois ans, de faire des cours, soit pendant la durée de l'année académique entière, soit pendant un semestre ? On pourrait, pendant ce temps, les charger d'une mission scientifique à l'étranger, dans un pays où nos docteurs ou agrégés auraient chance d'occuper une situation dans l'enseignement supérieur. La nomination des suppléants, candidats aux chaires futures, parerait aux inconvénients que causerait l'absence momentanée des titulaires (2). »

Mgr Mercier propose aussi au Gouvernement de faire parvenir annuellement aux Universités étrangères une brochure renseignant les publications belges de philosophie, la liste des étudiants qui ont obtenu le titre de docteur ou d'agrégé de philosophie, le nom des lauréats du Concours universitaire, du Concours des bourses de voyage, du

(1) Cf. Chap. II.

(2) Cf. Chap. V, § 2.

Concours de l'Académie et le programme des cours de philosophie de nos Universités.

II. Au même ordre que le rapport de Mgr Mercier, se rattache celui de M. le chanoine De Becker, professeur à l'Université catholique.

Le *Collège américain* de Louvain pratique depuis de longues années l'« expansion » avant la lettre.

Il y a quarante-huit ans s'ouvrait à Louvain le premier établissement européen d'enseignement supérieur destiné à la formation du clergé des États-Unis et de l'île Vancouver (*British Columbia*). Avec leur sens pratique remarquable, les prélats américains avaient saisi les multiples avantages qui résulteraient de la création d'une institution de ce genre, au sein de laquelle se réuniraient fraternellement Américains de naissance et Européens des nationalités les plus diverses. Pour les premiers, préparés la plupart du temps en Amérique même à aborder les études philosophiques et théologiques, le contact avec la vieille Europe ne pourrait être qu'avantageux : admis à profiter du commerce quotidien des professeurs de l'Université de Louvain dont ils devaient fréquenter les cours, mêlés aux condisciples venus de tous les coins de l'Europe et parlant toutes les langues, visitant eux-mêmes pendant les vacances les divers pays d'Europe, et de préférence celui d'où avaient émigré leurs ancêtres, ils trouveraient dans ces diverses circonstances et dans bien d'autres encore un puissant moyen d'éducation et de formation. De retour dans la patrie, ils ne pourraient manquer de profiter des connaissances acquises, de faire connaître et apprécier l'Europe et

de resserrer ainsi les liens qui nous unissent les uns aux autres. Ces espérances ont été pleinement réalisées. Une pléiade d'Américains d'élite a passé par Louvain.

Mais si Louvain offrait d'incontestables avantages aux Américains de naissance, il en allait de même pour les Européens accourus en nombre considérable à l'effet de se préparer à exercer le ministère ecclésiastique au milieu de leurs nationaux émigrés en Amérique.

Quel immense avantage pour les Belges, les Irlandais, les Allemands, les Hollandais, les Polonais, les Moraviens, les Français, les Espagnols et d'autres encore qui ont passé par Louvain, d'avoir été initiés à la vie américaine par leur contact journalier avec les Américains, d'avoir appris facilement leur langue et d'avoir pu réaliser, dès l'Université, ce qui est l'ambition de toute âme élevée : cette solidarité, cette estime et ce respect mutuels des nations les unes vis-à-vis des autres.

Il y a quelques années, ajoute M. De Becker, l'évêque de Peoria donnait une conférence aux étudiants du Collège américain. Parlant de ses souvenirs de jeunesse, il disait : « J'ai appris ici à connaître, à estimer et à aimer les autres nationalités ; je les ai étudiées et j'ai découvert que chacune avait une qualité spéciale par laquelle elle excellait ; c'est ce que je me suis plu à considérer particulièrement et à retenir. N'eussé-je emporté de mon séjour de cinq années à Louvain que cet avantage, j'en bénirais le Ciel ; ce serait assez. »

Le Collège a envoyé aux États-Unis ainsi qu'à l'île de Vancouver, 16 archevêques et évêques et 658 prêtres, tant Américains que Européens d'origine. De ce nombre,

16 archevêques et évêques sont encore en vie ainsi que 507 prêtres.

Le Collège américain est, pour les prêtres catholiques, une véritable institution d'expansion mondiale. Il importait de la signaler au Congrès (1).

III. Après la formation des professeurs de philosophie et de théologie, voici venir celle des artistes.

Le rapport principal est de M. Fierens-Gevaert, professeur à l'Université de Liège. Il est d'un intérêt palpitant au point de vue de l'expansion « belge ». A cet égard particulier, les mêmes remarques faites à propos des deux rapports précédents, peuvent être reproduites.

L'auteur estime que l'art est un langage universel, un mode d'expression *mondial* et que les races artistiques, si modeste que puisse être leur territoire, ont fait et feront toujours figure dans l'histoire des peuples. « A cet égard, notre pays est une terre bénie. Inlassable fut notre vitalité, surprenante fut notre « expansion » en ce domaine. De tout temps les artistes flamands et wallons — et pourquoi ne dirions-nous pas les artistes belges tout court ? — ont émerveillé et conquis l'étranger. »

Le rapport esquisse notre expansion artistique du XIV^e au XX^e siècle.

A raison de l'espace, nous ne pouvons reproduire que quelques extraits relatifs à la période contemporaine.

D'abord les peintres. Après avoir rappelé que la carrière de Félicien Rops et d'Alfred Stevens s'écoula presque entièrement à Paris, et que Jef Lempoels brille à New-York,

(1) Cf. Chap. VII, § 3.

M. Fierens cite les termes d'une lettre de M. J. Delvin, directeur de l'Académie de Gand. « Parmi les artistes gantois qui ont pu se créer une situation hors du pays, citons le grand portraitiste Théo van Rysselberge, établi à Paris; Doudelet qui depuis plusieurs années est à Florence, où il s'occupe surtout de l'étude de l'illustration du livre; Jules de Praterre, qui, après avoir été attaché comme professeur à l'École des Arts décoratifs de Crefeld, vient d'être nommé directeur du Musée et de l'École des Arts décoratifs de Zurich, etc. »

A ces exemples on peut ajouter ceux d'Alexandre Struys qui fut professeur à l'Académie de Weimar, de Henri Van de Velde qui est allé révolutionner l'art décoratif en Allemagne, au point qu'on y parle couramment du *veldsche style*, Jan Delville et Artot, tous deux professeurs à l'École de Glasgow.

Indiquons en passant « l'annexion de Paris par les écrivains belges ». Les Gustave Vaes, les Wilder, les Jean Rousseau furent les premiers qui tentèrent la fortune littéraire au centre même de la production française. Ils préparèrent les voies à G. Rodenbach, qui, le premier, réussit brillamment; puis vinrent Maeterlinck, Demolder, Verhaeren, Mockel, Van Lerberghe, Francis de Croisset, tous fixés à Paris, tous notoires à des titres et à des degrés divers. Camille Lemonnier, émule des grands romanciers qui firent suite à Flaubert, est rentré en Belgique, où la jeunesse littéraire l'entoure de la plus chaude admiration.

Vient alors la *musique*. Sa force d'expansion au XIX^e siècle est comparable à celle du XVI^e. Tout le monde sait que la première partie de la carrière de Fétis fut fran-

çaise, que Gevaert séjourna pendant dix-sept ans à Paris, qu'il y fit jouer toutes ses œuvres lyriques, et qu'il fut directeur de la musique à l'Opéra de 1866 à 1870; nul n'ignore que le Liégeois César Franck est le maître dont se réclame aujourd'hui la jeune école française, Vincent d'Indy en tête. Enfin, les instrumentistes et artistes lyriques belges qui ont parcouru le monde, partout acclamés, sont légion : les violonistes de Bériot, Vieuxtemps, Ysaye, Thomson, Marsick; les violoncellistes Servais, père et fils, Jacobs; les harpistes Godefroid, Hasselmans (professeur au Conservatoire de Paris); le pianiste De Greef; puis les Artot, Massart, Janssens, Meerts, Wery, Blaes, M^{me} Pleyel, Lauters, Cabel, Artot, Sasse, Bosman; les chanteurs Wicart, Warnots, Cabel, Noté, Dufranne, Maréchal, etc. Les Conservatoires de Gand, d'Anvers, de Liège concourent avec autant de zèle que le Conservatoire de Bruxelles à cet intense mouvement d'expansion.

Un biographe du Conservatoire de Liège écrit : Si l'on considère les noms des artistes sortis du Conservatoire, on est saisi d'un légitime orgueil en constatant que de nombreux Liégeois se trouvent parmi les plus grands virtuoses et compositeurs de musique : Everardi, Lambert, Massart, Léonard, César Franck, Aug. Dupont, Jacques Dupuis, François Prume, Jehin Prume, etc. Les jeunes marchent sur la trace de leurs aînés; les violonistes tiennent haut et ferme le drapeau de notre école : Ysaye et Thomson parcourent l'Europe en triomphateurs; Musin, acclamé dans le nouveau monde, est rentré comme professeur à notre Conservatoire, dont il porta au loin la haute réputation; Marsick et Remy sont attachés à l'Académie de musique

de Paris; Parent et Debroux occupent, en la même ville, une situation brillante. Dans les principaux orchestres de Belgique, de France, d'Allemagne et d'Angleterre, les Liégeois occupent les premiers pupitres et se font remarquer par leurs solides qualités de musiciens. Nos artistes se distinguent également au théâtre.

Quant au Conservatoire de Bruxelles, à l'occasion de son cinquantenaire, en 1883, un *Annuaire* publia les noms des élèves les plus distingués. On y relève : Léon Jehin, aujourd'hui chef-d'orchestre des concerts de Monte-Carlo; Ed. Lassen, qui fut maître de chapelle du Grand-Duc de Saxe-Weimar; J. Lemmens, l'organiste dont on sait les succès énormes en Angleterre; les violonistes Arbos, Casorti qui firent force tournées, Monasterio qui fut directeur du Conservatoire de Madrid, Consolo, professeur de violon à Constantinople, Vizentini, directeur de la scène à l'Opéra-Comique de Paris; les violoncellistes F. de Munck, professeur à Londres, E. de Munck, violoncelliste-solo à la chapelle grand-ducale à Weimar, J. Deswert, item, Hermarowski, professeur à Londres, Lamoury, professeur à Paris, Libotton à Londres, Poorten à Saint-Pétersbourg; les pianistes Logé, professeur à l'Institut musical de Londres, Matton, chef-d'orchestre à Paris; les organistes de Pauw, organiste au Palais de l'Industrie à Amsterdam, Guilmaut, organiste de la Trinité à Paris, Loret, professeur à l'École de musique religieuse de Niedermeyer à Paris, Widor, organiste de Saint-Sulpice de Paris; le corniste Steenebruggen, professeur au Conservatoire de Strasbourg.

En Amérique, il y a des orchestres presque entièrement composés de Belges et dirigés par des Belges, tel P. Flon.

Le conservatoire de Buenos-Ayres est dirigé par Edmond Pallemaerts, élève également du Conservatoire de Bruxelles.

Ces résultats, purement exemplatifs, prouvent à l'évidence l'expansivité de nos artistes belges « qui ont été migrants de tout temps, qui sont les coloniaux de l'art ».

Nos institutions musicales méritent d'être signalées et d'attirer, au point de vue qui nous occupe, l'attention des Belges et des étrangers.

On sait d'ailleurs que récemment le Gouvernement belge créa un grade de docteur en Art et en Archéologie (1) et qu'aussitôt deux institutions furent fondées pour donner l'enseignement supérieur que comportaient ces hautes études nouvelles, digne couronnement de l'élan artistique du pays.

L'arrêté royal du 26 octobre 1903 organisa l'enseignement au sein de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège.

L'initiative libre fonda à Bruxelles *les cours d'Art et*

(1) A. L'examen pour le grade de CANDIDAT en art et en archéologie comprend :

1° *L'histoire de l'art* : a) les origines de l'art; b) l'art oriental; c) l'art grec et l'art romain; d) l'art du Moyen Age; e) la Renaissance; f) l'art moderne.

2° *L'esthétique et la philosophie de l'art.*

Ces matières font l'objet de deux épreuves et d'au moins deux années d'études.

B. L'examen pour le grade de LICENCIÉ en art et en archéologie fait l'objet d'une épreuve unique et d'au moins une année d'études. Il porte sur les matières suivantes : 1) l'histoire de l'architecture; 2) l'histoire de la sculpture; 3) l'histoire de la peinture; 4) l'histoire des arts appliqués; 5) l'histoire de la musique; 6) l'esthétique et la philosophie de l'art. Indépendamment de l'esthétique et de la philosophie de l'art, deux de ces matières ou un certain nombre de branches dont l'ensemble serait équivalent à deux matières, au choix des récipiendaires, devront faire l'objet d'un examen approfondi.

C. L'aspirant au grade de docteur devra présenter une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur une des branches ayant fait l'objet de son examen approfondi pour l'obtention du grade de licencié. Il devra défendre publiquement les conclusions de sa dissertation ainsi que cinq thèses se rattachant aux matières de son examen de licencié.

d'Archéologie dont le succès dépassa l'espérance des plus optimistes (1).

Vient maintenant le rapport de M. Paul Saintenoy sur l'enseignement architectural au point de vue de l'expansion mondiale.

Au cours d'une enquête récente aux États-Unis et au Canada, l'auteur s'informa de la nationalité d'origine des différents architectes qui y pratiquent leur art. Il fut frappé par la prédominance de l'élément anglo-saxon d'une part et de l'élément germanique d'autre part. Quelques français isolés, des tchèques, des suédois, très peu d'italiens, presque pas de belges, des hollandais.

« La cause de l'état de choses qui amène ainsi les nations anglaise et allemande à posséder tant des leurs parmi les architectes américains, c'est la possession d'un diplôme, d'une preuve tangible de science vis-à-vis des clients américains très positifs, on le sait, et demandant à l'émigré non pas des preuves de savoir en perfection, mais bien une preuve écrite et enregistrée lui dictant sa confiance. J'ai entendu raconter la malheureuse odyssée de plus d'un de nos compatriotes tenté par le pays des dollars et qui s'est vu rebuter par l'absence du précieux parchemin qui lui aurait ouvert les portes du succès. »

Ab uno disce omnes.

Par conséquent, un diplôme pour les architectes s'impose. Il faut comme l'a décrété le Congrès international des architectes tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900, sur la proposition de M. Courau :

(1) Le comité est composé de MM. Alex. Braun, sénateur, président; Van Mons, secrétaire des Musées royaux de peinture; Van Overbergh, directeur général de l'enseignement supérieur; Van Overloop, conservateur en chef des Musées des arts décoratifs; Verlant, directeur des Beaux-Arts.

« Que les Gouvernements prennent des mesures pour protéger et faire respecter le titre d'architecte en le réservant à l'avenir et sans effet rétroactif aux architectes pourvus d'un diplôme de capacité, en l'interdisant aux autres et en le mettant à la portée de tous par la diffusion de l'enseignement architectural. »

Il faut pour cela que toutes les nations en cause, conclut M. Saintenoy :

1. Introduisent des réformes dans l'enseignement architectural ;

2. Restreignent le nombre des élèves des cours supérieurs menant au diplôme par des sélections successives laissant aux grades inférieurs les fonctions de chefs de chantier et d'inspecteurs, d'agents secondaires des architectes et des entrepreneurs ;

3. Encouragent et, si faire se peut, créent des écoles spéciales d'architecture soit comme annexes d'institutions existantes, soit comme établissements spéciaux vivant de leur vie propre ;

4. Basent les examens du diplôme d'architecte sur les connaissances scientifiques et sur une étude raisonnée des programmes, c'est-à-dire que dès les débuts, l'enseignement doit être avant tout de raison et d'esprit scientifique basé sur les propriétés de la matière ;

5. Basent l'enseignement artistique de l'architecture sur la tradition des actes du passé, dont l'imitation archéologique doit être proscrite, mais dont l'inspiration doit seulement servir à la création d'œuvres strictement adéquates et conformes à la vie moderne.

L'auteur joint à son travail, le programme d'une école

spéciale d'architecture, tel qu'il fut formulé par la Société centrale d'architecture de Belgique.

« Cet enseignement, au surplus, ne devrait pas être basé sur les nécessités climatiques locales, sur l'emploi des matériaux d'une contrée, sur la tradition des formes architecturales d'un pays. Tout au contraire, l'enseignement devrait être universalisé, de façon à rendre l'élève apte plus tard à exercer son métier, sa profession, son art dans toutes les latitudes, dans toutes les contrées, dans tous les pays, sur tous les continents. Ce sont les règles de l'art qu'il faudrait enseigner à ce point de vue et pas autre chose (1). »

IV. M. le Dr Vanden Corput s'occupe de « quelques idées touchant l'extension à donner à l'enseignement de la médecine vétérinaire et des sciences naturelles appliquées à l'agriculture ».

Il souhaite que les divers instituts spéciaux dont il préconise la création (jardin d'acclimatation, ferme-laboratoire, champs d'expérience ou de travail, bassin d'élevage) ne soient que des annexes d'un *Institut central des sciences naturelles appliquées*, destinées à répondre aux besoins pratiques de celui-ci. Ils formeraient par leur ensemble un véritable organisme universitaire de hautes études zoo-agricoles appliquées, répondant aux tendances expansives qui se font actuellement sentir chez toutes les nations avancées.

Des *Instituts correspondants*, établis d'après un même programme d'études, devraient être créés de commun

(1) Le Gouvernement belge étudie en ce moment, avec le concours de la Société centrale d'architecture, le moyen d'organiser, en outre du grade d'ingénieur architecte qui s'obtient à l'Université de Gand, un grade d'architecte dont le programme satisfasse aux besoins constatés.

accord entre les pays des différentes langues importantes, afin de permettre chaque année l'échange réciproque d'un certain nombre d'élèves, ce qui serait le moyen à la fois le plus simple et le plus directement pratique de former au bout de peu de temps une pépinière de jeunes gens aptes à diffuser à travers le monde les connaissances scientifiques les plus utiles.

Il faudrait qu'à partir des deux dernières années d'études de médecine vétérinaire ou de zoo-agronomie, l'instruction professionnelle devint en quelque sorte ambulatoire ou alternante. Parmi les élèves qui auraient fait preuve d'aptitudes spéciales réelles, un certain nombre de chaque école centrale seraient, chaque année, désignés pour être échangés avec un certain nombre d'élèves de l'école similaire ou succursale établie à l'étranger. De cette façon, l'élève accomplirait le cycle obligatoire de ses études théoriques et pratiques, en ayant passé une année soit en Angleterre, soit aux États-Unis et une seconde soit en Allemagne, soit en Espagne, vicariant ainsi d'année en année pendant le dernier triennal de son apprentissage en deux ou trois pays différents dont il apprendrait pratiquement la langue et les mœurs.

Le Congrès ne put aborder la discussion de ces idées, dont l'originalité et l'ampleur n'échapperont à personne.

V. MM. Cheval et Dauwe traitent de l'enseignement médical.

1. Il faudrait que les certificats d'humanités modernes, d'humanités latines et d'humanités anciennes fussent admis à l'équivalence; ainsi, les jeunes gens qui auraient fait leurs

études moyennes dans l'une ou l'autre section et qui se sentiraient la vocation médicale au sortir de leur rhétorique pourraient entrer tous au même titre dans les Facultés de médecine ou de sciences. Au reste, cette réforme s'est accomplie dans plusieurs grands pays. Elle a produit de bons résultats. Elle devrait se généraliser.

2. D'autre part, les études universitaires devraient être mieux adaptées au but nouveau à atteindre. « Jusqu'ici les Universités se sont bornées, en règle générale, à faire des savants et des praticiens armés pour la lutte sur le sol national; elles auront à cœur d'organiser leur enseignement pour produire des praticiens distingués, armés pour la lutte pour l'expansion mondiale. »

L'enseignement des études bactériologiques notamment devra se perfectionner. Il est la base de l'hygiène coloniale.

« Les épidémies doivent disparaître de la surface des pays de haute civilisation par la recherche et la destruction des foyers d'infection et des modes de contamination. Ce rôle du médecin dans nos contrées sera celui du médecin qui s'installera dans les pays neufs, où il doit être à la fois médecin guérisseur et hygiéniste sagace. Un laboratoire de recherches microbiologiques et cliniques fera partie intégrante de l'installation du médecin à l'étranger. Les sociétés d'exportation et de colonisation (1) devront prévoir cet organisme nouveau, appelé à leur rendre les plus grands services...

» Le médecin colonisateur verra grandir son rôle.

» Il n'est pas rare de voir, aujourd'hui, des missionnaires apprendre la médecine avant de partir pour les pays

(1) Laboratoire de Léopoldville, par exemple, subside par le Gouvernement belge.

éloignée. Il y a là une indication : la chapelle de la mission et le laboratoire médical figurent les deux éléments les plus puissants de la civilisation des pays neufs. »

A ce propos, les auteurs citent l'exemple du Japon. C'est un passage d'une conférence faite le 3 décembre 1901 à la Société médicale d'Édimbourg, par le D^r Jokichi Takamine de l'Université de Tokio.

« Pour ce qui concerne le Japon, c'est la science médicale qui fit le travail de transformation et qui introduisit la civilisation, non pas à fleur de peau, mais bien au cœur du peuple. Ce fut sans contredit la médecine qui apporta la civilisation moderne au Japon.

» Les premiers médecins européens qui arrivèrent au Japon venaient de Hollande et débarquèrent vers 1850-1860. Ils démontrèrent rapidement la supériorité de la médecine moderne sur la vieille école chinoise, et les praticiens japonais ne tardèrent pas à apprécier l'importance de l'étude d'une science aussi avancée.

» Une poignée de disciples des médecins hollandais se répandirent dans les différentes provinces du pays, bientôt ils furent, à leur tour, surchargés de patients et d'élèves.

» Ces institutions médicales privées étaient déjà nombreuses et florissantes, alors que le gouvernement était encore hésitant à ouvrir des relations commerciales avec les puissances étrangères. C'était, à cette époque, un acte criminel que de faire du commerce avec les étrangers ; celui qui aurait essayé de passer outre risquait sa tête.

» Lorsque le gouvernement du Shogun se vit forcé de faire un traité de commerce avec les puissances étrangères, et surtout après l'avènement de l'empereur actuel, vers

1863, il s'ouvrit de nombreuses situations pour ceux qui avaient quelques connaissances des langues et des sciences européennes; presque seuls les médecins et leurs élèves étaient dans ce cas. On choisit parmi eux des jeunes gens capables et éclairés, sans tenir compte de leur rang héréditaire et ils ne tardèrent pas à occuper les premières places de l'Empire.

* Parmi les divers Cabinets ministériels qui supportèrent le poids du Gouvernement impérial, 40 à 60 % des sièges furent occupés par des médecins ou tout au moins par des hommes ayant fait des études médicales. Parmi eux, on peut citer le comte Okuma et le marquis Ito, le créateur du Japon moderne. Il est donc scrupuleusement exact de dire que le progrès du Japon moderne doit être attribué pour une part importante à la science médicale.

* Tous les médecins cependant ne se lancèrent pas dans les situations officielles et dans la politique, beaucoup restèrent fidèles à leur art et le Dr Takamine peut citer en exemple sa propre famille, qui montre bien l'évolution des idées scientifiques au pays nippon. Son grand-père était un médecin pratiquant selon les préceptes de l'école chinoise; il ne fut pas des derniers à apprécier la supériorité du système européen, et dès que son fils eut l'âge de raison, il l'envoya étudier auprès des médecins hollandais. Ce dernier se rendit compte des difficultés où le mettait son ignorance des langues étrangères et de la nécessité qu'il y avait de les étudier jeune; aussi envoya-t-il de bonne heure son fils à Nagasaki, où se trouvaient les établissements européens pour y apprendre l'anglais et y étudier éventuellement la médecine. Après avoir pris ses grades universitaires au

Japon, le D^r Takamine s'en fut en Angleterre, où il compléta ses études au Andersonian College de Glasgow, en compagnie de onze de ses compatriotes. C'est là qu'il commença ses études sur les diastoses qui l'ont rendu célèbre et il se plait à rendre hommage de ses propres mérites à ses maîtres de la Vieille Université écossaise. »

Les rapporteurs concluent : L'importante influence qu'a eue la science médicale dans l'introduction de la civilisation moderne au Japon nous a paru un fait digne d'être relaté ; les Gouvernements feront bien de le méditer et de mettre en pratique les enseignements qu'il contient.

Le sujet est tellement intéressant qu'il nous paraît nécessaire, malgré l'espace, de poursuivre ici l'argumentation de MM. Cheval et Dauwe.

La *Colonisation médicale* serait une œuvre doublement utile, puisqu'elle fournirait un débouché aux médecins européens, et qu'elle donnerait des résultats plus rapides et meilleurs que les autres procédés.

« C'est là ma ferme conviction, concluait le D^r Takamine, que si l'on veut introduire la civilisation moderne dans un pays de l'Asie, il faut y envoyer un groupe de médecins. » Les autres moyens de civilisation « ...ne devront venir qu'après, conformément à leurs propres mérites, et la Chine ne me semble pas devoir être une exception à cette règle. Si le montant total de sommes dépensées en mission avait été utilisé pour l'envoi de médecins, le progrès dans ce pays aurait été dix fois plus rapide, sans qu'il en fût résulté de conflagration de poudre et d'écoulement de sang ».

Pour les contrées où l'élevage de bétail constitue une des principales ressources, où les condensations de population

sont rares, où « l'éleveur a souvent plus de souci de la santé de ses troupeaux que de celle de ses serviteurs », le médecin colonisateur s'imposerait souvent à l'attention des habitants si, dans son bagage scientifique, il possédait certaines connaissances pratiques de l'art vétérinaire. Il s'agirait d'ériger, dans les écoles vétérinaires ou ailleurs un cours complémentaire de médecine vétérinaire pour ceux de nos médecins diplômés qui se destineraient à l'expatriation dans les contrées agricoles de grand élevage.

Mais il n'y a pas que l'instruction des médecins coloniaux à soigner, il y a aussi l'éducation. « La dignité de la profession médicale n'est pas comprise de la même manière dans les pays occidentaux et de l'autre côté de l'Atlantique et des colonies. Il faut que le médecin européen s'adapte au milieu nouveau dans lequel il va vivre. » Il n'est pas rare, par exemple, de voir dans ces contrées neuves le médecin tenir en même temps officine de pharmacien ; et cette officine elle-même se transforme parfois en une espèce de bazar où le client trouve tout ce qui peut servir à son hygiène, depuis les articles de parfumerie et les liqueurs fines jusqu'aux ampoules pour injections hypodermiques.

§ VI. — Placement à l'étranger des nationaux diplômés.

La cinquième question du programme de l'enseignement supérieur était formulée ainsi :

« Quels moyens préconiser pour faciliter le placement à l'étranger des nationaux diplômés ? (Le système des bourses de voyage, des missions, des sociétés de placement.) »

Au cours des chapitres et des paragraphes précédents,

on a rencontré des rapporteurs répondant à cette question de façon accidentelle et pour leur spécialité.

C'est ainsi que plusieurs conclusions du rapport de Mgr Mercier sur l'expansion des philosophes trouvent naturellement leur place en cet endroit : telle la proposition de voir le Gouvernement envoyer annuellement aux Universités étrangères une brochure renseignant les publications nationales de philosophie, livres et articles de revues, indiquant la liste des étudiants qui ont obtenu le titre de docteur en philosophie et lettres, de docteur en philosophie thomiste et d'agrégé de philosophie ; on mentionnerait aussi dans cette publication le nom des lauréats du Concours universitaire, du Concours des bourses de voyage, du Concours de l'Académie ; enfin, on joindrait le programme des cours de philosophie dans les Universités. En outre, le Gouvernement pourrait déléguer officiellement à chaque Congrès de philosophie et à chaque Congrès général des sciences, *plusieurs* professeurs de philosophie, choisis soit dans l'enseignement officiel, soit dans l'enseignement libre (1). Nos agents diplomatiques à l'étranger devraient être invités à renseigner au Gouvernement les vacations qui se produisent dans les facultés de philosophie du pays où ils résident. Il serait enfin à souhaiter que l'on subsidiât les revues de philosophie : elles recrutent à l'étranger le plus grand nombre de leurs lecteurs, elles y font connaître les philosophes nationaux et leurs publications.

Qui ne voit que les conclusions de Mgr Mercier ne sont pas seulement relatives aux philosophes ? Elles sont d'appli-

(1) Ce que le Gouvernement belge ne cesse de faire en toute occasion et pour toutes les spécialités.

cation générale. Ce sont des règles qui pourraient diriger l'activité du Gouvernement en toutes professions supérieures élevées.

Qu'est-ce qui empêcherait, par exemple, de les étendre aux artistes, aux architectes, aux ingénieurs, à toutes les spécialités de professeurs d'enseignement supérieur, moyen ou même primaire, aux vétérinaires comme aux médecins, à tous !

Au reste, plusieurs rapporteurs, comme il a été dit, font des applications de l'espèce aux catégories de nationaux dont ils s'occupent.

D'autres montrent ce que des associations ont déjà produit (1) et il y aurait grand profit à retirer de leur expérience.

Mais, il y a aussi des rapports qui ont été rédigés uniquement en réponse à la question générale. Tel celui de MM. Cheval et Dauwe.

A proprement parler, il ne s'occupe que des médecins, mais il étudie le problème sous toutes ses faces, ouvrant de vastes perspectives, d'après lesquelles d'autres spécialistes peuvent se faire une idée des études à faire, des difficultés à vaincre et des solutions à préconiser.

Il est bon de se souvenir ici des conditions d'instruction

(1) M. le professeur Deschamps rappelle, dans son beau rapport, que si l'on considère l'ensemble des 4 associations d'ingénieurs sortis de Gand, de Liège de Louvain et de l'École provinciale du Hainaut, le nombre de leurs membres qui occupent une position à l'étranger atteint presque le quart de la totalité des ingénieurs formés en Belgique.

Dans son rapport à la 6^e section sur le rôle de l'initiative privée en matière d'expansion, M. de Bray rappelle les renseignements précieux produits par les associations des Anciens élèves des Écoles de commerce belge. Dans un salon de la section des Universités à l'Exposition universelle de Liège (1906), un planisphère indiquait les pays où avaient essaimé leurs membres.

et d'éducation que nos auteurs souhaitent aux « médecins colonisateurs (1) ».

Parlant du Gouvernement belge — simple exemple pour asseoir les idées — MM. Cheval et Dauwe s'expriment ainsi, en substance :

Jusqu'ici l'appui du Gouvernement a surtout été moral et n'a jamais été marchandé (2).

Mais cet appui moral semble insuffisant.

Il faut y joindre l'appui matériel sous forme de bourses pour missions. On voit certains gouvernements étrangers envoyer dans nos contrées de jeunes médecins chargés d'une mission particulière ; pourquoi le nôtre ne ferait-il pas de même ?

« Sans doute le Gouvernement est entré dans cette voie par la bourse de voyage ; mais celle-ci ne s'obtient qu'après un concours difficile et souvent le titulaire ne quitte pas certains centres où il rencontre les grands cliniciens ou les grands maîtres des laboratoires (3). »

« Le but recherché serait tout autre ; il faut entendre la « mission » dans son sens le plus large et pour ne pas restreindre l'étendue nous n'en donnerons pas de définition. Le médecin trouverait dans l'obtention de ce subside, l'appui matériel de la première heure ; ce serait le lien qui

(1) Voir p. 401 et s.

(2) « Nous saisissons cette occasion pour exprimer toute notre gratitude aux hauts fonctionnaires des Affaires Étrangères et de l'Instruction publique et aux Ministres qui dirigent ces Départements, à l'occasion des efforts qu'ils ont faits en vue de créer et de faciliter l'expatriation des diplômés. »

(3) En réalité, le titulaire de la bourse de voyage l'emploie au mieux de ses intérêts. Son initiative est pleinement sauvegardée. Le contrôle gouvernemental ne s'exerce pas sur la direction de ses études mais sur l'emploi « scientifique » du subside. — Au surplus, le concours semble bien le meilleur moyen d'éviter l'arbitraire et le favoritisme. Ce concours a lieu entre les docteurs des Universités belges, libres ou officielles : le mérite l'emporte !

le rattacherait encore pour quelque temps à la mère-patrie. Il ne serait plus seul aux heures de découragement et de déception qui marquent les premières étapes de toute carrière. A lui alors de faire le reste... Nous estimons que par le *choix heureux* et la *limitation* du nombre des candidats, on éviterait tout abus et toute surcharge budgétaire disproportionnée. »

Nous aurions ainsi une nouvelle source de renseignements sur les ressources des régions où s'installeraient ces jeunes médecins. Ceux-ci complèteraient ceux que nous donnent nos agents diplomatiques et consulaires.

Le Gouvernement pourrait faciliter la participation de nos diplômés à des concours internationaux et l'accès d'écoles étrangères, tels que le *Royal Colonial Institute* de Londres, les Instituts français de médecine coloniale, l'*Institut für Schiffs-und Tropenkrankheiten* de Hambourg.

Ce serait à notre Gouvernement à proposer ses jeunes gens, en nombre très limité, aux divers Gouvernements. Des conventions diplomatiques de ce genre seraient utiles avec la France pour obtenir, le cas échéant, là où le besoin s'en ferait sentir, des postes au Sénégal, Madagascar, dans l'Indo-Chine, etc.; — avec l'Angleterre, dans le but d'étendre les privilèges d'un Belge admis à l'enregistrement : on pourrait fixer un chiffre, si restreint qu'il soit, de jeunes médecins admis à un emploi dans les Colonies; — avec les États-Unis, le Gouvernement hollandais, dans le même sens.

Pour d'autres États, un système de renseignements consulaires centralisés en un *bureau* siégeant à Bruxelles pourrait glaner de temps à autre une occasion sérieuse

d'établissement. Ce bureau serait chargé d'élaborer les différents *desiderata* énumérés, de centraliser les renseignements, de faciliter les démarches, de signaler des conventions, de proposer des candidats, de les appuyer dans leur initiative, au besoin de les contrôler.

Ce Bureau, suivant les rapporteurs, pourrait être une annexe d'une société belge d'expansion. Mieux encore, il pourrait être une annexe d'une Union professionnelle de Belgique (1), avec cotisation, budget, comité, secrétariat, etc., dans le genre des institutions correspondantes de Leipzig et de Hambourg. Des liens de réciprocité pourraient être éventuellement contractés avec cette société.

Il est clair que la plupart de ces conclusions pour les médecins pourraient s'appliquer aux autres diplômés d'enseignement supérieur.

On ne voit pas pourquoi, *mutatis mutandis*, les Gouvernements ne pourraient pas nouer des négociations en vue de conventions pour le placement d'autres spécialités, tels que des professeurs de toutes matières. Pourquoi, d'autre

(1) Dans un rapport présenté à la 5^e section, le R. P. De Cleyn expose l'activité de l'établissement qu'il dirige, à ce point de vue : " Grâce aux relations que l'Institut St-Ignace (Anvers) s'est créées dans les pays étrangers, nous avons réussi à faciliter à plusieurs de nos élèves leurs débuts dans ces lointaines carrières. Ils partent munis de lettres de recommandation qui les introduisent auprès d'hommes honorables et sûrs. Avertis d'avance, ils se font un plaisir de recevoir à leur arrivée, d'aider de leurs conseils, de mettre en relation avec des familles honnêtes et favorablement connues, les jeunes gens recommandés. Ils leur font trouver avec les égards et la bienveillance, quelque chose de la vie familiale. Ils se sentent dès lors moins étrangers dans leur nouvelle patrie et échappent à cette impression de solitude et d'abandon qui est si funeste au début. "

Ce que fait le Collège d'Anvers, d'autres le font pour leurs anciens élèves ; c'est un fait connu de tous.

De même, de nombreuses associations d'anciens élèves. Il est temps d'harmoniser tous ces efforts, conclut le Congrès.

part, les « missions » sous une forme ou sous une autre, devraient-elles être réservées aux médecins? Les concours internationaux, pourquoi ne pas systématiquement mettre les nationaux à même d'y participer, quels que soient la science ou l'art? Et le Bureau de placement, est-il une institution qui soit d'application plus générale?

Aussi, est-ce dans ce sens général qu'il fut voté et qu'il doit être compris ce vœu du Congrès mondial :

Il y a lieu de créer, dans les différents pays, une Société de placement pour les universitaires diplômés.

Le Congrès n'a pas fait de distinction entre les universitaires : qu'ils soient médecins, philosophes, ingénieurs, professeurs, architectes, artistes, ils méritent tous une égale sympathie.

Qu'ils appartiennent aux divers degrés de la hiérarchie universitaire, qu'importe! La société à constituer les embrassera tous dans une même sollicitude.

En son sein pourront se centraliser et s'adapter toutes les offres et toutes les demandes.

Le terme de société est lui-même aussi élastique que possible. Il veut dire un organisme de quelque nature qu'il soit : officiel ou libre.

Naturellement, s'il est officiel, il sera d'autant plus puissant. S'il ne l'est pas, les Pouvoirs publics sont invités à le soutenir aussi énergiquement que possible.

Si un organisme semblable fonctionnait dans chaque pays, ne serait-il pas souhaitable qu'ils fussent unis par des liens de plus en plus étroits? Leurs offres et leurs demandes pourraient s'échanger, au plus grand bien de tous.

Le Gouvernement belge s'est immédiatement occupé de

trouver la formule la plus pratique pour satisfaire à ce vœu important du Congrès mondial.

Il a constitué une Commission (1) dans laquelle ont été appelés les directeurs d'associations qui se sont jusqu'ici particulièrement distingués en matière de placement de diplômés à l'étranger. Ces hommes d'expérience connaissent les difficultés; ils sont mieux à même de proposer les solutions fécondes. Leur union d'ailleurs ne multipliera-t-elle pas leur effort, surtout si l'État l'aide par tous ses moyens officiels ?

§ VII. — Cours d'été et de vacances.

La sixième question était posée ainsi :

« L'expansion et les cours de vacances, les cours d'été, etc., etc., organisés dans les universités, à l'usage des étrangers. Échange des étudiants et des professeurs. »

(1) Voici le texte du rapport au Roi qui précède l'Arrêté royal (8 février 1906) constitutif de la Commission " pour rechercher les moyens les plus efficaces pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des institutions belges d'enseignement supérieur " :

« Le Congrès international d'expansion économique mondiale, auquel Votre Majesté a daigné accorder Son Haut Patronage, avait, notamment, à son programme, un certain nombre de questions relatives aux moyens à préconiser pour faciliter l'établissement des nationaux à l'étranger.

« Il importe d'examiner les conclusions à tirer des vœux émis par le Congrès, au point de vue des diplômés des établissements d'enseignement supérieur.

« Le moment paraît d'autant plus opportun que le Pouvoir législatif, sur ma proposition, a voté au budget du Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, pour l'exercice 1906, un subside en vue d'assurer l'étude pratique immédiate de cet important problème.

« Il semble, Sire, que l'examen approfondi et détaillé des idées émises et des essais tentés, pourrait être utilement confié à une commission.

« Si Votre Majesté daigne approuver la proposition que j'ai l'honneur de Lui soumettre. Elle voudra bien accorder Sa haute sanction au projet d'arrêté ci-joint, destiné à en assurer l'exécution....

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,
J. DE TROOZ. »

Bien que le temps n'ait pas permis au Congrès de prendre attitude en cette matière, il est utile de rassembler l'essence des réponses faites par divers rapporteurs.

I. M. Saroléa, professeur à l'Université d'Édimbourg, a traité le problème des cours d'été et des cours de vacances :

Il y a quelques années des universités suisses et allemandes (Fribourg, Marbourg, Lausanne, Genève) organisèrent des cours d'été et des cours de vacances, pour attirer une clientèle supplémentaire d'étrangers. Le succès fut immédiat. Depuis, les cours de vacances sont devenus un organe vital d'un grand nombre d'universités européennes. A Dijon, à Besançon, à Rennes, à Nancy, à Bordeaux, ces cours ont été pour les universités une véritable renaissance. A Grenoble, ces cours sont devenus la fonction essentielle de l'université : depuis trois ans, une moyenne de six cents étudiants étrangers a profité de son enseignement, qui pourrait servir de modèle à tous les autres. Cette année même, suivant l'exemple de ses sœurs du continent, l'université d'Édimbourg a, elle aussi, ouvert des cours de vacances. Plus de quatre cents étudiants et auditeurs de toutes les parties du monde ont d'emblée répondu à l'appel des organisateurs.

Dans ces cours d'été et de vacances, pendant une durée variant de un à quatre mois, des étudiants de toute nationalité reçoivent un enseignement commun, vivent d'une vie commune et échangent leurs idées dans les principales langues mondiales.

* Il faut reconnaître que dans cette organisation nouvelle appelée à un avenir si grandiose et destinée à marquer une ère nouvelle dans l'histoire des universités et à

leur restituer le caractère cosmopolite qu'elles possédaient au moyen âge, l'Allemagne, une fois de plus, s'est trouvée à l'avant-garde. Elle a compris d'emblée le rôle que cet organisme nouveau pouvait jouer dans son expansion économique, de même qu'après les désastres d'Iéna elle avait compris le rôle que les universités devaient jouer dans sa réorganisation politique. Non seulement l'Allemagne a été la première à instituer ces cours, mais ce sont les Allemands qui même à l'étranger en constituent la clientèle principale. » Contrairement à la France qui a des cours de vacances, mais qui n'a pas d'étudiants de vacances. Très peu d'étudiants français vont en Allemagne; des milliers d'Allemands vont en France. Grenoble avec ses trois cents étudiants allemands est presque devenue une succursale des universités germaniques.

Naturellement, les programmes des cours de vacances ont été adaptés aux nécessités spéciales des étudiants étrangers; il y a une entente préalable entre les universités qui échangent leurs élèves. Cette entente est devenue parfois si complète que déjà les universités allemandes ont décidé de faire compter les semestres passés à l'Université de Grenoble comme équivalents aux semestres passés en Allemagne.

Suivant M. Saroléa, le succès de ces cours de vacances présuppose une politique généreuse de bourses et de subsides de la part des gouvernants; il lui paraît évident que des jeunes gens, pour la plupart dépourvus de ressources, ne pourraient aller passer quatre ou six mois à l'étranger s'ils ne recevaient pas de subventions à cet effet. L'université d'Édimbourg distribue annuellement pour près de

1,500,000 francs de subventions aux étudiants. Cécil Rhodes a légué sa fortune à l'université d'Oxford, pour doter environ deux cents bourses de voyage, s'élevant chacune à 22,500 francs : une élite d'élèves des universités des colonies anglaises, des États de l'Union américaine et des universités allemandes bénéficient de ces bourses.

On peut noter ici que la Belgique est entrée dans la voie des cours de vacances. Depuis plusieurs années l'Université de Liège organise en août et en septembre plusieurs sessions. L'essai a réussi et dès cette année l'institution prendra des allures plus amples. On y réalisera notamment quelques vœux émis par le Congrès mondial en matière d'enseignement primaire et moyen. On prévoit de ces côtés une large extension.

Il est probable d'ailleurs que dès l'an prochain des cours d'été pourront être inaugurés.

Le Gouvernement belge se préoccupe vivement de l'avenir de cette institution.

II. Mgr Mercier écrivait qu'un moyen pour les philosophes belges de se faire connaître hors du pays, serait de faire des échanges de professeurs avec les Universités étrangères. Il rappelait qu'au Congrès international de l'enseignement supérieur, tenu à Paris en 1900, M. Georges Blondel suggérait cette idée dans un intéressant rapport : « Aujourd'hui où l'on parle tant d'extension universitaire, disait-il, ne pourrait-on concevoir aussi cette extension sous la forme d'un échange de cours et de maîtres entre diverses universités, non seulement du même pays, mais de nations étrangères. La pensée de faire faire une série de conférences

par un professeur d'université dans une autre université n'est nullement irréalisable... Il s'agirait ici de cours faits à des étudiants, par des professeurs d'une autre université, venant entretenir pendant quelques semaines des élèves qui ne sont pas les leurs, des questions sur lesquelles ils ont une compétence particulière. Quelques expériences récentes permettent de répondre par avance du succès qu'aurait une semblable tentative. Les conférences qui ont été faites au Collège libre des sciences sociales par des étrangers, n'ont-elles pas admirablement réussi ? »

Pour Mgr Mercier l'échange des professeurs pratiqué tel que l'indiquait M. Blondel paraissait un moyen excellent pour les agrégés et les professeurs suppléants de se faire apprécier à l'étranger.

Mais que d'autres avantages à pareil échange !

M. Saroléa expose quelques faits. Les universités américaines, dit-il, ne se bornent plus au libre échange des étudiants dans des cours d'été ou de vacances ; désormais elles proposent le libre échange des professeurs entre Universités de pays différents. Cette admirable innovation sera l'aboutissement de ce grandiose mouvement d'expansion académique qui sera le plus efficace auxiliaire de l'expansion économique.

» Depuis longtemps, les universités américaines et britanniques invitaient chaque année des savants illustres du monde entier à venir donner des conférences isolées sur la matière de leurs spécialités respectives. C'est ainsi qu'à Édimbourg, j'ai eu l'occasion depuis dix ans, d'applaudir un ancien recteur de l'université de Berlin (M. Pfeiderer), un professeur de l'université de Harvard (William James), un ancien recteur de l'université de Leyde (M. Tiele).

» De même, depuis plusieurs années, les universités françaises et allemandes ont créé des postes de lecteurs de langues vivantes : j'ai eu moi-même l'honneur d'avoir été le premier à proposer et à organiser l'institution des lecteurs d'anglais dans les universités françaises et en ce moment ce sont des élèves de mon département qui occupent ce poste dans les universités de Paris, de Lyon, de Dijon et de Grenoble. Cette institution a pris si rapidement une telle extension qu'elle correspondait évidemment à un besoin profond et urgent.

» Il ne reste plus qu'un dernier pas à faire pour que la solidarité et la collaboration inter-universitaire deviennent complètes : je veux dire l'échange annuel du personnel supérieur des Universités.

» J'ai la conviction que le jour est proche où chaque année une partie du corps enseignant se rendra *in partibus infidelium*. Déjà un professeur de l'université de Harvard vient d'être chargé de donner un cours, l'hiver prochain, à l'université de Berlin.

» Qu'un professeur belge aille en Angleterre, plus ses méthodes d'enseignement seront différentes, plus des étudiants anglais auront intérêt à l'entendre.

» Dès maintenant, il n'y aurait aucune difficulté sérieuse pour l'échange des professeurs de littérature, d'histoire générale, de philosophie, d'économie politique. Il suffirait, par exemple, que le professeur d'économie politique de l'université de Liège ou de Bonn obtienne un congé d'un an, pour aller donner un cours à l'étranger et que ce professeur se fasse remplacer par un professeur étranger approuvé par la Faculté.

» Cet échange profiterait également aux universités des deux pays. Par exemple, si l'Angleterre envoie un professeur en Belgique, la Belgique y gagnera de profiter de l'enseignement d'un spécialiste compétent qui apportera des idées nouvelles et des méthodes nouvelles, qui établira des rapports nouveaux entre les deux pays et qui déterminera probablement l'émigration d'un certain nombre d'étudiants étrangers. Tout de même le professeur anglais s'initierait aux méthodes continentales, si différentes des méthodes britanniques, et à son retour il emporterait les méthodes dans sa patrie. »

En Belgique, le Gouvernement n'est pas encore directement entré dans ces voies. Il étudie néanmoins le problème pour les universités de l'État.

Plusieurs établissements libres ont inauguré le système. L'université de Louvain, notamment, dans son école de Commerce. Quant à l'Université nouvelle, sa partie vivante repose précisément sur la collaboration internationale d'une série de personnalités scientifiques des nations les plus diverses.

§ VIII. — **Extensions universitaires et universités populaires.**

De quelle manière les extensions universitaires et les universités populaires peuvent-elles contribuer à la vulgarisation des idées d'expansion ?

Ainsi se pose la septième question du programme d'enseignement supérieur.

Le rapport de M. De Winde y répond de manière directe.

Pour résoudre le problème, dit-il, il ne peut suffire au Congrès d'émettre le vœu de voir figurer, aux programmes de ces œuvres, l'enseignement de tout ce qui peut assurer l'expansion économique. Au surplus, la plupart de ces œuvres sont déjà résolument entrées dans cette voie et, en Belgique tout au moins, les conférences ayant pour objet tout ce qui existe et tout ce qui se passe au delà de nos frontières sont d'avance assurées du plus complet succès.

Mais quelle méthode suivre ?

En Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, l'extension a principalement pour but de suppléer à l'enseignement supérieur, réservé en fait aux classes aisées. Son objet est un véritable enseignement universitaire complet et suivi, mais limité à quelques matières et à un nombre de leçons plus restreint qu'à l'université. Il y a la sanction des examens et des diplômes. « Dans ces pays, les extensions universitaires doivent être considérées comme faisant partie des établissements d'instruction, comme un succédané, une réduction de l'enseignement universitaire, approprié à ceux qui n'ont ni les loisirs ni les ressources pécuniaires nécessaires pour suivre les cours d'une université. » C'est le premier type d'extension et la première méthode.

L'autre méthode qui est appliquée surtout en France et en Belgique, où elle paraît l'emporter actuellement sur sa rivale, ne connaît pas ou peu l'enseignement systématique, comportant une série de leçons (12 ou 24) sur une seule et même matière. Les sciences universitaires y sont apportées aux auditeurs sous forme de conférences plus ou moins isolées et en tous cas très variées.

Envisagées au point de vue de la vulgarisation des idées

d'expansion, les deux méthodes sont bonnes ; la préférence à accorder à chacune d'elles dépend du milieu.

Dès qu'un État — comme l'Angleterre — possède un contingent suffisant de citoyens expansionnistes, il se préoccupera surtout de donner à chacun d'eux les connaissances scientifiques spéciales et les plus approfondies possibles. La première méthode est à conseiller. Il suffira de mettre les programmes des extensions universitaires en rapport avec les exigences du monde contemporain.

Dans d'autres pays où — comme en Belgique — les idées d'expansion économique commencent seulement à se lever ; où leur réalisation n'a encore été envisagée que par les sommités de la finance et de l'industrie ; où dans la masse des travailleurs, bourgeois et ouvriers, elles rencontrent souvent des appréhensions, si pas des préventions et de l'hostilité et presque toujours une ignorance regrettable, la seconde méthode doit être préférée.

En effet, tous ceux qui désirent suivre des cours réguliers d'enseignement supérieur « expansionniste » peuvent ou pourront le faire avec la plus grande facilité, tant les universités et les institutions sont nombreuses, multiformes et accessibles.

Les auditeurs des extensions universitaires et des universités populaires sont des gens désireux de s'instruire sans doute mais aussi de se distraire. L'on remarque que, quel que soit son intérêt intrinsèque, un sujet développé en plusieurs leçons voit le nombre des « élèves » diminuer en raison directe du nombre de leçons ; or, il faut retenir ceux-ci et on n'y parvient qu'avec une variété incessante. Comme le programme « expansionniste » habilement réparti

pourrait facilement être servi à ces intelligences curieuses ! Les ressources multiples de la conférence moderne permettront d'attirer des auditoires de plus en plus nombreux. Sur ce terrain, on sèmera les idées nouvelles, et on sera en droit d'espérer une moisson abondante.

Le Congrès ne se prononça pas sur les conclusions de M. De Winde ; il n'en eut guère le temps.

Il semble cependant, tant il émit de vœux en faveur des conférences plus ou moins isolées, que c'est bien du côté de la seconde méthode qu'auraient marqué ses préférences.

Au reste, voici le texte du vœu proposé par le P. Castelain et voté à l'unanimité.

« Le Congrès estime qu'une puissante organisation de conférences populaires constituerait un excellent moyen de faire pénétrer, parmi les peuples, l'intelligence des avantages, et des conditions, tant d'ordre matériel que d'ordre moral, de la concurrence, de la solidarité et de l'entente internationale au profit de l'expansion économique et de la paix publique par le monde entier ; il estime également que pareille propagande serait très efficace pour faire germer, par la voie de suggestion, la variété des vocations spéciales que réclame, dans tous les milieux, le commerce international.

» En conséquence, il émet le vœu que cette œuvre de propagande soit créée et fortement organisée par l'initiative privée, avec la protection et l'aide des pouvoirs publics. »

Naturellement la portée du vœu dépasse le cadre des extensions universitaires et des universités populaires. Ces institutions ne semblent plus, dans l'ensemble, que des

ronages plus ou moins considérables, d'un organisme puissant qui fonctionnerait dans tous les milieux de la population.

Mais, dans le fait, il s'agit bien de conférences populaires qui seraient ainsi semées méthodiquement sur le peuple.

L'objectif de ces conférences sera double.

1. Le premier vise l'éveil dans l'esprit populaire de l'intelligence des avantages et des conditions, tant d'ordre matériel que d'ordre moral, de la concurrence, de la solidarité et de l'entente internationale au profit de l'expansion économique et de la paix publique par le monde entier.

C'est une formule du but même du Congrès mondial. Le rapport du P. Castelein l'analyse en détail. Voici quelques idées :

Le principe le plus élevé de la science économique est le principe de la solidarité internationale. Aussi la mise en croissante lumière et en croissante valeur de ce principe constitue-t-elle un des plus grands progrès de la civilisation moderne. On comprend de mieux en mieux qu'aucun peuple ne se suffit et que, sur le terrain de l'ordre économique, l'isolement, même pour le peuple le mieux doué et le plus riche, ne vaut pas l'entente fraternelle avec les autres peuples.

Tous les peuples sont stimulés, par les suggestions de la concurrence internationale, à mieux produire, comme ils sont aidés, par la facilité des échanges internationaux, à mieux jouir.

Aussi est-il faux de dire que dans cette expansion et cette concurrence mondiale honnêtement et rationnellement pratiquées, la richesse des uns fait la pauvreté des autres. Le

contraire est vrai : par l'exploitation plus étendue et plus parfaite des produits du sol et du sous-sol, tous les peuples travailleurs gagnent à cette concurrence et concourent à leur richesse commune.

Le P. Castelein applique ces principes à la Belgique, à titre exemplatif. Chacune de ses considérations constitue un canevas de conférence.

Exemple :

Nous pouvons donc de moins en moins lutter contre nos puissants rivaux par la quantité de nos produits. Comment l'emporter sur eux ? Par la qualité de notre main-d'œuvre dans le travail agricole et le travail industriel ; et c'est là une nécessité que nous devons accepter courageusement, généreusement, fièrement, je dirai même joyeusement, car nous pouvons en faire une source de durable prospérité.

Nous sommes forcés d'imprimer à notre travail un cachet d'une perfection technique supérieure, d'un goût industriel plus raffiné, d'une main plus habile dirigée par une intelligence plus cultivée. Or, de là nous viendra une source de richesse plus noble, et même, si nous le voulons, plus durable et plus abondante pour les classes moyennes et inférieures que celle que procurera dans l'avenir la simple quantité des produits fournis par le sol et le sous-sol.

Soyons-en convaincus, plus la civilisation s'élève, plus le travail soigné montera en valeur. Plus le goût public s'affirme, plus le peuple qui possède les ouvriers les mieux doués et les mieux dressés verra s'élargir sa part dans la richesse et la prospérité universelles ; et si la puissance d'absorption du marché international ne peut suivre les

accroissements de la production brute, il en résultera une sélection de plus en plus favorable pour le peuple qui cherche à s'enrichir plutôt par la qualité que par la simple quantité de ses produits; toujours la surproduction dans les produits communs élèvera le prix relatif des articles de choix de la main-d'œuvre la plus parfaite.

Mais sommes-nous bien en mesure de racheter, par la qualité plus raffinée de notre travail, l'infériorité en volume et en poids des produits de notre sol et de notre sous-sol?

Ainsi, à la fois renseignés sur les conditions de l'industrie moderne, et nous inspirant de nos traditions passées, nous savons marcher résolument vers un nouvel avenir. L'analyse attentive des meilleures sources de notre prospérité passée nous répond, en effet, de cet avenir. Pourquoi? Parce qu'elle nous fait reconnaître dans le peuple belge un peuple actif, industriel, ingénieux, qui a su s'approprier les meilleures méthodes pour cultiver une excellente terre et pour transformer en marchandises de prix les matières premières tirées de son fonds ou achetées de l'étranger.

Le rapporteur ouvre ensuite quelques perspectives d'avenir.

Il conclut :

Eh bien! que les missionnaires de l'expansion économique aillent vulgariser ces grandes vérités et ces salutaires axiomes de haut en bas dans tous les rangs de la société; tous ont à en profiter.

2. Le second objectif de ces conférences serait, comme le dit le vœu, de faire germer, par voie de suggestion, la variété des vocations spéciales que réclame, dans tous les milieux, le commerce international.

L'expansion, selon le P. Castelein, demande trois sortes d'instruments :

D'abord, un certain nombre d'agents commerciaux et de consuls qui soient à l'étranger les auxiliaires actifs, habiles et dévoués du commerce international.

Ensuite, une légion de marins bien formés pour développer rapidement notre marine marchande.

Enfin, une élite d'hommes supérieurs par la largeur des conceptions et la hardiesse prévoyante des initiatives, pour créer, sous forme d'entreprises personnelles ou collectives, de vastes et durables organismes d'exportation et d'importation. La concentration des grandes entreprises commerciales sous une direction unitaire, active et intelligente, s'impose de plus en plus, si l'on veut en assurer le succès au milieu des variations ondoyantes des procédés de la production et des besoins de la consommation internationale.

Les conférences populaires d'expansion économique, ajoute le P. Castelein, pour faire germer, dans ce triple ordre, d'excellentes vocations, doivent être faites par des orateurs très compétents, orateurs à la parole claire et chaude, semeurs d'idées fécondes, évocateurs de tableaux suggestifs, orateurs capables de communiquer aux natures bien douées ces initiatives et ces impulsions qui déterminent les irrévocables décisions.

Divers autres rapports traitaient la même question en d'autres sections du Congrès. Ainsi, à la cinquième, on peut citer les mémoires de M. le baron de Haulleville et de M. le comte du Monceau.

Parmi les moyens à employer pour vulgariser l'esprit

mondial, M. de Haulleville indique, outre la presse et le livre, les conférences accompagnées le plus possible de projections lumineuses, traitant de questions se rapportant à l'expansion de la nation.

« L'initiative privée peut beaucoup en cette matière; mais pour la seconder, le Gouvernement ferait bien d'encourager la création de conférences illustrées périodiques, au moins dans les divers chefs-lieux des subdivisions administratives du pays. Des affiches et des avis dans la presse locale avertiraient le public de l'heure et du lieu de la réunion. Les conférences traiteraient alternativement des divers pays où le Belge trouverait avec fruit l'utilisation de ses facultés. On y exposerait aussi les théories qui doivent inciter un pays producteur à porter son activité vers les pays transocéaniques; on y ferait ressortir les avantages considérables que retirent les individus et l'État de la politique coloniale, de l'organisation d'une marine nationale, de l'établissement de comptoirs nationaux. Son exposé terminé, le conférencier se tiendrait à la disposition des auditeurs pour leur donner les indications et les renseignements qu'ils estimeraient utiles de connaître. Il serait bon d'organiser ces conférences de façon qu'un même conférencier ait, par exemple, dans son rayon d'action un même arrondissement, un même canton. Le Gouvernement ne pouvant s'occuper lui-même de cette organisation, subsidierait des associations qui se chargeraient de mener cette tâche à bien. »

M. le comte Arnold du Monceau conclut dans le même sens, mais de manière plus ample si l'on peut dire, embrassant dans ses conclusions à la fois le vœu du P. Castelain

et les vœux émis sur le même objet dans les diverses sections d'enseignement.

« Il faut, dit-il, faire des conférences avec projections, impressionner par l'œil en même temps que par l'oreille, et faire ces conférences dans les écoles primaires, les écoles professionnelles, industrielles, commerciales, d'agriculture, dans les collèges, les athénées, et cela mensuellement et sans interruption pendant des années. »

Il cite l'exemple du Comité Dupleix, en France : la conférence de début fut le Tonkin.

On procéda ainsi : Parmi toutes les photographies du pays récemment exploré, on en choisit vingt-cinq, qui parurent les plus propres à donner une idée exacte de la physionomie du pays, de ses habitants et de leurs mœurs. Chacune d'elles fut reproduite pour cent projections. Chaque série de vingt-cinq projections fut placée dans une boîte contenant également le texte d'une conférence demandée à un colonial compétent ; la conférence du Tonkin fut rédigée par M. Samtshoy, professeur à l'École coloniale. Les boîtes prêtes furent offertes à la Ligue de l'Enseignement et au Musée pédagogique : celui-ci les a fait parvenir aux inspecteurs d'académie et la Ligue à ses correspondants. Par ces canaux, les boîtes sont parvenues aux instituteurs qui les ont demandées. Cette année déjà, on aura en France une série de boîtes pour chacune des colonies de la métropole. Certaines colonies seront l'objet de deux conférences : l'une retraçant l'histoire de leur conquête, l'autre les montrant sous leur aspect actuel et exposant leurs ressources. On présume qu'une boîte servira à un minimum de vingt conférences ; ce serait deux mille conférences

faites sur toute la surface de la France, dans le courant de l'année, sur chacune de ses colonies.

Les suggestions de MM. de Haulleville et du Monceau, loin de contrarier le vœu du P. Castelein, ne font évidemment que le préciser et l'aiguiller dans les voies d'application les plus fécondes.

CHAPITRE VI

ENSEIGNEMENT MONDIAL SPÉCIAL

L'enseignement spécial mondial est celui qui s'occupe de la préparation directe aux carrières d'expansion. Il n'est plus occasionnel, résultant de l'inspiration du moment, comme celui de l'instituteur à l'école primaire, professant la géographie et profitant de la richesse d'un sol pour en vanter les charmes de l'exploitation et les chances d'avenir. Il est composé exclusivement, de la première à la dernière matière, en vue de la formation d'hommes qui vont s'appliquer par profession à agrandir la puissance économique ou sociale de la patrie, le plus souvent en dehors des frontières.

1. Un enseignement mondial spécial peut difficilement se concevoir au degré primaire, du moins dans les circonstances actuelles. Il se développerait plus aisément dans la sphère des œuvres post-scolaires.

Le Congrès ne formula pas de vœu en faveur d'un enseignement mondial spécial primaire. Il laissa ouverte la porte de l'avenir.

Pourquoi n'est-il pas allé plus loin? Le temps lui fit défaut. Il avait à imprimer la direction nouvelle à l'enseignement primaire général. Programme immense; tâche accomplie.

Solutions si claires d'ailleurs, qu'il est facile d'en dégager l'esprit d'unité et la portée.

De là résulte que c'est évidemment au cadre de l'école d'adultes et de l'école professionnelle (1) qu'il faut songer pour y placer l'école mondiale spéciale.

C'est ici que viendrait, par exemple, prendre racine la cinquième proposition de la section de la Marine : « Le Congrès émet le vœu de voir les gouvernements organiser l'enseignement professionnel maritime sur des bases larges et modernes, accessibles à toutes les classes de la société ».

Sans être prophète, on peut présumer que l'initiative privée va se lancer la première dans ce champ large ouvert. Le succès couronnera l'expérience et l'aide des pouvoirs publics se manifestera sous des formes diverses plus actives à mesure que l'effet deviendra plus utile à la collectivité.

Donner à certaines écoles professionnelles, le caractère

(1) C'est à cet ordre d'idées que se rattache la proposition de M. J. L. De Ceuster, instituteur et archiviste à Saventhem.

* En fait de pratique immédiate, le Gouvernement pourrait ériger une école modèle pratique d'éducation ou d'enseignement colonial. On choisirait parmi les orphelins ou parmi les élèves des écoles de réforme ou de bienfaisance vingt ou trente garçons et filles de 13 à 14 ans, parmi les plus intelligents, qu'on confierait à un bon instituteur pratique, qui, avec eux, aidé par un bon cultivateur et son épouse, et les bons conseils d'un agronome, s'établirait dans un coin perdu ou sauvage de notre pays et y commencerait, avec les ressources strictement nécessaires, une colonisation agricole en règle.

„ Au bout de quelques années, il aurait formé une colonie modèle en plein épanouissement, qui rapporterait aisément ses frais d'établissement, et les élèves ainsi formés seraient devenus des colons intelligents qui, à l'âge de 18 ans, pourraient être envoyés à l'étranger avec l'aide et la protection du gouvernement „

d'un enseignement mondial spécial, telle paraît être la solution que le Congrès de Mons eut préconisé si le problème avait été soumis à ses délibérations.

2. Cependant, la question fut posée en termes exprès, à la sous-section de l'enseignement moyen :

« Y a-t-il lieu de créer des sections spéciales autres que les sections commerciales, industrielles, agricoles, professionnelles, qui existent actuellement sous des noms divers, en différents pays, et répondent plus adéquatement aux besoins d'expansion d'une manière particulière? »

Le Congrès ne vota pas d'une manière formelle. Mais par les réformes typiques qu'il indiqua pour les sections industrielles et commerciales de l'enseignement moyen, il manifesta sa volonté.

Pour le moment, une section mondiale spéciale ne paraît pas s'imposer. Il convient d'attendre; on verra comment les événements dessineront les contours de ce besoin nouveau, si tant est que celui-ci se maintienne en présence des sections commerciales et professionnelles réformées.

Il va sans dire cependant que l'initiative de chacun reste complète. Le champ est ouvert. Que les formules fécondes s'appliquent, naissent et grandissent!

3. Restait l'enseignement supérieur.

Ici, nous sommes, par définition, en pleine spécialisation.

Deux ou trois spécialisations de plus, adaptées aux besoins mondiaux nouveaux, peuvent normalement s'intercaler dans le cadre universitaire, ou former l'objet d'autant d'Instituts particuliers.

Ce furent les quatrième et cinquième sections du Congrès qui s'attaquèrent à la solution de ces problèmes. Les rap-

ports et les débats aboutirent à la création d'au moins deux espèces d'institutions spéciales, l'une relative à un Institut colonial de grande allure, l'autre relative à l'enseignement de la marine, à tous degrés.

A vrai dire, la formation du personnel le meilleur pour les colonies et pour la marine, est un souci brûlant pour les gouvernements expansionnistes ; ce sera l'objet des alinéas premier et troisième de ce chapitre.

Les deuxième et le quatrième alinéas seront brefs : l'un traitera de l'Institut mondial proprement dit ; l'autre esquissera la portée éducative des grandes entreprises et spécialement de l'assaut des pôles.

§ I. — L'École coloniale.

• Convient-il de créer des établissements d'enseignement approprié, instituts spéciaux et écoles coloniales, en vue de la formation aux carrières vers les pays neufs ?

• (Quel devrait être le programme théorique et pratique en vue de rendre les candidats aptes à ces diverses carrières, notamment aux services publics, administratifs et judiciaires et les instruire des meilleures méthodes à suivre dans les relations des éléments étrangers avec les populations indigènes dans le but d'améliorer les conditions matérielles et morales de ces populations ? — Quel serait le meilleur mode de former un personnel enseignant compétent ?) •

Telle était la question posée au Congrès par le Programme.

Un certain nombre de rapports y répondirent. A parler

net, il n'y en eut point qui traita le problème dans son intégralité. Les uns cependant complétaient les autres ; si bien que leur ensemble comprenait tous les éléments de solution désirables.

I. — ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT COLONIAL

M. le commandant Morel s'était chargé de l'examen préliminaire. Son mémoire expose ce qu'ont fait, en ce domaine, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et l'État Indépendant du Congo.

Vu le degré de civilisation atteint par les diverses colonies, disait-il, les fonctionnaires coloniaux ne peuvent plus être recrutés, comme au début, parmi les jeunes gens ardents, prêts à toutes les aventures et souvent portés vers les idées d'expansion uniquement par la préoccupation de secouer prématurément le fardeau des études classiques. Les progrès de la civilisation ont ouvert des horizons nouveaux et le jeune candidat doit, pour répondre au but poursuivi, offrir la double garantie, d'une part, de connaissances variées et solidement acquises et, d'autre part, d'un caractère résolu et bien trempé, prêt à faire face à toutes les éventualités de la vie coloniale. Le but de ce rapport est de rechercher ce qui a été fait chez nos voisins et chez nous, tant en ce qui concerne le recrutement des fonctionnaires coloniaux qu'en matière d'écoles, instituts, cours, etc., créés en vue de leur instruction spéciale.

En ALLEMAGNE on ne signale que quelques chaires créées sous l'impulsion de la *Société coloniale allemande*. Les langues parlées dans les colonies de l'Empire peuvent s'apprendre à l'*Académie des Études Orientales* de Berlin ;

l'école coloniale allemande de Wilhemshof a pour but de former des agents pour l'exploitation des plantations, l'Institut de médecine navale et tropicale de Hambourg donne des cours théoriques et pratiques aux médecins désignés pour les colonies et à ceux de la marine. De-ci de-là, dans les universités, des cours de géographie coloniale. Quant aux écoles commerciales supérieures, leurs programmes sont connus.

L'ANGLETERRE n'a pas d'écoles spéciales, mais impose aux candidats colonisateurs des examens difficiles.

A part des cours de langues orientales ou africaines, les cours de « Royal Kew Gardens », le « London et le Liverpool School of Tropical medicine », il n'existe guère que l'examen d'admission pour le « Civil service », dont le programme n'a rien de colonial, mais a pour but d'opérer une rigoureuse sélection parmi les candidats.

LA FRANCE a de nombreuses écoles spéciales.

Outre l'*École des Langues orientales vivantes* de Paris, outre une chaire de législation et économie coloniales qui figure dans ses universités, il existe à l'université d'Alger un cours de droit musulman et de législation algérienne et à Paris l'*École nationale supérieure d'agriculture coloniale* et un Institut de médecine coloniale.

L'*École coloniale de Paris* forme des fonctionnaires coloniaux ; des élèves indigènes sont les répétiteurs d'annamite, de cambodgien, de Yolof. L'école comprend 4 sections administratives (commissariat des troupes coloniales, carrières indo-chinoises, carrières africaines, administration pénitentiaire) une section commerciale, une division préparatoire et une section indigène. Les conditions d'admission

pour la section administrative sont les mêmes que pour les quatre sous-sections et les candidats définitivement admis choisissent, d'après leur rang d'admission, la section à laquelle ils désirent appartenir. La durée des cours est de deux ans et les élèves présentent chaque année une traduction d'un ouvrage colonial publié dans une langue étrangère et non encore traduit en français. Pour la section commerciale, la durée des cours n'est que d'un an.

Une *Section d'Études coloniales* a été organisée à l'université de Nancy qui délivre un diplôme d'études coloniales, qui peut être obtenu avec deux mentions distinctes : sciences forestières et forêts coloniales ou sciences économiques et commerciales. La durée des études est de deux ans. — L'enseignement *général* colonial comprend les cours de législation et économie coloniales, géographie et histoire coloniales, agronomie générale et productions coloniales, hygiène coloniale, outre des cours de langues étrangères. — L'enseignement *spécial des forêts coloniales* comprend les cours de sciences forestières, histoire naturelle forestière, forêts coloniales. — L'enseignement *spécial des sciences économiques et commerciales* peut s'obtenir soit par l'École supérieure de commerce, soit par la faculté de droit et comprend des cours différents suivant la voie suivie.

Un *Institut agricole* se trouve annexé à l'université de Nancy ; il donne le diplôme d'études supérieures agronomiques, qui peut être obtenu avec la mention « études coloniales » et comporte un examen sur l'enseignement général colonial de l'université.

La Chambre de commerce de Lyon a créé, depuis 1899,

pour les agents dont elle a besoin dans les pays lointains, une série de cours coloniaux formant un enseignement complet : — Hygiène et climatologie coloniales, basé sur le principe qu'il n'est pas de question plus urgente pour un colonisateur que celle de sa santé et des moyens permettant de la conserver et de la préserver ; — Histoire et géographie coloniales. — Cultures et productions coloniales. — Chinois. — Économie et législation coloniales. — Arabe. — Un musée colonial, un laboratoire d'études de la soie, les serres du Parc de la Tête d'Or et la Bibliothèque coloniale complètent l'organisation.

Lyon possède encore une *École supérieure de commerce* qui ne comprend pas de section coloniale, mais a introduit dans ses programmes la législation coloniale, tandis que la géographie de colonies fait l'objet d'un cours spécial.

L'enseignement colonial de l'*École supérieure de commerce* de Nantes qui dispose d'installations qui en font l'établissement d'instruction coloniale le mieux outillé de France, a pour but de former des agriculteurs pour les pays d'outre-mer.

L'École supérieure de commerce de Bordeaux s'est fusionnée avec l'Institut colonial.

L'École supérieure de Marseille comprend une section coloniale. Cours principaux : Histoire des produits végétaux coloniaux ; — histoire des produits animaux et parasitologie des plantes et des animaux ; — minéralogie et géologie coloniales ; — histoire et géographie coloniales ; — législation et économie coloniales ; — climatologie, épidémiologie et hygiène coloniales.

Les études de l'École supérieure de commerce d'Alger

deviennent de plus en plus coloniales ; naturellement l'arabe y est obligatoire, cinq heures par semaine pendant les deux années d'études.

Il convient de noter ici la nouvelle orientation, choisie par le Ministre des colonies, dans les candidatures de recrutement du personnel des administrateurs coloniaux en service dans les possessions d'Afrique.

Dorénavant, tous les candidats aux fonctions d'administrateur qui ne sont pas brevetés de l'École coloniale, seront tenus, quelle que soit leur provenance, de suivre à Paris, pendant un an, les cours de cette école. Ils y seront admis à titre d'auditeurs libres, et des cours seront spécialement organisés pour eux, de façon à leur procurer en une année une somme de connaissances utiles à peu près équivalente à celle que l'école fournit actuellement, en deux années d'études, à ses propres élèves.

Une disposition de l'arrêté stipule que les divers frais occasionnés par ce temps d'études seront à la charge de la Colonie au service de laquelle appartiendront les candidats dont ils auront été provisoirement détachés.

Aux élèves de l'École coloniale, le décret impose, à leur sortie, l'obligation d'un stage d'une année dans les bureaux des diverses administrations installées au chef-lieu de la Colonie où ils seront appelés à servir : ils s'y familiariseront avec les rouages multiples d'une organisation dont ils seront plus tard chargés de surveiller ou même de diriger le fonctionnement.

A l'expiration de ce stage professionnel ils seront tenus — si le gouvernement auprès duquel ils auront été employés les juge aptes et suffisamment préparés — de se présenter

à un examen pratique où seront appréciés à la fois leur caractère et l'étendue de leurs connaissances techniques. En cas d'échec, ils ne seront admis à se représenter qu'une seule fois, toujours sous la réserve expresse de l'autorisation du gouverneur.

C'est seulement après, que les élèves-administrateurs pourront être nommés administrateurs.

EN ITALIE, dit M. Nocentini, on a pourvu de bonne heure à la formation de fonctionnaires spéciaux pour les colonies, moins pour la nécessité d'administrer des colonies ou des protectorats d'outre-mer, que pour le service de la nombreuse émigration qui se dirige, avec la plus grande intensité, vers le Levant, les États-Unis et l'Amérique méridionale. Cette émigration, en effet, doit être efficacement protégée, de façon qu'en conservant le plus possible des liens avec les pays d'origine, elle puisse servir utilement à la constitution de sérieux intérêts commerciaux, à développer et à maintenir les sentiments d'une amitié vraiment durable entre la métropole et la patrie d'adoption.

A l'*Institut oriental* de Naples s'enseignent, en plus des rapports européens avec l'Orient, les langues suivantes : persan, hindoustani, grec moderne, amauque, turc, arabe, chinois, japonais, albanais, russe et anglais. Le but spécial paraît être la préparation du personnel tant pour le commerce d'Orient que pour les carrières du Ministère des Affaires Étrangères. C'est en vue du second de ces besoins qu'a été créée, semble-t-il, l'*École diplomatique et coloniale* de Rome.

Le rapport ne cite que pour mémoire l'*Institut royal international italien* de Turin et l'*Institut des études supé-*

rieures de Florence ; le premier n'est qu'une école de commerce ; le second, une école de géographie.

EN HOLLANDE, l'université de Leyde prépare les futurs fonctionnaires de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif ; l'école coloniale de l'État à Batavia, les candidats aux fonctions administratives seulement.

Pour pouvoir être choisi comme fonctionnaire de l'ordre judiciaire, il faut : 1° se trouver dans une situation déterminée au point de vue du droit public (art. 1^{er} A. R. 10 sept. 1864) ; — 2° être docteur en droit ; — 3° ou bien *a*) avoir subi l'examen dit « des facultés (1) » ; *b*) ou bien, avoir subi le « grand examen des fonctionnaires (2) » ; *c*) ou bien, être

(1) L'examen dit « des facultés », est écrit et oral ; il comprend :

a) Le droit mahométan et les autres institutions nationales et coutumes des Indes Néerlandaises ;

b) Le droit public et l'organisation des colonies et possessions d'outre-mer du royaume ;

c) La géographie et l'ethnographie de l'Archipel des Indes Orientales ;

d) La langue malaise ;

e) La langue javanaise.

(2) Le « Grand examen des fonctionnaires », (A. R. du 20 juillet 1893) comporte deux épreuves.

Première épreuve.

Oral :

a) Géographie des Indes Néerlandaises ;

b) Législation indo-néerlandaise ;

c) Introduction aux lois religieuses, institutions et coutumes des peuples des Indes Néerlandaises ;

Écrit :

d) Éléments de la langue malaise ;

e) Éléments de la langue javanaise.

Deuxième épreuve.

Écrit et oral :

a) Histoire des Indes Néerlandaises ;

b) Géographie et ethnographie des Indes Néerlandaises ;

c) Lois religieuses, institutions et coutumes des Indes Néerlandaises ;

d) Droit public des Indes Néerlandaises ;

e) Langue malaise ;

f) Langue javanaise ;

g) Toute autre langue indigène des Indes Néerlandaises (facultatif).

porteur d'un certificat prouvant qu'on a pratiqué le droit aux Indes Néerlandaises pendant quatre ans au moins.

Pour pouvoir être choisi comme fonctionnaire de l'ordre administratif, il faut : 1° se trouver dans une situation déterminée au point de vue du droit public; — 2° être porteur d'un certificat d'études complètes d'enseignement moyen; — 3° être porteur d'un diplôme : *a)* ou bien, du grand examen des fonctionnaires (1); *b)* ou bien de l'examen dit « des facultés »; *c)* ou bien, de doctorat en droit; *d)* ou bien, de doctorat en sciences politiques.

En BELGIQUE, il y a de nombreuses écoles commerciales et consulaires supérieures, qui possèdent des chaires de colonisation et parfois une section coloniale. De même, l'école d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde.

Dans les universités de l'État, on voit, à côté des écoles commerciales et consulaires, et de l'organisation complète du doctorat en géographie, de nombreux cours de langues orientales et européennes, des chaires d'histoire et de droit colonial, d'hygiène et de médecine tropicale, etc.

De même, dans les universités libres.

Quant aux *Cours coloniaux* organisés à Bruxelles par l'État indépendant du Congo, ils ont une durée de deux mois pour les officiers et les sous-officiers, d'un mois pour les commis. Ces cours ont un but essentiellement pratique et comportent pour *les officiers*, l'histoire générale de la conquête de l'Afrique au XIX^e siècle et l'historique de l'État Indépendant du Congo, l'organisation politique et économique de

(1) A partir de 1905, ne sont plus admis à subir l'examen de fonctionnaire supérieur pour le service des Indes, que ceux qui, au préalable, ont été désignés par le ministre des Colonies comme « Candidats fonctionnaires indiens ».

l'État, les relations avec les indigènes, la géographie avec la faune et la flore, les notions juridiques, l'organisation, l'art et les règlements militaires, les reconnaissances, l'administration et la comptabilité, les notions d'hygiène, de médecine et de chirurgie coloniales, enfin l'agriculture. Aucun examen n'est institué à la sortie de l'école, mais chaque leçon est suivie d'une étude surveillée par le professeur qui a donné la leçon et qui interroge les candidats.

Le musée colonial de Tervueren est consacré aux ressources et à l'ethnographie de l'État Indépendant du Congo. On y projette d'énormes extensions.

« Par la multiplicité de ses écoles, leçons, conférences et cours coloniaux répartis dans tous les Instituts et Universités du pays, la Belgique est arrivée à ce desideratum, conclut le commandant Morel, de donner un enseignement destiné non seulement à former des fonctionnaires et des magistrats prêts à s'expatrier, mais encore à répandre parmi les esprits cultivés la connaissance des choses coloniales. »

Voilà ce qu'on avait fait, dans les pays les plus avancés en matière coloniale.

Tout le monde sentait qu'il fallait faire davantage.

C'est pour permettre à chacun de produire ses idées que le programme du Congrès mondial avait inscrit la question, dont l'ampleur inquiéta les rapporteurs.

Le vœu, qui fut le fruit des rapports et des délibérations, est énorme mais singulièrement précis et suggestif.

II. — LE VŒU

« *Le Congrès prend les délibérations suivantes :*

« *Considérant qu'il y a lieu de pourvoir à une préparation appropriée de tous les candidats aux carrières d'expansion ;*

« *Considérant que la diversité de ces carrières ne permet pas de soumettre toutes les catégories de candidats à des disciplines scolaires unitaires ;*

« *Considérant que nombre de matières intéressant « l'expansion mondiale » pourraient être comprises dans le programme modifié et complété des Instituts existants ;*

« *Considérant néanmoins qu'aux besoins nouveaux de l'expansion mondiale doit correspondre la création d'organismes spéciaux ;*

QUANT AU RECRUTEMENT DES FONCTIONNAIRES :

« *Considérant qu'il importe de procéder à la constitution d'un personnel de fonctionnaires coloniaux d'ordre supérieur formant la solide armature de toute la hiérarchie administrative ;*

« *Considérant à cet égard que, outre les conditions physiques que doivent réunir tous ces agents, le personnel supérieur doit être choisi parmi des hommes possédant une forte instruction générale et une éducation soignée constitutives d'une formation préalable que fortifiera une culture juridique étendue jointe à la technique proprement dite ;*

QUANT AUX DIFFÉRENTES SPÉCIALITÉS OU PROFESSIONS D'ORDRE MILITAIRE, JUDICIAIRE, MÉDICAL, AGRONOMIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL :

« *Considérant que si les agents entrant dans ces diverses*

catégories reçoivent, dans leurs écoles respectives, une préparation méthodique, il importe néanmoins qu'ils puissent, sur tel ou tel point, non compris dans leurs études antérieures, compléter leur instruction en s'adressant aux éléments d'un Institut mondial fortement organisé;

» Considérant que les ouvriers européens métropolitains sont des agents coloniaux au premier chef;

A. 1. Sans préjudice à la création ou au développement de tous organismes scolaires propres à assurer le recrutement pour les colonies ou pour les pays neufs, des techniciens et praticiens, il y a lieu de réserver à un Institut des Hautes Études, dont l'enseignement serait basé sur une forte culture générale, la préparation à la fois morale et scientifique des candidats aux carrières coloniales de direction;

2. Dans le programme de cet Institut, une large part sera assurée aux matières propres à former l'esprit légal et le sens juridique, à l'étude approfondie des coutumes et des tendances des indigènes, et à l'hygiène générale et spéciale;

3. Il serait bon de grouper autour de l'organisme central les Instituts spéciaux dont la création est demandée, tels que laboratoires, musées, collections, bibliothèques, destinés à procurer une documentation abondante et sûre;

4. Les agents coloniaux rentrant des colonies pourront être admis aux enseignements de l'Institut mondial, lesquels seront organisés en conséquence. Il en sera de même de tous les candidats aux carrières d'expansion qui voudraient, sur tel ou tel point, compléter la préparation antérieure;

B. Il importe que les magistrats coloniaux joignent à la culture générale, une formation spéciale appropriée à la

région; qu'ils puissent le plus possible se recruter parmi l'élite de la magistrature métropolitaine et que, dans la mesure du possible, les fonctions judiciaires soient exclusivement réservées à des magistrats de carrière.

C. 1. Il y a lieu de créer un Institut de médecine coloniale, comprenant une section de recherches scientifiques et une section d'enseignement, et situé à proximité d'un hôpital réservé aux malades coloniaux.

2. Il convient de donner à tous les agents coloniaux, sans distinction de catégories, un cours élémentaire de géologie pratique. Cet enseignement devrait être complété, pour les ingénieurs coloniaux, par un cours approfondi de géologie, de géologie appliquée comprenant l'hydrologie et de géographie industrielle.

3. Il importe que dans l'enseignement supérieur il soit fait une large place à l'étude des sciences ethnographiques et sociologiques, ces termes étant pris dans leur sens le plus large.

4. Il y a lieu de faire bénéficier les ouvriers métropolitains, dans une certaine part appropriée à leur condition, des mesures diverses adoptées en vue de l'expansion économique mondiale.

5. Il y a lieu de favoriser les stages pratiques dans les milieux industriels, commerciaux et agronomiques, comme préparation à l'expatriation. »

III. — L'EXPOSÉ DES MOTIFS

Comme on le voit, ce vœu, dont le dispositif déborde la question de l'Institut colonial, est précédé de considérations qui le posent sur ses fondements réels.

Cet Exposé, dans sa première partie, déblaise le terrain.

Sans doute, il y a lieu de pourvoir à une préparation appropriée de tous les candidats aux carrières d'expansion. Le temps n'est plus où l'esprit d'aventure, doublé d'une volonté « débrouillarde » pouvait suffire. S'il faut organiser l'expansion, il convient de former l'expansionniste. C'est la thèse qui domine les chapitres précédents et que la cinquième Section du Congrès répète avec autorité pour l'expatriation en pays neufs. Tel est l'esprit qui pénètre le vœu, qui anime toutes ses parties et doit constituer, si l'on peut dire, la base du commentaire.

Au reste, c'est à cette conclusion qu'aboutissent tous les rapports qui ont préparé les voies.

Mais comment organiser la préparation adéquate pour la multiplicité des carrières qui se présentent ? Les chapitres précédents ont exposé les vœux du Congrès sur la formation générale et sur une série de formations spéciales, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur. Il ressort de là qu'il n'a pas paru possible de songer à une discipline unique qui convint à toutes les carrières. C'est la signification du deuxième considérant du vœu analysé. La cinquième Section confirme l'avis motivé des sous-sections de l'enseignement.

Nombre de matières intéressant « l'expansion mondiale » peuvent donc être comprises dans le programme plus ou moins modifié des établissements d'enseignement existants. C'est ce que la lecture des chapitres précédents a montré à l'évidence. Depuis l'école primaire jusqu'à l'université, dans les sections spéciales comme dans l'instruction générale, des retouches et des ajoutés s'imposent. Aux gouvernements

et à l'initiative particulière, suivant les cas, de réaliser cette œuvre de mise au point. Le troisième considérant du vœu montre, ici encore, l'accord de la cinquième Section avec ses consœurs de l'enseignement.

Ces vues unanimes ont leur signification. Elles prouvent une fois de plus qu'au Congrès mondial, l'unité d'esprit fut tellement profonde que, dans des sections diverses, aux domaines variés mais cependant communs en différentes parties, des décisions semblables, identiques, furent prises, sans la moindre trace de heurt ni de conflit.

La route était déblayée. La cinquième Section allait opérer sur son terrain propre.

Sa première conclusion est formelle. Il y a lieu de créer des organismes nouveaux d'enseignement qui correspondent aux besoins nouveaux de l'expansion mondiale vers les pays neufs, et spécialement vers les colonies.

Bien que cette dernière pensée ne se trouve pas dans le texte du quatrième considérant, l'esprit du vœu l'impose.

Dans les paragraphes suivants, par exemple, il n'est question que des fonctionnaires « coloniaux », des « agents coloniaux », des « magistrats coloniaux », etc.

A partir de ce moment l'exposé du vœu bifurque. Il envisage séparément le recrutement des fonctionnaires et celui des divers spécialistes qui concourent à la gestion des colonies.

1. Le recrutement des fonctionnaires coloniaux.

Il ne s'agit pas de tous les fonctionnaires coloniaux mais seulement de ceux qui constituent le personnel supérieur, la solide armature de la hiérarchie administrative.

Le rapport de M. Léon Roget, qui fut une des colonnes de la proposition votée, doit être invoqué avec quelque détail.

La colonisation, dit-il, est un fait social complexe et elle exige de la part de l'État qui veut s'y livrer des efforts persistants et des sacrifices constants.

Pour accomplir les étapes qui se rapportent à cette phase que les Anglais appellent *la préparation* d'une colonie, il faut disposer d'un personnel supérieur d'élite alliant à une expérience éclairée et sans préjugés une instruction spéciale étendue et une culture supérieure.

Nous nous gardons bien de demander que l'on copie servilement ce qui se fait ailleurs. Des facteurs nombreux et complexes doivent entrer en ligne de compte. Quelle est la force et quelles sont les ressources de la métropole ou du Gouvernement, quelles sont les ressources de la colonie, quel est le caractère et quelles sont les institutions des indigènes? Nous n'en devons pas moins nous éclairer de l'expérience d'autrui.

L'Angleterre possède une expérience trois fois séculaire, ininterrompue et contemporaine, dont on peut dégager certaines règles de conduite qui ne sont plus contestées et qui sont mises en œuvre et en pratique en Hollande et en France.

L'Angleterre manifeste une juste défiance du fonctionnaire improvisé; elle proclame son sentiment, cent fois confirmé, que ni les règlements tutélaires, ni la discipline militaire, ni même ces dons admirables qu'on appelle bon sens, puissance de travail, force d'assimilation et facilité, ne sont à eux seuls des guides suffisants dans la conduite

des affaires coloniales. Il faut y suppléer par une puissante et préalable culture de l'esprit. Cette culture consiste essentiellement, selon eux, dans une forte instruction générale, dans l'étude du droit, des lois de la métropole et de leur fonctionnement. Ils veulent une formation de l'esprit qui résulte de l'étude approfondie d'une des trois branches : l'histoire, la littérature et les mathématiques ; enfin de l'étude de l'expérience des autres, l'histoire et la législation comparée des colonies.

« L'éducation et la préparation du fonctionnaire colonial doivent être plus poussées que celles d'un fonctionnaire de la métropole, disait Macaulay, en 1853, car les fonctions qu'il aura à remplir à âge égal ou à grade égal seront infiniment plus importantes et plus délicates. » Le fonctionnaire, l'homme appartenant à une profession libérale qui fait carrière dans la métropole, peut agrandir chaque jour le champ de ses connaissances par la lecture, l'étude et les relations d'une société policée. Le fonctionnaire colonial se trouvera le plus souvent loin des bibliothèques, trop occupé ou trop fatigué pour étudier et n'aura pour société qu'un monde qui lui est inférieur. Il ne pourra en aucun cas combler les lacunes d'une instruction ou d'une préparation insuffisante.

De fortes études sont seules aptes à susciter l'esprit d'observation utile, seules elles peuvent créer l'esprit synthétique, seules elles peuvent placer des hommes dans la situation de formuler des théories ou des aperçus généraux, sans lesquels une société ou une administration tâtonne, vit au jour le jour, est livrée à la merci des circonstances.

Une culture élevée, une intelligence compréhensive et un jugement droit sont indispensables, mais les intentions élevées résultant d'un courage moral solidement établi, sont aussi des qualités dont ne peut se passer celui qui va administrer des indigènes. Le métier est un sacerdoce. Une éducation soignée, l'esprit du devoir à un haut degré, le désir de toujours bien faire en respectant la sincérité, doivent guider sans cesse le fonctionnaire qui doit assouplir et moraliser un pays en même temps qu'il établit et répartit l'impôt.

Le fonctionnaire, tel que nous nous le figurons, devra exercer la justice, même sans contrôle, à différents degrés ; il doit donc être imprégné de la notion du droit ; et pour appliquer à un peuple nouveau une justice simple et humaine, il lui faut au moins connaître les Codes tels qu'ils sont compris dans la métropole, sinon il ne pourra cultiver ces larves bizarres d'une race en formation et affamées de justice.

Pour rendre la justice aux colonies, à quelque degré que ce soit, il faut du courage, car on doit, avec impartialité, trancher entre le conquérant et le conquis. Celui qui vient de vaincre, de conquérir, ou qui s'appuie simplement sur un système de domination, conserve une secrète tendresse pour les moyens coercitifs ou violents. Il est donc malaisé de demander à celui qui vient de conquérir d'user de moyens pacifiques.

Après l'occupation, pendant la pacification, la justice doit être rigoureuse. La faiblesse et les erreurs jetteraient le discrédit sur une administration coloniale.

Il faut, à un moment donné, sans froissements, remplacer

le système militaire par un système plus souple. Comme le disait Lord Dufferin, « Le soldat n'est que le pionnier de l'ordre, le gardien permanent de la tranquillité publique ; c'est l'homme de police ». Dans deux circonstances, le maréchal Roberts de Candabar a, lui aussi, chef de l'armée, exprimé la même opinion.

Mais la colonisation s'exerce à la fois sur les hommes et sur les choses ; les pionniers et les commerçants jouent un grand rôle dans une première phase ; cependant ils poussent parfois à l'excès et inopportunément la recherche de l'aventure, de la gloire, l'amour du lucre, l'esprit d'injustice et d'oppression. Dans une colonie de peuplement, il faut à un moment donné les contenir et les contrôler avec un tact qui rend imperceptible l'action exercée. Dans une colonie d'exploitation, il faut renouveler leurs rangs par l'infusion d'une couche pure et de culture élevée.

Le fonctionnaire aura à résoudre tout à la fois dans un pays immense, aux communications difficiles, avec des moyens d'action lents et limités, tout ce qui se présente dans l'ensemble de nos administrations et de nos cours de justice. Les gouvernés sont autrement mêlés et difficiles à manier que ceux de notre vieille société à la gent moutonnaire.

Comment administrer judicieusement tout ce monde, n'étant armé que de lois incomplètes ou imprécises, et de manière à les interpréter dans l'intérêt du colon, de l'indigène et de la colonie ? Comment les élargir au besoin de façon à en faire une force et non une gêne ? Comment le faire sans être préparé par l'étude ?

La tutelle administrative est infiniment plus vexatoire aux colonies qu'ailleurs, son action étant plus fréquente,

plus apparente, plus sensible. L'action administrative sera dans son application beaucoup plus sujette à erreurs, faute de précédents ou par suite de l'inexpérience des fonctionnaires connaissant à peine les circonstances et les conditions locales. D'où nouvelle nécessité de posséder un personnel de choix qui doit recevoir une préparation spéciale. C'est à ce prix que l'on parviendra à améliorer les conditions matérielles et morales des populations indigènes.

Tel est l'exposé de M. Roget, ancien directeur de la compagnie à charte de Mozambique, ancien fonctionnaire de l'État du Congo, ancien major d'état-major.

On peut dire que ses paroles sont le commentaire le plus autorisé du principe voté par le Congrès.

L'attention doit donc être particulièrement attirée sur la formation d'un corps d'élite de fonctionnaires coloniaux supérieurs. Ils donneront l'impulsion à l'organisme. Des sommets descendra la lumière.

Ces agents de choix réuniront toutes les conditions physiques désirables : cela va de soi. Mais en plus ils auront une instruction générale élevée, un cerveau développé et largement meublé, une culture humanitaire. Pas de spécialités trop unilatérales. Ces hommes doivent pouvoir embrasser les lignes maîtresses de toutes les spécialités appliquées. Grâce à leur esprit ouvert, largement entraîné, ils seront à la hauteur des tâches d'ensemble qui leur incombent.

À l'instruction générale, ils devront joindre l'éducation supérieure. Conducteurs d'hommes de nationalité, de classes, de races diverses, sinon opposées, ils devront savoir se conduire eux-mêmes, de manière à ce que leur

action soit l'exemple vivant qui brille comme un phare aux yeux du personnel inférieur.

Ils seront imprégnés du Droit. Leur sens juridique sera développé dans toute sa maturité. Car, leur jugement fera loi, en beaucoup de cas.

Pour former ces hommes de choix, administrateurs de haute allure, tels que la civilisation moderne les réclame, faut-il un établissement spécial d'enseignement ?

La réponse de M. Roget est formellement affirmative et le Congrès confirma ces vues à l'unanimité.

Toutefois il importe de noter ici une distinction qu'apporta un autre rapporteur, M. G. Le Marinel, commandant de l'armée belge et explorateur au Congo. Il estime qu'à première vue, la création de cours spéciaux ne s'impose pas, surtout si les agents coloniaux peuvent être choisis parmi les candidats pourvus d'une solide instruction générale. L'administration publique ou la société qui envoie les agents aux colonies peut se borner à leur donner des directives et à les laisser acquérir par eux-mêmes quelques notions nouvelles avant leur départ.

Toutefois il ajoute aussitôt que ce système n'est admissible que pour un organisme qui envoie dans une colonie un petit nombre d'éléments offrant des garanties suffisantes pour qu'on puisse se fier à eux pour leur préparation ou les soumettre directement à l'épreuve de la pratique. Tel a été le cas pour les premières entreprises d'Afrique.

Dès que le nombre des agents devient important, ce système ou plutôt cette absence de préparation, présente des inconvénients qui s'aggravent à mesure que baisse le niveau de l'éducation et de l'instruction premières des can-

didats. Il ne peut manquer de fournir un personnel colonial de valeur très inégale et il est franchement condamnable si les nouveaux arrivés sont exposés à être abandonnés à eux-mêmes au bout de peu de temps, ainsi que le cas se présente fréquemment dans les colonies africaines.

Pour parer au mieux des besoins, il semble tout au moins en principe, qu'il conviendrait d'organiser, pour les candidats aux emplois coloniaux, des cours préparatoires soit au dehors soit dans un institut spécial, répondant aux nécessités de l'heure présente.

On voit qu'en somme M. Le Marinel arrive au même but que M. Roget, mais par un autre chemin. Il établit, semble-t-il, moins de distinction entre la préparation des fonctionnaires supérieurs et celle des autres. C'est à tous qu'il souhaite une formation coloniale.

Il n'en est pas moins vrai que le Congrès visa avant tout le personnel supérieur, l'élite, les chefs.

C'est pour ceux-là surtout, — évidemment pas exclusivement, mais avant tout — qu'il faut créer un « Institut de Hautes-Études, dont l'enseignement serait basé sur une forte culture générale, la préparation à la fois morale et scientifique des candidats aux carrières coloniales de direction ».

« Dans le programme de cet Institut, une large part sera assurée aux matières propres à former l'esprit légal et le sens juridique, à l'étude approfondie des coutumes et des tendances des indigènes, et à l'hygiène générale et spéciale. » « Autour de l'organisme central se groupent les laboratoires, les musées, collections, bibliothèques, destinés à procurer une documentation abondante et sûre. »

Les rapports de MM. Roget et Le Marinel contiennent chacun un programme détaillé des études. Chaque exposé se ressent de la conception maîtresse de l'auteur.

Le Congrès n'est pas et ne pouvait suivre les rapporteurs dans ces détails. Il se contenta de retenir quelques matières principales, basiques. Sur elles, il fixa l'attention.

Or, trois branches sont ainsi mises hors pair : le droit, l'ethnographie, l'hygiène.

Le droit, pour former l'esprit légal et le sens juridique. Les extraits cités du rapport Roget déterminent la raison et la portée de cette matière essentielle (1).

L'ethnographie, pour connaître le mieux possible la vie sociale des indigènes qu'il faut administrer. Cette matière, trop négligée, a fait l'objet d'une étude spéciale au chapitre de l'enseignement supérieur. Aucune science n'a fait l'objet d'un plus ample examen dans les rapports et dans les débats du Congrès. On ne saurait s'en exagérer l'importance.

L'hygiène est la science de la vie aux colonies. Voici comment M. Roget en détermine le programme sommaire : « Notions très complètes d'hygiène tropicale. Étude et traitement des principales maladies. Notions de petite chirurgie. Soins médicaux, pansements, usage des divers médicaments ». « L'hygiène comporte un cours assez développé pour que tous les fonctionnaires coloniaux acquièrent

(1) Voici au surplus le schéma des notions juridiques du programme Roget :

• Organisation judiciaire des principales colonies africaines. Examen comparatif des caractères spéciaux de la législation des différentes colonies. Étude du droit de la colonie à laquelle appartiennent les agents, en la limitant aux points d'intérêt général. Régime de l'État civil. Droit commercial, société, etc.

• Une grande importance sera attribuée à ce cours, qui aurait des développements suffisants pour qu'aucun fonctionnaire n'éprouve d'hésitation, en matière juridique, dans le rôle qu'il aurait à remplir. »

des connaissances très précises en matière d'hygiène proprement dite, propagation des maladies, etc., et soient en état de se passer de médecin pour les cas courants (1). »

On s'imagine volontiers de vastes locaux pour abriter l'Institut colonial préconisé par le Congrès. Les musées ethnographiques, géographiques, géologiques, etc., entoureront les salles d'étude comme une ceinture; de même les bibliothèques et les laboratoires.

Le vœu ne parle pas du régime auquel seraient soumis les élèves.

Les rapports sont hésitants.

M. Roget estime que pour accoutumer les futurs coloniaux à la conduite d'eux-mêmes et afin de pouvoir observer avec fruit leur caractère, il y a lieu d'adopter ou bien le régime de l'externat dans une localité où la vie se passe dans des maisons de verre, ou bien le régime de l'internat, établi dans les mêmes conditions, mais un internat extrêmement libre. « La surveillance ne doit pas être exercée par des pionniers; il faut que les bienfaits du respect de soi-même résultent du système même de la vie. Une année passée dans ce milieu ne permettra à aucun candidat de soustraire son caractère au critérium de ses condisciples et du personnel enseignant. »

Beaucoup d'excellents esprits préconisaient tout simplement le régime des écoles militaires.

Le Congrès ne prit pas de décision, faute de temps.

Pas de décision non plus en ce qui concerne le temps ni l'organisation des études. Toutes ces questions furent considérées comme accessoires; elles doivent être tranchées dans chaque pays au mieux des intérêts à satisfaire.

(1) Voir plus loin : programme du cours esquissé par le Dr Van Campenhout.

II. *Les agents relevant des différentes spécialités ou professions d'ordre militaire, judiciaire, médical, agronomique, industriel, commercial.*

Le Congrès estime que ces agents doivent continuer à recevoir dans les écoles qu'ils fréquentent maintenant, la préparation méthodique et spéciale. Cependant, pour les branches d'instruction ou d'éducation qui n'y seraient point enseignées et qui seraient indispensables aux fonctions coloniales, ils devraient compléter leurs études à l'Institut colonial, dont il vient d'être question pour les fonctionnaires.

1. Ainsi, par exemple, des officiers qui sortent de l'école militaire, il faudra exiger au moins quelques études juridiques, linguistiques, ethnographiques et hygiéniques spéciales.

La police coloniale, dit M. Roget, exige chez son personnel une grande énergie, un tact extrême, infiniment de justice. Une partie pourra être recrutée parmi des officiers détachés de l'armée, après qu'ils auront satisfait à des examens sur le droit et la législation et qu'ils auront donné des témoignages d'une connaissance approfondie de la langue indigène. Les Anglais font grand cas de ces connaissances spéciales pour les officiers de leurs forces de police, où personne n'est reçu s'il n'a satisfait à des épreuves sérieuses. Les officiers destinés à l'armée coloniale seront choisis parmi les officiers de l'armée ayant reçu une instruction approfondie dans une annexe à établir à la suite des écoles militaires.

Ou bien, n'est-ce pas ? à l'Institut colonial, visé par le Congrès.

Quant aux autres spécialistes, pourquoi ne pourraient-ils

apprendre à l'Institut les rudiments de l'art militaire, par exemple :

Non pas que tous seraient destinés à faire partie de la force publique. Mais supposez que la proposition du capitaine Vanderdonckt soit admise ; les services que pourraient rendre les agents sortis de l'École coloniale seraient incalculables.

Dans le but de limiter les dépenses et d'assurer plus complètement la sécurité, lisons-nous dans le rapport Vanderdonckt, il serait avantageux de créer graduellement, à côté de la force publique régulière, une force auxiliaire locale, destinée à la protection et à la défense des établissements dans tous les centres comprenant un groupement de blancs et de travailleurs réguliers suffisamment compact. Les anciens élèves de l'École mondiale deviendraient naturellement les chefs de ces Comités auxiliaires à former et seraient à même, en cas d'attaque et en l'absence de postes de la force publique régulière, de prendre les premières dispositions d'une défense rationnelle.

2. Le vœu contient un paragraphe tout spécial pour la préparation des magistrats coloniaux. Il convient d'en faire l'analyse.

« Il importe que les magistrats coloniaux joignent à la culture générale, une formation spéciale appropriée à la région, qu'ils puissent le plus possible se recruter parmi l'élite de la magistrature métropolitaine et que, dans la mesure du possible, les fonctions judiciaires soient exclusivement réservées à des magistrats de carrière. »

a) La formation générale est celle de l'Université, c'est entendu. La formation spéciale s'acquerra à l'École colo-

niale. Outre l'art militaire, au moins rudimentaire, le futur juge colonial étudiera l'hygiène et surtout la région où il devra opérer. Cet examen de la région comprend naturellement la géographie physique, la connaissance du sol et du sous-sol. Elle comprend aussi et surtout les mœurs et les coutumes des indigènes, leur vie sociale, la réglementation relative aux colons, et enfin, la connaissance de la langue.

Le rapport de M. Soenens étudie la formation des magistrats coloniaux. Ses conclusions commentent le vœu du Congrès.

Parmi les connaissances *spéciales* requises des magistrats coloniaux, dit-il, il convient de signaler tout particulièrement la connaissance de la langue et des mœurs de la colonie où ils vont exercer leurs fonctions. L'importance de cette connaissance a été, jadis surtout, trop perdue de vue dans la pratique, et cet oubli nous apparaît — de même qu'aux coloniaux expérimentés — comme une des principales causes d'erreurs, de malentendus, de préjugés, de fausses directions.

« Un principe essentiel de colonisation, confirme M. J. de Lanessan, est que les fonctionnaires (et notamment les magistrats) connaissent très bien la langue et les mœurs de la colonie où ils exercent leurs fonctions. C'est par là seulement qu'ils peuvent atteindre à l'autorité morale qui leur est nécessaire. S'ils ignorent la langue du pays, ils sont une proie facile aux mains des interprètes, dont la valeur morale est généralement assez douteuse. S'ils ignorent les lois, les mœurs, les coutumes des justiciables, ils s'exposent à commettre, avec la meilleure foi du monde, les erreurs les plus préjudiciables... Je voudrais, continue-t-il, que ces notions

fussent très hautement prisées pour l'avancement des administrateurs, des magistrats. »

M. Soenens concluait à la formation spéciale du magistrat dans une *école coloniale*.

M. Firmin Van den Bosch préconisait plutôt l'instruction complémentaire à l'Université même. Dans ce but, il suggérait l'institution d'un cours spécial d'histoire coloniale, dans la candidature en philosophie et lettres, d'un cours de législations coloniales comparées dans la faculté de droit. Ces cours, s'ils ne peuvent être obligatoires pour tous les étudiants, devraient du moins faire l'objet d'un examen obligatoire, préalable à la nomination dans la magistrature coloniale.

On a vu que le Congrès dépassa les conclusions de M. Van den Bosch, qu'il se rallia aux principes de celles de M. Soenens, mais qu'il y donna à la fois plus d'ampleur et de précision.

b) Le Congrès veut que dans la mesure du possible les fonctions judiciaires coloniales soient exclusivement réservées à des magistrats de carrière.

Ce paragraphe résout affirmativement la question de la séparation entre les fonctions judiciaires et les fonctions administratives et militaires. Comme le dit le baron Descamps, Ministre d'État du Congo, la confusion entre les fonctions judiciaires et les autres se comprend dans la période d'occupation d'un pays neuf; mais elle doit *évidemment* disparaître au fur et à mesure des progrès de l'organisation. C'est le décret de la loi sociologique de la division du travail (1).

(1) M. Van den Bosch concluait ainsi son rapport : Il importe de n'imposer aux magistrats coloniaux que des attributions exclusivement judiciaires, et de ne point les investir de fonctions administratives.

Ce point établi, se pose le problème suivant : Cette magistrature autonome où va-t-elle se recruter ? Parmi les magistrats de carrière ou dans toutes les catégories de juristes et même d'administrateurs ?

Le paragraphe répond nettement que la préférence sera donnée exclusivement aux magistrats de carrière. Les motifs s'offrent d'eux-mêmes.

c) Le Congrès veut enfin que la magistrature coloniale se recrute, le plus possible, parmi l'élite de la magistrature métropolitaine.

Grosse question, tranchée cependant à l'unanimité.

L'avis de M. Van den Bosch était formel : L'autorité dont le magistrat colonial doit être investi, l'expérience dont il doit être armé, le sens rassis dont il doit être pénétré, rendent préférable la nomination dans la magistrature coloniale de sujets ayant déjà été engagés dans la carrière judiciaire en Belgique. D'autre part, la nomination dans la magistrature belge, des magistrats engagés dans la carrière coloniale, doit pouvoir se faire dans des conditions qui sauvegardent entièrement le prestige et la dignité des magistrats coloniaux.

M. Soenen argumente ainsi :

Si l'on naît poète, on *devient* magistrat. Ces fonctions délicates exigent une formation et une période d'essai, dont les hasards sont réduits à leur minimum au milieu d'une magistrature bien organisée et d'une civilisation avancée. Mais que de difficultés et d'incertitudes pour les magistrats qui font leurs débuts dans une colonie lointaine, dans un pays neuf, sans appuis ni conseils, sous le viatique d'une doctrine et d'une jurisprudence établie et appropriée, aux prises avec les convoitises, les empiètements, les abus.

« Quelle que soit la bonne volonté des agents judiciaires, relate à son tour le dernier rapport de l'État Indépendant du Congo, il est hors de doute que certains nouveaux venus n'ont pas toujours acquis, avant leur entrée dans notre magistrature, une expérience suffisamment longue de la pratique judiciaire. Je renouvelle ici le vœu, qui a déjà été manifesté, à savoir que des magistrats de tribunaux et de parquets belges soient autorisés à obtenir des congés pour occuper des fonctions judiciaires au Congo. »

Quant au maintien des relations entre la magistrature coloniale et la magistrature métropolitaine, M. Soenens se rallie à l'opinion de M. A. Girault : « Il serait puéril de se dissimuler, dit celui-ci, que toutes ces différences (d'organisation entre la magistrature coloniale et la magistrature métropolitaine), qui peuvent avoir à certains égards leur raison d'être, ont cet inconvénient grave de faire à la magistrature coloniale une situation à part, sinon inférieure, dans la grande famille judiciaire et de diminuer sa considération et son prestige. Elles rendent très difficile le retour dans la métropole de magistrats dont la santé est ébranlée par un séjour prolongé sous les tropiques. Et cependant, dans l'intérêt du recrutement du corps judiciaire colonial, il serait de bonne politique d'assurer aux magistrats, qui ont un certain nombre d'années de service aux colonies, une situation égale dans la mère-patrie ».

Le rapporteur préconise une solution pratique : Si la magistrature coloniale doit former, dans son ensemble, et notamment dans sa hiérarchie et sa discipline, un corps distinct de la magistrature métropolitaine, la similitude générale de fonctions doit permettre de maintenir entre

elles des liens permanents et notamment, d'autoriser des permutations de l'une dans l'autre.

C'est la solution française.

M. Scenens n'hésite pas à ajouter : L'un des expédients les meilleurs et les plus efficaces nous paraît, en effet, consister dans les facilités à accorder aux magistrats de la mère-patrie pour remplir, pendant un bon nombre d'années, des fonctions dans la magistrature coloniale tout en maintenant, et même en améliorant leur situation, leurs droits et prérogatives dans la magistrature de la mère-patrie. Le recrutement sera singulièrement facilité parmi l'élite de la « jeune magistrature » déjà suffisamment formée et dans toute la plénitude de ses facultés intellectuelles et physiques, si, en vue de leurs engagements comme magistrats coloniaux, ils peuvent, à l'instar d'autres fonctionnaires et spécialement des militaires gradés, obtenir des congés pour une période illimitée ou pour un terme assez long. C'est la solution belgo-congolaise.

Au Congrès de Mons, beaucoup pensaient : Pourquoi les années coloniales ne compteraient-elles pas comme années de campagne?

Cependant, pour ces dernières propositions, aucun vœu ne fut formulé, ni voté.

L'ensemble du vœu permet de se faire une idée précise, à la fois de la fonction exacte de la magistrature coloniale et de la préparation la plus adéquate à l'École coloniale. Ces principes guideront avec autorité les auteurs du programme de la future institution.

3. La formation spéciale des médecins fit également l'objet de vœux particuliers confirmatifs du paragraphe que

nous analysons. Il importe de les étudier dans le même esprit que les précédents.

« Il y a lieu de créer un Institut de médecine coloniale, comprenant une section de recherches scientifiques et une section d'enseignement, et situé à proximité d'un hôpital réservé aux malades coloniaux. »

« Il est à souhaiter de voir donner dans l'enseignement supérieur, une plus large part à la médecine colonisatrice et de voir créer, dans les grands ports où ils n'existent pas encore, des cours d'hygiène et de pathologie exotiques. »

Le premier de ces vœux fut voté par la cinquième section; le second par la sous-section de l'enseignement supérieur. Tous les deux ont le même objet fondamental et préconisent les mêmes moyens. Seulement l'un vise plutôt un institut de médecine coloniale, l'autre une extension de l'enseignement universitaire et un nouvel enseignement dans les ports.

Les deux alinéas, fusionnés avec celui du vœu général relatif à l'Institut colonial, donnent une proposition synthétique, parfaitement harmonisée. Pour le montrer il suffit de partager l'argumentation en trois parties :

a) A l'Institut colonial, le médecin pourra venir acquérir les connaissances de médecine coloniale qui lui manquent. A cet effet, parmi les institutions composantes ou annexes figurera un Institut spécial de médecine coloniale avec laboratoires et musées. On y distinguera une section de recherches scientifiques et une section d'enseignement. A proximité devra s'élever un hôpital réservé aux malades coloniaux.

Les rapports de MM. Firket, Van Durme et Havel

s'occupent, non pas tant de cette section spéciale de l'école coloniale que de son objet même, intrinsèquement considéré et quel que soit le lieu où s'éleva l'établissement.

A des médecins ayant une préparation générale suffisante, dit le professeur Firket, il faudrait un enseignement spécial complémentaire, organisé de façon à leur fournir « en quelques semaines de travail intensif » les connaissances spéciales dont ils ont besoin : c'est ce qu'on fait dans tous les instituts de médecine coloniale, à Hambourg, à Londres, à Paris, etc. Cet enseignement ne doit pas seulement être théorique mais pratique : il doit disposer d'un outillage en rapport avec les récents progrès, qui ont fait de l'examen microscopique une des bases les plus sûres du diagnostic en matière de pathologie coloniale ; mais il lui faut surtout l'élément essentiel de tout enseignement médical, il lui faut des malades. Le noyau central de toute école de médecine coloniale est un hôpital où l'on puisse examiner et soigner des malades atteints d'affections contractées dans les colonies ou dans les ports des pays chauds.

M. le Dr Van Durme insiste sur les laboratoires. Ces instituts doivent être complètement outillés pour toutes les grandes recherches de physiologie, de pathologie expérimentale, de bactériologie, de sirothérapie, etc. Les locaux et dépendances seront ordonnés de façon à permettre l'expérimentation sur des animaux amenés des contrées tropicales. Une bibliothèque centralisant les documents et les statistiques, ainsi qu'un musée d'hygiène coloniale compléteront ces installations. A côté du laboratoire européen, se fonderont des laboratoires dans les colonies

mêmes (celui de Léopoldville, par exemple). Ces laboratoires seront, de préférence, placés sous la même direction scientifique que ceux d'Europe, qu'ils compléteront, en quelque sorte. On s'y occupe surtout des observations qui ne peuvent être faites sous notre climat; on y amorce les recherches expérimentales; on y rassemble les matériaux et renseignements demandés par les laboratoires européens.

b) A l'université, une plus large part sera donnée à la médecine colonisatrice.

Déjà plusieurs universités sont entrées dans cette voie. M. le D^r Firket rappelle à juste titre que le Gouvernement belge fut le premier sur le continent à inscrire au programme de l'enseignement officiel cette nouvelle branche de la médecine. Dès 1896, un arrêté royal avait créé à l'université de Liège un cours de maladies de pays chaud. En 1903, un cours semblable a vu le jour à l'université de Gand.

Hâtons-nous d'ajouter qu'après une expérience de neuf années, M. Firket, le titulaire du cours de Liège, n'est pas d'avis que la médecine coloniale s'adresse aux étudiants, mais aux médecins. Voici ses considérations :

Nos programmes d'examen sont très chargés : l'étudiant, au cours de ses années universitaires, n'a pas de loisirs à consacrer à l'étude de la pathologie coloniale, étrangère au programme qu'il s'est tracé. Sauf exception négligeable, il poursuit ses études jusqu'à l'examen final avec la pensée de se créer *dans son pays* une situation convenable. C'est plus tard seulement, quand il s'est heurté aux difficultés que multiplie l'encombrement professionnel, qu'il se décide à s'expatrier. J'ai le souvenir de quatre de nos anciens élèves,

qui sont actuellement, l'un en Chine, l'autre au Brésil, deux en Afrique; d'autres ont fait divers voyages comme médecins de steamers; pas un seul n'a suivi régulièrement le cours spécial de pathologie exotique au cours de ses études universitaires, et le jour où ils ont résolu de partir, ce n'est pas à un cours théorique qu'ils ont songé à demander des renseignements.

M. Van Durme, à l'encontre, signale que l'Université de Cambridge a créé un grade spécial de docteur en médecine tropicale et que diverses Universités, outre les Universités officielles belges, possèdent une chaire de maladie des pays chauds : telles les Universités de Kiel et de Heidelberg en Allemagne.

c) Le Congrès souhaite voir créer dans les grands ports où ils n'existent pas encore, des cours d'hygiène et de pathologie exotiques.

C'est une troisième espèce d'institutions médicales coloniales.

Cet alinéa fut voté pour donner satisfaction à l'opinion dont M. le Dr Firket s'était fait l'organe.

Sans malades, conclut-il, sans « sujets », pas moyen d'avoir un enseignement pratique sérieux. Or, en Belgique, par exemple, ces matériaux d'études existent. Il y a, d'une part, nos coloniaux revenus d'Afrique et qui sont soignés à Anvers, d'autre part, les marins du port d'Anvers, hommes de toutes nationalités, atteints d'affections contractées sous les climats les plus divers. Anvers est ainsi tout désigné pour constituer un foyer spécial d'études et d'enseignement où l'on pourrait concentrer avec le plus de succès les forces enseignantes, les élèves et les malades. L'État du Congo,

la société philanthropique coloniale pourront favoriser cette concentration si désirable en accordant certains avantages aux malades soignés à l'hôpital et l'on disposerait ainsi d'un ensemble d'éléments, marins et agents coloniaux, qui ne le céderait en rien à ce qu'on trouve chez nos voisins dans les hôpitaux de Hambourg, de Greenwich, de Marseille, etc. — Les cours seraient répartis en six à huit semaines, consacrés le matin surtout à l'étude du malade à l'hôpital, l'après-midi à l'enseignement théorique ou aux travaux de laboratoire ; le stage dans le service hospitalier pourrait être prolongé ; suivant les besoins, on pourrait faire chaque année une ou deux séries de cours. Le programme comprendrait outre la médecine (pathologie spéciale, parasitologie, clinique) l'hygiène coloniale et navale.

Dans ces conditions, concluait le D^r Firket, on pourrait créer et entretenir à peu de frais un enseignement médical capable de donner à nos médecins partant pour les pays chauds une préparation solide et pratique.

M. Havet, professeur à l'Université de Louvain traite la même idée.

« Y aurait-il de grandes difficultés, écrit-il, à établir à Anvers, en un endroit bien choisi, tout à proximité des docks, une école de médecine tropicale composée d'un petit hôpital et d'un laboratoire où n'auraient accès que des docteurs en médecine désireux de recevoir en quelques mois un enseignement pratique des maladies tropicales ? L'hôpital ne comprendrait que quelques salles aménagées suivant toutes les règles de l'hygiène et recueillerait tous les marins et les voyageurs, qui, après examen, seraient considérés comme atteints de l'une ou l'autre maladie tropicale. Le

laboratoire serait formé d'une pièce assez grande, bien aérée et pourvue des instruments nécessaires aux travaux pratiques et aux recherches scientifiques sur les maladies tropicales. Au laboratoire seraient annexés une bibliothèque spéciale, un musée composé de pièces démonstratives et quelques locaux servant à des animaux pour l'expérimentation.

» Cette institution deviendrait une pépinière de médecins bien préparés, qui, envoyés par petits groupes de deux ou trois dans toutes les parties du Congo, uniraient leurs efforts pour rechercher et combattre les agents des terribles maladies qui font des ravages parmi les populations congolaises. On peut prévoir les immenses services que ces médecins rendraient au Congo, à la Belgique et aux sciences médicales. »

4. La formation spéciale des agents d'ordre agronomique fait l'objet, elle aussi, du vœu particulier confirmatif que voici :

« En raison de l'importance qu'offrent les entreprises coloniales agricoles au point de vue de l'industrie et du commerce, et du rôle dévolu aux ingénieurs agricoles dans la mise en valeur des pays neufs, il y aurait lieu d'ouvrir dans les Instituts supérieurs d'agriculture, une section de spécialisation, pour la formation d'ingénieurs agricoles coloniaux. »

En sorte donc qu'ici encore, le Congrès eut en vue pour les agents d'ordre agronomique colonial, deux institutions bien distinctes, concourant au même but.

a) D'abord, il préconisa (sous-section de l'enseignement supérieur) dans les instituts supérieurs d'agriculture, la

création d'une section spéciale pour la formation d'ingénieurs agricoles coloniaux.

La question est traitée dans le rapport de M. Leplaie, professeur à l'Université de Louvain.

Plusieurs pays d'Europe ont organisé l'enseignement agricole colonial.

L'Angleterre et la Hollande ont montré la voie; les écoles anglaises donnent des cours peu spécialisés; l'institut agricole hollandais ajoute au programme de ses études ordinaires quelques cours coloniaux pour la préparation à l'agriculture et à la sylviculture des Indes.

La France a créé en 1903 une école supérieure d'agriculture coloniale, fréquentée principalement par les ingénieurs agronomes et les diplômés de l'école coloniale du degré moyen établie à Tunis; l'Algérie vient de fonder une école d'agriculture près d'Alger.

En Allemagne, il n'existe qu'une école privée préparant spécialement pour les colonies et deux ou trois cours de cultures coloniales donnés dans des instituts agronomiques.

En Belgique, un cours périodique de cultures coloniales se donne à Vilvorde; une quatrième année de spécialisation pour l'agriculture coloniale fonctionne depuis trois ans à l'Institut agronomique de l'Université de Louvain, mais n'est accessible qu'aux porteurs du diplôme d'ingénieur agricole.

Après avoir constaté qu'on est loin d'être d'accord sur l'organisation à adopter à l'avenir pour cet enseignement agricole spécial, le rapporteur expose son plan, tel qu'il lui fut suggéré par l'étude sur place, dans les deux Amériques, des conditions de l'agriculture en pays neufs.

Outre la connaissance des langues — ce qui serait l'œuvre de l'enseignement moyen — il souhaite que la préparation en vue de l'agriculture des pays étrangers comprenne non seulement les branches agricoles proprement dites, mais aussi de sérieuses connaissances du génie rural, de commerce, d'hygiène.

Il semble que l'organisation de Vilvorde et surtout celle de l'Université de Louvain soient celles que le Congrès a eu en vue quand il a pris sa décision.

b) Mais une autre solution proposée par le Congrès serait que cette section de spécialisation fit aussi partie intégrante de l'Institut colonial, de manière que les ingénieurs agricoles, formés dans les écoles supérieures d'agriculture, pussent venir y achever leur formation comme les spécialistes des autres professions. En même temps ils acquerraient l'instruction générale militaire, ethnographique et hygiénique. Les agents ainsi préparés ne seraient-ils pas préférables aux autres, qui n'auraient pas la formation professionnelle?

5 et 6. La préparation spéciale des industriels et des commerçants est plus difficile à commenter. Il ne semble pas que des rapports en traitent. Les débats du Congrès ne fournissent aucun élément.

Il semble cependant qu'en tout cas la formation générale leur serait applicable, tout comme aux autres spécialistes.

De plus, pour les branches qu'ils n'auraient point étudiées dans les écoles supérieures de commerce ou les écoles techniques, une section de l'École coloniale devrait y pourvoir.

C'est ici, du reste, qu'il convient de fixer le vœu formulé

spécialement pour les ingénieurs à la sous-section de l'enseignement supérieur.

« Les connaissances spéciales à l'expansion mondiale paraissent devoir faire l'objet d'instituts spéciaux. »

Placés dans le cadre du Congrès, ces instituts spéciaux signifient une section spéciale de l'Institut colonial.

Parmi les connaissances spéciales de l'expansion mondiale, le vœu de l'Institut colonial signale particulièrement « un cours approfondi de géologie, de géologie appliquée comprenant l'hydrologie, et de géographie industrielle ».

En ce qui concerne les cours de géologie, de géologie appliquée et de géographie industrielle, il en a été traité suffisamment au chapitre de l'enseignement supérieur.

L'hydrologie fit l'objet d'un mémoire remarquable de M. René d'Andrimont, secrétaire de l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège.

Pour favoriser l'expansion coloniale ne convient-il pas « de rassurer les craintifs, en améliorant l'état sanitaire des colonies et en particulier le régime alimentaire des habitants » ?

L'auteur divise son étude en quatre parties : 1. Les principales maladies transmises par l'eau. — 2. Les mesures prises et les travaux exécutés dans diverses colonies pour rechercher et aménager les ressources en eau potable. — 3. Utilité d'organiser dans les colonies un service géologique chargé de l'étude pratique du sous-sol en vue de rechercher les ressources en eau potable et les richesses minérales; moyens propres à favoriser l'établissement des distributions d'eau potable. — 4. Enseignement géologique; conçu dans un sens essentiellement pratique, à donner aux agents coloniaux.

III. — LES AUTRES ÉLÈVES DE L'INSTITUT COLONIAL

Les élèves de l'Institut colonial ne seraient pas seulement les fonctionnaires d'ordre supérieur et les spécialistes divers dont il vient d'être traité, mais aussi les agents qui rentrent des colonies ainsi que tous les candidats aux carrières d'expansion et qui voudraient, sur tel ou tel point, compléter leur préparation antérieure.

1. Cette partie du vœu de l'Institut colonial exprimait la conclusion logique de plusieurs rapporteurs. « La répartition des leçons, disait M. G. Le Marinel, serait établie de façon à permettre aux agents coloniaux de profiter de leurs congés en Europe pour suivre les cours sans devoir prolonger outre mesure leur séjour. Les divisions ou sections de l'École comporteraient en conséquence une période assez courte, trois ou quatre mois, de manière à avoir pour chacune d'elles plusieurs sessions ou répétitions par an. Suivant le temps et les circonstances, un agent pourrait suivre, pendant un congé une ou deux séries de cours et subir les épreuves de sortie de ces divisions. Il n'aurait jamais à attendre longtemps l'ouverture d'une session.

» Il semble qu'il y aurait tout intérêt à mettre à profit, par ce système, les congés que les coloniaux passent dans la mère-patrie. Le plus souvent, un travail méthodique serait aussi favorable pour leur santé que l'inaction dans laquelle ils restent actuellement. La portée de certains cours serait aussi mieux appréciée par des hommes ayant déjà de l'expérience coloniale, que par des jeunes étudiants.

» L'administration ou l'organisme colonial intéressé devrait naturellement donner à ses agents les facilités dési-

rables pour les études et n'accorder ces avantages qu'à ceux qui, par leurs services, feraient preuve des qualités morales et pratiques voulues pour l'avancement. Il est à supposer que les agents, particulièrement ceux ayant l'instruction première la plus développée, suivraient les cours du moment que cette fréquentation répondrait à un but tangible et les intéresserait dans leur avenir.

« Comme il s'agit d'éléments ayant peu l'habitude de l'étude, il faudrait que l'école soit organisée de manière à soutenir et à guider constamment les élèves. Des cours libres ne sont pas à recommander : il faut des séances obligatoires, avec interrogations, exercices pratiques, pour que les résultats soient réellement fructueux. Beaucoup d'hommes ainsi guidés travailleront, alors qu'ils ne sauraient se préparer autrement à subir des examens. »

2. La seconde catégorie d'auditeurs prévue dans le texte du vœu que nous analysons est aussi vaste que possible : tous les candidats aux carrières d'expansion, qui voudraient sur tel ou tel point compléter leur préparation antérieure.

A relire attentivement les rapports, on se convainc qu'on visait surtout les colons et les agents de société.

Un des vœux de M. Le Marinel était, du reste, formulé ainsi : « Les leçons seraient accessibles aux particuliers, agents de sociétés, etc., qui seraient autorisés à ne suivre que les leçons qui leur conviendraient ».

Dans tous les alinéas précédents, il n'a été question que des agents supérieurs, soit administratifs, soit spécialistes. A ceux qui forment « l'armature » de l'administration coloniale, l'éducation de l'Institut colonial ; non pas exclusivement comme nous le verrons tantôt, mais principalement.

IV. — LE PROGRAMME D'ÉTUDES

On s'est montré surpris du fait que le Congrès ne recommandait que trois matières : le droit, l'ethnographie et l'hygiène.

D'abord, il faut se souvenir qu'il s'agit ici moins d'une énumération et d'une élimination, que d'une classification et d'une réaction.

Le droit, l'ethnographie, l'hygiène sont trop souvent dédaignés par les coloniaux. Il importe de remonter ce courant de défaveur. Ces sciences sont les plus importantes de toutes; on a vu pourquoi.

Dorénavant, dans les programmes, elles occuperont les premières places.

Mais il n'y aura pas qu'elles.

Le vœu du Congrès lui-même ajoute la géologie pratique :

« Il convient de donner à tous les agents coloniaux, sans distinction de catégories, un cours de géologie pratique. »

La raison en est limpide. Il serait hautement désirable que les coloniaux dignes de ce nom, sachent faire une prospection élémentaire. Un chef de poste reconnaît quelques roches révélatrices d'un métal utilisable; il devrait connaître les recherches complémentaires qui s'imposent pour amorcer l'étude du terrain. Pour cela, quelques conférences avec excursions suffisent, assurent les spécialistes.

Les enquêtes approfondies doivent être réservées, en effet, aux ingénieurs ou aux géologues. A ceux-ci, le devoir d'étudier la mise en valeur possible de la mine signalée.

Les rapports donnent une série d'autres matières qui devraient être professées à l'Institut colonial.

M. G. Le Marinel écrit : « Il est à désirer qu'avant d'être appelés à une position de quelque responsabilité dans la colonie, les Européens, et particulièrement les fonctionnaires publics, fassent preuve, non seulement d'aptitudes pour les affaires indigènes, mais encore d'un savoir réel en matières d'applications et en branches se rapportant aux intérêts coloniaux. »

Le programme qu'il préconise est divisé en deux parties, l'une comportant les branches générales (1), l'autre les matières spéciales ou branches d'application.

Seul le programme de cette seconde partie nous arrêtera. Il comporterait les éléments principaux suivants (2) :

1° *Histoire.* — Historique de la colonisation moderne. Exposé des principaux systèmes de colonisation employés par les peuples modernes. Histoire des entreprises africaines. Les découvertes et le partage de l'Afrique. Les conférences de Berlin, de Bruxelles. Les principaux traités pouvant intéresser les colonies africaines.

2° *Géographie.* Revue de la géographie générale. Lignes de communication maritimes et terrestres. Géographie détaillée des contrées de l'Afrique tropicale, hydrographie, orographie, climat, flore, faune, voies de communication; limites des colonies ou des sphères d'influence des principales puissances.

3° *Cartographie. Météorologie. Observations.* — Méthodes applicables en Afrique pour les levés topographiques (sans observations astronomiques). Lecture des cartes. Observations météorologiques.

(1) Pour les Belges se destinant au Congo, la première partie comprendrait : la littérature française, une langue étrangère (l'anglais ou l'allemand), les mathématiques (arithmétique, éléments de géométrie et d'algèbre), l'histoire générale (très condensée), la géographie générale, la physique et la chimie expérimentale.

(2) N'oublions pas que, pour fixer les idées, M. Le Marinel prend le cas des Belges se destinant au Congo.

Observations à faire au cours des voyages. Prises d'échantillons. Emploi des divers instruments et exercices pratiques. (Une grande importance serait donnée aux travaux sur le terrain, au maniement des instruments et des appareils ; dans les cours et les exercices, on s'attacherait à inculquer aux élèves le goût de l'exactitude, l'habitude des mesures et de la précision, qualités qui laissent souvent à désirer.)

4° *Productions coloniales. Élevage.* — Examen des principaux produits d'alimentation, de rapport ; leur culture, leur exploitation.

(Ce cours comprendrait des connaissances plus restreintes que celles exigées des agents spéciaux des services de l'agriculture ou de la sylviculture, mais il serait assez développé pour que tous les fonctionnaires aient des notions exactes des exigences, avantages et inconvénients des principales cultures et mode de leur exploitation. Les soins à donner aux animaux domestiques, seraient étudiés dans le même esprit.)

5° *Économie politique et commerciale.* — Un cours condensé d'économie politique donnerait les notions de cette branche, en visant particulièrement les intérêts coloniaux. Les régimes douaniers feraient l'objet d'une étude, ainsi que les relations commerciales entre les colonies et la mère-patrie.

6° *Organisation des colonies et administration des affaires indigènes.* — Étude de l'organisation des colonies et spécialement des possessions africaines au point de vue administratif et économique. Coopération des indigènes dans la défense et les charges financières de la colonie. Examen comparé des divers systèmes suivis pour les taxes imposées aux naturels. Organisation des services publics auxquels concourent les natifs : forces militaires, services des transports, entretien des routes, etc. Organisation de l'administration des affaires indigènes et coopération des notables dans les affaires publiques ; chefferies, etc.

(Dans ce cours, on ferait l'étude des divers procédés d'action employés vis-à-vis des indigènes, tant en vue d'améliorer l'état social des noirs que d'avancer la situation économique de la contrée. Ce cours ferait la critique des divers systèmes, *en se basant sur des faits d'observation*, et il examinerait en général toutes les questions ayant trait à la direction des indigènes. Il s'adresserait surtout aux agents ayant eu déjà le contact de l'indigène et mieux préparés comme tels à tirer profit de cette étude.)

M. Le Marinel signalait, en outre, l'*Hygiène coloniale* et les *Notions juridiques* : deux des matières prônées spécialement par le Congrès et dont il a été traité plus haut.

Il prévoyait encore des *cours spéciaux* destinés uniquement à certaines catégories d'agents * tels que la construction, la fortification, l'art militaire, la botanique, les observations astronomiques, etc. .

Il traitait enfin des *dialectes indigènes*. Cette question est tellement importante, qu'il convient de citer les idées développées :

* La pratique des dialectes indigènes est pour l'Européen d'une incontestable importance, et il est nécessaire que tout agent parle la langue du pays où il séjourne. Mais dans beaucoup de colonies, et notamment au Congo, les idiomes sont nombreux et les agents, surtout ceux appartenant aux services publics, ne sont pas désignés d'Europe à l'avance pour une région déterminée. Il en résulte que ce n'est le plus souvent que sur place qu'ils peuvent s'appliquer à l'étude des langues indigènes.

„ S'il s'agit d'une colonie où un seul dialecte domine, l'étude pourrait évidemment en être comprise dans les cours préparatoires. Pour les autres pays, on devra se borner à classer la connaissance des dialectes parmi les *qualités pratiques d'après lesquelles on apprécie les agents pour leur accorder de l'avancement*. Les Européens, dans beaucoup de colonies, se trouvent contraints par les circonstances de changer de lieu de résidence au bout de trois ans et même moins, et il ne serait pas raisonnable, par conséquent, d'accorder une trop grande place à des connaissances qui pourraient ne plus avoir d'utilité au moment où elles sont à peine acquises.

„ En définitive, on ne pourra donner, à l'étude des langues indigènes, l'importance qu'elle mérite, qu'en ce qui concerne les Européens appelés à séjourner longtemps dans une même région. C'est généralement le cas pour les missionnaires, mais non pour les fonctionnaires, malgré les efforts réalisés dans ce sens. „

M. Léon Roget propose, en somme, les mêmes matières que celles qui sont comprises dans le programme précédent. Il y ajoute cependant : 1° mais comme cours facultatif, le *droit musulman*; — 2° des cours de *langues modernes* :

anglaise, allemande ou portugaise, indigène (trois cours obligatoires); — 3^e les *exercices physiques* : danse, équitation, attelage, tir, escrime, natation, rowing, jeux sportifs, conduite des machines, etc. (En tous cas, il y aurait un *stand* contenant tous les jeux sportifs et un atelier où les étudiants pourront exercer leur dextérité manuelle. Des instruments de topographie, etc., seront mis à leur disposition. Il y aurait une chambre noire pour les amateurs photographes, etc.).

M. E. de Wildeman, conservateur au jardin botanique de Bruxelles, insiste particulièrement sur l'agriculture coloniale. On oublie trop souvent que c'est par l'agriculture qu'il faut commencer dans tout pays neuf. « Si l'agriculture n'est pas la base de la colonisation, on peut être persuadé que le pays, si riche soit-il, s'appauvrira rapidement, pour être finalement abandonné. » Dans un poste donné, l'agent, malgré les fortes connaissances scientifiques qu'il possède, ne pourra se rendre compte, par lui-même, de la valeur de ses subalternes auxquels sont dévolues les cultures, et il sera à leur merci ou disposé à édicter des ordres sans valeur, souvent néfastes pour l'avenir des plantations et de la colonie tout entière.

M. de Wildeman se couvre d'ailleurs de l'autorité de M. D. Bois, du Museum d'histoire naturelle de Paris qui a dit au Congrès : « La mise en valeur des colonies devrait toujours être basée sur la connaissance parfaite de leur faune, de leur flore, ainsi que de leurs richesses minérales ; et l'étude des productions du sol, seule source de prospérité durable, devrait être le premier acte d'une tentative de ce genre. »

V. — LE PERSONNEL COLONIAL INFÉRIEUR

Le vœu, comme les rapports du reste, traite surtout des agents supérieurs et des spécialistes, mais l'administration coloniale n'est pas composée que de capitaines. Dans tout organisme colonial, il y a au moins trois catégories de fonctionnaires : les chefs, dont il a été traité jusqu'ici, les sous-officiers ou les contremaitres et employés, et les simples soldats, artisans ou ouvriers.

Sans doute la « tête » est la partie la plus importante ; elle dirige et gouverne. Mais que ferait-elle sans bras ?

Un bon chef formera ses « hommes » ; il les adaptera à leur tâche et à son idéal. Sans doute ; mais s'il trouvait des corps et des âmes déjà formés, assouplis, prêts à recevoir le commandement, quel progrès, quelle facilité, et comme le rendement serait plus abondant !

A vrai dire, le vœu du Congrès n'ignore pas ces agents inférieurs. Il les mentionne à diverses reprises, même il témoigne dans un considérant important que « les ouvriers européens métropolitains sont des agents coloniaux au premier chef », et dans une des dernières résolutions il déclare : « Il y a lieu de faire bénéficier les ouvriers métropolitains dans une certaine part appropriée à leur condition, des mesures diverses adoptées en vue de l'expansion économique mondiale ».

Est-ce à dire qu'il leur réserve une place à l'Institut colonial ?

Le texte ne permet pas de le soutenir puisqu'il parle expressément d'un « *Institut de Hautes-Études* ».

Hâtons-nous de dire cependant que, cette expression à

part, l'esprit du vœu ne paraîtrait pas opposé à une extension fort large. Dans ce cas, l'Institut colonial, divisé en sections verticales, suivant les catégories d'agents supérieurs dont il s'agit plus haut, pourrait être divisé en sections horizontales et comprendrait ainsi trois divisions : les ouvriers et artisans, les contremaitres et employés, les dirigeants.

On saisit, du premier coup d'œil, l'importance de ce groupement des forces colonisatrices en puissance, qui demain seront appelées à collaborer activement à l'administration réelle d'un empire colonial. L'éducation des élèves dirigeants sera bien plus réaliste, plus soignée, plus vécue. Celle des subordonnés de demain pourra profiter de tout l'appareil scientifique plus ou moins intuitif réuni à l'Institut : quelle différence de milieu entre celui-ci et celui de l'école moyenne générale ou professionnelle ! Sans compter qu'à force de vivre dans l'atmosphère coloniale, on en acquiert le sens et la conscience : facteurs essentiels de la carrière.

Au reste, des rapports prévoient cette réunion des forces coloniales en formation, du moins pour partie. C'est ainsi que M. Léon Roget estime que pour « les candidats de deuxième catégorie — assimilables aux sous-officiers de l'armée — une préparation spéciale de trois mois paraît devoir répondre aux besoins d'un assez long avenir ».

Du programme qu'il conviendrait d'enseigner à ces agents d'ordre inférieur, le vœu du Congrès mentionne une matière spéciale : le cours élémentaire de géologie pratique, dont il a été question plus haut.

Il va sans dire que la connaissance des coutumes des

indigènes, de leur langue, des règles de l'hygiène, etc., sont aussi essentielles à ces coloniaux qu'à leurs chefs.

Pour les artisans, l'enseignement professionnel s'impose ; il est évident qu'il peut aussi bien être organisé en annexe de l'Institut colonial qu'ailleurs.

M. Alexandre Lonay, agronome de l'État à Mons, insiste sur la nécessité de donner place, dans les établissements d'enseignement destinés à former des agents coloniaux, à des notions propres à développer chez eux le goût des sciences naturelles, de la culture et de l'élevage. On a vu que M. Le Marinel faisait de plusieurs de ces notions un cours complet ; il y aurait lieu, selon M. Lonay, de ne pas réserver ces sciences à l'élite, mais d'en instruire plus ou moins les agents inférieurs.

« Pour se distraire, dans l'isolement où ils se trouveront souvent dans leurs postes coloniaux, les uns s'appliqueront aux herborisations et pourront ainsi apporter une contribution précieuse à l'étude de la flore régionale ; d'autres s'intéresseront à la faune, et leur esprit d'observation étant attiré sur ce point, pourront fournir des données intéressantes sur les mœurs encore peu connues d'un grand nombre d'animaux ou de bestioles ; d'autres encore parcourront la contrée pour se rendre compte de la nature du sol, du rocher que l'on y rencontre, pour, si leurs connaissances le leur permettent, apporter des notions utiles sur la géologie du pays. Il y en a d'autres qui s'adonneront à la culture de certaines plantes florales, ornementales ou à productions utilisables ; ils les observeront au point de vue de leurs exigences, quant à la nature du sol, à l'exposition, aux arrosements, au point de vue de leurs qualités

pour l'agrément ou le commerce; ils feront de la sélection, peut-être des croisements, de l'acclimatation. Dans le domaine animal, l'amateurisme pourra également se donner carrière par la domestication, le dressage de certains animaux, leur élevage, leur amélioration au point de vue économique, leur sélection; par le piégeage des animaux nuisibles et la chasse.

» Dirigés dans cette voie pour leurs distractions, les agents coloniaux contribueront peut-être activement, et souvent sans y trouver leur but principal, à augmenter nos connaissances ainsi que la somme d'utilité que nous procure le monde végétal et animal.

» L'intérêt général se trouve ainsi lié à la question. »

C'est à des préoccupations de cette nature qu'il convient de rattacher la motion originale et peut-être très féconde de M. le D^r Lebrun, du Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles.

Il faudrait que les coloniaux soient instruits — dans quelques conférences — de la manière de faire l'autopsie sommaire des animaux de toutes espèces qu'on dépouille de leur peau et ce afin d'y trouver la faune parasitaire, qui, en Afrique par exemple, est aussi abondante que variée.

« Outre l'intérêt zoologique qui s'attache à ces parasites, il est une autre raison qui doit déterminer les autorités à encourager les recherches parasitologiques; elle est d'ordre économique et hygiénique. Un grand nombre de maladies des régions tropicales sont dues à la présence dans le sang et dans les organes essentiels du corps de parasites dont les espèces sont bien connues, dont on a suivi l'étiologie et qu'on

peut combattre maintenant avec d'autant plus de succès qu'on soupçonne leur mode de propagation et de contamination » (anémie perniciouse, dysenteries, chyluries, hématuries, nombre de dermatites, l'éléphantiasis). Ces parasites attaquent non seulement l'homme, mais aussi les animaux domestiques et ils sont, avec les moustiques, les obstacles les plus fâcheux à l'introduction du bétail et des bêtes de charge.

Collaborer à la réunion des matériaux se rapportant à l'étude systématique de ces parasites, voilà une tâche nécessaire, conclut M. Lebrun. « Il serait inutile que les agents procèdent eux-mêmes à cette besogne (autopsie), qui est répugnante en soi, mais ils pourraient la faire exécuter par un nègre sous leur surveillance. Il suffit, en effet, d'examiner les viscères, ouvrir l'estomac, l'intestin, la vésicule du fiel, le cœur, jeter un coup d'œil sur la plèvre et le péritoine pour y trouver les parasites qui sont la plupart du temps reconnaissables, à l'œil nu. Le rôle de l'agent se bornerait à placer les animaux trouvés dans les liquides conservateurs en y joignant une étiquette portant le nom de l'animal trouvé, l'endroit du corps où cette trouvaille a été faite, la date et la localité. »

La proposition de M. Lebrun pourra produire des résultats féconds dans l'avenir, mais tous les rapporteurs préconisent pour tout colonial quelconque, un enseignement d'hygiène aussi soigné que possible. En quoi consisterait celui qui serait donné aux agents inférieurs spécialement ?

Il semble que M. le Dr Van Campenhout, professeur d'hygiène à l'Institut colonial de l'État Indépendant du Congo, l'ait précisé avec une réelle maîtrise.

Le programme, dit-il, comportera en premier lieu une notice sur la climatologie des pays chauds. On examinera l'action de ce climat sur l'organisme. On donnera, à ce propos, quelques explications concernant les principales fonctions physiologiques.

Viendra ensuite l'exposé des principes d'hygiène, exposé sur lequel on insistera particulièrement : hygiène de l'habitation, hygiène de l'habillement, hygiène de l'alimentation, hygiène à observer pendant les marches, les voyages.

Pour les maladies, le candidat devra connaître celles qui sont spéciales à la région où il se rend et dont lui ou son personnel pourront être atteints. On lui apprendra à les reconnaître en lui décrivant les principaux symptômes, mais on lui fera connaître surtout le mode d'infection, de transmission et la prophylaxie des affections. Au chapitre « traitement et régime », le candidat sera mis au courant du mode d'administration des médicaments, de la préparation pratique des doses, de la manipulation des instruments, tels que thermomètre, seringue de Pravaz pour injections sous-cutanées, etc.

Tout voyageur, tout colon a pour ainsi dire journellement l'occasion, souvent le devoir, de soigner des plaies et des contusions. En quelques leçons pratiques on le mettra au courant du traitement antiseptique des blessures, des soins indispensables à donner en cas d'entorses, de fractures. On leur indiquera aussi la conduite à tenir en cas d'hémorragie, en cas d'asphyxie par noyade ou autre cause, en cas de morsure de serpents, etc.

Enfin, on complètera cet enseignement par quelques

considérations à propos du bagage médical de voyage et de poste.

Prévenu, le nouvel arrivant échappera bien plus facilement aux multiples affections dont il serait inévitablement victime par ignorance et inexpérience. Il saura que le paludisme, par exemple, est inoculé à l'organisme par la piqûre de l'anophèle infecté, et il prendra les précautions pour éviter cette transmission et prévenir la maladie, il sera convaincu que la dysenterie se gagne ordinairement par l'absorption d'aliments souillés d'eaux polluées ; que les dépôts de matières fécales exposées à l'air sont une source de dysenterie et de fièvre typhoïde ; qu'une plaie mal soignée peut engendrer des complications redoutables, etc.

Ce n'est qu'incidemment, nous l'avons fait observer, que le vœu parle des colons et des employés de sociétés coloniales. Rien ne justifierait leur exclusion d'ailleurs. Un pays expansionniste soignera leur préparation.

Mais d'autres questions se posent en matière d'agents privés ; leur solution intéresse plus ou moins tous les coloniaux.

M. Aspe-Fleurimont, conseiller du commerce extérieur de France, s'est demandé quelles conditions physiques il faut exiger des candidats, quelles qualités intellectuelles et quelles tendances morales (1). Les solutions qu'il propose ont une portée générale qu'il importe de consigner.

Pour qui connaît, dit-il, l'effet déprimant du climat tropical (action de la chaleur et de l'humidité) et les modi-

(1) Dans le magnifique rapport de M. de Haulleville on lit : « *La santé doit être physique et morale. L'équilibre doit être parfait entre la nature et l'âme. A certains égards, les jeunes gens qui s'expatrient doivent être une élite.* »

fications que produisent sur l'organisme divers changements dans l'alimentation (privation presque totale des légumes verts, etc.) et dans les habitudes, la nécessité de ne recruter les agents coloniaux que parmi les hommes sains et formés s'impose inéluctablement. Une visite préalable à un médecin consciencieux est donc obligatoire ; par là on saura que le candidat n'a ni affection cardiaque, ni scrofule, ni rachitisme, ni tuberculose, ni maladie de foie. Pour le reste, ainsi que pour l'estomac et les intestins, la santé de l'intéressé dépendra de sa conduite, de son hygiène et de sa sobriété. S'il était toujours possible de choisir pour le mieux, il conviendrait de n'engager que des tempéraments moyens, ni trop bilieux, ni trop sanguins, ni trop nerveux. Quant à l'âge, il ne faut pas hésiter à exclure les jeunes gens ayant moins de vingt ans et les hommes qui n'ayant jamais vécu dans les pays chauds, dépassent trente-cinq ans ; chez les premiers il y a insuffisance de formation physique ; chez les seconds l'inconvénient contraire est fréquent. La meilleure période de la vie est donc vers la vingt-huitième année, qui concorde avec la libération du service militaire.

Selon M. Aspe-Fleurimont, il faut se défier des aventuriers. Combien il préfère l'individu qui vient dire : « J'ai fait mon service militaire au Sénégal, au Soudan ; je me suis familiarisé avec les dialectes indigènes ; j'ai observé le caractère et la nature des gens ; je crois avoir saisi les idées et les manières qui conviennent à leur tempérament ; si j'avais une place sérieuse, assurée, il me semble que je me débrouillerais. » A celui-là, il ne faut pas demander grand chose de plus ; s'il a de la conduite et de la santé, il réussira ; il convient seulement de ne pas le laisser partir

avant qu'il possède des notions de bonne comptabilité, lui permettant au moins de calculer ses prix de revient et de raisonner ses opérations. La connaissance d'une langue étrangère, l'anglais surtout, sera, sinon partout indispensable, du moins de la plus grande utilité. Si vous envoyez dans les déserts du Soudan ou dans les marais du Dahomey un jeune homme habitué à l'asphalte des boulevards, il se dégoûtera de sa nouvelle vie et demandera rapidement à être rapatrié. Pour l'Afrique occidentale, M. Aspe préfère les jeunes gens des Alpes, des Pyrénées, des Cévennes, notamment. Les Cévenols sont presque toujours parfaits employés, parce que, dans les pays coloniaux, ils se trouvent bien couchés, bien nourris, eu égard à ce qu'ils avaient chez eux ; le travail, qu'ils ont à donner, est moins dur que celui auquel ils étaient habitués. Ils économisent les deux tiers de leur salaire. Au bout de peu de temps, ils ont amassé un petit pécule et reviennent alors vers leur pays, considérés dans leur village comme des heureux de ce monde. Ils racontent leurs voyages à des camarades plus jeunes, qui à leur tour, veulent s'en aller. Et le courant s'établit ainsi ; c'est le meilleur.

La *disposition d'esprit* dans laquelle partent les jeunes employés coloniaux, est de la plus grande importance, eu égard aux luttes morales qu'ils auront à soutenir là-bas, loin de leur famille, loin souvent aussi de tout contrôle sérieux, sans le frein du milieu civilisé dans lequel nous vivons ici, qui étreint nos instincts parfois désordonnés. Le chef de la maison, que vient solliciter un candidat, doit donc faire porter spécialement ses investigations sur le côté moral : la situation de sa famille, le nombre de ses frères

et sœurs, l'école où il a étudié, son degré d'instruction, ce qu'il a fait depuis la fin de ses classes, les motifs qui l'invitent à partir si loin de sa patrie : autant de questions, la dernière surtout, qui appellent un examen approfondi. A son tour, le chef de la maison expliquera ce qu'est la vie du commerçant, du colon, aux colonies ; quand, après ces avertissements, il se sera rendu compte qu'il a devant lui un candidat qui « veut faire son trou là-bas » plus facilement qu'en Europe où la vie matérielle, absorbant de maigres salaires, empêche de réaliser la moindre économie, alors il pourra espérer qu'il a devant lui un homme de bonne volonté, décidé à obéir et à bien faire, mieux peut-être au loin qu'il n'aurait pu dans la métropole, parce que sa personnalité aura davantage l'occasion de s'y manifester, de s'y épanouir plus à l'aise. Quelques conseils à l'égard du personnel féminin de là-bas ne seront pas déplacés : tout le monde y pense en partant ; mais l'hypocrisie de nos mœurs fait que personne n'en parle.

A ces remarques finales de M. Aspe-Fleurimont se rattache le mémoire de M. Jean Brunhès, professeur de géographie à l'Université de Fribourg (Suisse). L'éminent écrivain intitule son rapport : la colonisation des pays neufs et la sauvegarde de la femme indigène. Les conclusions sont sévères :

« S'il est vrai, que suivant la magnifique expression de John Ruskin, « il n'y a de richesse que la vie », le plus grand des crimes sociaux que les colonisateurs des pays neufs puissent commettre est d'infester ou de tarir les sources mêmes de la vie. Or, sauvegarder la femme indigène, ne l'oublions pas, c'est d'abord sauvegarder la femme.

Abuser de la femme indigène ou la laisser livrée à cette forme spéciale de la *Raubwirtschaft*, le rapt officiel ou le rapt déguisé, c'est sans doute plus grave encore que de détruire les oiseaux au rare plumage ou de saccager les palmiers à l'huile ou à vin. — La violence sexuelle entraîne la violence tout court. La bestialité sexuelle entraîne la domination brutale et bestiale. Sans une discipline sexuelle rigoureuse, les colons et les peuples colonisateurs ne sont que des fléaux destructeurs de la vie, au sens littéral du mot, et ils préparent, pour le lendemain de leurs exploits dévergondés, la ruine morale et la ruine économique. »

L'éducation des futurs coloniaux devra donc être soignée à ce point de vue.

M. le baron de Haulleville a consacré lui aussi un magnifique rapport à « la préparation des personnes qui se destinent aux carrières d'outremer ». Ses conseils se confondent avec les conclusions qui précèdent.

VI. — PERSONNEL ENSEIGNANT

La finale de la sous-question relative aux établissements d'enseignement colonial, était formulée ainsi :

« Quel serait le meilleur mode de former un personnel enseignant compétent? »

MM. Le Marinel et Roget ont répondu. Ils ne sont pas d'accord. Le Congrès ne s'est pas prononcé.

En principe, dit M. Le Marinel, le système le plus rationnel serait de choisir les professeurs dans le personnel des colonies.

Quant il s'agit de pays neufs, malsains, peu propres aux séjours prolongés, tels que les colonies africaines des

tropiques, il est hors de doute que l'on trouverait aisément les éléments voulus parmi les coloniaux. Ceux-ci se rendront toujours plus aisément compte que d'autres de l'importance relative des diverses matières et, sans attribuer à ce point une importance exagérée, on ne saurait contester qu'il y a des chances pour que les cours conservent d'autant mieux leur caractère d'application qu'ils seront donnés par des hommes ayant pratiqué par eux-mêmes.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait prendre les professeurs en dehors des cadres coloniaux, mais il serait alors nécessaire de leur faire faire aux colonies, en vue de leur enseignement, un stage assez long.

Ces remarques ne s'appliquent évidemment pas à tous les cours, ajoute le rapporteur; il en est pour lesquels l'expérience de pays neufs n'est pas nécessaire.

M. Roget pose la question autrement; il se cantonne dans la situation belge.

Le pays, dit-il, étant nouveau venu en matière coloniale, ne doit-il pas commencer par s'appliquer les imprescriptibles lois de la colonisation en demandant à l'étranger, aux pays les plus réputés, le personnel enseignant compétent? Ne serait-il pas désirable qu'un enseignement bienfaisant, venu de tous les coins de la terre, rayonnât et répandît de nouvelles lumières sur les milieux coloniaux, les nôtres surtout?

Certes, les instituts coloniaux doivent conserver une direction nationale; mais n'aurions-nous pas tout à gagner à ce qu'une partie de cet enseignement supérieur spécial nous vint du dehors?

Il pourrait être organisé sous forme de conférences et

de lectures, données par des sommités étrangères, venant dire comment on entend la colonisation dans leur milieu scientifique, et par des fonctionnaires de grandes colonies, venant exposer comment on applique dans leurs possessions les principes de la colonisation moderne.

Nos fonctionnaires coloniaux et de préférence ceux qui témoignent de dispositions pour l'enseignement, pourront être chargés de missions à l'étranger, auprès des ministères coloniaux ainsi que dans les colonies intéressantes. Ils formeront ainsi la pépinière où l'on rencontrera de futurs professeurs.

Si la question avait été discutée au Congrès, il est probable qu'on eût adopté une solution d'ensemble dans laquelle les deux rapporteurs eussent reçu satisfaction.

La direction doit être nationale; ils sont d'accord et personne n'y trouverait à redire.

Le gros noyau des professeurs permanents serait composé de nationaux. Autour d'eux, comme une auréole, se rangeraient les sommités dont parle M. Roget et qui ne seraient que passagères.

Ainsi on cumulerait, semble-t-il, les avantages des divers systèmes et on en neutraliserait les inconvénients.

Quant aux professeurs de langues indigènes, les deux rapporteurs sont d'accord :

Pour l'enseignement des dialectes indigènes, dit M. Le Marinel, il faudrait évidemment prendre des hommes ayant fait une étude spéciale d'une langue. « Nous pensons que c'est parmi les missionnaires que ces professeurs se trouveraient le mieux. Par des congés bien réglés en Europe, les missions pourraient assurer l'enseignement des principaux dialectes. »

Les missionnaires se sont adonnés avec zèle et non sans succès à l'étude des langues indigènes, écrit à son tour M. Roget; c'est parmi eux que l'on trouvera aujourd'hui les meilleurs maîtres pour l'enseignement des idiomes africains.

§ II. — École mondiale.

Dans le paragraphe précédent il a été traité d'un Institut de colossale envergure, dont l'objet unique serait la préparation aux carrières coloniales.

Mais on peut concevoir l'*Institut mondial*, dont il est question dans le considérant antipénultième du vœu de la cinquième Section, comme possédant diverses divisions, correspondantes aux divers buts de l'expansion mondiale.

Le dispositif du vœu n'a trait, pour ainsi dire, qu'à la division coloniale.

Mais l'esprit d'un vœu comme celui du Congrès n'autorise-t-il pas à y comprendre les autres divisions, celles qui formeraient les « expansionnistes » vers les pays neufs autres que les colonies : par exemple, les empires asiatiques et les républiques américaines ? A l'appui de l'affirmation, ne peut-on pas tirer parti du texte du dispositif lui-même, disant : « Pourront être admis aux enseignements de l'Institut mondial... tous les candidats aux carrières d'expansion qui voudraient, sur tel ou tel point, compléter la préparation antérieure » ? La thèse est d'autant plus soutenable que dans le corps même de l'alinéa « les candidats aux carrières d'expansion » sont nettement opposés « aux agents coloniaux rentrant des colonies ».

L'Institut d'ailleurs mériterait-il ce magnifique titre de mondial, s'il n'était que colonial ?

L'Institut mondial « idéal » sera donc celui qui donnera la formation dernière et spéciale à tous ceux qui voudraient s'expatrier temporairement ou définitivement, soit dans les colonies soit dans des États indépendants plus ou moins organisés.

Ainsi envisagé, il apparaît comme le couronnement des institutions d'enseignement d'un pays. Il n'empiète pas sur leurs domaines respectifs. Il achève seulement leur œuvre et la parfait, dans un but défini d'expansion.

L'Institut mondial qu'il s'agirait de fonder peut être national ou international.

Il peut n'admettre que des candidats expansionnistes du pays ou il peut ouvrir ses portes à des élèves de toutes nationalités.

Supposons que la Belgique, située au carrefour des grandes races d'Europe, réalise cette conception grandiose internationale, n'aurait-elle pas conquis non seulement la gloire d'avoir réalisé la première une conception originale si adéquate aux besoins du temps, mais encore celle d'avoir mérité la reconnaissance de toutes les générations qui participeraient à ces bienfaits ?

L'organisation générale d'un tel Institut ne serait pas difficile. Il suffirait d'appliquer judicieusement les principes du Congrès.

Il y aurait une division coloniale, telle qu'elle fut décrite au chapitre précédent.

Puis viendrait une division asiatique adaptée aux besoins de ces empires qui s'ouvrent à l'industrie et au commerce européens.

Enfin une division australienne-américaine, en vue de préparer les candidats désireux de faire carrière dans ces immenses Continents aux ressources illimitées.

La discipline et l'éducation serait commune, naturellement ; et combien de cours pourraient être communs !

Avec un judicieux système de matières à option, toutes les spécialités pourraient être satisfaites. La souplesse des programmes égalerait leur caractère pratique. Tout y serait combiné en vue du plus grand rendement dans le moins de temps possible et suivant la loi du moindre effort.

La combinaison de la discipline militaire avec l'esprit particulariste permettrait d'atteindre des résultats aussi féconds que rapides.

L'Institut mondial serait entouré de vastes collections ethnographiques, géologiques, géographiques, etc. Ses bibliothèques seraient abondamment pourvues et la science de la documentation y serait poussée au maximum d'utilité (1).

Une telle institution n'est plus du domaine du rêve. Elle est dans le désir de tous. Elle sera réalisée peut-être demain.

Ce serait un des échos les plus magnifiques du Congrès, une des répliques magistrales de ce titre fameux de mondial, qui classe le Congrès de Mons au-dessus de tous ses congénères et ouvre la nouvelle période de solidarité aux conceptions de plus en plus élevées.

(1) Voir Chapitre VII.

§ III. — Enseignement spécial maritime.

La section quatrième du Congrès mondial était consacrée à la marine. Parmi les douze questions, brillait celle de l'enseignement :

« Quels sont les meilleurs modes de formation et de recrutement :

a) » Du personnel marin, écoles de mousses, de matelots, de mécaniciens, d'officiers de commerce;

b) » Du personnel technique et ouvriers des chantiers, etc. f »

Plusieurs rapports répondirent. Le Congrès y consacra d'intéressants débats. Sur les neuf vœux de la Section, quatre concernent l'enseignement. Les voici :

I. « *Le Congrès est d'avis que les nations maritimes devraient étendre l'objet de leur enseignement national depuis les écoles primaires jusqu'aux universités à la vulgarisation des notions de la mer et de la navigation, ainsi qu'à l'étude des principes et des résultats économiques de l'industrie des transports maritimes.* »

II. « *Le Congrès émet le vœu de voir le gouvernement organiser l'enseignement professionnel maritime sur des bases larges, modernes et accessibles à toutes les classes de la société.* »

III. « *En vue de voir assurer la sécurité des personnes et des choses, le Congrès émet le vœu de voir les nations où les diplômes de mécaniciens maritimes ne sont pas obligatoires, combler cette lacune à bref délai.* »

IV. « *Le Congrès émet le vœu que toutes les puissances*

maritimes arrivent à une entente pour établir un minimum de connaissances à exiger des patrons et des seconds à bord de tous les navires qui pêchent en haute mer. »

Analysons la contenu de chacun de ces vœux.

I. — L'INSTRUCTION MARITIME DANS L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

On se souviendra que la sous-section de l'enseignement primaire vota la nécessité de « faire une large place aux notions de la mer, de la navigation et de la vie maritime, dans l'enseignement *occasionnel* se rapportant à l'expansion mondiale (1) ».

C'était l'écho de ce vœu-ci, voté par la Section maritime.

Les instituteurs avaient donc spontanément confirmé ce que les « marins souhaitaient (2) ».

Si dans les débats des sous-sections de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur, on ne trouve aucune trace de semblable décision, c'est que l'encombrement du programme ne permit point l'inscription de la question à l'ordre du jour. Mais on peut soutenir que l'esprit expansionniste qui domina ces sections eut sans aucun doute inspiré les mêmes conclusions qu'à l'enseignement primaire.

(1) Naturellement, une mesure corollaire pareille s'impose à l'école normale.

(2) Ce qui ne veut pas dire que le vœu de la Section maritime ne porte plus loin que celui de l'enseignement primaire. Ainsi, par exemple, on ne voit pas pourquoi le terme « vulgariser », ne comprendrait pas ce desideratum du rapport de M. A. Lecoq : « Illustrer de dessins maritimes les couvertures des cahiers de classe; afficher dans les salles de classe des planches murales représentant des sujets maritimes; remettre comme prix aux élèves des livres intéressant la vie de la mer et les pays lointains; faire des études maritimes l'objet des discours de distributions de prix; favoriser les voyages scolaires dans nos ports, vers le littoral, etc.; créer et visiter des musées navals, etc. »

La plupart des nations maritimes ne sont-elles pas, du reste, entrées dans ces voies ?

Voyez, par exemple, ce que la Belgique elle-même a déjà fait dans son enseignement moyen.

Des cours de navigation et de notions maritimes fonctionnent dans les athénées royales d'Anvers et d'Ostende et dans les écoles moyennes de l'État à Nieuport et à Blankenberghe. Ces leçons sont données, dans les deux athénées, par des fonctionnaires de l'administration de la marine. Des excursions faites en mer, sous la direction du professeur, complètent les connaissances théoriques. Sont admis à suivre le cours dans les écoles moyennes, les élèves de la troisième année d'études ; à l'athénée d'Ostende, les étudiants des quatre classes supérieures ; à l'athénée d'Anvers, les élèves des trois classes supérieures.

Le programme comporte :

A. *Navigation* : 1° L'art de la navigation ; 2° la terre ; 3° moyens de déterminer la direction à suivre par un vaisseau ; 4° industrie de la pêche.

B. *Construction navale* : 1° Définition du navire ; 2° idées générales sur le classement et la dénomination des navires ; 3° cales de construction ; 4° déplacement, exposant de charge, tonnage ; 5° stabilité, arrimage ; 6° construction des navires en fer ; 7° gréement et voilure ; 8° feux, signaux, règles à suivre pour éviter les collisions ; 9° notions sur les machines à vapeur ; 10° armements.

Pour donner pleine satisfaction au vœu du Congrès, il semble que le Gouvernement belge devrait prendre quatre espèces de mesures :

1. Ajouter au « cours maritime », qui vient d'être décrit,

« l'étude des principes et des résultats économiques de l'industrie des transports maritimes ».

2. Multiplier ces « cours maritimes ». Maintenant que plusieurs ports intérieurs nouveaux vont s'ouvrir, pourquoi ne pas créer dans les athénées et dans les écoles moyennes de Gand, de Bruxelles et même de Liège des « cours maritimes » semblables? Le milieu transformé appelle ces institutions complémentaires. Par ces extensions, on ne ferait qu'appliquer l'esprit qui inspira la création de ces cours à l'origine.

3. Créer l'enseignement *occasionnel*, tant à l'athénée et au collège qu'à l'école moyenne et professionnelle. Ce serait l'adaptation à l'enseignement moyen du vœu de la sous-section de l'enseignement primaire.

4. Il convient de comprendre largement cet enseignement « occasionnel ». Il n'excluera pas, par exemple, la *conférence* maritime qui viendrait s'offrir.

Par cet exemple belge, les autres pays sauront ce que comporte le vœu, présenté par M. Legrand, président de la Ligue maritime belge et voté à l'unanimité par la Section maritime.

Mais s'il est facile de savoir ce que le Congrès a voulu pour les enseignements primaire et moyen, il n'est pas aisé de pénétrer ses conclusions pour l'enseignement supérieur.

Le texte déclare que les nations maritimes devraient vulgariser les notions de la mer, etc., dans leur enseignement national « depuis les écoles primaires jusqu'aux universités ». Celles-ci sont-elles exclues? Au texte équivoque, les débats et les rapports n'apportent aucune lumière. Seule la

nature de l'enseigne-ment supérieur permet de soutenir que l'université est exclue du vœu. Son essence, en effet, est non d'accueillir des « vulgarisations » mais d'approfondir. A moins qu'on n'ait en vue ces « alentours » des cours, ces multiples conférences, par exemple, qui traitent de *omni re scibili et quibusdam aliis*.

Naturellement, il ne s'agit pas ici des grades académiques maritimes ; c'est là de l'enseignement professionnel supérieur, qui est compris dans le deuxième vœu.

Tout au plus pourrait-on considérer comme tombant sous l'application partielle de ce vœu, les cours d'armement maritimes qui se donnent dans les écoles commerciales.

L'esprit général de la première résolution est caractérisé ainsi dans le rapport de M. A. Lecointe, ingénieur en chef honoraire de la marine de l'État belge :

« Cet enseignement doit être organisé de façon à créer des vocations maritimes nombreuses et à augmenter le contingent des travailleurs indigènes se consacrant aux industries navales... Dans cet ordre d'idées il faut répandre les connaissances spéciales dans tout le pays et drainer vers la mer le plus de forces actives et intellectuelles possibles. Il faut maintenir l'enfant et l'adulte dans un sens qui les attire vers les industries maritimes. Enseignons partout les notions élémentaires de la mer ;... vulgarisons ces connaissances si utiles, si nécessaires et nous arriverons à constituer un véritable exode de bras et d'intelligences vers nos côtes et nos métropoles commerciales. »

II. — L'ENSEIGNEMENT MARITIME PROFESSIONNEL

Le vœu voté est tellement large que pour saisir l'idée précise qu'il contient, il faut se référer aux rapports et aux débats.

Pour plus de clarté, il sera traité d'abord du personnel marin, ensuite du personnel des chantiers, suivant l'ordre du Programme.

1. M. Van Mierlo s'occupe du personnel officier, du personnel mécanicien et des équipages. Il vise spécialement la marine de guerre.

a) Pour obtenir un corps d'officiers de la marine royale ayant une instruction mathématique suffisante, il paraît indispensable de comprendre dans leurs études à peu près tout le doctorat en sciences physiques et mathématiques ; ainsi les études dureraient 6 ou 7 ans. Les deux ou les trois années d'études spéciales qui forment l'application de la science mathématique aux diverses connaissances de métallurgie, d'artillerie, d'art militaire, de navigation, etc., pourront être coupées de parties d'instruction pratique.

b) Il y a actuellement à bord de tous les grands navires, mais surtout à bord des navires de guerre, une telle quantité et surtout une telle variété de machines, qu'il importe de confier ce vaste ensemble à des personnes ayant une instruction supérieure suffisamment étendue. Les chefs des machines doivent être des ingénieurs et non des personnes ayant une instruction industrielle ou ayant fait ces demi-études supérieures comme il s'en fait actuellement pour d'autres buts dans d'autres pays. Pour former des ingénieurs semblables, il faudra cinq ans, comme pour les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées.

c) La formation des équipages se fera d'une manière relativement beaucoup plus facile que celle du personnel supérieur. Le pays possède des écoles industrielles, des écoles de mécaniciens, des institutions militaires qu'il faudra transformer assez peu pour pouvoir obtenir des machinistes, des machinistes adjoints, des chauffeurs, des artilleurs, des électriciens, des artificiers, etc. Peut-être la formation de maîtres d'équipage, de quartiers-maîtres présentera-t-elle des difficultés au début; ce sera aux officiers à bien les choisir et les élever. Quant au recrutement du personnel de pont (matelots), l'expérience a appris que leur éducation ne présente pas plus de difficultés que celle des soldats de l'armée de terre.

M. Raymond de Ryckere est d'avis que la marine de l'État, la marine militaire seule peut servir de noyau de recrutement à une marine marchande en lui fournissant un personnel de marins entraînés et disciplinés, de sous-officiers instruits et dévoués et d'officiers intelligents et expérimentés. Il ajoute que « l'industrie de la pêche maritime y trouverait des avantages sérieux, car elle disposerait ainsi d'équipages mieux entraînés et plus disciplinés ».

M. Schwenn préconise dans le même but, et à défaut d'une marine de guerre, quelques croiseurs légers, navires *représentatifs* aux solennités internationales, transports en cas de troubles là où l'on a des nationaux à défendre, avant tout, recrutement assuré pour les équipages de la marine marchande.

La meilleure école professionnelle des officiers de marine marchande seraient les navires-écoles, assurent plusieurs rapports.

M. Ed. Schwenn y consacre tout son mémoire :

L'Allemagne, dit-il, a des navires-écoles qui lui rendent d'énormes services dans la constitution des états-majors pour ses navires de commerce et l'Angleterre donne des primes aux capitaines qui embarquent un plus grand nombre d'apprentis que celui qui est prévu par les règlements.

Il est un fait incontestable c'est que sous la direction d'officiers choisis avec soin ayant des états de service éprouvés à leur actif et joignant en outre la pratique à la théorie, l'éducation professionnelle des aspirants officiers doit se faire dans de meilleures conditions qu'à bord des navires marchands, dont les officiers ne se soucient guère de donner les explications nécessaires aux jeunes gens dont l'éducation leur a été confiée (1).

Au point de vue de la préparation aux examens, les navires-écoles constituent un progrès réel, puisqu'ils permettent aux jeunes gens qui se destinent à la carrière maritime, non seulement d'entretenir de façon permanente les connaissances acquises, mais encore de les étendre progressivement. Et puis, que d'occasions pour appliquer la théorie ou pour faire sortir les principes des faits observés !

(1) Remarquons, ajoute M. Schwenn, dans quelles pénibles conditions les aspirants officiers en étaient réduits, pour se former : enrôlés d'abord comme mousés, puis matelot léger, enfin matelot, ils étaient astreints aux durs labeurs que comportent ces emplois et à passer le peu de temps libre qui leur restait, en commun avec le reste de l'équipage ; ils étaient pour ainsi dire condamnés pendant quatre années à une inertie intellectuelle qui ne laissait pas de faire ressentir ses effets au bout de quelques temps, même quand les jeunes gens avaient fait, avant d'aller en mer, de bonnes études moyennes. Combien triste n'était pas la condition de ces jeunes gens, quand, après plusieurs années de travail manuel et d'inactivité intellectuelle en fait de sciences exactes, ils restaient à terre pour se préparer aux examens qui devaient consacrer officiellement leur habileté acquise aux choses de la mer.

Un navire sortant, par exemple, d'un des ports de la Mer du Nord sera fortement secoué par les bourrasques; cette circonstance servira aux professeurs pour exposer à leurs élèves que les rivages plats favorisent la formation des lames courtes, fort redoutables quand elles s'élèvent en tempête. On passe ensuite par la Manche, où le trafic est tellement intense que cette circonstance servira naturellement d'introduction à l'explication des règles d'évitage en mer. Les nombreux phares conduiront à une exposition du système des feux; dans la Manche, du reste, quelle occasion pour expliquer la théorie de la déviation des courants, d'une si grande importance dans la navigation côtière. La rencontre d'un courant marin donnera lieu à la description de tous ceux qui ont été observés, à la théorie de la formation de ces courants. Des temps de calme à l'Équateur permettront de fournir des explications détaillées sur les vents alisés et les caractères particuliers des moussons des mers des Indes.

On a déjà vu qu'à bord des navires-écoles l'instruction *commerciale* pouvait s'allier heureusement à l'instruction maritime professionnelle. Ainsi les futurs officiers de la marine marchande connaîtront les deux faces de leur métier.

Supposez maintenant que les élèves, au bout de trois ou quatre années de navigation, reconnaissent que la mer n'est pas leur vocation, ils auront, grâce à leur double préparation, de grandes facilités pour se placer, « attendu que les connaissances de la mer qu'ils auront acquises leur serviront de recommandation utile pour entrer dans les bureaux maritimes »; ne peuvent-ils pas d'ailleurs songer à devenir

experts nautiques, lieutenants au port, agents maritimes, armateurs?

Les débats de la quatrième Section se rapportent presque entièrement à la formation des officiers de la marine marchande.

M. G. Lecointe estimait que trois voies s'ouvrent à ceux qui se destinent à la carrière d'officier :

a) La marine de guerre : voie ancienne qui n'est plus à recommander de nos jours ;

b) Le long cours, tel qu'il est pratiqué dans plusieurs pays et qui devient désuète ;

c) L'enseignement de l'école spéciale d'officiers : mais quelle école préconiser? L'école à terre ou le navire-école? L'orateur propose un système mixte : les jeunes gens seraient admis, à un certain âge et après examen, dans une école à terre. Ils s'embarqueraient ensuite sur un voilier, qui serait une école d'application. Après un second séjour dans une école à terre, ils pourraient se présenter à l'examen de lieutenant. Ils navigueraient ensuite sur un vapeur. Le premier de ces navires serait un navire marchand et le second un navire de l'État (pour les pays dont la marine marchande n'est pas très développée). Le premier séjour à l'école de navigation se passerait sous le régime de l'internat. Cet enseignement devrait être accessible à tous ; si les bonnes écoles sont ouvertes presque exclusivement aux riches, on s'expose à de sérieux mécomptes ; dans les pays où l'avenir est restreint, les jeunes gens qui ont quelque fortune abandonneront bientôt une carrière qui présente de jour en jour moins d'attrait et ces écoles auraient ainsi un faible rendement.

C'est en se basant sur ces considérations que M. Lecointe proposait le vœu voté par le Congrès.

C'est donc auréolé de ce commentaire qu'il doit être lu et interprété.

M. Bech, qui appuya le vœu, fit remarquer que les idées préconisées par M. Lecointe sont depuis plusieurs années mises en pratique dans plusieurs pays, notamment en France et dans les Pays-Bas. Il fait ressortir les avantages de l'éducation maritime à terre précédant l'embarquement à bord d'un navire. Le régime à terre initie progressivement le jeune homme au métier de marin, l'entraîne et le discipline ; grâce à ce régime, le futur officier, au moment où il s'embarque, est au courant d'une foule de travaux que l'on peut parfaitement exécuter à terre : il connaît le navire, s'intéresse à ce qu'il voit et son apprentissage étant déjà très avancé, il est à même, dès le premier jour de son embarquement, de rendre des services. De plus, il est habitué à obéir. L'école à terre, par suite de l'espace dont on dispose, permet de loger les jeunes gens confortablement et de leur fournir l'air et la nourriture fraîche dont ils ont tant besoin à une époque de la vie où ils se développent beaucoup : ce qui n'est pas possible à bord d'un navire où l'espace est restreint et où le même local sert souvent de réfectoire, de salle d'étude et de dortoir.

A la clarté de ces commentaires, le deuxième vœu prend une signification bien plus précise que son texte seul ne le comporterait.

L'enseignement professionnel maritime dont il est question vise avant tout celui des officiers de la marine marchande.

Les « bases modernes » signifient une combinaison entre l'école à terre et le navire école.

Les « bases larges » accentuent l'ampleur de cette organisation mixte, qui nécessite des ressources nombreuses.

Quant à « l'accessible à tous », il a une histoire qui mérite une mention. Le vœu primitif, tel qu'il sortit des délibérations de la quatrième section, avait la forme suivante : « Le Congrès émet le vœu de voir les gouvernements organiser sur des bases larges, *démocratiques* et modernes, l'enseignement professionnel maritime ». A la séance de clôture, M. Von Mayr (Allemagne) fit une objection au terme « démocratique » ; il le trouvait peu précis, sinon équivoque ; il proposa de le remplacer par « accessible à toutes les classes de la société » ; ce qui, on l'a vu, était la pensée des initiateurs et de la quatrième section. Le Congrès vota la modification demandée par M. Von Mayr.

Donc, l'enseignement professionnel maritime devra être organisé de telle manière qu'il serait accessible « aussi bien aux déshérités de la fortune qu'aux jeunes gens de la classe aisée », comme disait M. Bech.

Qui organisera cet enseignement modèle ? Le Gouvernement, répond le vœu. Il va sans dire que cette décision doit s'entendre de la manière la plus large. L'initiative privée, soutenue par le Gouvernement, ne fût-ce que pour l'entérinement des diplômes, répondrait aux désirs du Congrès. A plus forte raison, une organisation comme celle du navire-école belge, soutenue par les subsides de l'État.

De ce que les débats n'aient porté que sur la formation des officiers de la marine marchande, il ne faudrait pas conclure que le vœu n'embrasse pas les autres catégories

d'agents maritimes. Le texte lui-même protesterait contre semblable interprétation.

Si les discussions n'ont pas porté sur le personnel marin subalterne, c'est sans doute que les écoles professionnelles existantes ne demandent guère de réformes importantes et que la question préoccupe moins l'opinion des peuples expansionnistes.

On a vu plus haut, que certains rapports préconisent pour la formation pratique des équipages, outre les écoles professionnelles, les solutions des marines de guerre ou des marines représentatives. Comme le programme du Congrès mondial ne comportait pas l'étude de ces problèmes, les solutions proposées n'ont pas été discutées.

Il convient de noter toutefois que d'autres rapports, au lieu d'exagérer la difficulté de former des équipages, tendaient à la rabaisser. A preuve, ces considérations de M. Laurent Dechesne, professeur à l'École des Hautes-Études commerciales et consulaires de Liège.

On s'est demandé, dit-il, si une nombreuse population maritime fournie par une étendue de côtes suffisante est nécessaire pour le recrutement des marins. De grands changements se sont produits à ce point de vue depuis le développement de la navigation à vapeur.

« Autrefois, écrit Ambroise Colin, les marins embarqués à bord d'un bateau à voiles devaient connaître, dans tous ses détails, un métier qui comprenait, en quelque sorte, vingt métiers divers. La force, l'agilité leur étaient indispensables pour accomplir les manœuvres périlleuses auxquelles l'usage des voiles donnait lieu. Une longue expérience était nécessaire pour faire un bon gabier ou un timonier passable;

certaines connaissances pratiques et même scientifiques, notamment en météorologie, complétaient le bagage des matelots. Avec la navigation à vapeur tout cela a presque disparu. Le mécanicien d'un steamer ne diffère guère de celui d'une locomotive, les chauffeurs encore moins. Quant aux simples matelots, leur rôle se réduit à celui de manœuvres, à moins qu'ils ne remplissent à bord des fonctions purement domestiques, comme de nettoyer le pont, les machines, de servir les officiers et les passagers. En somme, leur profession ressemble à toutes les autres. Elle n'exige pas d'aptitudes spéciales ni un goût inné pour la mer. Aussi, telle vieille race maritime, comme celle des marins anglais, tend à disparaître (1). »

Dans un rapport fort documenté M. Louis de Raet, du Ministère de l'Industrie et du Travail (Belgique), s'occupe incidemment de la formation du personnel maritime inférieur. Il se place au point de vue belge.

Certes, dit-il, nos écoles de mousses peuvent, dans une certaine mesure, pourvoir à ce besoin. Mais ce qui fait surtout défaut à nos populations, c'est « l'esprit maritime ». Or, la pêche maritime constitue une école de premier ordre pour acquérir cet esprit; elle peut facilement devenir une excellente pépinière de matelots et cela d'autant plus que, grâce aux chalutiers à vapeur, le rayon d'action de la pêche s'étend davantage. Le métier de pêcheur par ses dangers et

(1) Ajoutons, dit encore M. Dechesne, que dans ces derniers temps, le contingent de la flotte militaire allemande a été fourni en majeure partie par les populations de l'intérieur et que, en Belgique, le personnel mécanicien des navires d'Ostende à Douvres, qui est excellent, est en grande partie wallon. En résumé, ce n'est plus, aujourd'hui, une population maritime nombreuse qui importe au recrutement du personnel marin, mais simplement une population dense, une main-d'œuvre abondante et qui n'est point retenue aux occupations terriennes par des salaires élevés.

ses difficultés, tend à développer les qualités d'endurance, de sang-froid et d'initiative, sans lesquelles il n'est point de bons matelots. Le commandant de Gerlache ne déclarait-il pas un jour : « Avec un équipage de Pannois (pêcheurs de la Panne), l'impossible devient possible. Ce sont des marins d'une intrépidité et d'une sûreté magnifiques ». C'est à ce titre que la pêche maritime présente un intérêt vital pour la marine marchande et l'expansion économique en général. Elle peut être un excellent réservoir d'énergies pour cette expansion, à condition qu'elle soit prospère.

2. Il ne s'est agi jusqu'ici que de la formation et du recrutement du personnel marin ; c'est la première partie de la question. Mais il y en a une seconde : celle du personnel technique et ouvrier des chantiers.

Si les débats du Congrès n'en portent pas trace, plusieurs rapports s'en occupent, notamment celui de M. Gillon, ingénieur des constructions civiles et des constructions navales.

« Je ne crois pas exagérer en disant, débute M. Gillon, que c'est principalement l'enseignement qui assura le développement de l'industrie navale en Allemagne ; le Japon a suivi une marche fort semblable à celle adoptée par l'Allemagne et en a obtenu des résultats remarquables. D'autre part, je relève, de l'aveu même des constructeurs américains, que si les États-Unis ont si peu progressé dans la construction navale, faute en était due au manque de cours techniques. Aussi les Américains se sont-ils empressés de combler cette lacune en créant des cours de construction navale dans les principaux centres intéressés. »

Dans le résumé substantiel qu'il présenta au Congrès, M. Bech formule ainsi les conclusions du rapport de M. Gillon.

Il propose :

a) La création dans les Universités, de cours pour la formation d'ingénieurs maritimes, cours donnés par des praticiens et suivis d'un stage dans un chantier de construction navale ;

b) Quant au personnel inférieur, la création d'écoles du soir dans les chantiers suffirait à leur stage. La formation pratique de l'ouvrier de chantier doit se faire dans le pays même sous la direction de contre-maîtres ou de spécialistes étrangers.

Examinons les deux propositions.

a) La formation des ingénieurs de constructions navales se fait dans plusieurs universités. M. Gillon cite surtout l'Université de Glasgow, l'Université de Columbia (États-Unis) et le Technicum de Brême. Il esquisse son propre programme, qui comprend, outre un développement théorique aussi étendu que possible, des exercices pratiques, et des visites d'usines. « Si le professeur est en même temps un homme du métier, il lui sera aisé de coordonner ces faits d'expérience de manière à en faire l'objet d'un enseignement pratique. Comme cette méthode aurait pour effet de faire naître chez l'élève l'esprit d'observation et de le mettre en garde contre ce qu'il doit éviter, un tel enseignement rendrait à l'élève, comme à l'industriel qui l'emploie, des services considérables. » Quant à la pratique manuelle, considérée comme le complément de la formation pratique de l'ingénieur, ce ne serait pas à l'école qu'elle devrait s'acquérir, mais à l'usine (1).

(1) Voir, au chapitre de l'enseignement supérieur, le paragraphe relatif aux ingénieurs.

Le Gouvernement belge est entré dans la voie tracée par M. Gillon et confirmée par MM. A. Lecointe et Goetbloet. L'arrêté royal du 30 novembre 1904 a créé, à l'école du génie civil annexée à l'Université de Gand, un grade scientifique d'ingénieur des constructions navales. Un arrêté ministériel du 13 décembre suivant organise cet enseignement nouveau. Outre les matières générales, le programme comprend les matières *spéciales* suivantes ; 1° théorie du navire ; 2° constructions navales ; 3° chaudières et machines à vapeur marines et machines auxiliaires ; 4° exercices de projets, travaux pratiques, visites des chantiers, d'ateliers et de navires.

b) Des différents moyens que l'on pourrait préconiser pour la formation du personnel ouvrier des chantiers, dit M. Gillon, le plus rationnel est de former l'ouvrier chez lui. Il ne faudrait donc recourir à l'étranger que pour recruter quelques bons contre-maitres et ouvriers spécialistes. Il serait indispensable d'établir des cours industriels de construction navale et de les faire enseigner par des gens du métier. Peut-être serait-il recommandable d'organiser l'apprentissage pour les différentes spécialités que l'on rencontre dans la composition d'un chantier naval.

Les dessinateurs, traceurs et ouvriers des chantiers, dit à son tour M. Goetbloet, ne pourront être formés que sur les chantiers mêmes, car l'école professionnelle ne pourra jamais remplacer complètement l'atelier. Il faut que dans les grands chantiers, il y ait des écoles du soir établies sur la même base que celle du chantier Cockerill, à Hoboken, où l'on forme des ouvriers spéciaux de tous genres. Ces écoles seraient subsidiées par l'État, comme toute autre

école professionnelle. Les ateliers de moindre importance pourront, avec le concours du patron ou du contre-maître, former des ouvriers chez eux, et il ne serait que juste qu'on leur accordât aussi des subventions. Il sera recommandable qu'on établisse un contrat d'apprentissage, pour une durée de quatre ans, entre le patron enseignant et l'aspirant. « Ce contrat, dressé en due forme, éviterait les méprises, les malentendus et désaccords que les contrats de travail ne provoquent que trop souvent; ce contrat serait pour le patron une garantie et empêcherait l'apprenti, comme cela n'arrive que trop fréquemment, d'abandonner son patron, au moment où il pourrait par sa coopération, donner à celui-ci une compensation bien méritée par les années d'apprentissage. »

III. — LE DIPLOME OBLIGATOIRE DES MÉCANICIENS MARITIMES

Il ne fait de doute pour personne, disait M. A. Lecointe, que la sécurité du navire et de son contenu dépend, pour une très large part, de la valeur du mécanicien qui a la conduite et la responsabilité des mécanismes du bord. On sait combien ces mécanismes sont multiples et complexes aujourd'hui, tant ce qui concerne les machines motrices que les engins auxiliaires; on sait aussi que ces mécanismes demandent un haut degré de connaissances théoriques et pratiques. Il est donc à souhaiter que les nations qui n'ont pas encore en du obligatoires les diplômes des mécaniciens de leurs navires, remédient à cet état de choses.

Cette argumentation de M. A. Lecointe constituait,

somme toute, l'essence des conclusions du beau rapport de M. Goetbloet, président des mécaniciens de la marine belge.

Après avoir affirmé que la Belgique est aujourd'hui outillée à la perfection pour produire d'excellents marins et officiers de pont, il estime qu'on n'en peut dire autant (1) des mécaniciens de la marine dont le rôle devient de jour en jour plus important. « Depuis que la vapeur a remplacé le vent, depuis que la machine a supplanté la voile, les navires sont devenus des instruments complexes qui demandent surtout des ingénieurs-marins instruits et expérimentés et des mécaniciens de valeur. L'entretien des chaudières, des machines à triple et à quadruple expansion, des machines à turbines, avec leurs mondes d'engins auxiliaires, exigent de ceux qui les manient, des connaissances approfondies. » — Après la science, la responsabilité. « Autrefois, celle-ci reposait uniquement sur le commandant. » Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, puisque sur les bateaux à vapeur le bon entretien et la régularité des machines et des chaudières jouent un rôle si important que si une machine est mal conduite ou si une chaudière est

(1) Non pas que l'enseignement professionnel théorique soit insuffisant. M. Goetbloet reconnaît ailleurs que « les candidats qui se présentent aux examens en Belgique sont, en général, préparés de façon parfaite ».

« A Anvers surtout, dit-il, les jeunes aspirants-mécaniciens peuvent recevoir une éducation théorique et pratique solide. Nous avons ici, en effet, nombre d'ateliers de construction et de réparation de machines marines qui emploient des centaines d'apprentis mécaniciens; ceux-ci sont donc en excellente situation pour se familiariser avec les machines de navire dans leurs moindres détails et se faire une idée bien nette des soins à leur donner et de leur manie- ment. Ils ont encore un autre avantage, les apprentis, c'est de pouvoir suivre le soir, après le travail de l'atelier, et tout en perfectionnant leurs connaissances pratiques, les cours de l'École industrielle, et leur dix-huitième année accom- plie, de pouvoir entamer, en de très bonnes conditions, le cours de mécaniciens de l'État. On peut donc dire hardiment qu'il est impossible de s'instruire plus pratiquement, en matière de mécanisme maritime que chez nous. »

négligée, il en résulterait un plus grand danger que la proximité des écueils ou le voile épais des brouillards. — Au point de vue économique, c'est encore le mécanicien qui concourt, au profit de l'armateur (par un emploi économique du combustible), au fonctionnement régulier des machines, facteur par lequel la vitesse du navire est assurée; enfin la conduite habile et rationnelle de la machine elle-même empêche l'usure et la réparation, qui exigent parfois de grands sacrifices de la part des armateurs.

Il est indiscutable, continue M. Goetbloet, que la machine est l'âme du navire et que plus un bateau à vapeur est grand, plus son personnel de machines devient important.

Comme conclusions, le rapport propose avant tout les réformes suivantes, proposées par le « Cercle des mécaniciens des marins belges », à leur Gouvernement :

1. La concession d'un diplôme de capacité à celui qui a navigué comme mécanicien, pendant quelques années, et cela d'après le grade qu'il occupe.

2. L'obligation d'un examen pour les nouveaux mécaniciens de marine.

3. L'obligation du diplôme belge pour tous les mécaniciens qui naviguent sous pavillon belge.

4. La création d'un diplôme inférieur pour les mécaniciens de bateaux de pêche, remorqueurs, etc.

M. Goetbloet va plus loin.

Afin de fournir à l'aspirant-mécanicien l'occasion de se procurer les connaissances pratiques, il faut trouver des bateaux où il puisse les acquérir. C'est un problème difficile à résoudre dans un pays comme la Belgique à raison du

petit nombre de navires nationaux et de leur tonnage restreint (1). D'où la nécessité de l'intervention gouvernementale. Sous quelle forme?

Sous celle d'une rétribution qui serait une indemnité accordée par l'État aux armateurs: l'on pourrait, sous ce rapport, calquer l'organisation qui existe chez les pêcheurs de la côte, ou bien encore on pourrait baser l'indemnité sur la valeur du navire.

Le subside annuel de 75,000 francs accordé par l'État au navire-école peut être considéré comme étant une remise de 1,2 % aux armateurs sur leur capital. L'État, qui accorde ce subside pour les officiers du pont, ne pourrait-il faire de même pour les officiers mécaniciens et accorder, par exemple, aux armements qui embarquent des apprentis mécaniciens 1/2 % de la valeur du bâtiment?

Quant aux vapeurs battant pavillon belge qui seraient désireux d'obtenir cette faveur, ils devraient se conformer aux conditions suivantes: le premier et le deuxième mécanicien de chaque steamer devraient avoir le diplôme de leur grade; jusqu'à nouvel ordre, on admettrait des étrangers et le diplôme de leur pays suffirait. Les mécaniciens subalternes devront être Belges ou naturalisés, avoir au moins 19 ans, avoir travaillé au moins 4 ans dans un atelier de construction de machines marines, avoir subi l'examen d'entrée à l'école des mécaniciens de marine de l'État et avoir suivi pendant 12 mois les cours de la dite école.

Dans l'exécution de ses fonctions, le chef mécanicien

(1) * L'éducation des mécaniciens de navire, dit à son tour M. Schwenn, devrait être parachevée après deux années de navigation à bord de vapeurs de l'État ou autres, dans des écoles industrielles ayant à leur disposition une ou plusieurs machines marines. .

tiendra un registre d'un modèle approuvé sur lequel il annotera, le plus possible en présence des aspirants, l'état et le fonctionnement des machines, la consommation du charbon, la prise régulière des diagrammes, la densité de l'eau des chaudières, etc. Au retour du voyage, ce livre sera remis aux professeurs de l'école des mécaniciens, pour être approuvé. Les armateurs auront tout intérêt à employer des mécaniciens ainsi stylés.

De cette manière les aspirants-mécaniciens pourront faire une éducation solide, tout en étant « payés » et la flotte marchande belge serait bientôt dotée d'un nombre suffisant de mécaniciens aux aptitudes requises.

Le Congrès, en votant le vœu proposé par M. Lecointe, a-t-il entendu faire siens les desiderata de M. Goetbloet?

Évidemment non. M. Goetbloet se plaçait au point de vue belge. Les congressistes ne pouvaient considérer l'application à la Belgique que comme un exemple, dont les particularités nationales devaient être éliminées.

En conséquence, le Congrès souhaite de voir toutes les nations exiger le diplôme de navigation maritime.

Il importe naturellement que :

a) L'enseignement professionnel théorique qui y mène soit bien organisé ;

b) Qu'il en soit de même de l'enseignement pratique — et c'est ici que les suggestions de M. Goetbloet apparaissent importantes pour divers pays, notamment pour la Belgique.

Ces conclusions sont les corollaires du vœu, et à ce point de vue en font partie intégrante.

IV. — CONNAISSANCES DES PATRONS ET SECONDS DE BATEAUX DE PÊCHE

Le quatrième vœu souhaite une entente internationale des puissances maritimes à l'effet d'établir un minimum de connaissances à exiger des patrons et des seconds à bord de tous les navires qui pêchent en haute mer.

La proposition fut faite par M. Adolphe Cuvelier et votée à l'unanimité presque sans débat.

Le rapport de M. Cuvelier et son discours donnent les éléments du commentaire.

En France, le diplôme n'est exigé que des patrons qui pratiquent la grande pêche morutière sur les côtes d'Islande et sur les bancs de Terre-Neuve ; pour ce qui concerne la pêche du poisson frais, c'est-à-dire à bord des chalutiers à voile ou à vapeur, il n'existe aucun diplôme ; les seules conditions requises pour commander un bateau exerçant ce genre de pêche sont d'être âgé de 18 ans au moins et d'avoir navigué pendant dix-huit mois. De plus, lorsqu'il s'agit d'un bateau de pêche à vapeur, celui qui désire le commander doit subir, devant un officier de marine ou un officier mécanicien, un examen très sommaire sur la conduite d'une machine-marine, à la suite duquel il lui est délivré un certificat d'aptitude à ce genre de commandement.

En Angleterre, où l'industrie de la pêche a pris un essor énorme, le diplôme est rendu obligatoire pour le patron et pour le second de tout bateau pratiquant la pêche en haute mer. Ces diplômes ont été institués spécialement pour la pêche ; et le programme des connaissances exigées se trouve

à la portée de toutes les intelligences : le jury n'exige pas que le candidat sache lire et écrire, mais par contre, il se montre sévère pour ce qui concerne les lois des routes, le pointage des cartes, l'emploi des engins de sauvetage et en général tout ce qui a trait à la sécurité et à la bonne conduite du navire. L'examen porte aussi sur les questions pratiques du métier de pêcheur. Les périodes de navigation exigées doivent avoir été effectuées à bord de bateaux de pêche. Pour être admis à l'examen de *second* à la pêche, il faut être âgé de 19 ans, avoir navigué au moins pendant 4 ans dont 2 à la pêche; avoir été embarqué au moins pendant un an en qualité de premier matelot pêcheur. Pour être admis à l'examen de *patron*, il faut être âgé de 21 ans et avoir navigué pendant 5 ans dont au moins un an en qualité de *second*.

Au Danemark, il n'y a pas d'obligation légale concernant la possession d'un diplôme pour commander un bateau de pêche; à partir de cette année, les compagnies d'assurances ont institué cette obligation pour tout bateau qui pêche en dehors des eaux territoriales et pour tout vapeur qui mesure plus de cent tonnes.

En Allemagne, la question est réglée par les lois du 2 juin et 5 mai 1904. Différents degrés de connaissances sont exigés suivant qu'il s'agit de pêche côtière, de petite pêche en haute mer, de pêche moyenne en haute mer, de grande pêche en haute mer.

En Hollande aucun diplôme spécial n'est requis de ceux qui commandent un bateau de pêche, quels que soient le tonnage et les dimensions et quels que soient les parages.

De même en Belgique, où cependant il existe un diplôme

de patron pêcheur, créé dès 1883 ; le programme des connaissances est le même que celui qui est imposé aux candidats du brevet de lieutenant au cabotage. Les candidats doivent avoir navigué pendant 3 ans et produire un certificat attestant qu'ils ont une bonne vue, exempte de daltonisme. Cependant, conformément à la loi du 27 mai 1890, les patrons qui ne sont pas munis du diplôme, sont astreints à l'obligation de posséder une licence qui leur est délivrée par les soins du commissaire maritime du port auquel appartient le bateau.

Cette revue prouve que différents pays ont reconnu la nécessité d'exiger une certaine instruction de la part de ceux qui sont responsables des vies humaines et des grands capitaux qui leur sont confiés.

Dans tous les pays, le plus petit bateau de commerce ne peut prendre la mer sans être commandé par un capitaine diplômé, quand même l'équipage de ce bateau ne comporterait que quatre ou cinq hommes. Pourquoi faire une distinction pour les bateaux de pêche ? La vie du pêcheur est aussi précieuse que celle des autres marins.

Au surplus, « en relevant le niveau moral et intellectuel des pêcheurs, on favoriserait le développement non seulement de la pêche maritime, mais aussi de la marine commerciale et militaire des pays intéressés ».

A la suite d'une conférence internationale qui s'est tenue à La Haye en 1882, un accord est intervenu entre les puissances à l'effet de réglementer la police des pêcheries dans la Mer du Nord ; pourquoi ne pourrait-on pas arriver à une entente semblable en vue de fixer le minimum de connaissances à exiger de ceux qui veulent commander un bateau de pêche ?

La question devient de jour en jour plus pressante tant la navigation se développe. N'oublions pas, en effet, que le capitaine incapable expose au danger, non seulement son propre navire, mais tous ceux qu'il rencontre sur sa route.

Dans tous les pays maritimes dont il s'agit, il existe, dit M. Cuvelier, d'excellentes écoles de pêche où l'on enseigne toutes ou presque toutes les parties des connaissances à exiger.

A raison de l'internationalisation de la mer et des dangers qui résultent de l'incapacité du capitaine, à quelque drapeau qu'il appartienne, une entente internationale est désirable. Plusieurs grandes nations ont réglementé; les autres devraient imiter, en tenant compte naturellement des droits acquis; pour toutes, une grande sécurité s'ensuivrait.

Le Congrès n'a pas chargé un Gouvernement de faire les ouvertures. La réalisation pratique du vœu est restée dans le vague.

§ IV. — Aspect éducatif des grandes entreprises.

1. L'atmosphère des Instituts maritimes, coloniaux et mondiaux est naturellement saturée d'idées d'émigration et d'explorations lointaines. L'imagination de cette jeunesse débordante d'ardeur, franchit les murs et les clôtures et vagabonde dans l'Univers. Toutes les fenêtres sont ouvertes au vent du large.

Le désir brûlant de l'inconnu dévore ces cœurs de vingt ans. Leurs rêves les transportent au sein des Vieux Empires de l'Extrême-Orient ou dans les forêts vierges des mondes nouveaux, à travers les océans et les déserts.

Que leur importent les dangers !

Avec une culture physique complète, une instruction choisie et une haute éducation morale, que n'ose un homme vigoureux, jeune et décidé ?

La mort même ne l'effraie pas. Les grandes vies ne sont-elles pas celles qui se prolongent dans la mémoire des hommes ?

Le souci du record est le seul qui hante son âme.

Sans doute il s'exalte aux récits des actions d'éclat. Au fond de sa conscience, il a élevé des autels aux héros nationaux et humanitaires et aux heures d'angoisse il dessert ce culte avec des sentiments religieux. C'est le bois dont s'alimente le feu de son habituelle énergie.

Mais aux matins clairs de printemps, quand la nature pousse à la vie, ses forces ambitieuses se gonflent d'espoirs, comme de sèves, et cette pression toute puissante éclate en vouloirs incompressibles de choses inouïes : il franchirait des cimes inaccessibles, il s'essayerait à l'impossible, il ferait « ce que les autres n'ont pas fait ou n'ont pu faire ».

A cet âge ce n'est pas la cupidité de l'or qui entraîne vers les sommets, mais l'exaltation d'un beau geste, qui fixe l'attention de l'histoire.

Au paroxysme de l'énergie, l'homme coupe toutes les amarres qui le retiennent dans les voies traditionnelles ; il s'élançait hardiment comme un jeune dieu dans la lumière de son idéal, vivant les heures les plus sublimes de la vie intense.

Il réussira ou il tombera.

Ces caractères affrontent le danger avec la détermination de ne jamais faiblir ; l'échec momentané ne fait qu'exciter

leur courage ; ils finiront par arracher la victoire à la défaite.

A ces tempéramments d'élite, que toutes les nations comptent dans leur sein, et qui se rencontreront surtout dans les écoles où se forment les purs « expansionnistes », il faut offrir des objets dignes de leurs forces en puissance.

Chaque peuple possèdera une réserve de ces buts glorieux, difficiles à atteindre : des colonisations particulièrement ardues, des pénétrations dangereuses dans des civilisations étrangères, des explorations téméraires, des « quasi impossibilités » économiques, scientifiques, morales et même religieuses, qui fascinent et électrisent par leur impossibilité même, tout ce qui enfin est de nature à enflammer les énergies de ces êtres d'ardeur qui doivent tenter de grandes choses sous peine de manquer leur destin.

La folie de l'effort a produit et produira des merveilles.

C'est de ces tronçons de gloire — de ces difficultés insurmontables, franchies ; de ces défaites répétées couronnées enfin par la victoire ; de ce labeur persévérant lassant la destinée ennemie elle-même — que se constitue le patrimoine moral d'une nation, auquel chaque génération doit verser son tribut.

Heureux les peuples dont les pères peuvent dire fièrement aux fils : « Voilà le produit de notre énergie vivante ; nous avons atteint des sommets plus élevés que nos devanciers ; à vous de viser plus haut encore ».

Ainsi les sociétés s'avancent et progressent.

Au-dessus des querelles d'intérêt et du tumulte des affaires banales se dressent comme des phares les actions

d'éclat de ces élites. Elles saupoudrent d'idéal les efforts des foules qui les admirent.

Que la richesse et la puissance suivent en courtisanes ces « héros » de la volonté, qui s'illustrent dans toutes les branches de l'activité civilisatrice : c'est presque une loi de l'histoire. N'est-ce pas un des échos de la grande voix qui inspire les civilisations d'Occident : « Cherchez d'abord les royaumes célestes et élevés, le reste viendra par surcroît ? »

Autour de chacune de ces unités se forme comme un halo d'énergies moindres, soutenues et stimulées par l'exemple. Dans ces sphères où l'on respire encore de l'héroïsme, l'effort paraît à la fois plus modeste et plus discipliné, plus lent mais opiniâtre. Lui aussi connaît le chemin du succès et de la richesse ; et si l'envol est moins ample, ce n'est point encore le terre à terre de la basse cupidité qui inspire les mobiles. L'argent n'est pas le but de la vie ; ce n'est qu'un des objectifs.

Tels sont les souffles qui passent et repassent dans les rapports du Congrès mondial qui s'occupent des buts éducatifs des établissements d'enseignement expansionniste.

Les citations foisonnent. Certains noms se répètent et apparaissent comme de vivants symboles : Guillaume II, Léopold II, Roosevelt.

II. Mais, au-dessus des horizons nationaux, s'étendent les immenses perspectives de la solidarité internationale. C'est là que surgissent parfois de ces entreprises colossales qui exigent l'effort de toute une civilisation. La tâche dépasse les forces des empires ; l'Univers est alors convié à l'œuvre mondiale.

Les fastes militaires présentèrent les Croisades ; l'histoire humanitaire offrit la civilisation de l'Afrique.

La science contemporaine propose l'assaut des pôles.

On sait comment le Congrès de Mons fut amené à prendre cette résolution grandiose dont l'écho fut répercuté par la presse des deux mondes.

Quatorze explorateurs polaires, chefs de mission, soumettant à la cinquième Section la résolution suivante, que M. Lecointe, leur organe éloquent autant qu'autorisé, exposa en ces termes :

« Permettez-moi de vous soumettre, en peu de mots, un projet dont l'importance est grande.

» La première question figurant au programme de la cinquième section est ainsi libellée :

» Quels sont les moyens les plus propres à provoquer et à développer le goût des carrières vers les pays neufs ? »

« Il est certain, Messieurs, que les grandes missions scientifiques entreprises au cours de ces dernières années ont éveillé dans les jeunes esprits l'ardent désir des voyages.

» Et parmi ces missions, les explorations polaires sont celles qui ont passionné le plus, non seulement la jeunesse, mais encore les hommes de tous les âges et de toutes les nations.

» Le Congrès de Mons compte parmi ses adhérents de nombreux explorateurs polaires qui vous soumettent, Messieurs, la proposition suivante :

» Considérant qu'il est opportun de créer une *Association internationale pour l'étude des régions polaires* dont les buts seraient :

1° » D'obtenir un accord international sur diverses
» questions discutées de la géographie polaire ;

2° » De tenter un effort général pour atteindre les pôles
» terrestres ;

3° » D'organiser des expéditions ayant pour objet
» d'étendre nos connaissances des régions polaires dans
» tous les domaines ;

4° » D'arrêter un programme des travaux scientifiques
» à exécuter dans les divers pays pendant la durée des
» expéditions polaires internationales. »

« Le Congrès de Mons émet les vœux :

1° » De voir jeter les bases de cette association en 1906,
par la convocation préalable d'une assemblée générale des
états-majors scientifiques et maritimes des expéditions
polaires principales entreprises jusqu'à ce jour ;

2° » De voir le Gouvernement belge prendre cette initia-
tive auprès des Gouvernements des autres pays. »

S. A. R. le duc des ABRUZZES. MM. DE GERLACHE.

S. A. R. le duc d'ORLÉANS. LECOINTE.

MM. ARCTOWSKI. NORDENSEJÖLD.

BRUCE. RACOVITEA.

CHARCOT. SCOTT.

COOK. SHACKLETON.

SWERDRUP.

VON DRYGALSKI.

« Le D^r Nansen nous a exprimé tous ses regrets de ne
pouvoir être des nôtres, parce qu'il est retenu à Londres.

» MM. Amundsen et Peary sont en ce moment dans l'Océan
glacial arctique ; ils ne connaissent pas encore notre propo-
sition.

» Vous apprécierez tous, Messieurs, l'importance du projet qui vous est soumis et dans les détails duquel nous ne pouvons entrer ici.

» Laissez-moi vous dire que nous comptons sur votre énergique appui.

» L'effort international vaincra, nous n'en doutons pas, les résistances qui ont brisé jusqu'à ce jour les forces des plus braves, mais en réalité les forces d'hommes isolés; l'effort international récoltera une moisson de données scientifiques utiles à l'humanité entière et resserrera les liens qui doivent unir tous les peuples.

» Au seuil du XX^e siècle, l'étude détaillée des régions polaires apparaît comme une nécessité; notre génération a fait de grandes choses; il nous a semblé, Messieurs, qu'il lui appartenait encore de résoudre ce dernier problème de la géographie : la conquête des pôles et l'étude approfondie et systématique de ces régions inhospitalières inconnues à l'humanité.

» Nous vous demandons, Messieurs, de soutenir nos efforts et d'émettre les vœux que nous soumettons à vos délibérations. »

Soutenue par MM. Bruce, Nordenskjöld et Schakleton pour les explorateurs, par MM. le baron Descamps et De Mot, respectivement président et vice-président de sections au Congrès, la proposition fut votée à l'unanimité, dans un élan d'enthousiasme frénétique.

C'est en Belgique, sous l'initiative du Roi des Belges, qu'a été décidée l'exploration méthodique de l'Afrique centrale, conclut le Président. Ce sera un impérissable honneur pour nous de voir s'organiser en Belgique, avec le concours de tous, l'exploration méthodique des Pôles.

Lorsque les explorateurs présents à Mons réclamèrent pour eux l'honneur de partir les premiers, on sentit passer sur les fronts le vent des grands élans. Les âmes frissonnèrent. Ce fut un de ces moments suprêmes où la fierté auréole la joie de vivre.

La conquête des pôles est désormais un objectif de la jeunesse d'élite du XX^e siècle, un de ces buts de rêve pour nos forces débordantes.

Aux excitations du « record » s'ajoute la fièvre de l'émulation internationale.

Devant un semblable objectif il n'y a pas de petits ni de grands peuples : il n'y a que des nations également éprises de gloire. A qui la palme ?

III. Quand on songe que ces gestes d'héroïsme qui fixent une renommée ne sont pas tant désirables en eux-mêmes que pour la beauté morale qui en rejillit à travers les générations, on ne peut se défendre de souhaiter à sa patrie la multiplication de ces sources vives d'énergie auxquelles boira la jeunesse de nos Universités et de nos Écoles mondiales.

Un peuple qui compte des « entraîneurs » comme ceux qui se sacrifient à un de ces grands buts nationaux ou internationaux, se sentira porté comme par une vague vers les rivages expansionnistes.

A défaut des mobiles élevés qui guident « les héros », il se laissera griser par le succès et les richesses.

Au fond, qu'importent les motifs qui secouent la torpeur casanière : les intéressés et les autres ont chacun leur tâche dans le grand œuvre d'assainissement moral. L'essentiel c'est que les préjugés tombent et meurent et que dans

la famille comme dans la nation pénètre le goût des carrières au dehors. Alors la jeunesse pourra déployer librement ses ailes.

Les vocations vers le large s'éveilleront au récit des exploits. Notre âge positif a perdu le sens des légendes qui bercent l'enfance, l'élèvent et la dirigent; qu'il en invente avec des faits réels, vécus aujourd'hui : les uns comme les autres peuvent être les ressorts des nobles actions qu'il faut.

CHAPITRE VII

MUSÉES ET DOCUMENTATION

Les chapitres précédents s'occupent d'enseignement; celui-ci traite de la documentation nécessaire à l'enseignement.

Pour renseigner les professeurs et pour instruire les élèves, il faut des bibliothèques sans doute, mais il faut aussi des musées et des offices de renseignements.

Des bibliothèques, il fut question à tous les degrés et pour tous les genres d'établissements. Diverses formes furent recommandées au Congrès. Il n'est plus nécessaire d'insister.

Mais il n'en est pas de même des musées nationaux et autres, ni des procédés de documentation plus ou moins internationaux. Plusieurs sections du Congrès s'en occupèrent; des vœux importants furent votés. Le moment est venu de les grouper et de les commenter.

Pour la clarté de l'exposé il sera traité successivement des musées pédagogiques, des musées et des expositions à caractère mondial, des offices de documentation et de quelques collaborations spéciales.

§ I. — Musées pédagogiques.

Il convient d'entendre cette expression au sens le plus large. On y comprendra non seulement les petits musées de tous caractères qui dans les institutions d'enseignement servent à la formation intuitive des élèves, mais encore ceux qui renseignent les maîtres sur les méthodes les meilleures, les mobiliers de choix, les installations les plus parfaites, etc.

Parcourons les vœux du Congrès.

I. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

On se souvient que la sous-section de l'enseignement primaire vota que « chaque école aurait son petit musée commercial, industriel et colonial et qu'on y disposerait toutes choses, échantillons et diagrammes, dans un ordre raisonné ». De même, pour l'école normale : « chacune d'elles possèdera un musée commercial colonial ».

Ces vœux ont été commentés au chapitre troisième. Ils ne sont rappelés ici qu'à raison du rapport de leur objet avec ce troisième vœu, mondial :

« De voir créer un Bureau international chargé de mettre en relation les musées scolaires des différents pays, en vue de faciliter l'échange de leurs produits. »

Cette proposition contient deux idées distinctes, la première d'ordre national, la seconde d'ordre international.

La plupart des pays avancés possèdent actuellement des musées scolaires nationaux. Leur organisation varie. Tandis que les uns revêtent plutôt un caractère historique,

exposant chronologiquement es progrès de la pédagogie, du matériel et des installations, les autres renseignent plutôt sur la situation actuelle du pays, ses progrès les plus récents, ses méthodes dernières, ses établissements et ses matériels modèles. Il ressort des entretiens avec les spécialistes que la combinaison des deux méthodes serait la plus féconde.

Mais l'opinion dominante était que ce concept purement national du musée scolaire est aujourd'hui dépassé. Les expositions internationales ont imposé une méthode nouvelle : le musée scolaire doit revêtir le caractère comparatif. Il faut que le visiteur y trouve rangés côte à côte les résultats les meilleurs des différents systèmes des divers pays.

La section scolaire de l'Exposition internationale de Saint-Louis a suggéré l'idée de réaliser dans les musées d'enseignement une exposition permanente des divers pays, dans lesquels chacun aurait sa salle spéciale, tiendrait ses étalages à jour et permettrait au visiteur de voir d'un coup d'œil la situation générale de l'enseignement dans le monde, ou du moins chez les nations qui mènent le monde.

Quels progrès ne susciterait pas pareil musée dans le pays qui le posséderait ! Quelles mines de renseignements pour le corps enseignant et les élèves, le public et les Pouvoirs !

Supposez ce musée en relations continues avec les musées des écoles primaires et des écoles normales ; imaginez qu'un progrès à peine connu, serait exposé, et aussitôt transmis à tous les établissements du pays, étudié, expérimenté, contrôlé et peut-être appliqué définitivement. Quelles perspectives !

Pour donner au musée scolaire national ce caractère que faudrait-il ?

Une simple mise en rapport de ces organismes similaires des différents pays. Entre eux, s'échangeraient les objets.

Il y a des conventions internationales d'échange pour des livres, par exemple. Pourquoi n'y en aurait-il pas pour les « choses scolaires » ? Chaque pays a le même intérêt. On échange déjà des professeurs qu'on paie sur des bases convenues ; on parle de généraliser ce système et de l'étendre aux professeurs d'université : ce que de grandes Puissances sont en train d'expérimenter. Or, l'échange des hommes est infiniment plus compliqué que l'échange de livres, de types du matériel scolaire, de photographies, de plans, de diagrammes et des résultats de tout ordre.

Le Congrès mondial a décidé que le moment était venu de tenter un effort sérieux dans cette voie. Il souhaite la création d'un Bureau international en vue de faciliter l'échange des produits des musées scolaires. Ce Bureau serait permanent ; il compterait dans sa commission directrice un représentant au moins de chaque pays contractant ; il organiserait les bases des échanges.

II. — ENSEIGNEMENT MOYEN

Les mêmes idées prévalurent dans la sous-section de l'enseignement moyen.

On vota un vœu aussi long qu'expressif en faveur du musée scolaire national et un autre fort net relatif aux relations entre les musées nationaux des différents pays.

I. « *Le Congrès considérant que l'enseignement, de verbal et livresque qu'il était jadis, doit devenir de plus en plus réel et concret, faisant un appel incessant à la méthode intuitive :*

» *Que si cette méthode est déjà nécessaire pour l'enseignement de la plupart des branches (géographie, histoire, dessin, beaux-arts, langues modernes, même langues anciennes), elle s'imposera plus que jamais si l'enseignement se modernise pour servir de préparation, dans certaine mesure, aux carrières d'expansion ;*

» *Considérant que cette méthode exige un outillage très complet et très varié, qu'il n'est guère possible aux établissements particuliers de se procurer, parce qu'ils manquent de ressources et qu'un choix judicieux est souvent très difficile à faire ;*

» *Émet le vœu de voir les Gouvernements venir en aide à l'initiative privée en organisant un musée scolaire et pédagogique, rassemblant tout ce qui se rapporte à l'enseignement intuitif ;*

» *Ce musée comprendrait à la fois les acquisitions de l'État, les envois des maisons d'édition et de fabrication, et le cas échéant, les dons des particuliers ;*

» *Subdivisé en plusieurs sections, chaque branche ayant sa salle spéciale, il constituerait une exposition permanente renseignant les visiteurs sur les progrès réalisés dans les différents pays et les différentes branches ;*

» *Il permettrait enfin l'organisation de leçons et de conférences pratiques démontrant expérimentalement la portée et l'efficacité de l'enseignement intuitif. »*

Ce vœu fut proposé par M. Gérard, préfet de l'athénée

royal de Namur, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter aux considérants, qui chantent les bienfaits de la méthode intuitive, ni aux relations entre ces considérants et le dispositif qui, à certain endroit, sont assez difficiles à deviner.

Le grand intérêt réside dans le vœu lui-même, extrêmement clair et précis.

C'est la consécration des idées émises au paragraphe précédent.

Ce musée serait à la fois national et international.

Il comprendrait tout ce qui se rapporte à la pédagogie. Il serait subdivisé en sections ; chaque branche aurait sa salle spéciale. Il renseignerait le visiteur sur le progrès réalisé dans les différents pays.

Le dernier alinéa marque un progrès intéressant. Le musée scolaire de demain ne serait pas muet, comme la plupart de ses congénères d'aujourd'hui. Il parlerait non seulement par des notices qui renseigneraient, mais par des conférences et des leçons.

Le professeur zélé, d'où qu'il vienne, qu'il soit de l'enseignement officiel ou privé, pourrait ainsi se rendre compte personnellement de l'excellence ou du défaut d'une méthode ou d'un objet.

Il va de soi que ce vœu relatif à l'enseignement moyen, vient s'ajouter à l'esprit et au texte des vœux similaires de l'enseignement primaire. Tous forment un ensemble harmonique où chaque degré occupe la place qui lui convient. Le Gouvernement qui les réaliserait, grouperait les deux enseignements dans un même et unique Musée pédagogique.

Le second vœu de la sous-section de l'enseignement moyen se rapporte à l'échange entre les divers musées scolaires nationaux. Il est la réplique de la décision similaire de l'enseignement primaire. Le voici.

II. « *Il y a lieu d'établir des relations entre les comités directeurs des musées scolaires existant dans les différents pays, afin d'arriver à un échange international des documents de toute nature se rapportant aux questions d'organisation, de méthode, de programme, relatifs à l'enseignement moyen, notamment sous le rapport de l'expansion économique mondiale.* »

Cette formule est à la fois moins avancée et plus détaillée que celle qui prévalut à la sous-section d'enseignement primaire.

Moins avancée puisqu'elle ne parle pas du « Bureau international ».

Plus détaillée puisqu'elle précise les objets des échanges. Il s'agit des documents de toute nature se rapportant aux questions d'organisation, de méthode, de programme.

La mention finale « notamment sous le rapport de l'expansion économique mondiale », ne doit être regardée ici que comme un hommage à l'idée maîtresse du Congrès de Mons.

Ce vœu ne détermine donc pas la forme des relations entre les comités directeurs des musées scolaires ; il ne s'élève pas d'un bond, comme l'enseignement primaire, à la conception d'un organisme international qui centraliserait les fonctions nouvelles ; il reste dans cette sphère plus modeste des relations de musée à musée, avec ses multiples complexités et bizarreries.

Dans l'ordre logique, le vœu de l'enseignement moyen marquerait assez bien la première phase de l'évolution administrative normale, tandis que celui de l'enseignement primaire serait la phase organique, la seconde, celle qui prend figure et peut se perfectionner indéfiniment.

La proposition fut faite par M. de Girard (Suisse) au nom des délégués de l'Allemagne, de la France, de la Russie, de la Suisse et de la Belgique. Cette circonstance est importante. Elle atteste un accord avant la lettre.

A la séance générale de clôture, la lecture de ce vœu fut accueillie par d'unanimes marques d'approbation : ce qui contrastait avec les réserves que plusieurs membres avaient cru devoir faire pour d'autres vœux de la section.

III. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La sous-section de l'enseignement supérieur ne s'occupa pas de la question. Aussi bien, les Instituts universitaires sont tous pourvus de musées plus ou moins grandioses. Plus de discussion depuis longtemps sur leur utilité, voire leur nécessité. L'action gouvernementale dispute la palme à l'initiative des particuliers. Dans tous les pays avancés donc, les universités sont abondamment pourvues des collections de plus en plus complètes. Des échanges s'opèrent souvent. A ce degré supérieur de la culture, les relations paraissent plus aisées et de fait produisent des résultats aussi brillants que féconds.

Peut-être pourrait-on souhaiter que chaque université cultivât avec plus de soin le culte de ses souvenirs. Quelles leçons l'étudiant puiserait dans la contemplation des reliques des anciens maîtres, qui firent souvent leurs découvertes les

plus fameuses avec des instruments rudimentaires ! La section des Sciences à l'Exposition universelle de Liège a démontré l'intérêt de semblables exhibitions. L'histoire des installations, du matériel, des méthodes, etc., de chaque Université devrait être conservée et exposée avec un respect religieux. Ce musée serait le cimetière des souvenirs où l'universitaire puiserait mainte leçon d'énergie, de réconfort et de fierté, aux heures sombres du doute et du découragement.

Si l'on est en droit, du reste, d'appliquer à l'enseignement supérieur l'esprit des vœux du Congrès relativement aux enseignements primaire et moyen, qui contestera la nécessité de couronner le musée scolaire national de son diadème pédagogique. Ce qui est bon pour l'école et le collège, l'est pour l'université. En chaque branche comme en chaque spécialité, la comparaison avec les concurrents voisins est souverainement utile.

L'avenir du pays y est bien plus intéressé ici. N'est-ce pas à coups de perfectionnements dans l'enseignement supérieur que luttent les Puissances sur le marché mondial ? En ce domaine aussi, l'Exposition universelle de Saint-Louis a tracé la voie. Le musée comparatif universitaire s'impose, tout comme les autres sections du musée pédagogique.

Dès lors l'ensemble du Musée pédagogique national, esquissé par le Congrès mondial, apparaît dans toute son harmonieuse grandeur : au rez-de-chaussée, toute la documentation de l'école tant générale que spéciale ; chaque pays pouvant être comparé à tout instant et pour tout objet avec chacun des autres. Au premier étage, les formes et les produits de l'école moyenne et du collège, des humanités,

des sections spéciales. Au deuxième étage, les installations, les mobiliers, les méthodes, les inventions, les résultats des établissements d'enseignement supérieur : Instituts, Écoles des Hautes-Études, Facultés. Chacune des divisions serait alimentée sans cesse par des envois de l'étranger tenant à jour son exposition permanente.

En haut la direction, en relation constante avec le Bureau international des échanges de manière à unifier autant que possible les manières de fournir, de consigner et de produire les renseignements.

En bas la direction, en relation constante avec les musées plus modestes des écoles, des collèges, des universités, déversant la documentation la plus ample, recueillant les essais intéressants et les faisant connaître au monde.

Quel édifice !

Le Congrès de Mons a vu le Musée pédagogique « mondialement ». Pour cette institution comme pour tant d'autres, l'heure des vastes réalisations a sonné.

§ II. — Musées et expositions.

A la cinquième Section, il y avait une question bien vaste :

« Convient-il d'étendre l'institution des musées coloniaux et des pays neufs et quelles seraient les meilleures voies à suivre pour leur assurer la plus complète utilité (échanges internationaux, conférences, publications, etc.) ?

— Faut-il multiplier les collections de vulgarisation pour des villes de province, les établissements d'enseignement à tous les degrés et comment les concevoir ? »

Le Congrès répondit par un vœu immense, aussi précis que décisif. Le voici :

« *En ce qui concerne les musées et les expositions :*

» *Considérant que l'expansion mondiale, pour se développer selon des vœux scientifiques et progressives, nécessite la connaissance de plus en plus étendue, exacte, à jour, des choses de l'extérieur ; que la vue et l'examen des objets réels, soit en spécimens, soit en fac-similés, fournissent un moyen précieux d'étendre ces connaissances, surtout lorsque ces objets sont réunis, par séries classées et étiquetées, en des musées ou expositions ;*

» *Considérant que l'expansion mondiale ayant pour objet à la fois des fins économiques et des buts d'ordre intellectuel, les collections d'objets doivent être formées avec la préoccupation de les faire servir tout à la fois à la science et à la pratique : à la science, en ce qu'elles constituent les matériaux qui servent à décrire au jour le jour l'histoire des civilisations actuellement existantes, à la pratique, en ce qu'elles fournissent l'occasion de préparer les futurs colons, les voyageurs et les explorateurs, d'éveiller le goût de la colonisation et de rendre à la fois sympathique et populaire l'idée d'expansion ;*

» *Le Congrès recommande les mesures suivantes :*

1. » *Étendre l'institution des musées coloniaux et des pays neufs jusqu'à en faire de véritables musées des pays extérieurs ou musées mondiaux, dont les objets soient groupés suivant la base territoriale ;*

2. » *Organiser ces musées en collections intégrales, faisant connaître l'état actuel des divers pays sous leurs multiples aspects (éléments minéralogiques, biologiques et*

anthropologiques, ainsi que les applications de ces éléments); voir combiner à la fois, en un même ensemble, bien qu'en sections distinctes, les musées géographiques, les musées ethnographiques, les musées des produits et des richesses naturelles; voir présenter aux visiteurs des séries d'objets unis par un lien logique et dont les lacunes éventuelles soient comblées au moyen de la photographie ou du moulage; y voir combiner les exigences du classement méthodique des objets avec l'utilité de les présenter sous leur aspect pittoresque en une vivante leçon de choses;

3. *» Mettre en complète valeur et utiliser les objets ainsi collectionnés par des publications systématiques, par des catalogues détaillés et illustrés, par un étiquetage parlant et accompagné de notices explicatives substantielles, par des conférences de sciences et de vulgarisation;*

4. *» Établir des liens de coopération internationale entre les divers musées centraux, notamment :*

» a) par les échanges d'objets;

» b) par l'accord destiné à délimiter les sphères d'action et le but propre à chaque musée;

» c) par l'entente en vue d'organiser, à frais communs, certaines explorations devant donner lieu à des récoltes d'objets;

» d) par la collaboration en vue de déterminer scientifiquement les spécimens possédés;

» e) par l'étude en commun des questions se rattachant à la technique, à l'organisation des musées (muséographie).

5. *» Compléter les musées centraux par la multiplication des collections de vulgarisation ou musées accessoires, plus ou moins développés, à organiser dans les villes secondaires*

et auprès des institutions créées dans un but d'étude, d'enseignement ou de commerce; voir ces musées particuliers entretenir des relations constantes avec les musées centraux et notamment utiliser les parties mobiles composées de doubles et destinées à un enseignement itinérant de ces musées centraux;

6. « *Organiser des expositions temporaires, générales ou particulières, nationales ou internationales, dont les collections, selon les nécessités du moment et les buts spéciaux proposés, soient ordonnées en s'inspirant de l'organisation des musées mondiaux;*

7. « *Établir des relations étroites entre les musées et les expositions d'une part et, d'autre part, les offices d'information et de renseignement en matière économique, de manière à compléter la documentation réelle (objets ou facsimilés) par la documentation graphique (écrits, imprimés, dessins, photographies) et réciproquement;*

8. « *Mettre les musées et les offices d'information en relation avec la presse, afin de la documenter dans sa tâche d'éducation du public au point de vue de l'expansion mondiale;*

9. « *Distribuer des collections de vulgarisation aux établissements d'enseignement.* »

I. — LES CONSIDÉRANTS.

Le premier des considérants ne fait que poser la base justificative des musées et expositions, en matière d'expansion mondiale. Il répond à la partie principale de la question du programme. Il affirme que la vue et l'examen des objets réels réunis par séries classées et étiquetées,

fournissent un moyen précieux d'étendre la connaissance exacte, à jour, des choses de l'extérieur; connaissance qui est indispensable pour développer l'expansion mondiale, selon des vues scientifiques et progressives.

Le second considérant applique le principe posé. Quelle préoccupation va guider le directeur de musée ou d'exposition? Puisque l'expansion mondiale a pour objet à la fois des fins économiques et des buts d'ordre intellectuel, les collections seront formées avec le souci de les faire servir tout à la fois à la science et à la pratique.

A la science, en ce qu'elles constituent les matériaux qui servent à décrire au jour le jour l'histoire des civilisations actuellement existantes.

A la pratique, en ce qu'elles fournissent l'occasion de préparer les futurs colons, les voyageurs et les explorateurs, d'éveiller le goût de la colonisation et de rendre à la fois sympathique et populaire l'idée d'expansion.

Cette double préoccupation constitue tout un programme.

Qu'il s'agisse de musées ou d'expositions des colonies et des pays neufs, — le point de vue scientifique ne sera jamais négligé. Les civilisations seront mises en relief dans tous leurs facteurs constitutifs. Les aspects moraux ne seront pas sacrifiés aux objets économiques, comme il arrive souvent. Le droit et les coutumes des peuplades, leur langue et leur religion, leurs traditions et leur folklore sont au moins aussi importants que leurs minéraux et leurs végétaux, leurs besoins matériels et leurs produits, leurs faunes et leur géographie. L'histoire des civilisations actuellement existantes, tel sera le but toujours présent à

l'esprit des collectionneurs. Donc, non seulement la situation présente, mais tout ce qui peut éclairer le passé : les traditions et les productions d'autrefois.

Remarquons la préoccupation sociologique constante du Congrès. C'est un esprit qui souffle à travers toutes les Sections, imprègne les résolutions et souvent s'y exprime avec des termes identiques dans les circonstances les plus diverses. La sous-section de l'enseignement moyen, d'une part, oriente résolument ses vœux dans le sens sociologique : les humanités de tous types seront adaptées « aux besoins de la civilisation », « l'histoire est la reconstitution des civilisations principales envisagées sous la diversité de leurs aspects ». L'enseignement supérieur, d'autre part, répandra « l'étude des sciences ethnographiques et sociologiques ». Et voici que, rayonnant sur le pays à la façon d'un soleil, la direction du Musée mondial se préoccupera sans cesse « de la description de l'histoire des civilisations actuellement existantes ». Tandis que le Bureau ethnographique international organisera et systématisera la plus vaste enquête qui se puisse concevoir sur « l'état social, les mœurs et les coutumes des différents peuples, spécialement ceux des peuples de civilisation inférieure ».

La Sociologie, la science des sociétés, s'affirme à toutes les pages maîtresses du Congrès de Mons. Ce phénomène est sans précédent. Il marque une date dans l'évolution de la pensée.

Il constitue une réaction triomphale contre la doctrine de la spécialisation exagérée des sciences sociales au cours du XIX^e siècle.

A l'*homo economicus* ou à l'*homo juridicus*, ces abstrac-

tions qui ont eu leur utilité au point de vue méthodique, s'est substituée peu à peu la notion de l'homme réel et complet. Que le spécialiste étudie sa science et l'approfondisse en isolant par l'effort mental le facteur principal qui en constitue l'essence ; rien de mieux. Mais qu'il ne perde jamais de vue que ce facteur est en relation continue avec ses congénères, que la qualité de l'homme qu'il analyse a des voisines, et que cette science particulière baigne dans l'atmosphère sociale : l'harmonisation du tout constituant seule la réalité vivante, la vie, la vérité.

Pour que ce mouvement de réaction se traduise avec cette force au Congrès mondial du début du XX^e siècle, il faut évidemment qu'il soit tout puissant et triomphal.

Cette constatation d'ordre scientifique sera peut-être un des résultats les plus importants du Congrès de Mons aux yeux du penseur qui suit l'évolution de la mentalité scientifique. Il marque une étape.

Quoi qu'il en soit, la préoccupation sociologique devra désormais guider l'activité des directions des musées de pays sauvages ou barbares : telle est la signification première du deuxième considérant du vœu que nous analysons.

Voici la seconde : ces collections seront composées et exposées de manière à fournir l'occasion, 1^o de préparer des « expansionnistes », les futurs colons, les voyageurs et les explorateurs ; 2^o d'éveiller le goût de la colonisation ; 3^o de rendre à la fois sympathique et populaire l'idée d'expansion.

Ces trois buts ne contrarient point le premier.

La préoccupation scientifique restera la première et jamais elle ne sera obscurcie.

Mais pourquoi ne pas présenter la science de la manière la plus utile et même la plus agréable ?

Cette décision du Congrès condamne sévèrement l'antique conception des musées que M. le docteur Lebrun caractérisa dans son rapport :

« Pour la plupart, les musées sont des établissements où l'on conserve des spécimens de la faune, de la flore et des échantillons de l'écorce terrestre. On y va pour voir des animaux singuliers, des oiseaux aux belles couleurs, des fossiles monstrueux et des insectes aux formes excentriques. On y fait défiler la population des écoles une fois par an et les conscrits quand on leur montre les principaux monuments de la capitale. Quelques amateurs d'histoire naturelle s'y égarent parfois pour obtenir des renseignements sur tel ou tel animal extraordinaire rencontré au cours d'une promenade ou tué dans une partie de chasse. Les mamans y conduisent leur famille pour leur montrer les animaux redoutables dont on menace les petits quand ils ne sont pas sages.

» Les conservateurs... montent une garde jalouse autour des armoires et leur principal souci est de savoir, du fond de leurs bureaux, comment ils pourront, par voie d'achat et d'échange, augmenter la liste des... animaux, dont on leur a confié la garde.

» Cette conception d'un musée, qui était encore permise il y a quelque vingt ans, doit être définitivement abandonnée aujourd'hui; et elle l'est en réalité par tous les peuples qui ont pris une grande extension coloniale, en particulier l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique.

» Pour répondre aux nécessités modernes, les musées

doivent entrer franchement dans le grand mouvement d'éducation intuitive qui se manifeste dans toutes les branches de notre instruction. »

Le rapporteur exemplifie des musées d'histoire naturelle, il est clair que son argumentation est générale : c'est comme telle qu'elle est reproduite.

Le Congrès de Mons a donc résolument rompu avec les anciennes méthodes. Il veut que les musées servent au public, que les collections soient présentées de la manière la plus utile et la plus agréable. L'art embellira la science.

Dans le musée des pays neufs, le futur colon ou le voyageur devra pouvoir se familiariser avec toutes les manifestations de la civilisation et de la nature des peuples qu'il va visiter où au milieu desquels il compte vivre. Le groupement des objets lui fera comprendre la complexité des réalités. Le conservateur de ce musée peut et doit jouer de ce chef un grand rôle dans l'expansion de ses compatriotes.

Le deuxième but que poursuivra le conservateur sera le souci d'éveiller le goût de la colonisation. On a vu la mission de l'école et du collège : l'enfant et l'adolescent y écoutent, ou y voient des reproductions photographiques ; ici, il regarde la réalité, la nature. N'est-ce pas le moment où le désir éveillé va s'affirmer, prendre racine et se manifester en résolution virile ? Le musée, disposé avec art, sera souvent le chemin de Damas de l'explorateur de demain.

Le troisième but ne se confond pas avec le deuxième ; il vise plutôt à semer la vulgarisation sympathique de l'expansion dans l'âme des foules. Tantôt, on s'employait à provoquer la vocation de l'adolescent. Maintenant on tend

à amollir la résistance de son milieu familial et social ; on veut l'atmosphère sympathique aux carrières d'outre-mer. Il s'agit d'attirer le peuple, de le retenir, de l'intéresser, de le convertir. Dans l'air ainsi purifié, la plante vigoureuse de l'expansion croîtra sans arrêt.

Tels sont donc les principes qui doivent régler l'éducation que distribueront à pleines mains les musées des pays neufs. Comment le Congrès les applique-t-il ?

II. — MESURES RECOMMANDÉES

1. « Étendre l'institution des musées coloniaux et des pays neufs jusqu'à en faire de véritables musées des pays extérieurs ou musées mondiaux, dont les objets soient groupés suivant la base territoriale. »

Pour saisir la portée de ce vœu et du suivant, il faut se rappeler le discours de M. Arctowski, à la cinquième Section. L'explorateur proposait la création d'un musée mondial, dans lequel on trouverait les renseignements sur l'évolution du monde et des êtres organisés qui l'habitent ainsi que sur l'histoire des civilisations. Ce musée nouveau serait un musée géographique, c'est-à-dire un musée mondial dans l'acception propre du terme. En voici le schéma :

Une première section, par hypothèse, un vaste hall dans lequel se trouverait le globe au millionième (idée de Reclus); à côté, la carte au millionième, décidée par le Congrès international de géographie et en voie de réalisation sous la direction du professeur Penck de Vienne. De plus, dans cette section générale on trouverait tous les documents voulus relatifs à la géographie mathématique, à la physique du globe considérée dans son ensemble, ainsi qu'un musée

des objets et documents relatifs à la géographie physique des continents, à la distribution géographique des animaux et des plantes, à l'ethnographie, la sociologie, et à la civilisation mondiale actuelle.

Une seconde section comprendrait les salles où se trouveraient accumulés tous les documents d'intérêt géographique, relatifs aux différents pays et aux différentes régions naturelles. Prenons un exemple, la Belgique : un relief, la carte géologique qui vient d'être achevée, des coupes géologiques, les échantillons et les fossiles typiques, mines, bassins houillers, matériaux de construction, etc. ; la carte magnétique, commencée par M. Dehalu, sous les auspices de la Société belge d'Astronomie, la carte pendulaire à réaliser, climat, flore, faune, agriculture, commerce, enfin, toutes les informations d'ordre anthropo-géographique, social et industriel. — De même pour les autres pays.

Une troisième section comprendrait nos connaissances sur les Océans et les voies de communication internationales, chemins de fer, télégraphie, navigation.

A ce musée devrait être ajoutée une section particulière de documentation, l'Office international de bibliographie, par exemple, ainsi qu'une bibliographie spéciale d'ouvrages de choix relatifs aux différents sujets devant forcément intéresser les visiteurs et les travailleurs venant au Musée.

M. Simoens proposa une autre conception du musée mondial. Il visa deux points de vue : économique et mondial :

Économique : il convient de grouper en un musée général, indépendamment des musées spéciaux et nationaux, les renseignements disséminés dans les musées théoriques ou d'histoire naturelle et les objets conservés dans les musées pratiques ou commerciaux.

Mondial : il convient de réunir les documents suivant une subdivision régionale et le musée mondial devient ainsi le Musée des musées.

Dans chacun des musées spéciaux ou pavillons d'exposition permanente, les collections doivent se grouper ainsi :

a) Documents d'ordre géologique, comprenant : la géographie, la minéralogie, etc., associés à tous les renseignements techniques, plus la documentation bibliographique ;

b) Les documents d'ordre biologique, comprenant : la zoologie, la botanique, la chasse, la pêche, la culture, l'élevage et les renseignements qui s'y rapportent au point de vue industriel, économique, statistique et documentaire ;

c) Les documents d'ordre anthropologique se rapportant à l'homme, à ses mœurs, ses coutumes, ses civilisations, etc., tout en ne séparant jamais le côté technique et pratique ; plus, une documentation bibliographique.

Les conclusions des deux orateurs n'étaient pas concordantes.

M. Arctowski n'avait pas grand espoir de voir ses souhaits réalisés ; il se bornait à donner son schéma comme « un idéal vers lequel on doit tendre ». A son avis, « on ne peut créer un grand nombre de musées mondiaux ; si on arrive à en créer un, c'est bien ; Saint-Louis nous donne l'exemple ; suivons-le dans le Vieux Monde et que la Belgique en prenne l'initiative, tel est le vœu ».

M. Simoens proposait la motion suivante : « Le Congrès émet le vœu de voir dans chaque pays s'ériger un musée, qui groupera les musées régionaux, où les choses minéralogiques, biologiques et anthropologiques et leurs applications seront exposées côte à côte ; il y sera joint des notices

et une documentation bibliographique. » De plus, quand il en vint à parler d'un exemple, le rapporteur proposa que la Belgique aurait une exposition permanente dans chaque pays et une exposition permanente à Bruxelles.

On peut se faire maintenant une idée précise du contenu du premier paragraphe du dispositif. Le Congrès veut qu'on « étende » la notion du musée des colonies et des pays neufs. Il désire qu'il devienne un « véritable musée des pays extérieurs ou musées mondiaux ». Les objets y seront « groupés suivant la base territoriale ».

Autour de ce noyau viennent donc se grouper les propositions de MM. Arctowski et Simoens. Le paragraphe suivant précise ce qu'il en faut prendre et laisser.

2. « Organiser ces musées en collections intégrales, faisant connaître l'état actuel des divers pays sous leurs multiples aspects (éléments minéralogiques, biologiques et anthropologiques, ainsi que les applications de ces éléments); voir combiner à la fois, en un même ensemble, bien qu'en sections distinctes, les musées géographiques, les musées ethnographiques, les musées des produits et des richesses naturelles; voir présenter aux visiteurs des séries d'objets unis par un lien logique et dont les lacunes éventuelles soient comblées au moyen de la photographie ou du moulage; y voir combiner les exigences du classement méthodique des objets avec l'utilité de les présenter sous leur aspect pittoresque en une vivante leçon de choses. »

Ces lignes appliquent avec une réelle maîtrise les principes directeurs du musée mondial décrété par le Congrès.

Pour bien se rendre compte de l'étendue de ce vœu, il

faut en revenir un instant aux idées du paragraphe précédent. Le musée des colonies et des pays neufs de demain prendra une extension énorme ; il englobera tous les pays extérieurs ; donc non seulement les pays neufs mais tous les autres, sauvages, barbares, civilisés.

Il faut reconnaître que la réponse du Congrès n'est pas adéquate à la question du programme. Elle la déborde étrangement.

Souvenons-nous qu'il en fut de même en une autre circonstance, tout aussi typique et dont la matière est liée intimement à celle-ci : l'enquête ethnographique ne devait comprendre, d'après le programme, que les « pays neufs ». Le Congrès n'en décida pas moins que l'enquête porterait « sur l'état social, les mœurs et les coutumes de tous les peuples » ; tout au plus, obtint-on que « les peuples de civilisation inférieure » seraient mentionnés spécialement.

Ces deux faits tendent à prouver que l'Assemblée voulut délibérément voir plus grand encore que la Commission organisatrice. N'est-ce pas que, pendant les quelques mois qui séparèrent la rédaction du programme, de l'ouverture du Congrès « l'idée mondiale » avait grandi au point de fournir une moisson qui dépassait les prévisions des semeurs eux-mêmes ?

On vit non seulement la notion d'expansion économique se muer en expansion civilisatrice ; mais on assista à ce spectacle étonnant de l'enquête ethnographique des pays neufs changée en enquête sur tous les peuples du monde et le musée des pays neufs métamorphosé en musée littéralement mondial.

Et tandis que l'un des lanceurs de cette dernière concep-

tion hésitait au dernier moment, tant l'idée lui paraissait téméraire, la cinquième Section du Congrès, à l'unanimité, proclama non seulement « l'idéal » entrevu, mais les principes pratiques qui devaient procéder à sa réalisation.

Voici ces principes :

a) Les objets seront groupés suivant la base territoriale.

Cette décision était conforme non seulement aux exigences de la classification la plus utile, mais encore aux conclusions actuelles de la science sociologique.

Du moment qu'il s'agit de renseigner le visiteur sur les ressources d'un pays déterminé où il désire émigrer, n'est-il pas logique de grouper les objets par territoire? Dans cette section consacrée à la contrée de son désir, le voyageur s'imprènera des aspects du milieu réel. Que lui importent les pays voisins?

Puis, il y a beau jour que la sociologie est revenue des vastes synthèses. C'était l'époque romantique. Aujourd'hui elle étudie chaque société à part; elle procède par monographies. Le musée sera le laboratoire de cette méthode réaliste.

Vainement objecterait-on l'intérêt de l'évolution générale des êtres, exigeant un classement ascensionnel des formes, d'après leur valeur intrinsèque? Le phare qui guiderait est-il autre chose qu'une grandiose hypothèse, capable de transporter l'enthousiasme du savant, mais prématurée après tout et pas utilitaire pour un liard?

b) Ces musées seront organisés en « collections intégrales ». Qu'est-ce à dire? Qu'ils contiendront des synthèses, qu'ils « feront connaître l'état actuel des divers pays sous leurs multiples aspects ».

Le vœu marque une réaction contre la division excessive des musées d'aujourd'hui. L'un est consacré à l'histoire naturelle et l'autre aux arts industriels, celui-ci au commerce et celui-là à l'ethnographie; on en trouve qui groupent les documents géographiques, artistiques, archéologiques, que sais-je? Chacun occupe de spacieux locaux, mais combien distants! De sorte que le visiteur désireux de se documenter sur une époque d'un pays peut faire un long pèlerinage à travers une série d'édifices et un dédale de catalogues dissemblables. Quelles difficultés et quelle perte de temps! Ce système sème le découragement. On dirait que la société a pris soin de multiplier les épines : on se pique avant de découvrir les roses.

Une telle disposition est résultée peu à peu des hasards de la naissance des collections, dues tantôt à l'initiative et à la munificence d'un particulier ou d'un prince, tantôt à une pression sporadique de l'opinion publique sur les Gouvernements.

Mais aujourd'hui ces musées ont grandi; on en a compris l'utilité; il s'agit d'en tirer le meilleur rendement possible. L'idée du groupement harmonique s'impose. C'est ce qu'exprime le vœu du Congrès mondial. « La collection intégrale » contiendra les collections « dispersées » actuellement dans les divers musées. On assemblera les « éléments minéralogiques, biologiques et anthropologiques » de chaque pays, ainsi que « les applications de ces éléments ». On « combinera à la fois, en un même ensemble, bien qu'en sections distinctes, les musées géographiques, les musées ethnographiques, les musées des produits et des richesses naturelles ».

Ainsi, « on fera connaître l'état actuel des divers pays sous leurs multiples aspects ».

c) Pour être présentées dans leur ensemble et par pays, les collections n'en seront pas moins ordonnées logiquement suivant les rigueurs des classifications scientifiques. Dans chaque section, le même ordre sera observé; de telle manière que le visiteur de l'une puisse parcourir la deuxième et les autres en suivant les mêmes sentiers. Aussi, le travail comparatif sera facile.

« Pour les lacunes » — lorsque des originaux feraient défaut — on les « comblera au moyen de la photographie ou du moulage ».

d) Quatrième principe : « Combiner les exigences du classement méthodique des objets avec l'utilité de les présenter sous leur aspect pittoresque en une vivante leçon des choses ». C'est la conséquence de la finale du second considérant du vœu que nous analysons. Il atteste l'adhésion du Congrès à l'évolution contemporaine des grands musées, telle que la préconise, par exemple, le rapport de M. H. Lebrun.

« La méthode d'exposer les objets d'histoire naturelle suivie presque généralement encore dans la plupart de nos musées continentaux, dit-il (et on peut généraliser l'observation), consiste à établir dans les armoires vitrées des séries les plus complètes possibles de tous les objets, avec au-dessous, une étiquette, donnant le nom scientifique de l'objet ou de l'animal, son habitat et la localité de la trouvaille. Nos musées sont ainsi disposés : de beaux greniers avec de beaux meubles, où il y a beaucoup d'ordre et beaucoup de poussière, mais qui sont, en général, d'une complète

inutilité au point de vue éducatif et instructif. Le public n'y trouve qu'un intérêt médiocre et ne retient rien quand il s'est promené des heures entières devant des vitrines bondées des spécimens les plus variés ; on ne s'arrête pas pour regarder, on passe rapidement devant ce mélange de formes multiples et ce bariolage de couleurs ; on sort du musée fatigué. Après avoir lu dix noms sous les objets exposés on s'arrête ; arrivé au dixième, on a oublié le premier. Un musée n'est pas un mausolée d'animaux empaillés, où de graves savants avec des gestes solennels et des allures de Pythonisse décèlent à quelques visiteurs hardis que la solitude du lieu n'effraie pas, les arcanes de l'histoire naturelle.

» Le musée doit être un établissement d'éducation populaire ; il doit être accessible au peuple ; et les savants qui ont mission de l'organiser doivent s'ingénier à se faire très petits et à se mettre au niveau du public ; ils doivent viser à instruire et avant tout à se faire comprendre de la majorité du peuple. Ils doivent s'efforcer par tous moyens d'arrêter l'attention du visiteur, par des groupes qui lui font connaître la famille, l'habitat, les mœurs, la manière de vivre de l'animal. Après avoir recueilli pendant ses explorations le plus grand nombre possible de documents sur les objets à exposer, revenu au musée, le naturaliste doit faire de tout cela une synthèse complète de la vie de l'animal, l'exhiber dans des attitudes caractéristiques et dans le milieu qui lui est familier (1). »

(1) A l'exposition universelle de Liège (1905) M. Lebrun avait lui-même résolu le problème pour les parasites, c'est-à-dire pour les animaux les plus difficiles à représenter dans leur milieu. Son exhibition était une merveille d'intérêt et d'art, que le jury de la Classe des Sciences récompensa brillamment.

Le rapporteur applique ces principes à l'anthropologie, à la zoologie, à la botanique, à la géologie (1).

3. « Mettre en complète valeur et utiliser les objets ainsi collectionnés par des publications systématiques, par des catalogues détaillés et illustrés, par un étiquetage parlant et accompagné de notices explicatives substantielles, par des conférences de science et de vulgarisation. »

Ce paragraphe règle, si l'on peut dire, les modes d'exploitation du fonds des musées. Chacun d'eux multiplie la valeur éducative des collections.

La publication *systématique* fera connaître au loin les richesses accumulées; les hommes de science seront renseignés.

(1) Le cadre de ce travail ne permet pas de suivre M. Lebrun dans chacune de ses intéressantes démonstrations. Il faut se borner à un exemple; en voici un qui se rapporte directement à l'expansion économique :

Nous sommes au Field Columbian Museum de Chicago, dans la section de géologie. Les collections exposées ont pour but d'illustrer les divers aspects que les minéraux et les roches qui ont une importance économique, *prenant dans la nature*, de renseigner sur les localités où on les trouve, sur les procédés employés dans leur extraction et leur traitement, et enfin sur leurs applications aux arts et à l'industrie.

On les a présentés en cinq groupes : 1° les produits des carrières : pierres de construction, pierres de taille; 2° les dérivés du carbone : charbon, pétrole; 3° les métaux précieux; 4° les métaux usuels et leurs produits; 5° les argiles, sables, marnes, sels, terres alcalines.

Voici l'ordre qui préside à leur arrangement. Tout d'abord une série de spécimens-types de chaque groupe; puis une série montrant leur situation géographique et les localités où on les trouve; ensuite, autant qu'il est possible, les procédés d'extraction des mines, de réduction et de manufacture; enfin, les produits achevés et manufacturés.

Quelques détails sur les dérivés du carbone, par exemple.

Dans l'une des salles sont représentées la distribution et l'extension des régions carbonifères des États-Unis, la manière dont chaque espèce est extraite dans les différentes localités et les moyens de transport les plus économiques. Une grande carte sur verre dépoli se trouve au centre de la salle; les gisements sont indiqués en noir, ainsi que les principales lignes de chemin de fer qui y sont reliées. Ensuite, sont exposés les nombreux spécimens de toutes les

Les catalogues *détailés* et *illustrés* présenteront les collections dans un habit de galante parade, qui fascine le regard même de l'indifférent, l'aguiche et l'attache. Les procédés de photogravure ont atteint une telle perfection qu'il n'est pas de matière scientifique qui ne puisse être illustrée avec charme. L'élégance de ces catalogues en fera des livres de famille dont les images distrairont les heures graves et fixeront des souvenirs utiles ; la curiosité s'éveillera ; aux jours du désir ou de la flânerie, on ira visiter le musée comme un ami de vieille date. La science aimable deviendra la science utile et peut-être nécessaire.

L'étiquetage sera parlant. C'est éloquent qu'il faut lire. L'art des notices vivantes commence à se répandre. Le commerce a créé des merveilles. Pourquoi n'appliquerait-on

houillères avec un numéro correspondant à celui de la carte. Sur les étiquettes qui accompagnent les échantillons, on peut lire l'usage qu'on en fait, le nom des exploitants, les moyens de transport, les marchés, les analyses de chaque spécimen. Le conservateur est à la disposition du public pour tout renseignement supplémentaire.

Dans une autre salle sont exposés les autres minéraux à base de carbone, le diamant, graphite, anthracite, lignite, etc.

Dans une troisième salle, le pétrole et ses dérivés. L'exposition comprend une collection très complète formée par le Standard Oil Company, pour illustrer les formes variées sous lesquelles les huiles minérales se rencontrent aux États-Unis, les méthodes employées pour les distiller, les raffiner, et enfin les produits qu'on en retire. On peut y voir un spécimen d'huile de chaque source des États-Unis, de chaque sable ou roche mélangés à l'huile, des modèles de raffinerie, et enfin la série des produits ultimes avec indication de leur emploi. Les spécimens sont disposés en gradation de leur couleur depuis le noir jusqu'au blanc. Des cartes géologiques indiquent le gisement, les coupes des puits de forage, les instruments employés. Puis viennent les produits, le naphte, les huiles à brûler, les huiles à graisser, les paraffines, vaselines, linolines, etc. On explique l'emploi de ces substances pour la manufacture des bougies, allumettes, cérate, pommades et savons, etc., pour imperméabiliser les tissus, les vernis, le caoutchouc, le papier, etc. Naturellement, une bibliothèque spéciale est annexée à la section, avec un immense laboratoire très bien outillé pour la pétrographie, la cristallographie, la chimie analytique.

« Les services que cette section rend aux industriels de Chicago, conclut M. Lebrun, sont incommensurables. »

pas ces procédés ingénieux aux « marchandises scientifiques » ? Aussi bien, les musées de partout entrent dans la voie. Le Congrès les y pousse derechef.

Mais ce sont surtout les conférences de science et de vulgarisation qui doivent se multiplier. Le musée moderne, observe M. Lebrun, doit, pour l'avancement de la diffusion des connaissances qui sont de son ressort, aider dans leur tâche tous les établissements d'instruction et d'éducation du pays. « Il doit donc posséder un vaste auditoire, outillé de tout le matériel nécessaire pour donner des conférences avec projections lumineuses, et les membres du personnel doivent y vulgariser les sciences qui sont leur spécialité, raconter leurs explorations et transporter, par la parole et la vue des projections, l'imagination des auditeurs vers les pays neufs ou encore incomplètement explorés (1). »

Le 5^e du vœu, relatif à « l'enseignement itinérant du musée central », suggère la nécessité d'un véritable état-major de conférenciers qui parcourraient le pays.

On conçoit, dès lors, parfaitement la mise en rapport de l'œuvre des conférenciers du musée avec celle des conférenciers dont il fut question au chapitre cinquième. L'union ferait la force ; une simple division du travail au sein d'un même organisme, permettrait de respecter les autonomies nécessaires.

(1) Cet état de choses est réalisé depuis longtemps dans les musées américains d'histoire naturelle, où pendant tout l'hiver des conférences sont données par le personnel ou d'autres savants, accompagnées de nombreuses projections lumineuses et de nombreuses illustrations sur les résultats obtenus au cours d'explorations lointaines. C'est de New-York qu'est partie l'initiative de ces conférences, et on les y a développées au point de créer dans le musée un département spécial de l'instruction publique, dirigé par un conservateur, le professeur Bickmore, qui fut vraiment le promoteur de l'éducation visuelle.

4. « Établir des liens de coopération internationale entre les divers musées centraux, notamment :

a) par les échanges d'objets ;

b) par l'accord destiné à délimiter les sphères d'action et le but propre à chaque musée ;

c) par l'entente en vue d'organiser, à frais communs, certaines explorations devant donner lieu à des récoltes d'objets ;

d) par la collaboration en vue de déterminer scientifiquement les spécimens possédés ;

e) par l'étude en commun des questions se rattachant à la technique, à l'organisation des musées (muséographie) (1). »

Ce paragraphe est un vrai code pratique de la collaboration internationale. Il adopte les principes admis pour le musée pédagogique ; mais il les précise et les complète.

Le troisième alinéa est particulièrement suggestif : « Organiser à frais communs, certaines explorations devant donner lieu à des récoltes d'objets. » N'était-ce pas la réplique du vœu de la collaboration internationale pour conquérir les pôles ?

Là-bas, il ne s'agit, il est vrai, que de la récolte de collections de l'Arctique et de l'Antarctique ; ici, c'est le principe général de la collaboration internationale qui se pose.

M. J. Capart, chargé de cours à l'Université de Liège et conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes des musées

(1) L'organisation rationnelle des musées a donné lieu de nos jours à des questions de technique spéciale que l'on a pu grouper sous le terme général de *Muséographie*. Comment recueillir les objets, les conserver, les présenter au public, les étiqueter, les cataloguer ; comment les faire comprendre et apprécier, en tirer le maximum d'utilité, ce sont là tous points qui entrent dans le cadre de cette branche d'étude. (Rapport P. Ollet.)

royaux (Bruxelles), a suggéré un mode fécond de collaboration internationale. Il applique aux collections ethnographiques ce que l'*Egypt Exploration Fund* et l'*Egyptian Research Account* accomplissent avec tant de succès pour l'archéologie égyptienne. Ces sociétés réunissent annuellement des sommes assez importantes, grâce à des souscriptions individuelles de 25 francs; l'argent est employé en Égypte à exécuter des fouilles. Tous les ans, le produit de ces fouilles est exposé à Londres, publié et réparti ensuite entre les différents musées des pays où les souscriptions ont été recueillies. Chaque musée reçoit des objets en proportion du montant des souscriptions recueillies dans son ressort. Dans la répartition, les Comités des sociétés tiennent compte des préférences de chacun des musées, n'envoyant pas au musée d'art industriel du South Kensington des objets du même genre que ceux qui sont donnés au musée ethnographique d'Oxford. Chacun des souscripteurs reçoit la publication consacrée aux objets découverts, ainsi qu'un rapport annuel sur le progrès des études égyptiennes.

Il me semble, écrit M. Capart, qu'il serait possible de réaliser le même programme pour les collections ethnographiques. Il faudrait constituer, sur le modèle des sociétés anglaises, une espèce d'*Ethnographical Fund* qui recueillerait annuellement une certaine quantité de souscriptions. L'argent ainsi obtenu serait remis à des personnes de valeur qui seraient chargées de réunir des séries d'objets dans un pays déterminé. — On aurait la ressource de faire appel, pour la formation de ces collections, soit à des explorateurs, soit à des missionnaires, soit à des membres

du corps diplomatique et consulaire. On pourrait envoyer des missions spéciales ou participer à des missions organisées d'autre part. On pourrait profiter d'expéditions entreprises par des naturalistes, par des Commissions de délimitations territoriales, etc. — Les objets recueillis de la sorte seraient distribués, comme on le fait dans les sociétés anglaises, au prorata des souscriptions versées au bénéfice de tel ou tel musée.

5. « Compléter les musées centraux par la multiplication des collections de vulgarisation ou musées accessoires, plus ou moins développés, à organiser dans les villes secondaires et auprès des institutions créées dans un but d'étude, d'enseignement ou de commerce ; voir ces musées particuliers entretenir des relations constantes avec les musées centraux et notamment utiliser les parties mobiles composées de doubles et destinées à un enseignement itinérant de ces musées centraux. »

C'était la réponse à la sous-question du programme : « Faut-il multiplier les collections de vulgarisation pour des villes de province, les établissements d'enseignement à tous les degrés et comment les concevoir ? »

Comment faire, demande M. Capart, pour que ces diverses collections (d'un même pays) soient autre chose qu'un ramassis d'objets disparates, où peut-être quelques pièces rarissimes, méritant de figurer dans les plus grands musées du monde, se trouvent perdues au milieu d'objets dépourvus de toute valeur éducative ? Et il répond : Pour qu'un musée produise un résultat sérieux, il est absolument nécessaire qu'il présente au visiteur des séries d'objets, unies par un

lien logique, et dont les lacunes puissent être aisément comblées au moyen de photographies ou de moulages. Il faudrait, si possible, faire en sorte que chacun des petits musées arrive à se spécialiser et puisse montrer si l'on veut, en rapport avec les spécialités industrielles du milieu où il est établi, le développement d'une industrie ou d'une institution dans l'humanité. On pourrait citer, à cet égard, le musée ethnographique d'Oxford où l'on peut étudier en des séries typiques, par exemple, l'évolution du tissage, l'évolution de la navigation, les progrès successifs dans le mode d'éclairage, l'évolution de l'écriture, etc. On trouve rassemblés, côte à côte, les matériaux employés dans les diverses industries chez les différents peuples; on assiste, grâce à des modèles ou des photographies, à leur transformation et l'on trouve enfin les produits de la fabrication indigène. A Oxford, toutes les industries sont réunies; on pourrait aussi bien les répartir entre divers musées *ou plutôt, au moyen des doubles d'un grand musée central, constituer une série de musées accessoires* qui, chacun, ne s'occuperait que d'un point spécial que l'on s'efforcerait de développer de plus en plus (1).

(1) Je voudrais, continue M. Capart, pour bien faire saisir ma pensée, prendre un exemple. Supposons, à Bruxelles un musée postal tel qu'il en existe un à Berlin : on y réunirait tous les timbres que l'on pourrait trouver. Tous les doubles seraient envoyés aux chefs-lieux de province qui en auraient fait la demande. Chacune des villes formant une collection, ne s'occuperait que d'une partie des pays du monde, par exemple, de l'Europe seulement. Mais comme ici, on n'étudie qu'une partie de l'ensemble, on peut le faire d'une façon plus complète et l'on recherchera tout ce qui aura peut-être été laissé de côté par le musée central, par exemple les valeurs fiscales, les oblitérations fiscales, les essais de timbres, les erreurs, les variétés légères dans les teintes d'une même valeur ou encore les variations de dentelures ou de filigrammes. Le musée central, sachant que tel musée local s'intéresse à cette spécialité, y enverra toutes les pièces de ce genre qu'il pourrait recueillir.

Le Congrès n'admit pas, on l'a vu, la proposition de M. Capart quant à la manière d'exposer les collections. La base territoriale lui sembla la meilleure pour projeter de la clarté dans le musée mondial. Il en résulte, que « les musées accessoires » sont invités à adopter la même division.

Ces réserves faites, il semble que rien ne s'oppose à ce qu'on fasse une expérience du mode préconisé par M. Capart, qui aurait du moins l'avantage d'exciter l'ardeur scientifique des collectionneurs de province, à l'âpre ténacité. Pourquoi ne s'occuperait-on pas spécialement des pays agricoles dans les milieux de cultivateurs et des pays industriels dans les centres d'usines ?

Pour saisir toute l'étendue de ce paragraphe, il importe de le mettre en rapport avec les vœux relatifs aux musées scolaires. Alors, le musée central apparaît comme le sommet d'une pyramide dont la base sont les innombrables musées scolaires et dont la partie médiane est occupée par les musées des villes secondaires (1). Du haut en bas s'établiront des relations étroites et intimes, la vie y circulera à plein courant. Même, des parties mobiles du musée central

(1) M. Halot, consul impérial du Japon à Bruxelles, est d'avis que les musées de provinces devraient être multipliés de manière à mettre toutes les données coloniales intéressantes à portée de ceux qui ne peuvent se rendre habituellement dans le grand centre du pays. En Belgique, par exemple, ajoute-t-il, il y aurait un sérieux avantage à ce que chacun des chefs-lieux de province fût doté ainsi d'une sorte de musée congolais. Ces expositions permanentes pourraient être agrémentées parfois, dans certaines villes, comme Anvers ou Bruxelles, de l'attraction de certaines expositions ethnographiques et pittoresques qui auraient un caractère temporaire.

D'autre part, M. Ch. Pety de Thozée voudrait que dans chaque centre d'affaires un peu important, des collections semblables à celles du Musée commercial de Bruxelles soient mises à la portée des intéressés. Il souhaite même que par les agents diplomatiques et consulaires on constitue à l'étranger des musées commerciaux belges ; ce qui a déjà réussi de-ci de-là.

voyageront de localité en localité, projetant de la lumière et éveillant des vocations.

6. « Distribuer des collections de vulgarisation aux établissements d'enseignement. »

Ce vœu complète le précédent.

Avec le perfectionnement des procédés de moulage et de photographie, les collections de vulgarisation peuvent s'obtenir à peu de frais. Le musée central choisira les modèles les plus caractéristiques et les plus suggestifs. Grâce à l'étiquetage, aux catalogues illustrés, aux notices, et éventuellement à la conférence explicative, l'institution scolaire sera outillée à la perfection. Pourquoi même ne créerait-on point divers types de collection, que les établissements échangeraient au bout de l'an ? Le vœu du Congrès laisse la porte ouverte à tous les essais.

7. « Organiser des expositions temporaires, générales ou particulières, nationales ou internationales, dont les collections, selon les nécessités du moment et les buts spéciaux proposés, soient ordonnées en s'inspirant de l'organisation des musées mondiaux. »

Voilà la réponse du Congrès à la question sixième du Programme : « Comment organiser les expositions nationales ou internationales des pays neufs et des colonies, de manière à leur faire rendre le maximum d'effet utile en vue de l'expansion des pays organisateurs ? »

Le rapport de M. Halot, consul du Japon à Bruxelles, avait préparé le terrain.

La question telle qu'elle est posée, dit-il, ne semble pas

mettre en doute l'utilité des expositions relatives aux colonies et aux pays lointains. Et, en effet, nous n'hésitons pas à proclamer cet effet utile à condition que les expositions soient faites de manière à attirer vivement l'attention de tous sur les ressources des pays neufs.

La première exigence d'une exposition ainsi comprise c'est qu'elle soit pratique. Dans ce but, elle doit montrer clairement et dans un classement facilement saisissable, les produits de la contrée qu'il s'agit de faire connaître. Ces produits sont de deux sortes :

a) D'abord ceux qui déjà sont exploités; ils seront accompagnés des moyens et des outils d'exploitation. Cette double exposition aura pour résultat : d'une part, de provoquer l'expatriation des visiteurs qui se sentiront les facultés nécessaires à l'exploitation des produits exposés; d'autre part, d'indiquer aux industriels nationaux, des débouchés possibles pour leurs outils. Elle aura aussi l'avantage d'attirer l'attention des colons sur la nécessité de ne pas s'expatrier sans les objets nécessaires à la mise en valeur des pays neufs, et par conséquent sans certaines ressources qui les empêchent d'aller mourir de faim au loin. — Comme manière de présenter les produits, M. Halot cite avec admiration la superbe exposition du Canada, à l'Exposition universelle de Liège (1905); le succès fut tel « que les bureaux du commissariat furent continuellement remplis de personnes qui, séduites par l'exposition, venaient demander des renseignements complémentaires ».

b) L'exposition devra comprendre les produits non encore exploités mais susceptibles de l'être. Cette partie sera moins complète, puisque l'expérience ne pourra pas, en ce

qui la concerne, faire voir comme pour la précédente, tout l'outillage nécessaire, ni tous les moyens d'action.

Mais cet aspect pratique des expositions coloniales, excellent pour les colonies de peuplement, n'est pas suffisant pour les colonies d'exploitation, dans laquelle le colonisateur est obligé de recourir au travail manuel de l'indigène. Le côté ethnographique et pittoresque s'impose. On ajoutera à l'exposition des produits une « véritable leçon de choses sur la population de la colonie et ses mœurs » : On peut rappeler, ajoute M. Halot, l'excellent résultat que produisit en Belgique la belle exposition du Congo, à Tervueren en 1897 : le courant favorable à la colonie, qui se forma dans l'esprit du grand public, date en grande partie de cette exposition. Des modèles d'exhibition de ce genre furent les merveilleuses expositions des différentes colonies françaises réunies au Trocadéro en 1900; les différents pavillons rappelant les monuments des Colonies ne furent pas étrangers à l'effet utile produit, puisqu'ils étaient destinés à prouver au public les ressources de ces pays lointains, l'avancement très réel de leur civilisation, et, par conséquent, le parti que l'on peut en tirer; la même idée a présidé au groupement des charmantes expositions de la France à Liège, cette année.

Cet enseignement par les yeux fut chaque fois complété par des brochures formant d'excellents petits traités d'histoire coloniale et économique.

8. « Établir des relations étroites entre les musées et les expositions d'une part et, d'autre part, les offices d'information et de renseignement en matière économique, de

manière à compléter la documentation réelle (objet ou facsimilés) par la documentation graphique (écrits, imprimés, dessins, photographies) et réciproquement. »

La première affirmation de ce paragraphe se justifie sans peine. Entre les musées et les expositions, des relations étroites sont nécessaires, celles-ci complétant ceux-là ; les uns n'étant que l'aspect permanent, les autres l'aspect temporaire d'un même moyen générique de satisfaire à un besoin identique. Les deux sont nés de la nécessité de faire connaître au pays ce qui se passe hors des frontières et de l'initier à l'économie et à l'ethnographie du monde. Les « hommes », ainsi que le dit M. Otlet, n'allant pas suffisamment jusqu'aux « choses de l'extérieur », les organisateurs de ces musées et expositions se sont efforcés de faire aller les « choses de l'extérieur » jusqu'aux hommes.

Les objets ainsi présentés, offraient cependant cette lacune « qu'il était impossible d'inférer de leur seul examen toutes les données expérimentales ou théoriques recueillies à leur propos ; un commentaire vivant et approprié était indispensable ; c'est pourquoi, parallèlement aux collections concernant, par exemple, les matières premières importables, les produits exportables et les modes d'emballage et de transport, les institutions du type des musées coloniaux et commerciaux (et les autres) ont été conduites à organiser, sous divers noms, *des services d'informations*, établis en étroite connexion avec les collections d'objets exposés ». Intégrés de cette manière, conclut M. Otlet, de tels organismes ont eu chaque jour une action utile plus étendue, et leur place s'est affirmée primordiale parmi les institutions destinées à développer l'expansion économique mondiale,

Les rapports intimes de ces trois organes de la documentation multiplieront leur effet utile. Les progrès de l'un profiteront aux autres. Au point de vue du pays ils ne constitueront qu'un grandiose organisme qui versera le renseignement sur les établissements d'instruction de tous degrés, sur les Académies, sur le peuple entier.

9. « Mettre les musées et les offices d'information en relation avec la presse, afin de la documenter dans sa tâche d'éducation du public au point de vue de l'expansion mondiale. »

La plupart des rapports qui traitent des moyens de répandre les goûts d'expansion citent en premier lieu la presse, le quatrième Pouvoir.

Le Congrès mondial ne pouvait manquer de l'exprimer dans l'une de ses décisions.

Ce fut M. Pety de Thozée qui proposa le vœu. Tandis qu'à la cinquième section MM. Arctowski et Simoens esquissaient leurs plans grandioses de musée mondial, M. Pety, tout en se déclarant plein d'admiration pour ces idées, soutenait qu'elles s'adressaient au monde scientifique et non aux masses. « Or, il s'agit de s'adresser à ces dernières. Aux masses, il faut parler par la presse. C'est le seul moyen. L'organisation d'un tel musée doit donc être en relations constantes avec la presse et s'en servir comme d'une tribune toujours ouverte. M. le baron Descamps appuya l'observation et l'assemblée la vota à l'unanimité.

Il ne s'agit pas seulement des journaux spéciaux, qui selon M. Gaston T'Serstevens ne peuvent rien pour la campagne préconisée; ceux qui les lisent sont déjà des con-

vertis, « leur amitié est acquise aux œuvres mondiales ; or, il ne s'agit pas de prêcher des convertis, mais de former des adeptes, et c'est pour cela que la presse quotidienne est indispensable ».

§ III. — Procédés de documentation.

Quand un pays jouira des bibliothèques les mieux outillées et des musées les plus complets, il lui manquerait un outil extrêmement précieux s'il ne possédait un Office perfectionné de documentation bibliographique.

Il faudrait qu'à tout moment le citoyen, savant ou homme d'action, qui a besoin d'un renseignement pour ses études ou ses affaires, pût s'adresser en pleine confiance à un organisme central, plus ou moins ramifié, qui avec grande rapidité lui fournit l'indication sollicitée. Un fabricant d'automobiles désire connaître la plus récente bibliographie sur les freins ou sur les avertisseurs ; un publiciste voudrait obtenir l'indication des derniers documents sur la question du féminisme ou de l'instruction obligatoire ; un commerçant souhaite de se renseigner sur les mœurs des Persans en matière de payement ; un conférencier a besoin de la nomenclature des articles parus à l'occasion de l'anniversaire de Mozart, du Dante, ou de Washington. — Actuellement, ils se perdent en recherches préliminaires pénibles, se butant souvent à des difficultés insurmontables. Passe encore s'il s'agit de nationaux. Mais quand il faut glaner les renseignements dans diverses littératures ; allez-moi donc parcourir des centaines de catalogues, à supposer que vous puissiez vous les procurer. — Supposez, au contraire,

qu'un Office central soit à portée; que tous les renseignements y soient classés dans un ordre logique; il suffira au préposé de prendre connaissance de votre question, de feuilleter avec méthode quelques classiers et de satisfaire à votre demande avec la même facilité que l'employé du chemin de fer renseignant les lignes les plus parfaites d'un trajet à imaginer.

Le Congrès mondial ne pouvait manquer de s'occuper de ces Offices de renseignements qui, pour être complets, doivent être internationaux.

Le vœu adopté par la cinquième Section est un modèle du genre. Il porte en soi son explication. Le voici :

« *En ce qui concerne les procédés de documentation :*

« *Considérant que la documentation rapide, intégrale, à jour, relative aux matières qui intéressent l'expansion mondiale, est nécessaire pour utiliser pleinement les données théoriques et pratiques éparpillées dans les innombrables publications qui sont imprimées chaque jour ;*

« *Considérant que la tâche de guider les chercheurs à travers les documents doit être confiée à des organismes spéciaux chargés de fournir aux intéressés des renseignements directs ;*

« *Considérant les résultats obtenus par les institutions créées jusqu'à ce jour en vue de mieux organiser la documentation et par les travaux qu'ils ont réalisés à cette fin ;*

« *Considérant spécialement les travaux de l'Institut international de bibliographie, qui sont basés sur la coopération internationale et l'unification des méthodes ;*

« *Considérant que les sections ou bureaux de documentation technique et scientifique spéciaux offrent au public*

des renseignements d'autant plus précis et complets que les administrations publiques et les institutions privées auxquelles ils se rattachent sont plus spécialisées (tels que, par exemple, les services bibliographiques du Congrès international des chemins de fer, de la Bibliographia geologica, de la Bibliographia zoologica de Zurich);

» Considérant que de semblables institutions — qu'il est désirable de voir se multiplier et développer — peuvent puiser une force de documentation dans l'uniformité de leur méthode, dans le caractère mondial de leurs collections documentaires, dans leur fédération avec l'Institut international de bibliographie;

» Le Congrès prend les résolutions suivantes :

I. » Il y a lieu d'organiser concurremment à l'enseignement et à ses cours, aux bibliothèques et à leurs dépôts de publications, aux musées et à leurs collections d'objets, des services d'information chargés d'agir comme intermédiaires entre le public et les documents, et de fournir directement aux intéressés, sous forme de consultation écrite ou verbale, des renseignements sur des points spéciaux qui concernent les matières économiques et géographiques;

II. » Il y a lieu de mettre à la disposition du personnel de ces services chargé de satisfaire aux demandes du public, des éléments de réponse abondants, méthodiquement recueillis et prêts à être utilisés;

» Pour l'organisation rationnelle des sources de renseignements, il y a lieu de préconiser l'application des méthodes documentaires de l'Institut international de bibliographie;

» Il y a lieu notamment de voir former dans les divers

services d'information, à côté des collections de livres, de périodiques, de catalogues, d'annuaires, de statistiques, de photographies, etc., un répertoire central de documentation dans lequel soient unifiées et coordonnées au jour le jour, en une sorte de cadastre permanent, toutes les données recueillies relativement aux lieux, aux personnes, aux institutions, aux produits.

III. *» Il y a lieu de faire fonctionner dans chaque pays un office central de documentation et d'information. Cet office doit être organisé par les pouvoirs publics avec le concours des libres associations ;*

» Il doit être largement accessible aux intéressés ;

» Cet office central doit être en relation avec des succursales organisées d'après les mêmes méthodes ;

» A l'intervention d'un office international, une entente doit intervenir entre les offices centraux des différents pays et des grands instituts internationaux, dans le but d'unifier leurs méthodes documentaires et d'échanger leurs informations et documents qui ont un caractère public.

IV. *» Le Congrès émet le vœu que l'Office international de bibliographie, que le Gouvernement belge a créé en 1895, soit érigé en service international ayant pour but d'organiser la documentation mondiale en matière économique, industrielle, commerciale, juridique et sociale, ainsi que les branches connexes ;*

» Le Congrès prie le Gouvernement belge de faire les démarches auprès des autres Gouvernements à l'effet de voir réaliser ce vœu. »

I. — LES CONSIDÉRANTS

1. Le principe du vœu est justifié ainsi par le *Manuel* de l'Institut international de Bibliographie, cité par un rapporteur :

« La science progresse par les efforts des savants de tous pays et de toutes spécialités. Il importe donc à l'homme d'étude comme à celui qui a charge d'enseigner, de se tenir au courant des travaux de ses prédécesseurs et de ses contemporains pour les utiliser et pour pousser plus loin l'investigation scientifique, en évitant des répétitions involontaires et des pertes de temps. Les hommes de pratique professionnelle (ingénieurs, médecins, juristes, commerçants, industriels) ont, d'autre part, besoin d'être guidés dans le domaine des écrits pour y trouver aisément les renseignements qui peuvent leur être utiles et qui peuvent leur apporter de sérieux éléments de succès dans leur action quotidienne. Le besoin est le même pour ceux qui ont à s'occuper de la gestion des affaires publiques, législateurs, administrateurs ou fonctionnaires. »

De son côté, M. Hadfield, président de l'*Iron and Steel Institut* disait : « Le temps qu'on gaspille se traduit toujours par une perte et un ralentissement dans le progrès. C'est à ce système de se tenir toujours au courant de sa branche, de pouvoir toujours retrouver à son sujet tout ce qui a été fait et dit, que j'attribue en grande partie les progrès rapides qui ont été accomplis aux États-Unis. On ne verra pas souvent, en effet, un Américain travailler à un problème déjà résolu ; et ceci est dû, en majeure partie, à ce qu'il tient ses références, et à son organisation documentaire si

bien au courant qu'il n'est jamais entraîné à devoir revenir sur une chose faite. »

Et M. Rigby Smith ajoutait : « Avec l'accumulation des matériaux, il faut qu'il se crée concurremment des moyens propres à les rendre accessibles. La quantité de littérature publiée est devenue tellement considérable que l'homme, sans un concours spécial, s'y perd et ne peut profiter des progrès constants de nos connaissances. Malgré tous ses efforts le travailleur ne peut arriver à puiser à toutes les sources d'information qui se présentent à lui, de même qu'il ne peut trouver à se renseigner sur un sujet sans se livrer à de longues recherches. Il est indispensable que la société possède une intelligente coordination du travail éparpillé de toutes les intelligences. »

De tout quoi M. Paul Otlet, l'éminent rapporteur de la question, concluait : « Le besoin d'une documentation précise, rapide, aisée, à jour, intégrale, limitée à l'objet recherché, est devenu de nos jours un besoin primordial pour l'homme d'action. Longtemps c'était là le propre des hommes d'étude. Mais dans toutes les pratiques de la vie, dans les opérations de l'industrie et du commerce, un effort considérable est fait de toutes parts pour sortir de la routine et pour mettre scientifiquement en valeur les utilités. Tout est discuté, tout est soumis à nouvel examen. Les projets, les réformes, les améliorations surgissent au continuel contact des hommes et des choses ; il faut les étayer, les contrôler, les adapter. Pour cela, il faut des renseignements, immensément de renseignements. Or, ceux-ci existent, recueillis et formulés à l'avance dans les innombrables documents publiés. Mais il faut mettre l'*offre* en relation avec la *demande*. »

La tâche n'est pas aisée. On évalue, en effet, de 20 à 25 millions les unités bibliographiques existantes, c'est-à-dire le nombre de livres et articles de revues qui ont été publiés jusqu'à ce jour.

2. • Considérant les résultats obtenus par *les institutions créées jusqu'à ce jour* en vue de mieux organiser la documentation et par les travaux qu'ils ont réalisés à cette fin ;

• Considérant spécialement les travaux de *l'Institut international de Bibliographie*, qui sont basés sur la coopération internationale et l'unification des méthodes ;

• Considérant que les sections ou *bureaux de documentation technique et scientifique spéciaux* offrent au public des renseignements d'autant plus précis et complets que les administrations publiques et les institutions privées auxquelles ils se rattachent sont plus spécialisées ;

• Considérant que de semblables institutions — qu'il est désirable de voir se multiplier et développer — peuvent puiser une force de documentation dans *l'uniformité de leur méthode*, dans le *caractère mondial de leurs collections* documentaires, dans leur *fédération* avec l'Institut international de bibliographie. »

Qu'est cet Office international de bibliographie, auquel s'accrochent tous ces considérants et le dispositif lui-même ?

Il a été fondé à Bruxelles il y a quelques années. Le Gouvernement belge nomme la Commission administrative et le subsidie. Le but est de « favoriser les progrès de l'inventaire, du classement et de la description des productions de l'esprit humain ; de déterminer les unités bibliographiques en vue de faciliter, d'internationaliser et de perfectionner le caractère scientifique de ce classement ».

L'étude des méthodes documentaires, de l'organisation rationnelle de la documentation en général, ajoute son secrétaire-général, a fait l'objet de l'Institut depuis sa création ; dans le domaine de la réalisation, il s'est attaché exclusivement jusqu'ici à l'élaboration du *Répertoire Bibliographique Universel*, mais des recherches et des essais ont été tentés pour appliquer les principes d'organisation de ce répertoire aux diverses branches de la documentation : documentation par le livre, par le journal, par la revue, par l'image photographique, etc. Ces principes s'inspirent des idées fondamentales suivantes : caractère international de l'organisation — coopération de groupes spéciaux et régionaux de travail — uniformité dans le classement des matières — réduction des éléments documentaires en unités aussi individualisées que possible — conservation de ces éléments sous la forme de répertoires en fiches mobiles — caractère universel attribué à chacune des collections de documents dont chacun des documents particuliers est conçu comme élément d'une collection idéale, complète, qu'il est possible et qu'il faut tendre à acquérir en son entier — office international pour organiser la coopération et élaborer le répertoire central de documents, prototype à l'image duquel sont établis, partout où il y a utilité, les répertoires particuliers qui en sont dérivés.

L'Office international a réalisé une œuvre immense. Chacun a pu s'en convaincre en visitant ses installations à Bruxelles. Au Congrès de Mons, le service de la documentation était fait par ses soins et on sait avec quelle maîtrise.

Il n'est donc pas étonnant que le Congrès ait choisi cet

organisme comme moyen de la documentation universelle qu'il souhaite. Il suffirait d'agrandir l'institution actuelle, d'amender de-ci de-là divers services, de l'internationaliser davantage, d'y unir, par un lien fédératif ou autre, les grandes institutions de documentation qui sous des noms divers fonctionnent en divers pays, d'uniformiser les méthodes.

II. — LES VŒUX

1. « Il y a lieu d'organiser concurremment à l'enseignement et à ses cours, aux bibliothèques et à leurs dépôts de publications, aux musées et à leurs collections d'objets, des services d'information chargés d'agir comme intermédiaires entre le public et les documents, et de fournir directement aux intéressés, sous forme de consultation écrite ou verbale, des renseignements sur des points spéciaux qui concernent les matières économiques et géographiques. »

Ce paragraphe a une portée à la fois étendue et restreinte : d'une part, il s'applique à toutes les espèces de services d'information ; d'autre part, il se réduit aux matières économiques et géographiques.

La première division est la conclusion directe des considérants. La seconde paraît ne correspondre ni à l'exposé des motifs, ni à l'esprit général de la cinquième section du Congrès.

a) Qu'il soit désirable que des services d'information aussi nombreux que possible soient fondés dans les pays expansionnistes, nul doute : les rapports et les débats sont unanimes. Ces services seront les compléments naturels de l'enseignement, des bibliothèques, des musées.

b) Mais pourquoi borner leur action aux renseignements géographiques et économiques? Le préambule ne laissait pas pressentir pareille conclusion. Le premier considérant vise « les matières qui intéressent l'expansion mondiale ». Cette notion est autrement étendue que « les matières économiques et géographiques », ainsi qu'il résulte de ce livre tout entier, de la masse des résolutions du Congrès et spécialement des vœux de la cinquième Section elle-même.

Il y a plus. L'institution bibliographique à laquelle le vœu accroche sa réforme entière, c'est l'Institut international de Bibliographie. Or, on vient de le voir, son but est universel.

Retournez maintenant la page, à l'endroit des vœux de la cinquième Section relatifs aux musées : n'est-ce point de musée mondial et universel qu'il s'agit, malgré que la question du programme fut plus restreinte?

Le Congrès lui-même enfin, d'économique n'était-il pas devenu pour ainsi dire général, civilisateur, ainsi qu'il a été démontré en bien des passages?

Comment donc expliquer ce vœu tassé dans les bornes étroites de l'économie et de la géographie?

Il est probable que les auteurs de la rédaction définitive — qui fut confiée à une Commission spéciale — voulurent insister sur les matières économiques et géographiques. Dans cette hypothèse, ces branches seraient exemplatives. Comme elles sont les plus importantes de celles qui « intéressent l'expansion mondiale », on les cite spécialement, mais sans esprit d'exclusivisme.

A moins qu'on n'ait voulu étendre tellement le sens de l'économie et de la géographie, que ces sciences perdant leur signification propre, comprennent dans leur aire arbi-

trairement imaginée, toutes les sciences sociologiques embrassant l'expansion civilisatrice des peuples.

Quel que soit le texte du reste, l'esprit est plus large et impose aux services d'information non seulement les matières géographiques et économiques, mais presque toutes les autres avec elles, car presque toutes peuvent contribuer à l'expansion.

2. « Il y a lieu de mettre à la disposition du personnel de ces services chargé de satisfaire aux demandes du public, des éléments de réponse abondants, méthodiquement recueillis et prêts à être utilisés.

» Pour l'organisation rationnelle des sources de renseignements, il y a lieu de préconiser l'application des méthodes documentaires de l'Institut international de Bibliographie.

» Il y a lieu notamment de voir former dans les divers services d'information, à côté des collections de livres, de périodiques, de catalogues, d'annuaires, de statistiques, de photographies, etc., un répertoire central de documentation dans lequel soient unifiées et coordonnées au jour le jour, en une sorte de cadastre permanent, toutes les données recueillies relativement aux lieux, aux personnes, aux institutions, aux produits. »

Le substantiel rapport de M. Otlet commente ces résolutions avec une réelle maîtrise.

Pour plus de clarté, tenons-nous en à une seule espèce de services, à ceux qui concernent spécialement les renseignements industriels et commerciaux.

Le *personnel* comprendra trois sortes d'agents aux fonctions de plus en plus déterminées, à mesure que l'institution se développe :

a) Ceux qui sont chargés de recueillir les renseignements et de procurer les documents qui les contiennent : agents diplomatiques et consulaires, représentants attitrés envoyés en mission spéciale, hommes d'étude, institutions et associations assumant la tâche de recueillir certaines données, etc. Ces agents d'information rédigeront les renseignements recueillis sous forme de documents pouvant être utilisés directement, sans aucune transformation, suivant les données méthodiques d'un formulaire commenté par des instructions écrites et conformément aux desiderata d'une enquête systématique permanente.

Afin de recevoir sans retard, ni lenteur, les renseignements les plus récents, les agents seront invités à les transmettre aussitôt qu'ils parviennent à leur connaissance, sur feuillets ou fiches séparées contenant chacun un seul objet et portant même, avec un titre adéquat et une date précise, le numéro correspondant de la classification des questions.

b) Les agents chargés de coordonner et d'organiser les renseignements recueillis selon les dispositions arrêtées pour en faire un ensemble systématique aisément utilisable : lecteurs, analyseurs, traducteurs, indexeurs, compilateurs, etc.

c) Les agents chargés de répondre aux demandes verbales ou écrites du public, en recourant eux-mêmes, à cet effet, aux collections documentaires.

Habituellement, il est pourvu à la *documentation* des services d'information par la formation de collections de documents originaux, réunis en bibliothèque, par la formation d'un répertoire central de renseignements et informa-

tions provenant de sources multiples et complété par divers répertoires annexes.

Ces collections comprennent des livres et brochures, des périodiques (revues et bulletins publiés par des associations ou institutions), des journaux, des catalogues industriels et commerciaux, des annuaires d'adresses, des documents iconographiques, des diagrammes et cartogrammes, des extraits de journaux, des notices manuscrites, des renseignements adressés par correspondance, etc. Ces collections sont « recueillies méthodiquement », d'une manière continue et en s'inspirant d'un plan d'ensemble. Elles sont disposées dans des meubles classeurs appropriés à chaque espèce de documents. Elles sont cataloguées et indexées au jour le jour. Elles réalisent ainsi, pour les matières industrielles et commerciales, le type moderne des bibliothèques conçues comme institution destinée à la conservation et « l'utilisation » des documents.

Dans un *Répertoire central de documentation*, sont enregistrés et conservés tous les renseignements destinés à servir de réponse aux questions du public. C'est une sorte de livre continu, de vaste encyclopédie de faits économiques, commerciaux et industriels constamment accru et susceptible de devenir complet, intégral, universel, véritable cadastre de ce qui existe dans ce domaine, archives vivantes du monde actuel, instrument pratique de la documentation et de l'information.

Les dispositions mêmes de ce répertoire permettent d'y concentrer, en un tout homogène et unique, l'ensemble des renseignements de toute nature recueillis au jour le jour, et qui risqueraient fort de s'égarer ou de devenir inconsultables

s'ils étaient accumulés sans ordre ni classement. Ce répertoire est constitué par utilisation des documents innombrables, de provenances diverses, non compris dans les collections, et auxquels on fait subir les opérations nécessaires pour les verser dans des cadres classificateurs et unificateurs; rapports, articles de revues, correspondance, extraits d'ouvrages, notes manuscrites, renseignements puisés dans la correspondance, découpures de journaux, etc. Les recueils de statistique, les publications consulaires, les publications administratives fournissent des sources abondantes à utiliser. Pour fusionner en un tout homogène et coordonné les documents divers, ils sont dépouillés et les renseignements réduits à leurs éléments analytiques ultimes, c'est-à-dire aux renseignements unitairement les plus simples. A chaque unité ou renseignement formant notice distincte, est consacrée une fiche mobile, soit que le renseignement ait été transmis, soit qu'il provienne du découpage et du collage de documents préexistants et conservés. Chaque fiche porte un titre ou intitulé, une mention indiquant l'origine, la provenance ou la source du renseignement, un numéro classificateur de la matière emprunté à une classification méthodique invariable. Les fiches portant les mêmes numéros de classification sont toujours réunies. Des fiches divisionnaires plus hautes et d'autre couleur séparent les fiches de renseignements en groupes distincts.

Le *Répertoire central de documentation* est composé de diverses parties affectées chacune à une espèce particulière d'information ou de document. Tels sont le répertoire des adresses, comprenant des listes choisies de personnes, de firmes et institutions classées par localité et par spécialité;

le répertoire des brevets d'invention ; la partie du *Répertoire bibliographique universel* et du *Répertoire iconographique universel*, élaborés par l'Institut international de Bibliographie, relative aux faits du commerce et de l'industrie, etc.

Le *Répertoire universel de documentation* substitue l'unité de sources à consulter à la multiplicité des recueils, registres, dossiers, documents divers. La compilation de renseignements sous la forme analytique permet de les utiliser comme éléments de réponse à toute question quelconque du public, que ces questions concernent des ensembles ou des détails, des aspects simples ou des complexes. L'emploi de la fiche mobile d'un même format permet en tout temps les additions, les modifications, les rectifications, les permutations. Des tables de classification, l'une par matières, l'autre par localités, et dont les rubriques systématiquement ordonnées et exprimées sous la forme concise de numéros classificateurs décimaux, assurent au classement un caractère désirable d'unité, de permanence, d'universalité et d'internationalisme. Quant à la rédaction des notices de renseignements, elle s'inspire de la nécessité d'être claire, concise, complète. Les dispositions-types les mieux appropriées, sont employées dans chaque cas sous forme de texte courant, de tableaux, de programmes, de schémas figuratifs. Place y est réservée pour les données futures chaque fois qu'il s'agit de faits continus. Les recommencements sont ainsi évités et la condensation des matériaux atteint un degré plus élevé.

Les faits viennent-ils donner un appoint à cette conception théorique d'un Répertoire documentaire central ?

Pour se convaincre qu'il est possible de réunir des centaines de mille renseignements en un vaste répertoire sur fiches classées, il suffit d'étudier l'organisation donnée par l'Institut international de Bibliographie au Répertoire bibliographique universel qu'il élabore. Ce répertoire comprend actuellement plus de six millions et demi de notices bibliographiques établies sur fiches séparées et dont les éléments sont rédigés suivant des règles uniformes. Ces fiches, établies en duplicata, sont classées en deux séries, l'une suivant l'ordre des noms d'auteurs des ouvrages, l'autre d'après l'ordre des sujets dont ils traitent. Ce classement est opéré à l'aide d'une classification bibliographique (classification décimale) dont les tables, entièrement imprimées aujourd'hui, ne comportent pas moins de trente-trois mille rubriques coordonnées. Le répertoire bibliographique universel, qui s'accroît tous les jours et qui devra comprendre jusqu'à cinquante millions de fiches, est d'une consultation extrêmement facile. Il substitue aux innombrables listes et recueils bibliographiques existants, qui sont fragmentaires, incomplets, anciens, une collection homogène, un instrument de recherche unique.

Le système des fiches tend à se généraliser de plus en plus. Imaginé pour la formation des catalogues de bibliothèques, il n'a pas tardé à trouver son emploi dans les administrations publiques et dans les maisons de commerce et d'industrie, notamment en Amérique et en Angleterre, plus récemment en Allemagne et en Belgique : catalogues, inventaires, listes d'adresses et de correspondants, registres d'état civil, listes de l'armée, cadastre des propriétés, éléments de comptabilité publique et industrielle, etc.

Quant à la classification uniforme, encyclopédique, internationale, s'exprimant en rubriques concises et d'une intelligibilité universelle, de nombreux essais en ont été faits en divers domaines avant la publication de la *Classification décimale*. Exemples : les classifications des expositions universelles, les classifications adoptées par les congrès internationaux des mathématiciens, des chimistes, etc.

Le procédé consistant à extraire par découpage certaines parties de publications imprimées, et à les reporter, par collage, sur des feuillets séparés, a été pratiqué notamment pour les collections de découpages de journaux. Les *Argus de la presse (Litterarische Bureaus)* l'exploitent sur une grande échelle. Dans les ministères et dans les grandes administrations publiques, les services de presse dépouillent systématiquement de cette manière tous les articles de journaux pouvant présenter quelque intérêt pour l'institution. La Bibliothèque fédérale suisse, à Berne, constitue par ce moyen des archives nationales de faits sociaux méthodiquement classés. Le Congrès international de la Presse a été saisi, en ses sessions de Vienne 1904 et Liège 1905, du projet de former un répertoire universel de la presse quotidienne par découpage et classement des articles de journaux.

Dans ce qui précède, il n'a été question que de la documentation économique.

Mais il est évident que les mêmes principes s'appliquent aux autres matières d'expansion mondiale et même à toutes les branches du savoir humain.

Ainsi entendu, le *Répertoire Central de documentation* pourrait à juste titre, ainsi que le suggère M. Otlet, être

dénommé *Répertoire Universel de documentation*, « le seul qui puisse répondre complètement aux besoins de l'heure présente et constituer pour le XX^e siècle, après tous les progrès réalisés en toute matière et l'accumulation formidable des matériaux fragmentaires et épars, une œuvre équivalente à ce que l'*Encyclopédie* a été pour le XVIII^e siècle ».

3. « Il y a lieu de faire fonctionner dans chaque pays un office central de documentation et d'information. Cet office doit être organisé par les pouvoirs publics avec le concours des libres associations.

• Il doit être largement accessible aux intéressés.

» Cet office central doit être en relation avec des succursales organisées d'après les mêmes méthodes.

» A l'intervention d'un office international, une entente doit intervenir entre les offices centraux des différents pays et des grands instituts internationaux, dans le but d'unifier leurs méthodes documentaires et d'échanger leurs informations et documents qui ont un caractère public. »

a) Le premier alinéa est la conclusion logique de tout ce qui a été produit précédemment. A toutes les institutions privées de renseignements qui pullulent actuellement dans les pays avancés, il faut, comme couronnement un *Office central permanent*.

Ce service sera organisé par les *pouvoirs publics*, mais avec le concours d'associations libres. Pourquoi? M. Otlet répond : « Les pouvoirs publics disposent de moyens d'investigation qu'ils sont seuls à pouvoir mettre en œuvre. L'action impartiale est une garantie en des matières qui touchent d'aussi près à des intérêts pécuniers. L'étendue

même de la documentation et les facilités d'accès à donner au public occasionnent des frais que la collectivité seule peut supporter. Il s'agit d'ailleurs d'un véritable service public à raison de l'intérêt général que présente le but à atteindre : entretenir et développer la vie économique de la nation. Quant au concours des associations, il se justifie par l'avantage de faire participer dans une large mesure les intéressés eux-mêmes au travail, au contrôle et aux initiatives des services publics. »

Ici encore, il convient d'étendre l'aire de l'application de cette argumentation réduite à l'Économie.

b) Comment le public sera-t-il renseigné ?

Il peut l'être soit par des publications plus ou moins périodiques, soit par des réponses directes aux demandes individuelles de renseignements.

Le premier mode se pratique de diverses manières qui toutes donnent des résultats excellents : souvent les relations des organes d'enquête sont *imprimées* et *publiées* dans celles de leurs parties qui intéressent le grand public ; cette publication se fait dans des recueils avec ou sans périodicité déterminée ; d'aventure, elles s'éditent directement sur fiches (moyen fécond de multiplier les répertoires dans tous les centres d'activité) ; plus rarement elles sont constituées en des compilations d'ensemble, résumant, condensant, à des périodes déterminées, tout l'état d'une question ou d'un ensemble de questions.

Dans le second mode, le public *recourt* aux offices de renseignements soit par des demandes verbales, soit par des demandes écrites. Il lui est répondu verbalement ou par écrit, soit en donnant une solution adéquate et

in expenso à ses questions, soit en lui remettant en lecture les notices elles-mêmes du répertoire central de documentation, soit en lui signalant les sources ou documents à lire et à consulter.

c) Le service central d'informations aura de multiples *succursales* installées dans les villes de province.

Ainsi, dit M. Otlet, se fait une large diffusion de renseignements dans le public. Les succursales, plus ou moins complètes, sont installées et fonctionnent comme services annexes à des institutions locales existantes, musées commerciaux et coloniaux, bibliothèques, associations, instituts, chambres de commerce, établissements d'enseignement à tous les degrés, consulats à l'étranger. Les succursales comme telles n'ont à assumer aucun travail pour recueillir ou coordonner des renseignements. Ce travail est opéré, une fois pour toutes, au service central, lequel reçoit tous les renseignements et documents, leur donne leur forme définitive, les catalogue, leur assigne les cotes de classement et ensuite en transmet aux succursales des duplicata tout élaborés et prêts à être utilisés. Certains documents plus rares forment des collections itinérantes et circulent de succursale en succursale, ou bien sont communiqués sur demande au siège de l'une d'elles, qui en demeure responsable vis-à-vis du service central.

L'organisation exposée fait appel à la plus large *collaboration de tous les organismes* existants et qui poursuivent pour l'information elle-même et la distribution des renseignements des buts connexes aux siens, telles notamment les chambres de commerce, certaines administrations publiques, les grands groupements industriels et scientifiques.

Voyez comme M. Otlet en vient au *Répertoire Universel* et dépasse aussi l'idée fondamentale de son propre rapport :

« La connexion et l'interpénétration des connaissances font une nécessité de la documentation. Il est peu de questions dont certains aspects ne concernent pas l'industrie, le commerce, la colonisation. La science de l'ingénieur, les travaux publics, l'hygiène, l'enseignement, la législation, les questions ouvrières, l'étude sociologique, ethnographique, anthropologique, psychologique, historique des races et des peuples, doivent être considérés comme des auxiliaires puissants de l'expansion économique, tant nationale que mondiale. »

Il suit de là qu'il y a lieu, pour la documentation et l'information, d'établir des liens permanents entre les grandes institutions existantes, liens purement fédératifs qui maintiennent entières leur constitution propre et l'autonomie de leur action.

« Il s'ensuit aussi qu'il y a lieu d'établir des connexions entre les œuvres et les travaux divers établis en ce domaine. De même que le Répertoire bibliographique des matières économiques a été conçu et partiellement réalisé suivant les mêmes méthodes que le répertoire bibliographique des autres sciences, de manière à pouvoir considérer que le groupement des divers répertoires particuliers constitue le Répertoire bibliographique universel — de même il convient de concevoir pour le Répertoire de documentation en matières économiques une organisation similaire à celle que les nécessités pratiques font entrevoir pour d'autres branches, de manière à former le Répertoire universel de documentation en toutes matières.

« Nous avons développé cette pensée ailleurs en ces termes : « Les offices documentaires seront des distributeurs de tous renseignements d'ordre scientifique. Organes de la conservation et de la diffusion de la science, ils la transmettent par la voie écrite du document, comme l'école et la chaire la transmettent par la voie orale. C'est dans ces offices que se rendra le travailleur désireux de disposer sur l'heure de données sûres, précises, parfaitement à jour et présentées sous une forme analytique telle qu'il puisse immédiatement les utiliser soit dans la construction ou synthèse personnelle qu'il entreprend, soit pour progresser dans la recherche qu'il se propose. Mais ces offices eux-mêmes entreprendront graduellement la publication du « Livre universel » qu'ils seront chargés d'élaborer et de conserver. Cette publication sera faite sous forme de feuillets volants ou de fiches, dont les plus récentes, résumant et condensant toujours davantage, remplaceront les plus anciennes.

« Enfin un jour viendra, étape ultime, où il sera librement reconnu, sinon par tous, du moins par la généralité, que toute publication doit être astreinte à des règles précises de rédaction, de composition, d'impression, de distribution. La forme du « Livre universel » sera alors la forme en laquelle seront faites toutes les publications scientifiques. La tâche des offices documentaires en sera singulièrement simplifiée. Le « Livre universel » se formera de soi, au jour le jour, par la réunion des feuillets des publications individuelles (classés et ordonnés selon les rubriques d'une classification sûre, précise et détaillée, et emmagasinés dans une série de meubles classeurs appropriés). Ce livre

donnera lieu à autant de duplicata intégraux ou partiels, complets ou abrégés, qu'il sera désiré par les instituts documentaires existants et par les particuliers. »

Le groupement des « Livres universels » de diverses sciences constituera par lui seul le *Répertoire Universel de documentation*. C'est en ce sens qu'on a pu dire que le livre de l'avenir, c'est l'office.

d) Ce quatrième alinéa a-t-il besoin d'explication ? Il applique à la documentation une idée devenue familière aux membres du Congrès mondial tant les vœux le réalisent systématiquement en divers domaines.

On sait d'ailleurs que divers essais, tentés dans ce domaine, ont donné des résultats excellents. Telles : la *Convention internationale des échanges littéraires* (1883) comprenant les publications scientifiques, artistiques et techniques ; l'entente relative au *Catalogue international de la littérature scientifique* ; et plus récemment, l'*Institut international d'agriculture*.

4. « Le Congrès émit le vœu que l'office international de bibliographie, que le Gouvernement belge a créé en 1895, soit érigé en service international ayant pour objet d'organiser la documentation mondiale en matière économique, industrielle, commerciale, juridique et sociale ainsi que les branches connexes.

« Le Congrès prie le Gouvernement belge de faire des démarches auprès des autres Gouvernements à l'effet de voir réaliser ce vœu. »

Cette partie du vœu fut proposée par M. Halot, consul du Japon à Bruxelles, au nom de plusieurs congressistes de marque. Elle fut vivement soutenue par S. E. don Manuel

dé Perálta, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Costa-Rica à Bruxelles. M. Aspé-Fleurimont voulut en faire l'objet d'un vœu spécial. La cinquième Section le vota à l'unanimité.

Il marque la deuxième phase de l'évolution logique des idées mondiales en matière de documentation. Il est un hommage mérité à l'effort colossal et admirable, réalisé depuis dix ans par l'Office de Bruxelles. Il est le point de départ de l'Office universel de Bibliographie, cette utopie d'hier, ce rêve d'aujourd'hui, cette réalité de demain.

§ IV. — Collaborations documentaires.

Le Congrès mondial émit deux vœux en faveur d'une collaboration documentaire spéciale, qui nécessite une étude particulière.

Le premier se rapporte à la collaboration des Instituts de Missions aux sciences ethniques et géologiques; le second au Bureau ethnographique international.

I. — LES INSTITUTS DE MISSIONS

Ce fut M. Dalémont, professeur à l'Université de Fribourg, qui développa le vœu. Il le présentait au nom de M. Brunhès, professeur de géographie à la même Université. Il s'appuyait sur les résultats fournis par l'organisation de l'Université de Fribourg qui donne des cours spéciaux pour explorateurs et missionnaires. A l'unanimité, moins une voix, la cinquième Section adopta la proposition suivante :

« En ce qui concerne la collaboration documentaire des Instituts de Missions :

» Le Congrès, considérant la nécessité de faire appel à tous les concours pour l'avancement des sciences ethniques et géologiques ;

» Considérant la situation particulièrement favorable dans laquelle se trouvent, à ce point de vue, les missionnaires, par suite de la permanence de leur établissement aux pays de colonisation ;

» Émet le vœu que les instituts de missions fassent donner à leurs membres une formation qui leur permette d'apporter une contribution importante à l'effort immense et collectif qui doit aboutir à la connaissance progressive de notre terre. »

a) Par « sciences ethniques » il convient d'entendre les sciences ethnographiques au sens le plus large, tel qu'il a été défini notamment au chapitre cinquième.

De même, pour les « sciences géologiques ».

Le paragraphe final justifie cette double extension. Il s'agit « d'aboutir à la connaissance progressive de notre terre » : sol, sous-sol et habitants.

Toute la géographie physique et humaine, tel paraît être le programme que le Congrès présente à la bonne volonté des missionnaires.

Cette invitation solennelle, dans une circonstance aussi exceptionnelle, témoigne d'un état d'esprit à souligner, comme il le mérite, tant il est rare et élevé.

C'est un coup d'aile dans la région de la justice, par dessus les plaines du préjugé et des querelles politico-religieuses.

Les luttes entre cléricaux et anti-cléricaux ont tellement oblitéré le sens du respect de l'effort d'autrui, qu'on en est venu, en plusieurs milieux, à refuser toute valeur scientifique sérieuse à un adversaire religieux.

Cette déplorable « scission » entre loyaux chercheurs de vérité, n'est pas seulement en opposition avec la solidarité nationale et internationale, elle est hautement préjudiciable à l'avancement de la science.

Une des gloires du Congrès de Mons sera d'avoir tenté un splendide essai pour remonter ce courant indigne de notre civilisation.

Que l'inventeur soit un catholique ou un libre-penseur, un juif ou un musulman, qu'importe à l'humanité ! Son génie a fait jaillir une étincelle de vérité, que son nom soit béni à travers les générations !

Dans les quatre cents rapports soumis au Congrès mondial, il n'est pas une phrase « d'intolérance ». Un souffle large anime toutes les pages.

Et parmi ces débats, souvent si passionnés, qui durant cinq jours, parmi les huit sections, ont mis en présence les opinions les plus opposées des deux mille cinq cents congressistes, qu'on cite une parole prêtant au soupçon d'intolérance !

Ce fut un spectacle assurément peu banal que de trouver, sur les questions d'enseignement notamment, souvent si irritantes, non seulement d'imposantes majorités mais des unanimités aussi nombreuses qu'impressionnantes.

C'était peut-être la première fois que se trouvaient ainsi réunis des pédagogues et des économistes, des explorateurs et des marins, des hommes d'affaires et des théoriciens, des

professeurs et des administrateurs, de tout sexe et de tous pays, de toutes nuances et de toute religion, des partisans des méthodes traditionnelles et des novateurs sans scrupules, des représentants d'empires et de républiques, des jaunes et des blancs, pâle-mêle. Imaginez cette collectivité sans lien, cette poussière d'individualités puissantes dont la plupart ne se sont jamais rencontrées ; placez-la en face du programme colossal du Congrès, commenté par quatre cents rapporteurs dont aucun ne consulte son voisin ni le Comité organisateur. A quelles discussions violentes ne faut-il pas s'attendre, surtout si l'on songe que six langues sont tolérées aux séances et qu'aux divergences d'opinions s'ajoutent infailliblement les malentendus d'audition.

Malgré tout, aucune parole regrettable ne fut prononcée, ni surtout aucun mot frisant « l'intolérance » religieuse la plus scrupuleuse.

On vit des coalitions étranges : des francs-maçons notoires combattre aux côtés des Jésuites, contre des petits Frères des Écoles chrétiennes et des protestants. Les politiciens n'y comprenaient rien : les œillères traditionnelles les empêchaient de voir qu'en ces solennelles assises internationales, il y avait surtout des hommes sincèrement épris de solidarité, poussés par des mobiles supérieurs, pleinement conscients de leur responsabilité devant les générations et faisant effort réel vers les meilleures solutions, d'où qu'elles vinssent.

Et quand, au sein de la cinquième Section — d'où étaient partis ces grands vœux internationaux qui provoquèrent l'enthousiasme — un Suisse proposa de demander aux missionnaires, en un vœu spécial, de collaborer à l'œuvre

scientifique de la géographie universelle, non seulement il n'y eut pas une voix discordante, mais ce fut une acclamation unanime.

Ces explorateurs et ces coloniaux connaissent les missionnaires; ils les ont vus à l'œuvre sous l'Équateur et dans les déserts, parmi les sauvages et les barbares. Entre ces « accomplisseurs » de tous noms s'est établie une sympathie admirative réciproque. Pour faire monter l'idée civilisatrice d'un degré, ce n'est pas trop de la collaboration de tous. En face de l'immensité de ces buts communs à atteindre, combien ridicules paraissent les oppositions qui font la fortune des politiciens en plusieurs pays!

A Mons, on s'était haussé à la taille des « expansionnistes ». La multitude des Belges vivaient d'ailleurs depuis des mois dans la fièvre de l'anniversaire patriotique.

A tous, il sembla que pour réaliser la connaissance la plus rapide et la plus parfaite possible du monde et de ses habitants, il fallait adresser un appel direct à ceux qui, dans les pays neufs, sont les représentants les plus permanents de la civilisation : les missionnaires de toute confession.

Au dévouement pour leurs idées, à la charité pour les indigènes, pourquoi le missionnaire ne joindrait-il pas la préoccupation du renseignement? Ne serait-ce pas une autre forme de la charité? Qui sait si le document recueilli, au hasard d'une conversation ou d'une promenade, ne sera pas l'étincelle qui provoquera la découverte d'une de ces lois sociales aux conséquences gouvernementales sans limites, à travers les générations? Peut-être que cette fleur qui frémit à vos pieds contient une formule de santé, de la nourriture ou de l'industrie en puissance. Ce caillou que vous

foules n'est-il pas le signe de la mine précieuse qui donnera du pain à des milliers d'êtres humains ? Cette mouche chasseresse des pucerons nocifs, observez-la, faites-la connaître dans ses conditions d'habitat, de développement, de mœurs : probablement, sauverez-vous des cultures et partant les groupes d'hommes qui en vivent.

Ne négligez point de rapporter avec soin les récits des indigènes qui racontent l'histoire ou le mythe de la race : c'est dans ce champ que la science ira puiser les règles de l'ascension progressive de ces peuples que vous évangélisez ; de l'expérience comparée, surgiront peut-être des formes de rythmes, sinon des lois qui marqueront les étapes à parcourir successivement par une peuplade que vous voulez élever jusqu'à votre idéal sublime. N'oublions jamais que l'humanité est plus ou moins asservie aux transmissions du passé : les morts donnent, sinon des ordres, du moins des conseils auxquels nous obéissons le plus souvent ; ils ne sont pas morts, ils sont en grande partie notre activité vivante. « Rien d'arbitraire ne fleurit chez les êtres, a-t-on dit ; jamais une feuille n'apparaît sur eux qui n'appartenait pas à leur principe. » Réduisez, autant que vous le pouvez, le déterminisme de ce principe, du moment qu'il est appliqué à l'humanité. Encore restera-t-il que dans votre œuvre d'évangélisation, vous ne pourrez élever la tribu sauvage qu'étape par étape. Précipiter ou mal diriger, n'est-ce pas risquer de tout compromettre ? Or, c'est des renseignements comparés transmis par tous les hommes d'expérience tels que les missionnaires, que la science tirera peu à peu les règles « d'élever » ces peuplades aux stades supérieurs ; elle découvrira les lignes de la moindre résis-

tance. Collaborer à cette œuvre grandiose, n'est-ce pas un but digne des ministres de l'Évangile, de la Vérité et de la Charité ?

Ah, si tous voulaient !

Imaginez donc l'immensité de la moisson. De tous les points du globe, des renseignements vécus se déversant par toutes les voies de communication dans un centre commun où le tri, la mise en œuvre et le classement méthodique s'opèrent, avec le soin et la précision des œuvres scientifiques. Toute cette richesse communiquée systématiquement aux représentants du savoir qui comparent, supposent, discutent. De temps à autre, des éclairs de vérité illumineraient ce labeur collectif et le guideraient vers les sommets du rythme et de la loi.

Mais pour que les missionnaires aident ainsi puissamment à l'alimentation de la Science, il importe que dans les Instituts qui les forment, on s'occupe de leur préparation à cette partie spéciale de leur mission.

Pour la géologie pratique, quelques conférences doublées d'excursions bien dirigées suffiraient, ainsi qu'on a pu s'en convaincre à diverses reprises au cours de ce livre.

L'ethnographie n'exige pas davantage. L'expérience de la Société belge de sociologie est là pour l'attester. Elle prépare les futurs missionnaires qui le désirent à la manière d'observer les mœurs, les coutumes des indigènes et de consigner ces observations en réponse à des questionnaires qu'elle délivre.

Il suffirait de généraliser cette pratique.

A qui les missionnaires enverraient-ils leurs observations ? La Société belge de sociologie s'en charge dès à

présent. Ses membres travaillent l'œuvre du missionnaire, la mettent au point, la parent de sa toilette.

Il est vraisemblable qu'aussitôt que le Bureau international d'ethnographie, dont il va être question, sera entré en activité, la Société belge de sociologie, comme tous les organismes scientifiques affiliés, versera dans le trésor commun le produit de ses observations et de ses recherches, tant directes qu'indirectes.

Ainsi serait réalisée la centralisation mondiale désirée par le Congrès, œuvre de solidarité internationale d'une incalculable portée scientifique et humanitaire.

II. — BUREAU INTERNATIONAL D'ETHNOGRAPHIE

La deuxième question de la cinquième Section attira l'attention spéciale de la science européenne. La voici :

« Quels sont, dans les pays neufs, les meilleurs modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ? »

« Convient-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun, et de définir ce programme ? Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques, l'organisation de missions, l'élaboration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc., la création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc. ? »

Sept rapports répondirent à cette question :

Le premier émanait de Sir Edward Brabrook, ancien

président de la *Folklore Society* et de l'*Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, de Londres.

Le deuxième de M. A.-H. Keane de l'Université de Londres, ancien vice-président de l'*Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*.

Le troisième de M. Franz Heger, Königl. und Kaiserl. Regierungsrat, directeur du Hofmuseum de Vienne.

Le quatrième de M. A.-W. Nieuwenhuis, professeur d'ethnologie à l'Université de Leyde.

Le cinquième de M. S.-R. Steinmetz, privatdocent de sociologie à l'Université de Leyde.

Le sixième de M. Jos. Halkin, professeur de géographie ethnographique à l'Université de Liège.

Le septième de M. Th. Gollier, chargé du cours d'Institutions de l'Extrême-Orient à l'Université de Liège.

Le 24 septembre 1905, dans son discours inaugural du Congrès, en assemblée plénière, en présence de S. M. le Roi Léopold II et des représentants officiels des Puissances, M. Beernaert, ministre d'État et président du Congrès mondial, exprima l'espoir, qu'en matière ethnographique, un organisme international permanent pourrait être créé sans tarder.

Le 25 septembre 1905, sous la présidence de M. le baron Descamps, le rapport général sur la question ethnographique fut présenté par M. Pourtaix, secrétaire de la section.

M. Fraipont, membre de l'Académie royale de Belgique et professeur à l'Université de Liège, constatant l'accord de tous les rapporteurs sur les points essentiels, résuma leurs conclusions dans la motion suivante :

« La cinquième section du Congrès international d'expansion économique mondiale réuni à Mons :

• *Considérant qu'il importe au plus haut point de posséder une documentation scientifique aussi complète que possible sur l'état social, les mœurs et les coutumes des différents peuples, spécialement ceux des peuples de civilisation inférieure, pour faire rendre son maximum d'effets utiles à l'expansion civilisatrice vers les pays neufs ;*

• *Considérant que plusieurs institutions (et notamment la Commission scientifique du Musée de Tervueren de l'État indépendant du Congo, le British Museum, le Smithsonian, les musées de Berlin, de Leyde et de la Société anthropologique d'Autriche), ont pris à cette fin d'utiles initiatives, mais à base nationale ;*

• *Considérant qu'il importe, pour arriver plus rapidement, plus sûrement et plus complètement à cette connaissance scientifique, de solidariser et d'unifier tous les efforts de documentation, peut-être d'après un programme général et commun ;*

• *Considérant que la Société belge de sociologie a pris la louable initiative d'une vaste enquête internationale et collective sur les peuples dont il s'agit ;*

Propose au Congrès mondial d'émettre les vœux suivants :

1° • *Qu'un bureau international d'ethnographie soit créé, ayant pour but : a) de publier des questionnaires ethnographiques et sociologiques et éventuellement d'unifier ceux qui existent ; b) d'envoyer, par l'intermédiaire des autorités compétentes, ces questionnaires aux fonctionnaires coloniaux, aux explorateurs, aux missionnaires, etc. ;*

c) de publier des réponses à ces questionnaires, toutes sur un même plan; d) de distribuer ces réponses à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, collaborent à l'enquête;

2° « Que tous les musées d'ethnographie, que toutes les sociétés d'ethnographie, de sociologie, de géographie, que tous les ethnographes, anthropologues, sociologues, soutiennent cette œuvre par tous les moyens dont ils disposent ;

3° « Que tous les gouvernements s'intéressent à cette enquête, facilitent, dans leur sphère d'action, les travaux du bureau international et soutiennent celui-ci par les moyens qu'ils jugeront les plus à propos ;

4° « Que de toutes les publications ethnographiques, un exemplaire soit gracieusement envoyé au bureau international et que celui-ci publie tous les ans un catalogue des ouvrages parus relatifs à l'ethnographie, ce terme pris dans son sens le plus large ;

5° « Que le Gouvernement belge soit invité à saisir les Gouvernements étrangers de ce vœu ;

« Charge une Commission internationale de prendre toutes les mesures utiles pour aboutir rapidement et pratiquement. »

M. Skiff, directeur du Field Columbian Museum de Chicago, propose d'ajouter que le lieu de la réunion de la Commission soit Bruxelles, capitale du pays d'où est partie l'idée.

A la discussion prirent part : MM. Heger, Fraipont, Halkin, P. Vermeersch, Van Ortroy, baron de Haulleville, Steinmetz, de Peralta, Skiff, Van Overbergh.

La proposition fut votée à l'unanimité.

Aussitôt, M. Heger proposa de constituer une Commis-

sion internationale provisoire que prévoyait la motion adoptée.

L'assemblée désigna :

Comme représentants des États-Unis d'Amérique : M. le président de la Smithsonian Institution ; M. Skiff, directeur du Field Colombian Museum, à Chicago.

Comme représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande : M. Haddon, professeur à l'Université de Cambridge ; M. Keane, de l'Université de Londres.

Comme représentants de l'Allemagne : M. von Luschan, professeur à l'Université de Berlin, directeur du Musée d'ethnographie de Berlin ; M. le professeur R. Andree, à Munich.

Comme représentants de la France : M. Hamy, conservateur du Musée d'ethnographie du Trocadéro, professeur d'histoire naturelle au Museum de Paris ; M. le président de la Société d'ethnographie de Paris.

Comme représentants de l'Autriche-Hongrie : M. Heger, directeur du Königl. Kaiserl. Hofmuseum de Vienne ; M. Schmidt, de la Société du Verbe Divin, directeur de la Maison des missionnaires de Saint-Gabriel, Mödling, près Vienne.

Comme représentants de la Hollande : M. Steinmetz, privatdocent de sociologie à l'Université de Leyde ; M. Nieuwenhuis, professeur d'ethnographie à l'Université de Leyde.

Comme représentant de la Suisse : M. R. Martin, professeur d'anthropologie à l'Université de Zurich.

Comme représentants de la Belgique : M. Van Overbergh, directeur général de l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction

publique de Belgique, président de la Société belge de sociologie; M. Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique; M. le capitaine-commandant Lemaire, explorateur.

L'assemblée désigna, comme président de cette commission internationale provisoire, M. Van Overbergh; comme secrétaire, M. Jos. Halkin, professeur de géographie ethnographique à l'Université de Liège; comme secrétaire-adjoint, M. Gollier, chargé du cours d'Institutions de l'Extrême-Orient à l'Université de Liège.

La séance de clôture applaudit chaleureusement à ce vœu colossal, dont les proportions étaient vraiment dignes du Congrès.

A le relire avec attention, on se persuade qu'il s'explique par son énoncé. Son architecture est tellement bien équilibrée, ses motifs sont si harmoniquement décrits, que son esprit transparait dans ses formes et qu'il n'est besoin d'aucun commentaire.

Aussi bien, tout ce livre y mène, peut-on dire. Presque chaque groupe de résolutions le préparent ou le supposent. Il est l'aboutissement logique du Congrès lui-même.

Comment, en effet, préparer la jeunesse aux carrières vers les pays neufs, si de ces pays neufs nous n'avons une connaissance approfondie, basée sur d'innombrables observations, classées et mises au point, à l'usage du personnel enseignant? Serait-ce sage de risquer des vies précieuses en tablant sur l'inconnu qu'on peut dissiper? Les capitaux s'en iront-ils volontiers vers des contrées dont on ne connaît ni les habitants ni leurs coutumes?

Le savoir est la force : si les nations qui mènent le

monde ont pour mission d'élever les peuples incultes à une civilisation supérieure, comment le feraient-ils avec succès s'ils les ignorent dans leur vie réelle. On dirige la croissance d'une plante dans le sens de sa nature; aller à l'encontre de celle-ci c'est tarir la source de sa vie, l'anémier, l'anéantir.

De quelque côté donc que vous envisagiez l'expansion, vous vous heurtez à la nécessité de la « documentation scientifique aussi complète que possible sur l'état social, les mœurs et les coutumes des différents peuples, spécialement ceux des peuples de civilisation inférieure ».

Le Congrès l'a tellement bien compris que sans perdre un instant, au milieu des applaudissements répétés, il a désigné une Commission internationale afin « d'aboutir rapidement et pratiquement ».

Le Bureau s'est mis à l'œuvre sans tarder. Il a soumis à la Commission un projet « de convention internationale concernant la création d'un bureau international d'ethnographie ».

Après avoir été approuvé par tous les membres, l'avant-projet a été présenté au Gouvernement belge qui, sans hésiter, a accepté la mission d'en saisir les Gouvernements étrangers. Actuellement, les négociations suivent leur cours.

Il est probable que dès 1906 une conférence internationale préparatoire pourra être tenue à Bruxelles et que les destinées officielles de la grande œuvre de solidarité internationale pourront être fixées définitivement.

INDEX DES PRINCIPALES PERSONNES CITÉES

- ARRONZES (le duc des),** 524 (Vol. II).
ALEXANDRE, 224 (Vol. I).
ALEXIS (Frère), 239, 241, 244 (Vol. I).
AMUNDEN, 524 (Vol. II).
ANDRÉE, 602 (Vol. II).
ARBOS, 394 (Vol. II).
ARICOWSKI, 376, 379, 524, 546, 548, 549, 567 (Vol. II).
ARISTOTE, 168 (Vol. I).
ARTOT, 392, 393 (Vol. II).
ARTOT, M^{me}, 393 (Vol. II).
ASPLEY, 347 (Vol. II).
AÏFF-FLAUMONT, 484, 485, 486, 487, 591 (Vol. II).
ATMANN, 118 (Vol. I).
BAIN, 131 (Vol. I).
BAKER, 46, 49, 234 (Vol. I), 339 (Vol. II).
BAUDIN, P., 78 (Vol. I).
BAUND, 189, 196, 205 (Vol. I).
BEAUFIEU, 74 (Vol. I).
BECH, 504, 505, 506 (Vol. II).
BECKHAERT, Introd. XXIII, 33, 42, 43, 129, 234 (Vol. I), 599 (Vol. II).
BEU, 218 (Vol. I), 306, 321, 323 (Vol. II).
BELJANE, 74 (Vol. I).
BENSÉ, 63, 75, 95 (Vol. I).
BERLITS, 69, 71 (Vol. I).
BERNÉ, 217 (Vol. I).
BERTHELOT, 214 (Vol. I).
BICKMORE, 557 (Vol. II).
BIOT, 212 (Vol. I).
BLANC, 393 (Vol. II).
BLOWEL, G., 234, 235 (Vol. I), 414, 415 (Vol. II).
BLONDEAU, 24, 140 (Vol. I).
BOIS, D., 477 (Vol. II).
BOISSACQ, 207, 208, 210 (Vol. I).
BONERSON, 356 (Vol. II).
BONNAN, M^{me}, 393 (Vol. II).
BOWDELLET (Frère), 221, 224 (Vol. I).
BOYER, 87, 88 (Vol. I).
BRANROCK (Sir Edward), 598 (Vol. II).
BRAUN, Alex., 396 (Vol. II).
BREDA, 302, 304, 305 (Vol. II).
BREYCHA, (D^r), 224 (Vol. I).
BRICTEUX, 82, 85 (Vol. I).
BRIFAUT, 247 (Vol. I).
BRUCE, 524, 525 (Vol. II).
BRÜCK, 225, 226 (Vol. I).
BRUNETIER, 162, 174, 179, 200 (Vol. I).
BRUNNES, 240 (Vol. I), 344, 346, 487, 591 (Vol. II).
BRUYLANT (le lieutenant général), 66, 73, 77, 159, 195 (Vol. I).
BUYER, O., 257, 258, 259 (Vol. I).
CANEL, 393 (Vol. II).
CANEL, M^{me}, 393 (Vol. II).
CANNAERTS, 249 (Vol. I).
CANTHELANX, 122 (Vol. I).
CAPART, J., 558, 559, 560, 561, 562 (Vol. II).
CAPELLE, 356 (Vol. II).
CASOTTI, 294 (Vol. II).

- CASTELKIN (Père), 48, 134, 176, 188, 196 (Vol. I), 430, 431, 432, 424, 425, 427 (Vol. II).
- CAUCHIE (Chanoine), 226, 227, 228 (Vol. I), 363, 366, 367, 371, 372, 373 (Vol. II).
- CHAMBERLAIN, 333 (Vol. II).
- CHARCOT, 524 (Vol. II).
- CHEVAL (D^r), 399, 403, 406, 407 (Vol. II).
- CHRISTOLM, 344 (Vol. II).
- CIGÉRON, 163, 166, 170 (Vol. I).
- COLIN, 506 (Vol. II).
- COLLARD, 196 (Vol. I).
- COLLETTE, 192, 205, 251, 253 (Vol. I).
- COLLONGE, 69, 71, 72, 74, 75 (Vol. I).
- CONSOLO, 394 (Vol. II).
- COOK, 118 (Vol. I), 524 (Vol. II).
- COURAU, 396 (Vol. II).
- CRISHOLM, Hugh, 332 (Vol. II).
- CRUTTEN, G., 229, 230, 245, 246, 248, 250 (Vol. I).
- CUVELIER, A., 516, 519 (Vol. II).
- DALÉMONT, 301, 304, 591 (Vol. II).
- DAMSEAUX, 26 (Vol. I).
- D'ANDRIMONT, 219 (Vol. I), 306, 470 (Vol. II).
- DARTE, 568 (Vol. II).
- DAUVE (D^r), 399, 403, 406, 407 (Vol. II).
- DE BARTS, 187 (Vol. I).
- DE BAUW, 355 (Vol. II).
- DE BECKER (Chanoine), 389, 390 (Vol. II).
- DE BÉRIOT, 393 (Vol. II).
- DE BRABANT, Siger, 336 (Vol. II).
- DE BRAY, 406 (Vol. II).
- DEBROUX, 394 (Vol. II).
- DE BRUGES, Gauthier, 385 (Vol. II).
- DE CEULENBER, 184 (Vol. I).
- DE CRUTTEN, 429 (Vol. II).
- DECHENNE, 506, 507 (Vol. II).
- DECKERT, 343 (Vol. II).
- DE CLEYE (Père), 409 (Vol. II).
- DE COUBERTIN (Baron Pierre), 10, 291 (Vol. I).
- DE CROSBET, Francis, 392 (Vol. II).
- DE FONTAINES, Godefroid, 385 (Vol. II).
- DE FORMANOIR DE LA CAZELLE, 357 (Vol. II).
- DE GAND, Henri, 385 (Vol. II).
- DE GERLACHE, 125 (Vol. I), 508, 524 (Vol. II).
- DE GIRARD, 178, 187, 196, 237, 249 (Vol. I), 535 (Vol. II).
- DE GREY, 393 (Vol. II).
- DEHALU, 547 (Vol. II).
- DE HAULLEVILLE (Baron), 424, 425, 427, 484, 488, 601 (Vol. II).
- DEJACK, 25, 190, 192, 193, 195, 196, 204, 205, 209, 285, 286, 287, 288 (Vol. II).
- DE JONGHE, 380 (Vol. II).
- DE LALLEUX, 18 (Vol. I).
- DE LANESSAN, 457 (Vol. II).
- DE LAUNAY, 327 (Vol. II).
- DELAY, 355 (Vol. II).
- DELECROIX, 196 (Vol. I).
- DE LEMNER, 301, 302, 304, 309, 315, 319, 320, 323 (Vol. II).
- DE LESSINES, Gilles, 385 (Vol. II).
- DELVILLE, J., 392 (Vol. II).
- DELVIN, J., 392 (Vol. II).
- DEMARTE, 327 (Vol. II).
- DEMENT, 21 (Vol. I).
- DEMOLDER, 392 (Vol. II).
- DEMOLINS, 127, 146, 210, 211, 219, 222, 229 (Vol. I).
- DEMOOR (D^r), 7, 21, 47, 48, 49 (Vol. I).
- DE MOT, 526 (Vol. II).
- DE MUNCK, E., 394 (Vol. II).
- DE MUNCK, F., 394 (Vol. II).
- DEWÈVE, 5, 6, 7, 24 (Vol. I).
- DE NIVELLES, Bernier, 336 (Vol. II).
- DE PAUW, 394 (Vol. II).
- DE PERALTA (don Eim.), 591, 601 (Vol. II).
- DE PRATERE, 392 (Vol. II).
- DE RAET, 507 (Vol. II).
- DE RYCKERE, 500 (Vol. II).
- DESCAMPS (Baron), 458, 525, 557, 599 (Vol. II).
- DESCHAMPS, 77, 78 (Vol. I), 302, 304, 306, 307, 309, 311, 316, 317, 406 (Vol. II).
- DESWERT, 394 (Vol. II).
- DE VRIÈRE (Baron), 122 (Vol. I).
- DE WILDEMAN, 477 (Vol. II).
- DE WINDS, 417, 420 (Vol. II).
- DEWULF, 385 (Vol. II).
- DIDON (Père), 246 (Vol. I).
- D'INDY, Vincent, 393 (Vol. II).
- DIRNAELI, 188 (Vol. I).
- DONT, 221, 222, 224, 229 (Vol. I).
- DOUDELET, 392 (Vol. II).
- DUBOIS, Marcel, 344 (Vol. II).

- DUFFERIN (Lord), 449 (Vol. II).
DUPRANNE, 398 (Vol. II).
DU MONCEAU DE BERSEDAEL (comte Arnold), 130 (Vol. I), 424, 425, 427 (Vol. II).
DUPONT, A., 393 (Vol. II).
DUPOIS, J., 393 (Vol. II).
DUTRIEUX, H., 354 (Vol. II).
DUTRON, 231, 233, 236, 237, 239, 255 (Vol. I).
ECKERT, 343 (Vol. II).
EVERARDI, 393 (Vol. II).
EYROLLES, 232 (Vol. I).
FAIGNANT, 320, 341, 347, 348, 349, 360 (Vol. II).
FAMENNE, 110 (Vol. I).
FÉLIX (Père), 123 (Vol. I).
FERRARI (Commandeur), 347 (Vol. II).
FÉTS, 392 (Vol. II).
FEUTRY, 31, 122 (Vol. I).
FIERENS-GEVAERT, 391, 392 (Vol. II).
FIRKET (D^r), 462, 463, 464, 465, 466 (Vol. II).
FLAMACHE, 305, 313, 315 (Vol. II).
FLAMENT, 65 (Vol. I).
FLAUBERT, 392 (Vol. II).
FLURQUIN, 62 (Vol. I).
FLON, P., 394 (Vol. II).
FOKKER, 88 (Vol. I).
FOSSÉPREZ, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 28 (Vol. I).
FOUBERT, 65, 78, 79 (Vol. I).
FOUILLÉE, 212 (Vol. I).
FOURMARIER, 396 (Vol. II).
FRAIKIN, 114, 131 (Vol. I).
FRAIPONT, 599, 601, 603 (Vol. II).
FRANCE, César, 393 (Vol. II).
FRIEDRICH, 343 (Vol. II).
FRIS, 227 (Vol. I).
FROBEL, 117 (Vol. I).
FROMENTIN, 252 (Vol. I).
FUCHE, 327 (Vol. II).
GAULLE, 360 (Vol. II).
GAUTIER, Th., 252 (Vol. I).
GÉRARD, 268, 290, 291, 292 (Vol. I), 532 (Vol. II).
GEVAERT, 393 (Vol. II).
GHISLAIN, 278 (Vol. I).
GILLOX, 302, 304, 310, 311, 312, 315, 317, 508, 509, 510 (Vol. II).
GIRAULT, 460 (Vol. II).
GLADSTONE, 188 (Vol. I).
GODEFROID, 393 (Vol. II).
GORTBLOET, 510, 512, 513, 515 (Vol. II).
GOLLIER, 599, 603 (Vol. II).
GONNARTE (D^r), 12, 13, 46 (Vol. I).
GOSQUIN, 344, 346 (Vol. II).
GRÉGOIRE, 254 (Vol. I).
GUILLAUME II (S. M. l'Empereur), 522 (Vol. II).
GUILMAUT, 394 (Vol. II).
HABETS, 306, 321 (Vol. II).
HADDON, 602 (Vol. II).
HADFIELD, 572 (Vol. II).
HALKIN, Jos., 260 (Vol. I), 599, 601, 603 (Vol. II).
HALOT, 562, 563, 564, 565, 590 (Vol. II).
HAMÉLIUS, 80, 81 (Vol. I).
HAMY, 602 (Vol. II).
HARMANT, 310, 314, 317, 319, 320 (Vol. II).
HARMIGNIE, 26, 132, 137, 140 (Vol. I).
HASSELMANS, 393 (Vol. II).
HAUSNECHT, 187, 196 (Vol. I).
HAVET, 462, 466 (Vol. II).
HEGER, 599, 601, 602 (Vol. II).
HELLEPUTTE, 304 (Vol. II).
HELMOLT, 371 (Vol. II).
HENRION (le capitaine), 121 (Vol. I).
HERBERTSON, 344 (Vol. II).
HERMANOWSKI, 394 (Vol. II).
HOFFMANN, 55, 178, 180, 183, 190, 191, 192, 196, 204, 205 (Vol. I).
HOMÈRE, 168 (Vol. I).
HOVELACQUE, 74 (Vol. I).
ITO (Marquis), 402 (Vol. II).
JACOBS, 393 (Vol. II).
JACQUEMIN, 218, 219, 235, 237 (Vol. I).
JAMES, William, 415 (Vol. II).
JAMES, 262 (Vol. II).
JANSSENS, 393 (Vol. II).
JASPERS (Père), 211, 212, 213, 214, 216 (Vol. I).
JEHIN, 394 (Vol. II).
JOTTRAND, 341 (Vol. II).
KANN, 295 (Vol. I).
KRANK, 599, 602 (Vol. II).
KRAENTZEL, 232, 249 (Vol. I).
KRUPP, 122 (Vol. I).

- KURTZ**, 187, 193, 196, 196, 197, 196, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 206 (Vol. I).
LAMBERT, 393 (Vol. II).
LAMOURE, 394 (Vol. II).
LAMPRECHT, 224 (Vol. I).
LARGLIN (Sir J. Lawrence), 338 (Vol. I).
LASSEH, 394 (Vol. II).
LAUTERS, M^{me}, 393 (Vol. II).
LEBRUN (D^r), 481, 482, 544, 553, 554, 555, 556, 557 (Vol. II).
LECOINTE, A., 495, 498, 510, 511, 515 (Vol. II).
LECOINTE, G., 503, 504, 523, 524 (Vol. II).
LEFEVRE (le capitaine-commandant), 16, 23, 24, 25, 26, 28, 28, 36, 40, 47, 48, 54 (Vol. I).
LEFEVRE, Charles, 8, 9 (Vol. I).
LEFÈVRE, 49, 192 (Vol. I).
LEHARD (Ch.), 137 (Vol. I), 497 (Vol. II).
LEMAIRE (le capitaine-commandant), 68 (Vol. I), 603 (Vol. II).
LEMAITRE (D^r), 186 (Vol. I).
LE MARTEL (le capitaine-commandant), 451, 452, 453, 471, 472, 474, 476, 480, 488, 490 (Vol. II).
LEWIS (Abbé), 99 (Vol. I).
LEWIS, J., 394 (Vol. II).
LEMONNIER, Camille, 392 (Vol. II).
LEPOEHL, Jef, 391 (Vol. II).
LÉONARD, 393 (Vol. II).
LÉOPOLD II (S. M. le Roi), Introd. xxi, 68, 100, 136 (Vol. I), 342, 522, 525, 599 (Vol. II).
LEPLAT, 468 (Vol. II).
LEBOTTON, 394 (Vol. II).
LINS, 7, 8, 14, 15, 17, 19, 23, 25, 26, 39, 40, 41, 47, 48, 49 (Vol. I).
LIVINGSTONE, 122 (Vol. II).
LOAG, 394 (Vol. II).
LOBST, 324, 326.
LORAY, 281 (Vol. I), 480 (Vol. II).
LORECHAY, 221, 222, 223, 227 (Vol. I).
LOOS, 253 (Vol. I).
LOPEZ, Juan, 368 (Vol. II).
LORET, 394 (Vol. II).
LOVI, 252 (Vol. I).
LOUATZ, 163 (Vol. I).
MACAINE (Frère), 254, 275 (Vol. I).
MACAULAY, 447 (Vol. II).
MADONNET-LOUIS (Frère), 61 (Vol. I).
MADRI-LOCHER (Frère), 123 (Vol. I).
MAESTERLINCK, 392 (Vol. II).
MANNON, 185, 214 (Vol. I).
MARBUS (Frère), 124, 151 (Vol. I).
MARÉCHAL, 393 (Vol. II).
MARIN-THÉRAZE, 82 (Vol. I).
MARISCHAL, 337, 340, 341, 347, 353 (Vol. II).
MARSOCK, 393 (Vol. II).
MARTIN, 602 (Vol. II).
MARSART, 393 (Vol. II).
MATTON, 394 (Vol. II).
MATTON, 68 (Vol. I).
MAURUS (Frère), 274, 275 (Vol. I).
MAX, 309 (Vol. II).
MEERTS, 393 (Vol. II).
MESE, 342, 343 (Vol. II).
MERCIER (Mgr), 384, 385, 387, 388, 389, 405, 414, 415 (Vol. II).
MICHEL, E., 229 (Vol. I).
MILLARD (le capitaine-commandant), 221, 225, 226 (Vol. I).
MOCKEL, 392 (Vol. II).
MORREHANS (Chanoine), 78 (Vol. I).
MOLÈRE, 163 (Vol. I).
MONASTERO, 394 (Vol. II).
MOREL (le capitaine-commandant), 422, 440, (Vol. II).
MORISSEAUX, 252, 254 (Vol. II).
MOURLON, 323, 329 (Vol. II).
MOZART, 568 (Vol. II).
MULLER, 151 (Vol. I).
MUHN, 393 (Vol. II).
NANSEN, 524 (Vol. II).
NEUWENHUIS, 599, 602 (Vol. II).
NOCENTINI, 427 (Vol. II).
NOËL (Chanoine), 122 (Vol. I).
NORDENSKJÖLD, 524, 525 (Vol. II).
NOTARRI, 267 (Vol. I).
NOTÉ, 393 (Vol. II).
NYSSER, 371 (Vol. II).
ORUMA (Comte), 402 (Vol. II).
ORRAN, 208, 209, 210, 261, 262, 263, 266 (Vol. I), 340, 348 (Vol. II).
ORLÉANS (le duc o'), 524 (Vol. II).
OTLEY, 558, 566, 573, 578, 584, 585, 587, 598 (Vol. II).

- PALLEMAERTS, 395 (Vol. II).
PARENT, 394 (Vol. II).
PASTY, 74 (Vol. II).
PAULUS, 246 (Vol. I).
PEARY, 524 (Vol. II).
PELTER, 385 (Vol. II).
PENCK, 546 (Vol. II).
PETY DE THOUËZ, 562, 567 (Vol. II).
PFENDERER, 415 (Vol. II).
PHILIPPE (D^r), 23, 25 (Vol. I).
PICALAUSA, 257, 258 (Vol. I).
PIELOCHE, 88, 89, 95 (Vol. I).
PIERRE, 363, 369, 370 (Vol. II).
PLAUTE, 163 (Vol. I).
PLEYEL, M^{me}, 393 (Vol. II).
POBTUS (le capitaine), 88 (Vol. I).
POORTEN, 394 (Vol. II).
POURBAIX, 599 (Vol. II).
PRUME, François, 393 (Vol. II).
PRUME, Jehin, 393 (Vol. II).
PYFFEROEN, 282 (Vol. I).
QUINET-BONHEILL, 358 (Vol. II).
RABELAIS, 131 (Vol. I).
RACOVITZA, 524 (Vol. II).
RAPFALOVICH, 33, 128 (Vol. I).
RECLUS, 252 (Vol. I), 546 (Vol. II).
REINACH, 207, 208 (Vol. I).
REMY, 393 (Vol. II).
RENAUD (Père), 72, 73 (Vol. I).
RHODES, Cécil, 414 (Vol. II).
ROBERTS DE CANDAHAR (Maréchal), 449 (Vol. II).
RODDE, 292 (Vol. I).
RODENBACH, 392 (Vol. II).
ROGET, 446, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 476, 479, 488, 489, 490, 491 (Vol. II).
ROMBAUT, 339 (Vol. II).
ROOSEVELT, 522 (Vol. II).
ROPS, Félicien, 391 (Vol. II).
ROSSIGNOL, 140 (Vol. I).
ROYA, 347 (Vol. II).
ROUSSEAU, 392 (Vol. II).
RUSKIN, 487 (Vol. II).
SABATTINI, 306 (Vol. II).
SAINTENOY, 396, 397 (Vol. II).
SALISBURY, 188 (Vol. I).
SANTENOY, 426 (Vol. II).
SAROLÉA, 90, 91 (Vol. I), 412, 413, 415 (Vol. II).
SASSE, M^{me}, 393 (Vol. II).
SCHMIDT (Père), 602 (Vol. II).
SCHWEITZER, 74 (Vol. I).
SCHWENN, 500, 501, 514 (II).
SCOTT, 524 (Vol. II).
SEIGNOBOS, 371 (Vol. II).
SERÈQUE, 163 (Vol. I).
SERVAIS, fils, 393 (Vol. II).
SERVAIS, père, 393 (Vol. II).
SHACKLETON, 524, 525 (Vol. II).
SHU-KIA-SIAN, 88 (Vol. I).
SIEGFRIED, 335, 336, 339 (Vol. II).
SIFFERT, 85, 88 (Vol. I).
SIMONS, 547, 548, 549, 567 (Vol. II).
SIMON, 228 (Vol. I).
SIREY, 300, 304, 312, 313, 314, 315, 320 (Vol. II).
SKIFF, 601, 602 (Vol. II).
SLOSSE, 119 (Vol. I).
SMITH, Rigby, 573 (Vol. II).
SOBBET, 346 (Vol. II).
SOESENS, 457, 458, 459, 460, 461 (Vol. II).
SOLVAY, introd. XXII, 91 (Vol. I), 339 (Vol. II).
SOPHOCLE, 168 (Vol. I).
SOUFFRET, 39, 48 (Vol. I).
STANLEY, 118, 122 (Vol. I).
STEENBRUGGEN, 394 (Vol. II).
STEINMETZ, 599, 601, 602 (Vol. II).
STEINSTRASSE (des Frères Hieronymites), 137 (Vol. I).
STEVENS, 391 (Vol. II).
STRUYS, 392 (Vol. II).
SWERDRUP, 524 (Vol. II).
TAKAMINE (D^r), 401, 402, 403 (Vol. II).
THÉBAUT (Père), 175, 178, 177, 178, 180, 181, 187, 195, 196, 198, 202, 203, 204 (Vol. I).
THOMSON, 393 (Vol. II).
THUCYDIDE, 163 (Vol. I).
TIELE, 415 (Vol. II).
TISSÉ (D^r), 3, 5, 16, 23, 25, 40 (Vol. I).
TOURQUET, 61, 64 (Vol. I).
TROTIER, 344 (Vol. II).
T'SEAFSTEVENS, 567 (Vol. II).
TWING, 332 (Vol. II).

- VAN, 392 (Vol. II).
VAN CAENESSE, 332, 333, 336, 337, 338,
339, 340, 341 (Vol. II).
VAN CAMPEHOUT (D^r), 454, 482 (Vol. II).
VAN DEN BOSCH, 458, 459 (Vol. II).
VAN DEN COPPUT (D^r), 398 (Vol. II).
VAN DEN STEEN DE JEMAY (Comtesse), 116
(Vol. I).
VANDERDONCKT, 456 (Vol. II).
VANDERLINDEN, 230, 243, 245 (Vol. I).
VAN DE VELDE, 392 (Vol. II).
VAN DURME (D^r), 462, 463, 465 (Vol. II).
VAN LERBERGHE, 392 (Vol. II).
VAN LOO, 347, 351 (Vol. II).
VAN MIERLO, 499 (Vol. II).
VAN MONE, 396 (Vol. II).
VAN ORTNOY, 601 (Vol. II).
VAN OVERBERGHE, 396, 601, 602, 603
(Vol. II).
VAN OVERLOOF, 396 (Vol. II).
VAN RYSELBERGHE, 392 (Vol. II).
VAN SCHERPENEEL-THOM, 355 (Vol. II).
VEREST (Père), 182, 196, 205, 230, 231
(Vol. I).
VERHAEREN, 392 (Vol. II).
VERLANT, 396 (Vol. II).
VERMENSCH (Père), 9, 32, 33, 34, 38, 286,
288 (Vol. I), 601 (Vol. II).
VIDAL DE LA BLACHE, 295 (Vol. I), 346
(Vol. II).
VIEUXTEMPS, 393 (Vol. II).
VIRGILE, 168, 170 (Vol. I).
VIZENTINI, 394 (Vol. II).
VOITURON, M^{me}, 24, 25 (Vol. I).
VON DRYGALSKI, 524 (Vol. II).
VON LUSCHAN, 602 (Vol. II).
VON MAYR, 505 (Vol. II).
VON SCHERER, 344 (Vol. II).
WARNOTS, 396 (Vol. II).
WARNOTTE, 75, 76 (Vol. I).
WAROCQUÉ, 359 (Vol. I).
WASHINGTON, 568 (Vol. II).
WAUCOMONT, 229 (Vol. I).
WERY, 393 (Vol. II).
WEITENDORFF (D^r), 12, 14, 15, 49 (Vol. I).
WICART, 393 (Vol. II).
WIDOR, 394 (Vol. II).
WILDER, 392 (Vol. II).
WILQUET, 229 (Vol. I).
WILMOTTE, 89, 90, 91 (Vol. I).
YSAYS, 393 (Vol. II).
ZANDER (D^r), 14 (Vol. I).
ZELS, E., 88 (Vol. I).
ZELS, L., 223, 240, 242 (Vol. I).
ZWENGER, 334 (Vol. II).

